

Jacques THOMAS



PLOMODIERN

EN PORZAY

FB
n
pLON

Jacques THOMAS

PLOMODIERN EN PORZAY

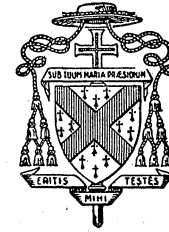
" BRETAGNE EN MINIATURE "



IMPRIMERIE CORNOUAILLAISE - 7, RUE DES GENTILSHOMMES - QUIMPER

1966

Evêché
de Quimper et de Léon



Cher Monsieur Thomas,

En livrant au public et, en premier lieu, à vos compatriotes d'origine ou d'adoption, le fruit de vos recherches sur Plomodiern, vous suivez l'exemple du Sage de l'Écriture et vous pouvez dire comme lui : « J'ai appris sans arrière-pensée, je transmets sans jalousie. » (Sag. VII, 13).

C'est toute votre vie, et spécialement votre carrière d'instituteur, qui vérifie cette attitude : une ardeur à apprendre, à enrichir sans cesse vos connaissances, et en même temps une générosité, une application tenace à communiquer votre savoir.

Ordonné prêtre en 1908, vous appartenez à cette génération de prêtres que ne découragea pas, que stimula, au contraire, la situation difficile et pleine d'incertitude faite en ce temps-là à l'Eglise en France. Plein de foi et de zèle, vous fûtes volontaire pour les besognes obscures et fécondes de l'enseignement primaire. A Concarneau d'abord, à Landivisiau ensuite, vous y avez consacré près de trente ans. En vous entendant évoquer les souvenirs de votre « jeune temps », j'ai toujours admiré, dans votre cœur resté jeune, la flamme de la fidélité et du dévouement. Ensuite, votre vigueur restant intacte à l'âge où d'autres prennent leur retraite, vous assumez la charge d'une paroisse : après un court ministère à Treffragat, vous voilà à Plonévez-Porzay, où vous fûtes, durant plus de vingt



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2019

ans, le curé de Sainte Anne la Palud, « person Santez Anna ar Palud ».

Vous étiez revenu dans votre Porzay natal, auquel vous n'aviez jamais cessé d'être attaché de cœur et de vous intéresser pour explorer son passé. Les recherches historiques occupaient vos vacances d'instituteur ; votre silhouette, penchée sur les vieux monuments, était familière aux habitués des Archives départementales. Vos paroissiens de Plonévez ont été, grâce à vos articles du bulletin paroissial, les bénéficiaires de votre science patiemment accumulée. Aujourd'hui, c'est à vos compatriotes de Plomodiern que vous pensez — et je suis heureux de vous en féliciter — en publiant cette monographie pleine de traits savoureux et toujours soucieuse de vérité historique.

S'il y a bien des traits du passé qui sont révolus, il n'est que plus utile de les faire connaître à la génération actuelle. Ayant vécu cette époque-charnière marquée par les deux guerres mondiales, vous évoquez, vous décrivez plus d'une fois les manières d'être et de vivre du « vieux temps ». Et combien vous avez raison de souligner, chez ce peuple du Porzay qui est le vôtre, la coexistence de caractéristiques qui paraissent s'exclure : stabilité et sens de la tradition d'une part, ouverture au progrès d'autre part...

Grâce à ces traits profonds du caractère, Plomodiern, comme tout le Porzay, ne sera pas en retard pour accueillir les nouveautés ; mais ce sera pour mieux cultiver et développer les valeurs humaines et chrétiennes héritées des ancêtres. Nous confions ce vœu à Sainte Anne, à Sainte Marie du Ménez-Hom, à Saint Mahouarn ou Hervé.

Quimper, le 18 Juillet 1966.

† ANDRÉ,

Evêque de Quimper et de Léon.

AVERTISSEMENT

La présente monographie est due aux communes réflexions déjà anciennes de deux amis, le chanoine Henri Pérennès (+ 1951) et l'abbé Jacques Thomas. Elle fut présentée, en 1941, à un concours à Rennes et... remarquée. Elle paraît aujourd'hui allégée de nombreuses planches de l'armorial de Plomodiern, de multiples pages de l'expertise des prééminences de l'église paroissiale, ainsi que de la reproduction de plusieurs dizaines de fondations, offrandes et procès.

Ecrité entre 1930 et 1940, elle a été composée dans l'esprit et l'atmosphère de cette période. S'il a été possible de noter quelques-uns des faits survenus depuis lors, nous n'avons pas jugé bon de refaire ce qui concerne les traits généraux. Quelques mises au point ont été faites par M. le chanoine Nédélec, Archiviste de l'Evêché et Président de la Société Archéologique. Qu'il veuille bien trouver ici mes vifs remerciements.

Ainsi prévenu, le lecteur ne sera pas surpris et, au contraire, pourra faire par lui-même des comparaisons instructives.

Quimper, Juillet 1966.

J. THOMAS.

PRÉLIMINAIRES

LA SITUATION, LE NOM DE PLOMODIERN

Plomodiern est aujourd'hui une commune du canton de Châteaulin. Son bourg est à 12 kilomètres de Châteaulin et à 28 kilomètres de Quimper. Son territoire est limité au nord par Saint-Nic et Dinéault, à l'est par Châteaulin et Cast, au sud par Ploéven, à l'ouest par la baie de Douarnez, où le développement de ses côtes atteint 9 ou 10 kilomètres.

De l'ouest à l'est, ce territoire s'étire sur une longueur de 17 kilomètres, depuis la pointe de Talagrip jusqu'aux abords de Châteaulin. C'est à proximité de cette ville qu'en un point il franchit la montagne et passe sur le versant nord ; il y a là quatre villages qui, depuis longtemps, sont rattachés pour le spirituel à la paroisse de Châteaulin.

Terrain accidenté, aspect très varié : la montagne aride, mais fleurie toute l'année de campanules de bruyères et de l'or des ajoncs, les bois de Lescuz et de Saint-Gildas, la plaine la plus drue, entrecoupée de vallons profonds, enfin la mer, cette baie qu'on a comparée à juste titre à celle de Naples... Plomodiern est un petit résumé de la Bretagne, une « Bretagne en miniature », comme le dit le sous-titre de cette étude.

On y dénombrait, en 1806, 2.011 habitants ; en 1837, 2.602 ; en 1900, 2.984 (chiffre le plus élevé) ; en 1926, 2.743 ; en 1962, 2.505. Deux faits notables contribuèrent à la diminution de la population après 1900 : en 1905, s'en allèrent ensemble 135 personnes pour une filature de l'Ile-de-France ; et dans la guerre de 1914-1918, la commune perdit 151 de ses enfants tombés pour la patrie.

Mais le nom de cette commune, d'où vient-il et que signifie-t-il ? Comme tous les éléments du langage, les noms de lieux sont soumis à une évolution, ils ont une certaine vie. Cette évolution a été beaucoup plus accentuée dans la forme parlée que dans la forme écrite, comme on va le voir.

Le Porzay.

Notons d'abord que Plomodiern est une partie du vieux pays du Porzay, qui est bien délimité par la chaîne du Méné-Hom, la montagne de Locronan et la mer, et qui contient les communes actuelles de Plomodiern, Saint-Nic, Ploéven, Cast, Quéménéven, Plonévez-Porzay, Kerlaz et Locronan. Ce territoire formait jadis un *pagus* (d'où le français « pays »), c'est-à-dire à la fois une grande seigneurie féodale et une circonscription ecclésiastique qui avait un peu le rôle du doyenné actuel.

Son nom apparaît, sous sa forme bretonne, dans des documents en latin des XII^e et XIII^e siècles, au Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé et à celui de la cathédrale de Quimper. La forme écrite la plus ancienne est *Porthoed*, qu'on trouve encore dans un acte de 1242. Puis on a écrit *Porzoez* aux XIII^e et XIV^e siècles ; enfin on a la forme *Porzay* à partir du XVI^e siècle.

Le mot essentiel est donc « porth » ou « porz », qui signifie cour, ou espace dégagé, mais fermé. La seconde syllabe *-oed* ou *-oez* a été expliquée par l'historien Arthur de la Borderie, auteur d'une monumentale *Histoire de Bretagne* à la fin du XIX^e siècle, comme venant du mot « koad » ou « koed », bois ; et le nom aurait signifié : cour du bois. Mais cette explication ne tient pas. Le savant celtisant Joseph Loth (+ 1928) estime plus probable que cette finale *-oed*, qui a évolué normalement en *-oez*, puis en *-oe* et enfin en *-ê*, était une forme plurielle, semblable à celle du gallois *-oedd*. Et ainsi notre mot *Porzay*, par son origine, ressemblerait comme un frère à *Porzou*, qui est le nom d'autres lieux.

Plomodiern.

Venons-en maintenant au nom même de Plomodiern. La forme parlée, dans le breton actuel, est *Ploudiern*, avec un accent très marqué sur *di*. Cette prononciation est certainement très ancienne, puisque nous lisons *Ploediern* dans une plainte rédigée par les habitants de la paroisse en 1599, après les guerres de la Ligue.

Et cependant la forme écrite, que nous conservons encore aujourd'hui, paraît assez différente. En effet, on y a gardé l'usage très ancien, qui n'écrivait pas les mutations de consonnes pratiquées dans le parler. C'est ainsi — pour prendre un autre cas du même genre — que l'on a écrit pendant très longtemps « Ploucastel », alors qu'on prononçait, tout à fait correctement, « Plougastel ». Mais c'est un cas, et il y en a d'autres, où l'on a fini par rectifier l'orthographe. Ici, au contraire, on a continué d'écrire Plomodiern, alors qu'on disait, et très justement : *Plovodiern*. Puis, dans le parler courant, la deuxième syllabe *vo*, parce qu'elle n'était pas accentuée et parce que le *v* entre deux *o* était une consonne trop faible, s'est trouvée fondue avec la première. C'est une évolution très normale.

Dans les plus anciens textes, qui sont du XII^e et du XIII^e siècle, quelles formes lisons-nous ? Le Cartulaire de Quimper donne des actes de 1223 et de 1229 avec le nom écrit *Ploemadiern*. Puis, dans une même pièce de 1368, nous avons successivement *Ploemodyern* et *Ploemadiern*. Par contre, dans une « Vie de saint Corentin », écrite par un clerc de Quimper à une date qu'on ne peut préciser, mais qui est probablement du XI^e ou du XII^e siècle, on lit *Ploemordiern*.

Il y a toutes chances pour que nous ayons ici la forme primitive, dont il reste à expliquer les deux éléments : *Ploe* (ou « plou ») et *Mordiern*.

Le « Plou ».

Les noms de lieux qui commencent par ce terme désignent des paroisses qui furent fondées par nos ancêtres, les Bretons, et plus spécialement par les prêtres et les

moines qui étaient leurs chefs spirituels, au cours de la période où ils émigrèrent de Grande-Bretagne en Armorique. Cet exode, causé par l'invasion des Anglo-Saxons dans la grande île voisine, s'étala sur un siècle et demi, soit de 460 à 600 environ.

Les paroisses primitives étaient souvent très étendues. Selon M. René Couffon, qui est une autorité en la matière, si le Porzay compte trois paroisses qui remontent à cette époque : Plomodiern, Ploéven et Plonévez, elles ne furent pas fondées ensemble. Primitivement, c'est Plomodiern qui fut la seule paroisse de tout le Porzay. Ensuite, avec l'arrivée de nouveaux émigrants, en fut détaché le territoire de Ploéven, qui garde une limite naturelle bien nette du côté nord. Enfin, vers la fin de l'émigration, par démembrement de Ploéven, se constitua le « nouveau plou », en breton Plonévez.

Mordiern et Mahouarn.

Mordiern est un nom celtique d'homme bien connu : « Tiern » signifie chef ; avec le préfixe « Mor », qui le détermine, le sens peut être soit : chef de la mer, soit, plus probablement : grand chef (en breton moderne, c'est le mot « meur »). On signale au pays de Galles un saint Mordiern. D'autre part, le fait est que, dans un nom de paroisse en *Plou-*, le second terme est très souvent un nom de saint — pas toujours évidemment, notamment quand il s'agit d'un *Plou-névez* ou d'un *Plou-gastel* —. C'est le saint fondateur de la paroisse, celui qui en est l'éponyme, c'est-à-dire qui lui a laissé son nom, et qui fut regardé comme son patron. On peut donc supposer que Plomodiern a eu comme premier patron saint Mordiern.

Pourtant — il faut bien toucher cette question délicate, pour l'éclairer —, celui qui est regardé comme le patron de la paroisse, c'est saint *Mahouarn*, à qui est dédiée l'église paroissiale depuis fort longtemps. C'est un fait indiscutable, et il a toujours été admis que la population d'une paroisse a le droit d'adopter un nouveau patron.

Mais ce n'est pas tout. Il y a de quoi étonner ceux qui ne connaissent pas les formes anciennes des noms : *Mahouarn*, c'est *Hervé* ! On admet cependant sans hésiter

que saint Hervé est le patron authentique de la paroisse de Lanhouarneau (en breton « Lanhouarne ») dans le Léon. Dans le nom de notre saint Mahouarn, le préfixe n'a guère d'importance ; il semble, d'ailleurs, provenir de ce « Mor » (= grand) que nous avons vu, pour Mordiern, évoluer en « Ma ». Mais le terme essentiel, « *houarn* » ressemble bien à *Houarne*, qui est aussi *Hervé*... tout simplement parce que la même forme très ancienne du nom (Hoearnviv au XI^e siècle, Houarnve au XIII^e) a suivi des évolutions différentes.

Tout ce qui précède éclaire une pièce latine de 1518, aux archives paroissiales de Plonévez-Porzay. On y lit : *Capelle sancti Hervaei, vulgo dictae sancti Mahouarni*, c'est-à-dire : Chapelle de saint Hervé, que le peuple appelle de saint Mahouarn. Cette chapelle était près de Lesvrenn.

Les paroisses du Porzay honorent saint Hervé d'un culte très ancien ; et si, depuis 1825, on ne trouve plus Mahouarn comme nom de baptême à Plomodiern, le nom d'Hervé reste très répandu dans tout le Porzay. A Sainte-Marie du Ménez-Hom, la statue de saint Hervé se voit dans la chapelle et à l'arc de triomphe.

On ne peut donc pas échapper à la conclusion : sous la forme traditionnelle de « Mahouarn », qu'il faut se garder de mépriser et qui a, au contraire, une saveur de terroir, c'est bien saint Hervé qui est le patron de Plomodiern.

PLOMODIERN, EN PORZAY

CHAPITRE I^{er}

GÉOLOGIE ET GÉOGRAPHIE

I. — GÉOLOGIE

Plomodiern présente un intérêt spécial au point de vue géologique. Dressé en amphithéâtre sur le fond de la baie de Douarnenez, son sol est constitué par une série de terrains différents, disposés en bandes suivant une direction Ouest-Est.

Dans sa partie méridionale, on rencontre les plus anciennes formations connues en France : les *phyllades* de Saint-Lô, dites aussi phyllades de Douarnenez, ou encore schistes de Rennes. Appartenant aux terrains primitifs, ce sont des schistes argileux bleuâtres, ayant parfois un aspect lustré. Les couches redressées ont permis aux eaux de pluie de pénétrer la roche, qui s'est ainsi désagrégée au cours des siècles. Aussi ces terrains de phyllades se forment-ils en plaine basse, la plaine du Porzay, qui se poursuit submergée dans la baie de Douarnenez.

Dans cette formation se rencontrent de nombreux filons de *diabase*. La diabase est une roche éruptive verdâtre, lourde et très dure.

De Plomodiern même vers Sainte-Marie du Ménéz-Hom et jusqu'à mi-chemin de ce hameau, on rencontre une formation plus récente, celle des schistes dits de Gourin,

dont la partie inférieure appartient au terrain primitif, et la partie supérieure au Cambrien, base du Primaire. La séparation est indiquée, à Gourin, par une formation de poudingues, qu'on ne voit à Plomodiern qu'à proximité de « Keo an elez », près de la baie. Ces schistes vert bleuâtre contiennent des quartzites sombres, roches siliceuses veinées de quartz blanc.

En suivant la même route, se rencontrant, sur une longueur de cent mètres environ, une formation plus récente correspondant à la base du Silurien, deuxième étage du Primaire. Ce sont les schistes rouges dits du Cap de la Chèvre.

Enfin, à un kilomètre avant Sainte-Marie, nous pénétrons sur les *grès armoricains*, appartenant aussi au Silurien. Ce sont des roches résistantes, qui ont conservé au relief l'imposante silhouette du Ménez-Hom. Le grès armoricain forme une des crêtes parallèles de la Montagne Noire, la crête Sud. L'autre, la crête Nord, est constituée par un ensemble de roches aussi résistantes : les schistes et quartzites de Plougastel-Daoulas, qui sont du Dévonien, troisième étage du Primaire.



De cet exposé aride, retenons pour Plomodiern trois faits importants :

1. Les grès armoricains du Nord, difficiles à décomposer, donnent une terre maigre, peu profonde, utilisée seulement pour obtenir un ajonc peu vigoureux, de la bruyère et parfois des pins.

2. Les phyllades de la partie méridionale, se décomposant facilement, donnent une terre de bonne qualité où les cultures variées peuvent être tentées avec succès.

3. La disposition Ouest-Est de la chaîne des grès protège la plaine basse des intempéries venant du Nord. La pente générale du terrain vers le Sud bénéficie mieux de la chaleur solaire. Ces circonstances, alliées à la qualité du sol, font de cette partie de la commune une des régions les plus fertiles de la Bretagne.

II. — GÉOGRAPHIE

LE MÉNEZ-HOM

Le massif du Ménez-Hom, nommé au cadastre « *ar horn-tro* », c'est-à-dire : l'ensemble circulaire, est le dernier renflement de la chaîne des Montagnes Noires.

Il comprend deux groupes de hauteurs. Le premier groupe, orienté du Sud-Ouest au Nord-Est, long d'environ 5 km., comporte trois sommets : vers l'Aulne, le *Yed*, point culminant de toutes les Montagnes Noires avec ses 330 m. ; ensuite, vers la baie, le *Menig*, appelé aussi Menez-Briz (montagne tachetée), 289 m. ; enfin, au Sud du Menik, la cote 246.

Le deuxième groupe, orienté Ouest-Est, s'abaisse en direction de Châteaulin sur une longueur d'environ 4 km. Ici aussi, on trouve trois sommets : le *Run-Vraz*, 248 m. - le *Run-Vihan*, 225 m. - et le *Run-Askol*, ou plus exactement sans doute : *Run-Askol*, 235 m. (« run » = colline ; « askol » = chardon ; « askel » = aile).

La dépression ou combe qui a donné son nom au Ménez-Hom (1) s'ouvre au Nord de la chapelle Sainte-Marie pour se creuser ensuite profondément entre le Yéd et le Run-Vraz.

L'aile orientale du Ménez-Hom est sur le territoire de Plomodiern. Pour le groupe Ouest, le Menig se trouve en Saint-Nic, et le Yéd en Dinéault. La limite de Plomodiern est au pied de ces deux hauteurs, à un kilomètre environ de Sainte-Marie.

(1) Que signifie « Ménez-Hom » ? Dans le pays, on prononce *Ménéhom*, parfois *Ménéhomb*, toujours avec h fortement aspiré. « Com » ou « comb » est un terme celtique, qui se trouve en Galles comme en Armorique au début ou à la fin des mots, avec l'idée de creux, de vallon. Chez nous, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, « kom » (ar hom) était l'auge, la pierre creusée, ou munie d'un entourage qui en faisait un creux où l'on pilait l'ajonc.

Menez-Hom serait donc « la montagne du creux, de la dépression ». Les documents anciens portent « Notre-Dame de Menez Com », rarement « Come ». La mutation de C ou K en H ne s'écrivait pas autrefois ; mais on la prononçait. La formule actuelle « Menez-Hom » apparaît pour la première fois dans une sentence d'ordre du 20 janvier 1708 et dans un « baille à ferme » du 23 juillet 1708. — Quant à Saint Côme, il n'a rien à voir avec le nom de Ménez-Hom qui existait bien des siècles avant sa chapelle.

Avec ses sommets arrondis et comme écrasés, le massif du Ménez-Hom offre tout à fait le type de la vieille montagne et bien des géographes lui donnent une origine volcanique.

Battu des vents, raviné par les pluies, le Ménez-Hom est généralement nu, il n'y pousse qu'un ajonc court et de la bruyère. Cependant, à la belle saison, les pentes de la montagne, bien arrosées par endroits, deviennent de bons pâturages où paissent de nombreux bestiaux. Des botanistes y ont trouvé quelques fleurs rares.

Sur les pentes Sud du Yéd vers Sainte-Marie, quelques rochers schisteux sortent leurs têtes des bruyères et des ajoncs. Ailleurs, sous une mince couche végétale que les gens du pays détachaient comme combustible jusqu'à la guerre de 1914-1918, le sol ne présente qu'une infinité de petits cailloux qui sont du grès armoricain. Dans ce terrain rocailleux, le pin lui-même a la vie difficile. Cependant, du Run-Vraz on a souvent extrait de la pierre à bâtir, de grès armoricain aussi. Très souvent, cette pierre du Run-Vraz a servi pour les routes de la région.

Il y a beau temps que les indigènes ont attaqué le Ménez-Hom et que les cultures se sont efforcées de monter à l'assaut des mamelons : tentatives qui ont plus servi à montrer la ténacité des habitants qu'à remplir leurs goussets. Souvent, le jeu n'en valut pas la chandelle.

A la place de la grande forêt qui couvrait le Porzay au temps de Saint Corentin, on ne voit plus que le bois de Lescuz en Plomodiern, le bois de Barvedel en Ploéven, le bois du Duc en Quéménéven et Locronan, et le bois de Nêvet en Locronan et Kerlaz.

Le Ménez-Hom frontière.

Le Ménez-Hom est plus qu'une ligne de partage des eaux. Il marque au Nord la frontière du Porzay et sépare le pays *glazik* du pays *rouzik*. Le costume change, pour les hommes comme pour les femmes. Au Sud du Ménez-Hom, les hommes portent le chupen *glazik*, les femmes la coiffe bourslédén du pays de Quimper ; au Nord, c'est le chupen *rouzik* et la coiffe du pays de Châteaulin.

Dans la langue elle-même on remarque quelques divergences notables et, pourrait-on ajouter, dans les caractères aussi.

« An tan e Kelern ! »

Le mot « Yéd », nom du sommet principal, est un adoucissement par mouillure de « Géd », qui signifie : guet, poste de guetteur. Toute une tradition bien établie l'explique.

Au temps des invasions normandes (IX^e-X^e siècles), et peut-être bien auparavant, on avait muni certaines hauteurs de postes de surveillance. Dès que paraissaient les barques des pirates, les habitants d'Ouessant allumaient un grand feu, bientôt aperçu du Conquet. Ici, un deuxième feu signalait le danger aux habitants de Kélern, dans la presque île de Crozon. Le feu allumé à Kélern était vite remarqué par la sentinelle du Ménez-Hom, qui lançait le cri d'alarme : « An tan e Kelern ! » — Le feu à Kélern ! — et, en même temps, répétait le signal en direction de l'Est, le long de la vallée de l'Aulne. L'homme du Yéd savait sa mission accomplie quand il voyait s'élever dans le ciel la lueur du feu de son collègue de Karreg an Tan, en Gouézec, autre sommet au nom significatif : la roche du feu.

Les Normands pouvaient remonter l'Aulne sur leurs barques plates ; les paysans, avertis à temps, avaient eu le loisir de mettre à l'abri de quelque château fort ou, tout simplement, de la forêt, femmes, enfants et bestiaux et de prendre leurs armes pour courir sus à l'envahisseur.

Le cri de « An tan e Kelern ! » est resté une expression courante dans la région pour parler d'un danger imminent.

Ar Vur-Vein.

Quand on se porte aux actes notariés des environs de 1840, on voit que les parcelles du versant de Plomodiern, dans le Run-Vihan, ont comme limite Nord « ar Vur-Vein ». Qu'était cette muraille de pierres ? Un alignement de pierres entassées, formant un mur grossier suivant la direc-

tion des crêtes des trois Run. Beaucoup de ces pierres ont été emportées soit pour la construction, soit pour l'empierrement des routes. Le peu qui reste suffit à faire voir la ligne suivie par la muraille des temps anciens.

Une muraille de pierres au sommet des Montagnes Noires, cela vous fait penser, malgré vous, à la muraille druidique, dite encore « Mur païen », de Sainte-Odile, en Alsace. Ici comme là-bas, les origines sont enveloppées de semblable mystère et la légende s'en est emparée : où il n'y avait rien au coucher du soleil, on vit, à l'aurore du lendemain, une muraille longue de plusieurs kilomètres. « Ar Vur Vein » est l'œuvre d'une nuit. Le diable seul était capable d'une telle besogne. L'imagination populaire n'a pas manqué de la lui attribuer.

Partage et vente de la Montagne.

En 1784, l'Administration fit procéder à l'arpentage de la montagne du Ménez-Hom. Mais, assez longtemps encore, le Ménez-Hom resta un bien indivis. De toutes les communes de la région, on venait y couper de l'ajonc, détacher des mottes ou faire pâturer les bêtes.

Un jour, cependant, le Ménez-Hom fut vendu. Les premiers acquéreurs durent acheter des lots très étendus. En 1840, la partie méridionale du Yéd fut acquise par des exploitants du « Goulid », c'est-à-dire du bas de la commune. Tous les lots étaient longs d'un kilomètre. La dernière grosse vente fut consentie en 1886, en faveur d'un groupe de 20 ou 25 propriétaires de Plomodiern.

Les habitants de Telgruc prétendirent néanmoins continuer à jouir du Ménez-Hom comme au temps de l'indivision. Ils vinrent en nombre travailler sur les pentes du Ménik et du Yéd. Aussitôt, de tous les points de la montagne, des gâs de Saint-Nic, de Plomodiern et de Dinéault accoururent leur donner la chasse. La querelle fut sérieuse. De part et d'autre, les faucilles se levaient menaçantes au-dessus des têtes. Telgruc recula en maugréant... Pendant quelques semaines, on put voir sur le Yéd de nouvelles sentinelles : les gendarmes étaient venus faire respecter le droit de propriété.

Panorama du Yéd.

Le Ménez-Hom domine tout le pays. Ce que voit d'abord le marin venant du large, c'est le sommet du Yéd et la montagne de Locronan. Jadis, quand on faisait la route à pied, le Ménez-Hom semblait lointain. Aujourd'hui (1), routes et moyens de locomotion ont si bien progressé qu'on peut arriver tout près du sommet avant de mettre pied à terre. Heureux sera l'amateur de beaux panoramas si une pluie d'orage a récemment clarifié l'atmosphère (2).

Du côté Nord, la pente est rapide : à vos pieds, pour ainsi dire, entre les taillis des rives escarpées, voici l'Aulne avec ses nombreux lacets. De Port-Launay à Landévennec, vos yeux suivent le fleuve cornouaillais, qui roule paresseusement ses eaux argentées jusqu'à la rade de Brest... Elle est tout près, la vaste rade. On la dirait fermée ; la pointe des Espagnols semble se rattacher à la côte du Léon. Et par-dessus les eaux, là-bas, Brest est un bijou brillant au soleil.

A l'Ouest, la presqu'île de Crozon, avec les dernières ramifications des Montagnes Noires, est couchée, étendant ses bras dans les eaux de l'Océan.

Au Sud-Ouest, c'est la baie de Douarnenez, la Naples du Nord, si vivante à la belle saison, avec sa flottille de barques de pêche, si tranquille qu'on dirait un lac au milieu de collines verdoyantes. Faites-en le tour. Voyez les falaises à pic du cap de la Chèvre, les sables scintillants de Morgat, de la Lieue de Grève et de Sainte-Anne, les côtes sauvages de Beuzec et du Cap-Sizun. Si la pointe du Van vous cache la baie des Trépassés et les sinistres rochers de la pointe du Raz, du moins trouverez-vous là-bas, à l'horizon, l'île de Sein, toute blanche au ras de l'eau. Au fond de la baie, enfin, entre les grèves du Ris et de Tréboul, Douarnenez, étagé au-dessus des flots, mire son front dans la mer

(1) Quand nous écrivions ces pages, l'ascension était plus méritoire. Partant de Sainte-Marie, une voie charretière conduisait jusqu'à la croupe de la montagne ; de là il restait à parcourir, à travers l'ajonc et l'herbe, encore un kilomètre en pente douce jusqu'à la cime.

(2) Quand le Ménez-Hom se couvre de brouillard, le paysan de la région dira facilement : « Eman Sant Kom oh aoza krampouez » — Voilà saint Côme qui prépare des crêpes. — La chapelle du Saint est au pied de la montagne vers la mer, d'où s'élève généralement le brouillard.

bleue, tandis que se dresse superbement, par-dessus, telle une sentinelle vigilante, la puissante flèche de Ploaré.

Vers le Sud, ce sont les grasses campagnes du Porzay, encadrées par les pentes du Ménez-Hom, la montagne de Saint-Gildas, le Ménez-Kelh et la montagne de Locronan, surmontée de sa chapelle. A travers le paysage verdoyant, se devinent, dans les arbres, les profondes vallées qui aboutissent à la Lieue de Grève, à Kervijen et à Sainte-Anne. Barrée du côté de Quimper par la hauteur de Locronan, la vue s'étend, par contre, très loin sur la basse Cornouaille, le Cap-Sizun et la région de Plouhinec.

Vers le Nord, au-delà de l'Aulne, le pays s'étage devant vos yeux, très accidenté, jusqu'aux crêtes arides des monts d'Arrée, cette chaîne appelée *Kein Breiz*, « le dos de la Bretagne ». Là-bas, en face de vous, se dresse, comme détachée, la masse du Mont Saint-Michel, couronnée de la chapelle de l'Archange. Puis vos yeux suivent la ligne des hauteurs, très loin, peut-être jusqu'au Méné-Bré.

Vers l'Est, ce sont les Montagnes Noires, de moins en moins nues vers l'intérieur du pays, la vallée de l'Aulne et, par-dessus Pleyben, les vallées boisées de la Haute-Cornouaille, jusqu'à Carhaix et au-delà.

Quant aux clochers, le sommet du Yéd doit être le point d'où l'on en aperçoit le plus grand nombre. Parmi les plus éloignés : Lambézellec, Plougastel-Daoulas, Ploudiry, Pleyben, Beuzec-Cap-Sizun, Confort, Plouhinec... Un jour, à l'œil nu, nous en trouvons 47. Le panorama du Yéd comprend ainsi une partie du Haut et du Bas-Léon et presque toute la Cornouaille, l'Arvor et l'Argoat, la mer et le bois.

Panorama magnifique, qu'un Guide édité à Paris juge comparable aux plus beaux de la Suisse.

*O Breiz-Izel, o kaera bro,
Koad en he hreiz, mor en he zro !*

« O Basse-Bretagne, ô le plus beau pays,
Bois au milieu, mer à l'entour ».

Du sommet du Yéd, évocation...

Tournons-nous maintenant vers la tradition bretonne, où l'histoire se mêle à la légende.

Devant l'erreur, l'Armorique courbait son noble front. L'erreur, c'est la religion druidique. Dans la *forêt du Krannou*, que vous voyez derrière Rumengol, s'élevait le chêne sacré de Teutatès. Là, dans la clairière, le dernier jour de l'an, devant les Celtes réunis, le grand-druide en robe blanche coupait le gui du chêne avec sa faucille d'or ; et parfois le dolmen rougissait du sang des victimes humaines. Le Krannou est le séjour préféré des druides.

Vers le Sud-Ouest, *l'Île de Sein* est la retraite océanique des druidesses, le célèbre sanctuaire des neuf prêtresses vierges. Couronnées de la verveine, l'herbe de l'inspiration prophétique, elles lisent dans les secrets de la divinité, ou bien se livrent à des opérations magiques à la clarté de la lune ou à la lumière des torches.

La foi chrétienne paraît... Où vous admirez la baie de Douarnenez, s'élève en ce temps une ville, belle entre toutes. Les grand-mères répètent le dicton :

*Abaoue eo beuzet Kêr-Iz,
N'eus kêr ebed par da Bariz. (1)*

Paris n'est que l'égale d'Is. Celle-ci est la capitale de Gradlon-Meur, c'est-à-dire Gradlon le Grand, roi de Cornouaille, le protecteur des premiers apôtres du pays : Corentin, Ronan, Gwénolé.

Corentin... Voyez, à une lieue d'ici, le gracieux clocher de la chapelle bâtie au lieu de son ermitage, d'où Gradlon vient le prendre pour en faire le premier évêque de Quimper.

Ronan... Voyez la grosse tour de la belle église gothique qui garde son tombeau. La chapelle du sommet de la montagne de Locronan marque le point où tombe, sous les coups de battoir de la Kébenn, la corne d'un des bœufs

(1) Depuis la submersion d'Is, il n'est nulle ville égale à Paris.

attelés au char portant le corps du Saint. Jusque dans la mort, l'apôtre du Christ est insulté par la mégère, jalouse de voir la religion chrétienne supplanter le culte ancien.

Gwénolé surtout : voyez l'îlot vert de Tibidi et Landévennec, langue de terre au printemps précoce, témoin de sa pénitence et de ses vertus. *Gwénolé* va souvent à Is auprès du roi. Mais Is est ville de désordre. La fille de Gradlon, Dahut ou Ahès, donne l'exemple. Satan lui-même, le prince rouge, paraît à l'orgie de la nuit suprême. Au cou de son père endormi, Dahut prend la clef qui ouvre les écluses protégeant contre l'Océan la capitale de la Cornouaille. Désastre !

A point nommé, *Gwénolé*, l'envoyé de Dieu, réveille le roi : « Sire, la mer ! Vite à cheval ! » Gradlon va partir. Paraît Dahut, effrayée : « Père ! ». La malheureuse monte en croupe près du roi. Celui-ci fait effort pour rejoindre *Gwénolé*, qui chevauche devant. En vain ! La mer monte, monte si vite : le cheval a déjà de l'eau jusqu'au poitrail.

Gradlon s'écrie : « Au secours, *Gwénolé* ! » Le moine se retourne et voit Dahut : « Jette ce démon, ou tu es perdu. » Dahut roule dans la mer, son père échappe aux flots. La pécheresse, devenue sirène, apparaît parfois aux pêcheurs. Et l'on connaît la ballade : « As-tu vu, pêcheur, la fille de la mer, peignant ses cheveux blonds comme l'or au soleil de midi au bord de l'eau ? — J'ai vu la blanche fille de la mer, je l'ai même entendue chanter : plaintifs étaient ton et chanson. »

De Poul-Dahut (Pouldavid), où tombe Dahut, les deux cavaliers, sans regarder en arrière, courent à toute bride vers le Ménez-Hom. Le soleil se lève quand ils arrivent au sommet : « Halte ! sire, et à genoux pour remercier Dieu de nous avoir sauvés. » Action de grâces émue : le roi, du regard, cherche sa capitale, il ne voit que les flots.

Voilà la punition. La réparation sera digne. A *Gwénolé* le roi fait don de Landévennec, où va s'élever le premier monastère de Cornouaille, foyer de civilisation pour toute la Bretagne. A Notre Dame il consacre la terre de Rumengol, et à sainte Anne la terre de la Palud, toute proche des eaux qui couvrent Is. Et bientôt, sous la direction du saint abbé, surgissent les sanctuaires de Rumengol et de la Palud.

Depuis que la Révolution a fait cesser la prière au monastère de Landévennec, on n'y chante plus autour de la tombe de Gradlon (1). Mais, du sommet du Ménez-Hom, lieu d'action de grâces du moine et de son royal ami, on peut encore assister à la Troménie de Locronan et l'on voit les pèlerins cheminer vers les sanctuaires de Rumengol et de Sainte-Anne.

Bénis soient les temps où le Roi breton protégeait les vaillants apôtres qui, en convertissant nos aïeux, ont fait la Bretagne !

Ainsi s'affirmait le destin chrétien de notre Porzay. Au départ, 5^e-6^e siècles, pays sanctifié par les saints ermites Corentin et Ronan et les passages fréquents de *Gwénolé* vers Gradlon. Bientôt, construction du sanctuaire de Sainte Anne à la Palud avec l'établissement du pèlerinage, tandis que s'éveille la prière autour du tombeau de Ronan.

Vient au début du XI^e siècle la victoire vers « Park ar valis » du Comte de Cornouaille Alain Caignard sur le duc Alain V de Rennes. Attribuant son succès à l'assistance de l'ermite Ronan, le vainqueur fonde à son tombeau, en 1031, un prieuré bénédictin qui est à l'origine et de la Troménie et de la paroisse de Locronan.

Voilà comment le Porzay est devenu la « Terre Sainte de Cornouaille ». Quel espace aussi restreint voit célébrer deux fêtes religieuses aussi importantes que le pardon de Sainte Anne la Palud et la Troménie de Locronan qu'Anatole Le Braz appelle le Pardon de la Mer et le Pardon de la Montagne ? « Terre Sainte » qu'ont foulée les Bretons à travers les siècles :

*« A-dreuz an eil kantved d'eben
Eo deut aman ar bobl kristen »,*

comme chante un des cantiques de la Palud.

Oui, après les fondateurs Gradlon, *Gwénolé*, Corentin et Ronan, des fidèles sans nombre avec les plus hauts représentants de la nation : au XIV^e siècle, le duc Jean IV le Conquérant, au XV^e, les ducs Jean V et Pierre II et au XVI^e (1505), la duchesse Anne, reine de France.

(1) Ceci était exact il y a trente ans. Mais aujourd'hui, le monastère de Landévennec a retrouvé une nouvelle vie.

Le Ménez-Hom d'après le Roman d'Aquin.

Le Roman d'Aquin, vieux poème de chevalerie de la fin du XII^e siècle, fait mention du Ménez-Hom. Voici comment.

Aquin, roi païen, a profité de l'absence de Charlemagne pour s'emparer de la Bretagne. Mais, à l'appel des Bretons, l'empereur accourt. La guerre dure sept ans, occupés par des sièges, des batailles rangées, des combats singuliers, etc... Charlemagne poursuit son ennemi jusqu'au fond des forêts de Cornouaille. Le païen, traqué par les Francs, chassé de Guidalé et de Carhais, se réfugie sur les hauteurs du Ménez-Hom :

Droit en Mené s'en est Aquin allé
C'est un chastel moult riche et assuré.
Païens le firent de vieille antiquité,
A belles salles de fort mur quenelé,
Où il avait jà aultrefois esté.

Charlemagne, poursuivant son ennemi, vient camper au pied du Ménez-Hom, au sein de la forêt de Névet, qui s'étendait alors jusque-là. Dans une sortie, Aquin culbute les Francs. Furieux, l'empereur monte à l'assaut du château et le met en flammes avec le feu grégeois :

Moult fièrement ont la ville assaillie,
O (avec) feu grédois l'ont arse et bruslée.

Chassé de son château, Aquin se réfugie dans la forêt. Il arrive à l'oratoire où saint Corentin dit la messe. L'ermite va le dénoncer à l'empereur. Charlemagne arrive avec ses gens et tue le roi païen.

Les cours d'eau de Plomodiern.

Il y en a deux principaux :

1) Le ruisseau de Kerharo, nommé rivière de Québlen dans un acte notarié de 1659. Long de 11 km., il descend de la montagne de Saint-Gildas, sépare Plomodiern de Ploéven, reçoit bien des affluents, surtout les ruisselets de Saint-Corentin et de Kerikun, et aboutit à l'anse de Kerijen. Il faisait tourner une dizaine de moulins. Lors d'une crue subite, en décembre 1929, il emporta le pont de Kerharo.

2) Le ruisseau de Stang ar Ribl, qui sort de Feunteun ar Groaz Ru, reçoit entre autres les ruisselets de Stang ar Vennig et de Ménez Yann et le Rodou Bouhal, et aboutit à Milin Pont ar Mor, au bout de la Lieue de Grève. Il actionnait jadis 6 moulins.

A noter aussi le Dour Froud (1), qui sépare Plomodiern de Saint-Nic et se perd dans la Lieue de Grève.

La plaine.

Si le Ménez-Hom est aride, sa ligne de hauteurs fournit un abri contre les vents du nord à la plaine qui, en une pente très douce jusqu'à la mer, présente au soleil de midi un damier infini de riches cultures ou de prairies verdoyantes. Des apports continus d'engrais marins, avant et après 1900, ont fertilisé encore davantage une terre naturellement féconde. Depuis longtemps, Plomodiern est dans les premiers rangs pour l'abondance de ses ressources agricoles : blé, céréales secondaires, porcs et bêtes grasses. Nous y reviendrons plus loin.

Moulins.

Le Porzay avait près de 50 moulins à eau dont 17 à Plomodiern, 8 à Saint-Nic et à Cast, 6 à Plonévez qui avait aussi un moulin à tan du 18^e siècle. Les meuniers étaient réputés gens aisés. En 1796, le meunier de Kergustans, simple locataire, fut un des 98 citoyens de Plomodiern imposés à l'« emprunt forcé de l'an IV ».

Il y avait aussi 5 moulins à vent : celui de Bernall en Saint-Nic, ceux de la Forêt, de Lescuz et de Penfond en Plomodiern et celui de Lesvren en Plonévez. Notre imagination d'écoliers y voyait des donjons sur les hauteurs, où les meuniers devenaient des sentinelles brandissant contre des ennemis bien irréels la menace de leurs ailes.

(1) N'est-il pas bon de noter le sens de vieux mots bretons qui ne sont restés en usage que dans des noms de lieux ? Ici, c'est d'abord « froud », mot féminin, et qui signifie : torrent, ruisseau au cours rapide. Plus haut, on a lu « rodou », où il ne faut pas chercher le pluriel de **rod**, la roue, mais... un gué, tout simplement.

Quel pittoresque en moins depuis leur disparition du ciel du Porzay !

La côte.

Plomodiern présente un développement côtier de 8 à 10 kilomètres, tantôt sables, tantôt rochers. Entre les grèves de sable fin de Kervijen et de la Lieue de Grève, où la mer se retire à 500 mètres, règnent des falaises schisteuses, qui naguère attirèrent l'attention de géologues amateurs par la superposition tantôt régulière, tantôt affreusement bouleversée, des tables géologiques.

Un jour, deux curieux y firent une découverte d'intérêt pratique : un petit bloc d'or luisant au soleil. Faute d'instrument, ils ne purent le détacher séance tenante. Le lendemain, dès l'aube, un des compères vint avec marteau et ciseau et emporta le trésor. Son camarade tard venu s'en retourna « gros Jean comme devant ».

A la pointe de Talagrip se voit encore solide un vieux poste de surveillance aux murs très épais, dit « an ty-gard », la maison de garde. Du haut de la falaise, un peu plus à l'est, près de la cote 46 devant Krèh ar Bleiz, on jouit du plus beau panorama de la côte. Là, face au milieu de l'entrée de la baie, la Monarchie avait placé une batterie de deux canons, qu'on voyait encore en 1890. Voici, touchant cette batterie, une anecdote qui courut longtemps.

C'était sous le premier Empire, après Trafalgar (1805). Faute de bateaux, la côte était mal surveillée. Un jour, un navire anglais, pavillon hissé, entra dans la baie. Coupant de l'ajonc devant la mer, un ancien marin de la guerre d'Amérique, *Yann ar Saë*, dont les descendants Golhen sont nombreux à Plomodiern et à Crozon, reconnut les couleurs de l'ennemi et comprit aussitôt le défi porté à la côte française : « L'Anglais dans la baie ! s'écria-t-il. Il va voir, celui-là, ou Yann ar Saë ne sera plus mon nom ! »

Les canonnières mettaient leur langue à flot à l'auberge de Ruluyan, à 1.500 mètres de là ; mais il ne manquait rien à la batterie. Vite, un obus dans la culasse ! La poudre parla. L'Anglais eut chaud, baissa pavillon et vira de bord pour s'éloigner. Grand émoi aussi à Douarnenez, où quel-

qu'employé de la Marine vit, au bout de sa longue-vue, un *bragou braz* se dirigeant vers Krèh ar Bleiz : c'était Yann ar Saë, fier d'avoir sauvé l'honneur de la Marine française.

La mer y gagne sur la terre. Certaines tempêtes d'automne, de 1925 par exemple, ont déplacé les sables sur de vastes étendues, découvrant la tourbe noire avec de nombreuses racines, et laissant voir par endroits des troncs d'arbres au bois rougeâtre que le couteau de l'auteur a entamés à la grève de Kervijen.

Les 8 et 9 janvier 1930, dans les sables de la Lieue de Grève, non loin de la plage de L'Estrevet, les riverains virent émerger une partie d'un navire naufragé au XVIII^e siècle. Une pièce de monnaie à l'effigie de Louis XV y fut découverte. La tradition locale veut qu'un convoi de blé ait jadis échoué là.

La Lieue de Grève, où passait la route de Quimper à Brest, par Lanvéoc, a eu mauvaise renommée. Plusieurs fois, les diligences royales ou impériales, ou les particuliers en voyage, y ont été attaqués. Un facétieux personnage disait naguère : « Nos ancêtres se sont enrichis à piller les diligences dans la Lieue de Grève, et tous les gouverneurs de Brest ne sont pas arrivés à destination. » Il est permis de penser qu'il exagérait sérieusement.

CHAPITRE II

DANS LES TEMPS TRÈS ANCIENS

I. — SOUVENIRS PRÉHISTORIQUES

Depuis qu'on s'est mis, au XIX^e siècle, à cultiver l'archéologie, très nombreux sont les savants qui ont étudié les monuments venus de la préhistoire jusqu'à nous sur le sol de Plomodiern. L'un des premiers fut *Bachelot de la Pilaye* (1786-1856), un Breton de Fougères. Il était principalement botaniste, mais aussi observateur passionné des choses anciennes. Il vint au Ménez-Hom en 1815, puis — et surtout — en 1843. Il écrivait au retour de sa deuxième exploration :

« Sur tout le Ménez-Hom, je n'ai rencontré le sol que tel qu'il est sorti des mains du Créateur... Tout est resté comme aux temps celtiques, c'est-à-dire dans un état entièrement sauvage, et la montagne n'est partout qu'une vaste solitude... La seule addition faite depuis l'époque celtique sur le sommet du Ménez-Hom consiste en un échafaudage haut de 20 pieds, qui porte une espèce de petit cabinet carré... Ce cabinet aérien a servi aux ingénieurs et aux officiers de l'état-major que le gouvernement avait envoyés pour rectifier la carte de Bretagne et pour en dresser une nouvelle. On voit encore, entre les quatre poteaux portant ce cabinet, la pierre géométrique, haute d'un mètre et de forme carrée, dont la pointe figure le sommet de tous les angles qui correspondent soit aux clochers, soit aux hauteurs les plus remarquables du vaste panorama qu'on domine de tous côtés. » (1)

(1) Du livre de Bachelot de la Pilaye, « Etudes archéologiques et géographiques », imprimé à Bruxelles en 1850, il ne reste d'exemplaire qu'à la Bibliothèque Royale de Belgique. Le Dr Vourc'h obtint d'en faire faire des copies, dont l'une est aux Archives départementales du Finistère.

Au cours de ses recherches dans le Ménez-Hom, Bachelot de la Pilaye trouva 21 monuments celtiques et, pour lui, ce nombre prouve « l'importance religieuse de la montagne avant l'introduction du christianisme ». Il parle de « vaste nécropole ».

Voici, d'après le docteur Vourc'h (+ 1964), qui s'intéressa beaucoup à la préhistoire, un rapide aperçu de ces monuments tels qu'on peut les voir aujourd'hui. Nous utilisons, en même temps, ce qu'il nous communiqua avant la guerre de 1939 et ses dernières notes, publiées après sa mort dans les « Cahiers de l'Iroise » (1965, N° 1).

1) Au sommet du Yéd, il existait un ensemble de grosses pierres formant à peu près un cercle de 40 mètres de diamètre. De l'avis de M. du Frétay, ce devait être un « cromlech » ou cercle de pierres levées (2). D'autres y ont vu un carnail ou galgal, c'est-à-dire un monument funéraire. Ce haut lieu ne pouvait manquer d'être jadis un sanctuaire vénéré entre tous, dominant de nombreux dolmens, tumulus et autres sépultures.

Mais les pierres de cet ensemble, déjà bousculées pour faire le soubassement du télégraphe aérien de Chappe, sous la Révolution, puis pour dresser l'observatoire des cartographes, avaient disparu en partie avant la guerre 14-18. Enfin la guerre 39-45 acheva la destruction : les Allemands s'y établirent avec un poste de radiolocalisation.

2) Au sommet du Ménig, la croupe la plus occidentale, et en faisant le tour, existe une enceinte circulaire ancienne, de plusieurs centaines de mètres, dite « camp du Ménez-Hom ». On ne saurait préciser ni son âge, ni sa destination.

3) Sur la pente nord du Ménig, à gauche du sentier menant à Trégarvan, se voit un « mont-joie », dit *Ar Bern Mein*, c'est-à-dire : le tas de pierres. Selon la tradition, c'est le tombeau du roi Marh. Chaque passant se doit d'y jeter un caillou : lorsque le tas sera assez haut pour qu'on en puisse voir le clocher de Sainte-Marie, l'âme du roi Marh sera délivrée. Semblable « mont-joie » a été découvert, et semblable pratique observée en plein désert d'Arabie par le colonel anglais Lawrence, qui jeta, lui aussi, son caillou.

Le Dr Vourc'h note, d'autre part (art. cité), qu'il avait remarqué dans tout ce secteur « des boursoufflures de ter-

rain, nombreuses, disséminées, parfois isolées, d'autres plus ou moins groupées. » Aux hommes du pays je demandai ce qu'elles signifiaient : « On les appelle des *marhou*, me dit-on ; on dit qu'on y enterrait les chevaliers, les notables. »... Nous décidâmes un jour de fouiller l'une de ces tombelles. Avec le concours de quatre hommes de Trégarvan, nantis de pelles et de pioches, nous consacraâmes une journée à cette besogne, pique-niquant sur le terrain, pour constater que ce n'était pas un renflement naturel, mais bien un ouvrage de l'homme... Nous nous bornâmes à cette expérience, ayant toutefois acquis la conviction que le mot de tombelles était adéquat. Quel est leur nombre, depuis les « Rohou » d'Argol jusqu'au dernier sommet de la chaîne vers Dinéault ? Je ne les ai pas comptées ; car le cimetière est immense. »

On ne peut manquer d'être frappé du rapprochement entre le « Bern Mein », tombeau du roi Marh de la légende, et ces « marhou ».

4) A 700 mètres au nord de la chapelle Sainte-Marie, dans le deuxième champ à droite de la route de Crozon, se trouve le dolmen de Stang-an-uhel.

Proche de là, à la limite d'Argol et de Trégarvan, le D^r Vourc'h avait découvert encore une enceinte préhistorique, formée d'un fort talus rectangulaire, « moins impressionnant toutefois que les trois enceintes du « camp » de Locronan ». Il penchait pour le dater de l'ère campignienne. Hélas ! il n'en reste rien. Le bulldozer y a passé récemment, lors de travaux de reboisement.

5) A 500 mètres au sud de Sainte-Marie, en face de la croix dite *Ar Groaz Ru*, à droite de la route de Plomodiern, un autre dolmen.

6) Au sud-ouest de Sainte-Marie, dans la direction du Ribl, dans « Gwarem al Lie », au bord de *Heñchou ar gwall*, « routes du malheur », un autre dolmen à table renversée, près d'une enceinte mutilée, fouillée en 1892 par M. du Frétay. Celui-ci y découvrit un gros percuteur allongé en diorite, une hache primitive non polie, en grès très dur, et un usoir ayant servi sur plusieurs faces (Bull. S.A.F. 1899, p. 166-168).



Grève de L'ESTREVET avec vue sur Menez-Hreg, Porz ar Vag, et la pointe de Talagrip portant Ty Gard. C'est l'extrémité sud de la Lieue de grève, 4 km. de sable fin où la mer se retire à 400 m.



Vue du Menez-Hom vers le Yed. — Le Yed (adoucissement de Ged, en français guet, poste de surveillance), est le point culminant de la chaîne (330 m.). Image bien suggestive. Le sommet du Menez-Hom, loin d'être en pic, est une étendue arrondie, arasée, comme raclée au long des siècles par les intempéries. C'est là un type de vieille montagne. La pente douce donne une impression de lointain, dans la note du Mystère breton de Saint Gwenolé (12-13^e siècle). Jadis, quand on allait à pied, le Menez-Hom semblait bien loin. « Si vous tardez, vous ne pourrez l'atteindre ». Aujourd'hui l'auto vous porte vite jouir du beau panorama du Yed. Voyez la route touristique qui monte à travers l'ajonc ras et la bruyère. La vue est prise de la pente nord-ouest du Menik et les gros cailloux du premier plan sont le « Eern-Mein », le tombeau du légendaire Roi Marh.

Une fouille faite vers la même époque au tumulus de « Gwarem Menez Vosenn » (Garenne du mont de la peste), près de Kervijen, lui rapporta des armes, des pièces de monnaie et une urne contenant des cendres.

7) A 3 km. de Sainte-Marie, à l'est de la route vers Saint-Nic, un dolmen bien conservé, « Men Lié ». Pour Bachelot de la Pilaye, ce vocable serait plutôt un terme générique. Les gens du pays l'appellent *ar billig*, « la poêle ». Un photographe a eu l'idée bizarre de le reproduire en carte postale après y avoir fait monter « l'archidruide du Menez-Hom » armé de la faucille à couper le gui.

Ces quatre dolmens sont sur le territoire de Plomodiern, qui en possède un cinquième, celui de Menez-Hreg, à l'ouest de L'Estrevet, tout près de la mer.

8) Plusieurs tombelles au versant sud de la chaîne des Run, depuis les « Trois Canards » jusqu'à « Ty devet ».

9) Des *cupules* creusés dans la pierre ont été reconnues par le D^r Vourc'h en plusieurs endroits. La première qui piqua sa curiosité se trouve, dit-il, « au milieu d'une table dolménique, à L'Estrevet ; dolmen renversé : quelqu'un estima qu'il pourrait user de l'un des piliers pour bien caler l'entrée d'un champ ou d'un chemin de terre ». Il en a repéré d'autres sur la pierre marginale de l'enclos de Sainte-Marie, sur le calvaire lui-même, ainsi qu'à la fontaine. Il en existe d'analogues en d'autres endroits non seulement du Finistère (1), mais en France et bien au-delà, par exemple en Palestine, sur de vieilles pierres de ce pays de Canaan : ces cupules sont des indices du culte païen dont ces pierres étaient l'objet.

II. — L'ÉPOQUE DU BRONZE A PLOMODIERN

En passant d'une époque ou d'un « âge » à l'autre, bien des lecteurs apprécieront un bref rappel de la succession de ces âges de la préhistoire. Pour notre région, seules sont

(1) On voit, par exemple, des cupules semblables sur la pierre appelée le bateau de Saint Vio, près de la chapelle de ce nom à Tréguennec.

intéressantes les dernières périodes, les plus proches de nous.

1) Dans les âges de la pierre, on distingue trois grandes divisions : le *paléolithique*, plus haut que l'an 10000 avant Jésus-Christ ; le *mésolithique*, approximativement de l'an 10000 à l'an 5000 ; le *néolithique* enfin, de 5000 à 1800 avant J.-C. environ. C'est du néolithique surtout que datent les monuments cités plus haut.

2) Viennent ensuite les âges des métaux. D'abord *l'âge du bronze*, de 1800 environ à 900 avant J.-C. ; puis le *premier âge du fer*, de 900 à 500 ; enfin le *deuxième âge du fer*, de 500 à 50 avant J.-C., c'est-à-dire jusqu'à la conquête de la Gaule par les Romains. C'est au cours du premier âge du fer que *les Celtes* sont venus occuper la Gaule — et de là l'île de Bretagne — et y développer une civilisation brillante.



De l'âge du bronze, retenons qu'un article de Paul du Châtellier fait état de deux cachettes de fondeurs découvertes à Plomodiern. La première, recueillie en 1871 par Larnaudière dans « Gwarem nevez », près de Kervijen, renfermait un grand nombre de haches à douille quadrangulaire et à anneau latéral.

La deuxième découverte à Kergustans par Morgien et Larnaudière, était composée de haches à talon munies d'un anneau latéral, de fragments de bracelets ornés de stries, d'une pointe de lance à longue douille, œillets à la base des tranchants, longue de 0 m. 21, de 4 fragments d'épée sans caractères, d'une bouterolle d'épée, et d'un cinquième fragment supérieur de lame d'épée long de 0 m. 168 et ayant à la base de la lame 0 m. 32 de largeur (1).

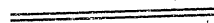
(1) Bull. Soc. Archéol. du Finistère, 1899, p. 264-265.

III. — EPOQUE GALLO-ROMAINE

Le Docteur Vourc'h a trouvé des vestiges de deux établissements gallo-romains entre le bourg et Sainte-Marie. Le premier, à 1 km. du bourg, au lieu dit « Dour Bihan », à la terminaison d'une voie romaine, près d'une source, dans un champ appartenant à Mme L'Helgouac'h ; on remarque bien le rectangle formé par l'ensemble. Le deuxième un peu plus loin, sur une hauteur dominant la vallée. Des briques ont été recueillies aux deux endroits.

Diverses poteries romaines, découvertes lors du défrichement des landes du Nonnen, entre 1890 et 1900, furent remises à M. du Frétay.

Le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, année 1874-1875, mentionne divers vestiges de constructions et substructions romaines à proximité de la baie, des tuiles découvertes à l'entrée de la Lieue de Grève, à « Goulid ar gêr » et dans l'anse voisine de « Porz ar vag », enfin un petit camp retranché de forme rectangulaire sur le bord et à droite de la route de Plomodiern à Sainte-Marie. à peu de distance de la chapelle.



CHAPITRE III

NOBLES ET MANOIRS

L'ancienne église de Plomodiern avait trois portes et trois stalles seigneuriales, soit une porte et une stalle pour chacun des plus importants seigneurs de la paroisse : Lescuz, le Riblé et Lanvilliau. Un seigneur ne serait jamais entré par la porte d'un autre.

1. *Lescuz.*

Lescuz était une grande terre à 4 kilomètres à l'est du bourg de Plomodiern. Le plus ancien seigneur connu est le chevalier Jean de Lescuz. Tué à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364, où il se battait dans les rangs du parti de Montfort, le vainqueur, il fut inhumé dans la chapelle des Cordeliers de Quimper (1).

Les armes de Lescuz étaient : *de gueule à trois fers d'épieu d'argent*. A la montre de 1426 (2), Jean de Lescuz est reconnu comme noble, exempt depuis longtemps, quoique sa terre ne soit pas manoir. On voit, à la montre de 1444, qu'elle l'est devenue, grâce sans doute à un affranchissement donné par le duc en faveur du même Jean.

En 1466, un autre Jean de Lescuz est héritier de Méance de Lescuz. En 1500, Catherine de Lescuz, épouse de Jean de Coatanezre (c'est Coatanêr, en Ploaré), seigneur des Salles en Kerfeunteun, est inhumée aux Cordeliers de Quimper.

(1) Nécrologe des Cordeliers de Quimper, *Bull. Soc. Arch. du Finist.*, 1884.

(2) Manuscrit de Laubrière, Archives de Lesquiffiou en Pleyber-Christ. — Une « montre » était en même temps une revision des titres de noblesse. D'où le mot de « réformation », qui est souvent employé aussi.

En 1536, le manoir de Lescuz appartient à Marie de Lescuz, dernière du nom, qui se marie avec un Lezongar — la terre de ce nom est en Esquibien —, seigneur de la Boixière en Pluguffan. Ses deux fils étant morts sans héritiers, sa fille épouse, en 1582, Alain de Kerloaguen, sieur de Crec'heuzen. Celui-ci fait, en 1623, une déclaration spéciale de ses droits de prééminence et de juridiction, que renouvellera en 1639 Charles de Kerloaguen.

Peu après, la seigneurie, étant aux mains de Jean de Kersulguen, sieur de la Boixière, petit-fils de Marie de Lescuz, est vendue par lui à *Jean Le Nobletz*, seigneur du Boys, magistrat criminel au présidial de Quimper, neveu du grand missionnaire breton, Dom Michel Le Nobletz. Les armes des Nobletz étaient : d'argent à l'aigle de sable, au chef de gueules, chargé de trois annelets d'argent.

Jean Le Nobletz épouse en 1649 Marie de Kerguélen et ajoute à ses seigneuries du Boys et de Lescuz, en 1655, le manoir et la terre de Poulguinan en Ergué-Armel, puis, peu après, les manoirs et terres de Kergustans et de Lezouyer, ceux-ci en Plomodiern. Veuf, il épouse en 1658 Françoise de Kernafflen, douairière de Roc'hantec, qui lui donne un héritier, René, nommé par l'évêque, René du Louët. Il habite alors à Quimper, sur la Terre au Duc, une maison achetée en 1659, touchant la rue de la Vieille Cohue, aujourd'hui rue Laënnec, et la Venelle du Pain Cuit.

Ce René Le Nobletz, fils de Jean, fait brillante carrière. A 25 ans, il est conseiller au présidial, et président moins de deux ans après. Il se marie richement en 1684 à Marie Renée Agnès du Chastel de Kerlec'h, de la fameuse maison des Tanguy du Chastel de la guerre de Cent Ans, et porte dès lors les titres de chevalier et seigneur de Lescuz. En 1685, il est député aux Etats de Bretagne assemblés à Dinan.

Si les Nobletz habitent généralement Quimper, à cause de leurs fonctions, ils font bien des séjours à Lescuz. Jean et René Le Nobletz, leurs épouses et la fille de René, Françoise Renée Le Nobletz, signent souvent aux registres paroissiaux comme parrains et marraines.

René Le Nobletz est enterré dans son enfeu de l'église de Plomodiern, le 24 mars 1705. Quatre mois après, sa fille

épouse à Quimper le chevalier Guillaume Jean Baptiste François de Becdelièvre, fils du premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne à Nantes.

Reçue en 1660 chez le futur beau-père de Françoise Le Nobletz, Madame de Sévigné a écrit sans charité : « Le premier président est un jeune homme de vingt-sept ans, fort joli ; il est devenu magistrat par son crédit, et il a acheté toute l'expérience nécessaire. Il a depuis épousé une fille que je connais fort. Ils sont revenus pour moi de la campagne où ils étaient. » La vérité est que ce joli jeune homme était un digne et grand magistrat, très loué de d'Aguesseau et très estimé du roi Louis XIV. Quant à la première présidente, elle était, au dire de Madame de La Fayette, la plus belle femme de son temps, avec une vertu égale à sa grande beauté.

Voilà en quelle famille entre l'héritière de Lescuz. Son mari devient bientôt lui-même premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne (1). Son fils aura cette charge après lui et la transmettra, lui aussi, à son fils comme si elle était devenue héréditaire dans sa famille. Ainsi la demoiselle Le Nobletz est belle-fille, femme, mère et grand-mère de premiers présidents de la Cour des Comptes de Bretagne. Nantes l'a prise, Lescuz ne la verra plus.

Le notaire seigneurial occupera le manoir. La chapelle aura un chapelain attitré, l'abbé Jean Lautrou, du village voisin de Porzmorvan. En 1730, le notaire Ballenois fera enterrer son épouse dans cette chapelle par consentement de Monsieur le marquis de Becdelièvre (2) et y fera célébrer le mariage de sa fille Thérèse avec Joseph Corentin Laënnec, sieur de Trémaria, de la famille du fameux médecin (3).

Entre 1750 et 1760, Lescuz change de mains. Le 1^{er} juin 1760, Messire Charles Gabriel Heussaff d'Oixant, chevalier seigneur de Lescuz, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie franche de la marine, fait baptiser Charles Joseph Marie, son fils, né à Lescuz de Corentine Marie de Guernisac, sa

(1) D'après Trévédy, « La Terre du Duc », dans Bull. Soc. Arch. 1896.

(2) Registres B.M.S. de Plomodiern.

(3) Trévédy, « La maison natale de Laënnec », Quimper, 1884, et registres B.M.S. de Plomodiern.

légitime épouse. Deux abbés d'Oixant, recteurs l'un de Plogonnec, l'autre de Plusquellec, signent au registre. Le seigneur de Lescuz fera baptiser d'autres enfants à Plomodiern et ne dédaignera pas de faire les fonctions de fabricien à Sainte-Marie du Ménez-Hom.

En 1764, Lescuz passe au chevalier Joseph du Quengo. A la fin de l'ancien régime, la seigneurie appartient à la famille de Ploëuc.

Les changements de propriétaire ne portent aucun préjudice à l'exercice de la juridiction. Un mémoire présenté en 1640 par Charles de Kerloaguen affirme que les droits de basse et moyenne justice de sa seigneurie sont constatés depuis 220 ans au moins. Si la juridiction a cessé d'être exercée pendant les guerres de la Ligue, à la fin du xvr^e siècle, elle a été restaurée en 1604. Le ressort s'étendait en Plomodiern, Cast, Ploëven et Saint-Nic. L'auditoire était au xvii^e siècle au bourg de Plomodiern, et au xviii^e à Locronan. (1)

On rapporte qu'il y a un siècle, à l'époque où un Becdelièvre était commandant de zouaves pontificaux, une demoiselle de Becdelièvre vint voir la « grande terre » de ses ancêtres. Elle put voir ce qu'on verrait maintenant : les cent hectares de terrain, dont la moitié sous bois, sur le bord de la route des bâtiments de ferme médiocres, une maison bourgeoise de 1825 environ, moins délabrée qu'aujourd'hui, et un jardin muré dont un écu simple surmonte la porte. Un écu simple ! Nul autre vestige de la seigneurie de Lescuz. Ainsi passe la gloire du monde.

2. Le Riblé.

Le manoir est à 1 km. nord-ouest de Plomodiern, en plein soleil. La seigneurie du Riblé est un ramage de celle de Rosmadec en Telgruc, dont elle porte les armes avec une brisure : *pallé d'argent et d'azur* en signe de juveigneurie, à la cotice en bande de gueules. Dans la succession des familles, on verra les noms du Riblé, du Quélennec et de Visdelou.

(1) Bourde de la Rogerie, *Liste des juridictions* (Bull. Soc. Arch. 1911).

Yvon du Riblé, écuyer commandant 15 autres écuyers, est sous les ordres du comte de Richemont en mai 1414 (Dom Morice, *Preuves*, II, 905). Il est encore à Villeneuve-lez Avignon avec sa compagnie le 20 avril 1420.

Jean du Riblé paraît à la montre de 1426, et comme témoin noble à côté des commissaires de la réformation de 1444. A la montre de 1481, on voit Hervé du Riblé, et avec lui Jean Tulguen. En 1494, Jean du Riblé est dit fils d'Hervé.

Ensuite, par mariage de l'héritière, le nom change. Jeanne, dame du Riblé, épouse un sieur de la Marche. Leur fille, Catherine de la Marche, dame du Riblé, épouse en 1511 Jacques du Quélenec, seigneur de Bienassis en Erquy (Côtes-du-Nord). Vient alors une courte lignée de ce nom. Jean du Quélenec, né le 23 décembre 1515, seigneur de Bienassis et du Riblé, épouse en 1536 Jeanne de Lezongar, fille de Rolland. Claude du Quélenec, né le 22 août 1542, seigneur de Bienassis et du Riblé, épouse Julienne de Launay-Comatz en Ploubalay, fille de Jean et de Jeanne Eder de Beaumanoir ; elle se remaria ensuite à Jacques Goyon, seigneur de Saint-Martin, puis à Jean du Breil, seigneur de Pontbriand.

L'héritière de Claude du Quélenec, Françoise (1577-1654), épouse d'abord Christophe de Tréal, seigneur de Beaubois en Bourseul (1588), puis, avant 1592, noble et puissant *Gilles de Videlou*, chevalier de la Goublaye en Saint-Alban, dont elle aura, entre autres enfants, Charles de Videlou, chevalier, seigneur du Riblé, né en 1600. Celui-ci se marie en 1617 à Françoise Guignemer (sans postérité), puis à Catherine de Couespelle, de la maison de la Chaise en Plestan, dont : Urbain de Videlou du Riblé, sans postérité, et Elisabeth de Videlou, mariée à Paul de Lambray, seigneur de Launay en Plédéliac, dont un fils et une fille.

Mais le Riblé n'avait dû être donné qu'en viager à Charles de Videlou, car son frère aîné, Claude, seigneur de la Goublaye, Bienassis, etc..., se qualifiait aussi seigneur du Riblé. Né le 24 juillet 1593, président aux enquêtes du Parlement de Bretagne, mort le 4 mai 1658, il avait épousé en 1625 Jeanne de Guer (+ 1636), fille de Charles de Guer, chevalier de Saint-Michel, seigneur de la Porte Neuve en Riec, et de Marie Papin, dame de Pontcallec.

Un autre fils de Gilles de Videlou et de Françoise du Quélenec, c'est *François de Videlou*, d'abord chanoine et grand vicaire de Cornouaille, puis prédicateur à la parole aussi édifiante qu'élégante de la cour d'Anne d'Autriche, reine de France. Choisi en 1650 par Mgr René du Louet comme évêque coadjuteur de Cornouaille, il fut sacré à Paris en 1651 sous le titre d'évêque de Madaure par les évêques de Dol, de St-Malo et de Vannes. En 1665 il fut transféré à l'évêché de St-Pol-de-Léon. Il mourut en 1668. Son tombeau en marbre est une des plus belles sculptures de la Cathédrale de Saint-Pol.

Quant à Claude de Videlou, de son mariage avec Jeanne de Guer, il eut pour fils aîné Charles de Videlou, chevalier, seigneur de Bienassis, le Riblé, etc... (1631-1653), marié le 12 février 1648 à Renée du Breil, dame du Plessis en Erquy, fille de Guy du Breil, seigneur de Rays et du Plessis-Bellison, et de Claude de Boiséon, remariée en 1654 à Renaut de Sévigné, comte de Montmoron.

Le second fils de Claude de Videlou fut Jean-Charles (1635-1697), qui fut à son tour seigneur de la Goublaye et du Riblé, capitaine garde-côtes de l'évêché de Quimper, mort sans postérité.

La seigneurie du Riblé devint, à la fin du XVIII^e siècle, propriété des Rosnyviven (1779), puis des Bouteville. Cette seigneurie avait droit de justice. Le ressort de sa juridiction, qui s'exerçait à Châteaulin, s'étendait en Plomodiern, Dinéault, Cast et Saint-Nic (Bull. Soc. Arch. 1911, p. 260).

Le seul souvenir du domaine seigneurial est la grande allée du manoir, entretenue avec soin par les propriétaires. (Les Archives du Riblé sont à Rennes, fonds Piré, série E.)



3. Lanvilliau.

Le manoir était à 1 km. de la mer, près de la chapelle de Saint-Sébastien. Ici, deux noms de famille seulement : après Lanvilliau, Tréanna.

Jeoffroy de Lanvilliau comparait à la réformation de 1426, son fils Jehan à celle de 1444. La montre de 1481 nous

donne un autre Jehan, fils mineur qui habite le manoir avec sa mère et sa grand-mère. Ce doit être lui le capitaine de Lanvilliau, l'un des otages bretons que La Trémouille, commandant des forces françaises, promet de rendre au duc François II, moyennant qu'il restitue les otages détenus par lui à Vannes (26 mai 1488).

En 1502, Lanvilliau passe à la famille de Tréanna par le mariage de Catherine de Lanvilliau avec Guillaume de Tréanna, dont les descendants, au début du XVII^e siècle séjournaient quelquefois à Plomodiern, car on fait mention, dans la vie de Michel Le Nobletz, d'un passage de quelques jours à Lanvilliau. Si, ensuite, ils habitaient plutôt à Dirinon, à Cléden-Cap-Sizun et à Saint-Nic, ils venaient cependant à Plomodiern pour les grandes circonstances : établissement de confréries, prise de possession d'un recteur. Surtout ils s'y faisaient enterrer « es tombe ordinaire de deffuncts messieurs leurs ancestres », en l'église paroissiale où ils avaient fait d'importantes fondations.

En 1633, Guillaume de Tréanna, sieur de Lanvilliau, devint le beau-frère de Nicolas de Saludem, sieur de Trémalaria, le futur compagnon du Père Maunoir, dont l'abbé Parcheminou, de Saint-Nic, a écrit la vie.

En 1676, son fils Jean, sieur de Lanvilliau, fut l'exécuteur testamentaire du marquis René de Névet, lieutenant général du roi en Cornouaille, qui avait travaillé à pacifier les esprits après la révolte du Papier timbré, l'année précédente. Le 20 novembre 1679, il fonda, contre 15 livres de rente, cinq services annuels en l'église de Plomodiern, pour Anna de Coatelez, sa femme, Guillaume de Tréanna, son père, ses parents et amis. En 1690, il recommandait une entreprise importante aux Bons Anges, surtout à l'ange tutélaire de la Bretagne, et faisait dire la messe à cet effet tous les premiers mardis, par dom Henri Goudédranche (1). C'est lui aussi qui fonda en 1698 la chapelle de N. D. de Bon Voyage en Plogoff.

Plus tard, en 1742, Jean François de Tréanna de Lanvilliau fut, aux Etats de Bretagne, membre de la commission intermédiaire, qui défendit avec une farouche énergie

les libertés bretonnes contre l'absolutisme royal. Les membres de cette commission sont qualifiés par A. de la Borderie « les meilleurs serviteurs de la Bretagne » (1).

Lanvilliau avait four, moulin à vent et moulin à eau. Four et moulins avaient-ils besoin de réparations ? Le seigneur, ou son régisseur, priait le clergé de faire appel aux vassaux de Lanvilliau, au prône de la messe qui se disait chaque dimanche à la chapelle de Saint Sébastien. Parfois aussi le clergé rappelait aux vassaux négligents le paiement des taxes féodales (2).

Tout à la fin de l'ancien régime, Lanvilliau passa par mariage aux Kergariou, puis aux Barbier de LESCOËT. On peut voir à Lesquiffiou, en Pleyber-Christ (Papiers Kergariou, liasse 23,4) une vue au crayon du manoir de Lanvilliau en 1781. Les *armes de Lanvilliau* étaient : de sable à la croix de Saint André d'argent accompagnée de quatre fleurs de lys aussi d'argent. On peut les voir à la fontaine de Saint Sébastien. Quant au manoir, vers 1895, on en voyait encore quelques pans de murs.

Ne le quittons pas sans citer cette anecdote. Dom Michel Le Nobletz, étant au manoir, dit d'un chien qui passait : « Si l'on n'y prend garde, ce chien mangera un homme. » Peu de temps après, un noyé échoua à la grève de Porz-Harz. Quand il fut découvert, le chien le mangeait. Et les gens de dire : Dom Michel l'avait prédit.

Un Claude de Tréanna fut recteur de Saint-Nic.

Jean de Langueouez.

Mentionnons le chevalier Jean de Langueouez, seigneur dudit lieu (3), de Leshascouët en Plonévez-Porzay, et de Lespeurs en Plomodiern, aux montres de 1426 et de 1444. En 1536, on verra Anne de Langueouez, dame de Lespeurs et de la Forêt.

(1) Histoire de Bretagne, tome VI, p. 220.

(2) Voir lettres de Jean Poudoulec, curé de Plomodiern, aux Archives dép., fonds Tréanna.

(3) Le dit lieu est indiqué comme étant en Tréouergat (aujourd'hui Languiuas). Plus probablement, c'est en Plonéour-Lanvern : aujourd'hui Languioa. Ce qui le suggère, c'est non seulement la situation en Cornouaille, mais aussi le rapprochement avec les Foucaut de Lescoulouarn, seigneurie située en la même commune, et dont on fait mention plus loin.

(1) Chañoine Peyron, *Le château de Kerazan*, p. 31-33.

La devise de Jean était « Vim patitur qui vincere discit, qui apprend à vaincre souffre violence ». Le 24 juillet 1424, il était le représentant du duc Jean V à la pose de la première pierre des tours de la cathédrale de Quimper par l'évêque Bertrand de Rosmadec. En 1429, il luttait contre l'Anglais aux côtés de Jeanne d'Arc.

En 1426, Maurice de Languéouez est vicaire perpétuel de Locronan.

Cornouaille.

Vers 1700, une famille noble « de Cornouaille » paraît souvent à Plomodiern. Il s'agit des seigneurs de Kérinou et de Brest, dont la maison seigneuriale se voyait encore, vers 1925, dans l'enclos de l'Institution N.-D. de Bonne Nouvelle, près de la chapelle de ce nom à Kérinou. Ces Cornouaille, qui habitaient Saint-Nic, portaient : aux 2 et 3, fretté d'argent et d'azur, qui est de Kerguern, sur le tout d'argent au croissant de gueules.

En 1695, l'abbé Pierre de Cornouaille, qui sera recteur de Landudec (1717-1725), bénit le mariage de son frère, écuyer Jacques de Cornouaille, avec Catherine Foucaut, de la famille noble du manoir de Toulgoët (Toulhoad). Les enfants naissent à Plomodiern ; l'abbé Pierre nomme le premier. Dauphine de Kérinou de Cornouaille est marraine à Plomodiern en 1739.

Montre de 1481.

Les nobles de Plomodiern appelés aux armes sont : Hervé du Riblé, et avec lui Jehan Tulguen ; — Messire Jehan Tymaen ; — Pierre Kerpaën ; — Jehan Geffroy ; — Jean de Lescoet, et avec lui Yvon Le Maen ; — Jean, fils mineur de Lanvilliau ; ses mère et aïeule ont fait comparaître pour eux Gabriel Briant ; — Jehan Le Rest, par Jehan son fils ; — Henri Guiot.

Montre de 1562.

Les nobles de Plomodiern appelés comme sujets aux armes sont : Maître Yves de Tréanna, sieur de Lanvilliau ; — la dame du Riblé, pour elle et pour le sieur de Kerautret

son douarein ; — la dame de Pratéganec ; — la mineure de Jehan de Tymeur, par le sieur de Lanvilliau, son garde ; — Bertrand Coatsquiriou, sieur de Bulguron (plutôt Boulvern) ; le sieur de Coatsquiriou, son garde, doit être sous l'édit suivant sa déclaration ; — Henri Guiot (défaut) ; — Henri Guinement (défaut).

Ces montres sont citées d'après Fréminville, *Antiquités du Finistère*, 2^e partie, p. 359, 360, 455. Sans doute, en 1481, a-t-il lu à tort Lescoet pour Lescuz.

Mariage entre noble et roturière.

Le 12 décembre 1676 fut baptisé à Plomodiern Guillaume, fils de Messire Claude du Disquay et de Louise Pellien sa femme, seigneur et dame du Plessis-Kervent (Plessis c'est Kenkiz en Plonévez, Kervent est en Plonéis), baptisé par messire Yves Trétout, prêtre, nommé par Jacques Lastennet, prêtre et Catherine Didailler, femme de Martin Kervella, de Saint-Nic (BMS de Plomodiern).

C'est là un des enfants que concerne le dernier article du testament de Pierre du Disquay, seigneur de Kervent en Plonéis.

« Je déclare que j'ai vu la permission que Monsieur Calier, par ordre de Mgr de Quimper, donna à mon frère du Plessis d'épouser la femme dont il a eu des enfants et qu'ils s'épousèrent en une chapelle de la paroisse de Plomodiern, en présence de leurs prêtres et recteurs et qu'ainsi ses pauvres enfants, quoique d'une mère de basse extraction sont légitimes et en droit d'avoir leur partage dans la succession de leur père et que si Dieu me fait la grâce de vivre, je les prendrai chez moi pour leur donner l'éducation qui leur est due. »

Ceci a dû se passer à la fin du 17^e siècle.

(Note de M. Daniel Bernard.)

Vieux manoirs.

La réformation de la noblesse de 1426 signale pour Plomodiern les manoirs suivants. On remarquera l'évolution des noms depuis cinq siècles ; pour quelques-uns,

impossible de les identifier avec des villages actuels de la commune ou des communes voisines.

1. Toulgoet (Toulhoad), à Alain Foucaut, seigneur de Lescoulouarn en Plonéour-Lanvern (d'après l'abbé Cognec, *Plonéour-Lanvern*, p. 177).

2. Lespez — Lesparz selon Réformation de 1444 ; aujourd'hui Lespeurs — à Jean de Langueouez, fils de Jehan et d'Alix de Kerlouarnec ; il épousa Jeanne Foucaut.

3. Kerbouric (Kerbour), à l'évêque de Cornouaille. En 1444, Jehan Geffroy apparaît seigneur de Kerbouric. En 1562, on trouvera des Geffroy dans toute la région, depuis Argol, Pleyben, Saint-Nic jusqu'à Landudec.

4. Langouzucher, à Jehan de Kervastard.

5. Kerguistant (Kergustans), qui est à Jehan de Kerpaen, dont le fils Bernard épouse Jeanne de Lanvilliau. La montre de 1481 nous donnera pour Plomodiern Pierre Kerpaen, archer en brigantine, et la réformation Alain à Kergustans, et Bernard à Boulguern (Boulvern).

6. Lanarguizau, en 1426 à Jacob du Faou qui est cette année là gentilhomme de la garde du Duc Jean V.

7. Kercaru (Kerharo) possédé par Jehan de Poulpry. En 1644 il appartient à Richard de Penguern.

8. Brignen (Brigno) à Geffroy de Lanvilliau.

9. Coetbihan à Guillaume de Pentrez.

La réformation de 1444 donne d'autres manoirs :

1. Langat à Hervé, sire du Juch, époux de Béatrix de la Forêt.

2. Penfrouit à Jehan de Tréganvez, décédé en 1445 et inhumé dans la chapelle des Cordeliers à Quimper où l'avait précédé Jeanne De La Haye, sa femme, en 1425.

3. Lezgoézier (Lezouyer) appartenait en 1426 à Tiphaine de Keranrais, veuve de Geffroy du Perrier, seigneur de Coetcanten en Melgven.

4. Menestel (Meneskob) à l'Evêque de Cornouaille.

5. Lescuz.

6. Poulampry (Poulpry, plutôt Poulloupri) à Hervé Poulpry.

Les noms de Langouzucher, Langat, Lanarguizau, impossible, semble-t-il, de les identifier avec des villages actuels de la commune ou des communes voisines.

CHAPITRE IV

LES VILLAGES

I. — Les sections.

Le territoire de Plomodiern est divisé de temps immémorial en neuf sections, en breton « BREURIEZ », c'est-à-dire frairie. Ce sont : le Gorre, Lescuz, l'Eskobed, le Bourg, Lanléan, Kervijen, Mouabren, Tirien, Stang ar Ribl.

La section du GORRE comprend les villages suivants : Penn-ar-hrann, Penn-enez, Koad-ninon, Bel-air, Keravel ar Gorre, Trohiller, Lost-ar-hoad, Linihouarn, Boulvern, Milin ar Boulvern, Milin-hlaz, Locmibrit, Koatigo, Kilhavogen, Kerbiked, Maner Toulhoad, Goulid Toulhoad, Gorre Toulhoad, Kerhog, Koad bihan, Menez Triaou, Douar nevez, Tinast.

Section de LESCUZ. — Lagadvén, Kergoad, Launay Cofec (on dit : ar Wern all), Kerdalae, Kerdreolou, Sant Jili, Timeur, Kerineg, Menez Kerineg, Keryekel, Garspiorou, Porz Morvan, Koztier, Maner Lescuz, Leskudeed, Gwarem Richard, Kerriou, Kerrioual, Kervelem, Lanverh, Kerhilleg, Gorre-hoad, Lez ar Menez, Dinidig, Tymen, Maner Tymen, Valare, Vevid.

Section de l'ESKOBED. — L'Eskobed, Trois Canards, Pennhoad, Launay Curunet (on dit : ar Wern uhella), Launay Bric (ar Wern izella).

Section du BOURG. — L'agglomération du bourg, Bronnua, Kergosker, Milin Kergosker, Keralleon, Kerharo.

Section de LANLÉAN. — Prateganneg, Meneskob, Lespeurs, Kroaz helleg, Penn ar Wern, Lezouyer, Keryel, Keralliou, Keraskoued, Menez Toull ar Born, Langonteniad, Lanléan, Kerguz, Kerivin, Prad Ty-hlaon.

Section de KERVIJEN. — Penfond, Kerlaouered, Lanfrank Vraz, Lanfrank Vihan, Ty Glaz, Keregad, Kervijen.

Section de MOUABRENN. — Ty-Mark, Maner Lanvillio, Gorre en Alle, Kozker, Kreh ar Bleiz, Goulid ar Gêr, Goulid ar Gêr all, Kreh Gwennou, Keravel ar Goulid, Ty Gwenn, Kreh David uhella, Kreh David Izella, Ruluyan, L'Estreved, Kergustans, Milin Kergustans, Kerreo, Kroaz Dibenn, an Nonnen.

Section de TRIEN. — Milin Pont ar Mor, Brigno, Kerniol, Milin Kerniol, Kergo, Kergorz, Kelereg, Poullébred, Landrein, Liavén, Kervenneg, Mez Gouez.

Section de STANG AR RIBL. — Pennarun, Lostarrun, Menez Hom, Stang ar Vennig, Gillideg, Menez Yann, Benniel, Sant-Sula, Penfroud, Maner ar Ribl, Gorre ar Ribl, Lezivi, Lesloys, Milin an Abad, ar Forest.

II. — Pour comprendre les noms bretons de ces villages.

Chercher la clef des noms de lieu, c'est passionnant, mais pas toujours facile, même pour celui qui parle breton tous les jours. Gardons-nous de vouloir tout expliquer à l'aide de notre breton du XX^e siècle. Car toute langue évolue, tant qu'elle est vivante sur les lèvres d'un peuple. Chacun sait que le français, il y a cinq siècles, et plus encore il y a dix siècles, employait des mots et des formes qu'on ne comprend plus aujourd'hui. En breton, pareillement, un bon nombre de mots qui étaient d'usage courant du temps de saint Yves (XIII^e siècle), et à plus forte raison du temps de saint Corentin (VI^e-VII^e siècles), ont disparu du parler ordinaire... sauf dans les noms de lieu ou, comme on dit savamment, dans les « toponymes ».

C'est que, en effet, *les noms de lieu ont une force de survie* particulière, qui se remarque dans tous les pays. Une fois entrés dans l'usage, ces noms ont pour fonction principale de servir à identifier un lieu donné. Que ce soit Paris, Londres, Quimper ou Douarnenez, rares sont les habitants ou les voyageurs qui savent y reconnaître des noms celtiques. Les habitants de Plomodiern, eux, ont souvent cette curiosité, ce goût de savoir « ce que veut dire » tel ou tel nom de chez eux.



SULIAN GOZ WAR AR BILLIG (Nom particulier de ce dolmen)



Ferme au Porzay. — Maison d'un genre bien connu dans la région, genre auquel on revient (voir les constructions récentes de Kerleo, Kerlaouered et Maner Treouret). Façade en pierres de taille, tour à tour schiste bleuté et granit dans une disposition de bel effet. Admirez la corniche, vraie dentelle, et le puits monumental avec couronne moulurée et inscription en relief comme au linteau. [Parfois au puits, outre l'inscription, une sculpture comme à Goulid an dreo, le sanglier, emblème des Treouret]. Au linteau comme au puits l'inscription nomme les parents et les enfants. F. P. JOSEPH LHELGOUARLCH ET JEANNE BRELIVET - JOSEPH LHELGOUARLCH ET MARIE MAUGUEN. 1816. Tout cela fleure bon le passé et fait estimer à la postérité le bon goût des ancêtres. Voyez Kerbiked.

Notre recherche laissera de côté le grand nombre des noms de champs ou de parcelles (*park, tachenn, gwarem, foenneg, prad*, etc.) et s'en tiendra aux *lieux-dits*, c'est-à-dire où il y a une habitation. On y rencontre des noms de toutes les époques. Parmi les plus récents, il y a déjà quelques noms français, comme « Bel-Air », mais aussi des noms bretons modernes, comme *Ti-gwenn* ou *Ti-Glaz*, dont le sens reste très clair ; même si la couleur de l'enduit ou de la peinture des fenêtres et des persiennes a été modifiée depuis, le nom reste fixé.

Mais le grand nombre des lieux-dits porte des noms qui remontent au moyen-âge, et même jusqu'à l'époque de l'arrivée des Bretons en Armorique, ou peut-être au-delà.

Aussi, à côté des noms dont la signification est certaine, nous en trouverons d'autres qui font hésiter même les savants et devant lesquels, par conséquent, nous resterons prudents. Une raison supplémentaire d'être réservé, c'est qu'il nous manque des formes écrites vraiment anciennes et que, en revanche, il faut parfois redresser des erreurs d'écriture dans les actes notariés aussi bien que sur le cadastre ou sur les cartes d'état-major.

Note préalable sur les « mutations » en breton

Chacun sait que la consonne initiale d'un mot peut subir des mutations. Les règles en sont très souples et très précises à la fois. Sans en faire l'exposé, en voici des exemples très clairs. Le mot *koad*, « bois », donnera suivant les cas : *ar hoad* (avec un *h* fortement aspiré) ou *Kergoad*. Le mot *kroaz*, « croix », donnera *ar groaz* ou, au pluriel, *ar hroaziou*. Le mot *gwern*, « aunaie », devient *ar wern*, etc...

Ce qui est moins connu, c'est que, très anciennement, l'article n'étant pas encore en usage, un mot comme *penn*, « tête », se terminait par un *s* (*pennos*) et était lié directement à son complément tel que *koad*, *poull*, *prad*, dont la première consonne était alors aspirée. D'où ces noms composés : *pennhoad*, *pennfoull*, *pennfrad*, *pennfont*.

Dans son livre « Grammaire du vieux-breton » (Paris, 1964), M. Léon Fleuriot dit que cette mutation s'est produite avant la seconde moitié du VI^e siècle. Et voilà qui fait de ces noms de lieu de vrais monuments historiques. Plus tard, les mêmes termes, mais avec l'article, formeront les composés penn-ar-hoad, penn-ar-pont, penn-ar-prad, etc...

Les traits géographiques dans les noms de village

a) *Les saillies du relief* sont très diverses, et le vieux breton était riche en mots pour les désigner. Dans les lieux-dits de Plomodiern, on en relève plusieurs :

- *Menez* (prononcé : méné), c'est la montagne, le mont.
- *Run* (prononcé : reun) : colline, tertre, hauteur à pente douce.
- *Bronn*, c'est le mamelon, la hauteur arrondie.
- *Krêh* désigne un monticule, un sommet, une hauteur.
- *Tar* ou *Tor*, le mont, est un très vieux mot, conservé encore en gallois, fréquent dans des noms de lieu à travers toute la France ; le sens du mot étant oublié, on l'a très souvent doublé par « mont » ou « menez », et c'est le cas à Plomodiern, au village de Tar-menez ou Tor-menez. Il est moins probable que ce nom ait signifié : casure de la montagne. Pensez à Tarroz, sommet de la pente.

b) *La situation* est marquée par des termes qui s'opposent entre eux par paires :

- Gorre*, c'est le dessus, la partie haute, s'opposant à *Goulid* (en Léon, on dit : goueled), qui désigne la partie basse.
- *Al laë*, s'oppose de même à *an traon*, comme le haut et le bas. Le mot « traon », forme moderne du vieux-breton *tnou* (prononcé « tnaouñ », prend souvent, dans les noms composés, la forme *tro*. Les « Tromelin » qu'on trouve un peu partout sont dans ce cas : ce n'est pas le tour du moulin,

mais le val du moulin. A Plomodiern, c'est probablement aussi le cas de Tro-hiller ou Tro-huiller.

- *Penn* et *lost* s'opposent aussi, comme tête et queue. Il y a également un *Tal*, « front », à Talagrip, dont le deuxième terme n'est pas clair.

c) Autres termes géographiques

- *Toull*, c'est le trou, la percée, la clairière (dans un bois).
- *Froud* est le ruisseau au cours rapide, qui devient un torrent quand il a plu beaucoup.
- *Poull*, au contraire, est la mare, l'eau immobilisée.
- *Lin* signifiait aussi le marais ; mais sans doute dans les deux villages voisins qui portent ce nom, faut-il comprendre *lein*, « sommet ».
- *Stang*, c'est l'étang, mais aussi le vallon.
- *Ribl*, c'est la rive, le bord de l'eau, à moins qu'il n'y ait eu un autre sens autrefois.
- *Enez*, faut-il traduire par île ou îlot, quand on voit où est notre Penn-enez ? Une explication très claire est apportée par M. le chanoine Falc'hun dans son livre « Les noms de lieux celtiques » (p. 28) : comme au Pays de Galles et en Irlande, notre mot « enez » désigne aussi une prairie, un terrain plat au bord de l'eau..

Termes concernant l'habitation ou une construction des hommes.

- *Kêr* est le plus répandu (plus de 30 cas) et signifie ville, ou village ; il correspond au latin « villa », établissement rural. On le trouve dans le composé *Kozker* - ar *Gozker* -, où l'adjectif « koz » a le sens de vieux, mais aussi de minable, méprisable. Le plus curieux est le nom de *Kergozker* : si on a répété le mot « kêr » est-ce parce qu'on avait perdu le sens de *Kozker* ? Ce serait plutôt parce que c'était devenu un nom de famille : le kêr du nommé *Kozker*.

- *Lez* ou *Les*, primitivement *Lis*, désignait une demeure avec cour centrale, donc assez importante. Nous en trouvons dix à Plomodiern. Mais, de l'avis de certains, « *lez* » peut signifier aussi lisière, voisinage. A noter deux cas où l'orthographe officielle résulte d'une erreur : *Leskobed* et *Lestrevet* ne sont pas des « *Les* ». Le *l* initial n'est autre que l'article français élié. On dit en breton : an Eskobed, an Estreved. Le moins qu'on doive faire, c'est d'écrire : L'Eskobed et L'Estreved.
 - *Porz*, la cour à l'entrée d'une maison, ne se trouve qu'une fois.
 - *Lann* ou *Lan-*, qui commence 6 de nos lieux-dits, est un très vieux mot breton signifiant : lieu, surtout lieu consacré ou monastère. Dans le breton moderne, on a « *lann* » signifiant « ajonc » ; avec ce sens, on a souvent, par exemple, « *park al lann* ».
 - *Loc-*, qui indique un lieu consacré, est un mot plus récent (à partir du XI^e siècle). On le rencontre une fois : *Loc-mibrit*.
 - *Ti*, c'est la simple maison ; à noter que le nom de *Koz-tier*, « vieilles maisons » ou pauvres maisons (sens péjoratif).
 - *Maner* désigne un manoir, souvent converti en ferme.
 - *Milin* (prononcé *milh* à Plomodiern, *meilh* dans le reste du Porzay et dans tout le sud de la Cornouaille), c'est le moulin.
 - *Pont* est un mot emprunté par le breton au latin.
- Enfin, pourquoi ne pas signaler les noms de pierres sacrées de l'époque païenne : *liavén* et *lagadvén* ? Le sens de « *lia* » n'est pas connu avec certitude. Quant au « *lagadvén* », ce n'est pas l'œil de la pierre, mais la pierre à œil, sans qu'on puisse préciser davantage.

Termes se rapportant à la végétation.

On remarque, et c'est sans surprise, le grand nombre de lieux-dits qui évoquent la forêt, le bois, et leur prédominance surtout dans la section du Gorre. Une fois, c'est

le mot *Ar Forest*, qui est relativement récent. Beaucoup plus fréquent est le mot *Koad*, « bois ». Ayant le même sens, deux mots plus anciens encore se trouvent chacun une fois : *prenn*, dans ce nom de « Mouabrenn » dont le sens, par ailleurs, échappe, et *kraññ* dans Penhran, le village le plus proche de Châteaulin. Ce mot se trouve aussi dans Pencran, commune voisine de Landerneau, dont le nom se prononce également : Penn'hraññ ; et on connaît bien la grande forêt du Krannou. Enfin, on peut se demander si, dans « Kilhavogen », il n'y avait pas *killi* - ar gilli -, qui signifie bosquet.

Après les noms de la forêt, ceux des espèces d'arbres ne sont pas nombreux : quatre seulement. *Gwern* - ar wern -, c'est le terrain humide planté d'aunes, végétation qui devait être abondante dans toute l'Armorique, à en juger par le nombre des « Guern » ou des « Launay », forme francisée. La deuxième essence d'arbre est indiquée par *Bevid*, ar *Vevid*, lieu planté de bouleau, qui se dit en breton « hezo » ou « beo ». La troisième, c'est l'if de Koadivineg et de Kerivin. Et la quatrième est le chêne dans Lindero. Mais aucun de nos villages ne garde trace dans son nom de hêtre, de châtaignier, de pommier, etc.

Notons encore, touchant la végétation : *garz*, haie, ou talus garni de buissons et d'arbustes, puis *prad* et *foenneg*, pré ou prairie, enfin *méz*, anciennement *maes*, campagne, espace découvert.

Ayant terminé cette exploration générale « par monts et par vaux », qui a pu nous apprendre beaucoup de choses, nous pouvons marcher plus vite en reprenant, dans l'ordre alphabétique, la plupart de nos noms de village, avec le regret, encore une fois, de ne pouvoir tout éclaircir.

III. — Noms des villages dans l'ordre alphabétique.

Benniel — Sens incertain ; on peut rattacher à « *binni* », ou « *bendell* », moyeu de roue.

Boulvern — l'aunaie de la mare, et non la mare de l'aunaie, étant donné la forme du nom composé.

- Brigno* — nom lié à un marécage, écoulement difficile de l'eau ; à rapprocher de Breignou, et du radical « brein », pourri.
- Bronnua* — le mamelon le plus élevé.
- Dinidig* — sens incertain ; peut être pour Ti-nidic, ce second terme étant un nom propre.
- Distroménez* — retour, ou détour de la montagne.
- Douarnevez* — terre nouvelle.
- Garzpiriou* — haie de Piriou (nom propre).
- Gorre...* — voir plus haut : traits géographiques.
- Goulid...* — idem
- Gillideg* — peut être pour Killideg, riche en germes.
- Keralleon* — village du lion, ou du nommé Léon.
- Keralliou* — sens incertain ; village de la couleur, ou des veaux, ou du nommé Liou. (nom propre aux 17^e et 18^e siècles).
- Keravel* — village du vent (un des noms les plus répandus)
- Kerbiked* — village des pies.
- Kerbour* — sur la forme actuelle du nom ; village du poireau.
- Kerdalaë* — village d'en haut : kêr-d'al-laë.
- Kerdreolou* — village de Dreolou, nom d'homme attesté vers le X^e siècle et signifiant « visage de lumière » (dreh-wolou).
- Keregad* — village du nommé Egad (un saint Egad a donné son nom aux deux paroisses Plouégat).
- Kerlleg* ou *Kellereg* — village de Elleg, ou de Léreg.
- Kergoad* — village du bois.
- Kergoff*, prononcé : Kergô - village de forgeron.
- Kergorz* — village des roseaux (korz = roseau).
- Kergozker* — village du Kozker, ou du nommé Cosquer.
- Kerguz* — village caché, ou de la cachette.
- Kergustans* — village de Kustans, ou Constant.
- Kerharo* — village du cerf.
- Kerhascoët* — village de Hascoët, qui veut dire « bouclier de fer » (écrit au X^e siècle : hoiarn-scouet).
- Kerhilleg* — village du coq ; même sens pour *Kerhog*.
- Kerineg* — en vieux-breton il y a *hin*, beau temps, et *rin*, secret.

- Kerivin* — village de l'if.
- Kerlaouered* — village des auges (laouer : auge).
- Kerniol*, autrefois *Kerneol* — village du soleil.
- Kerreo* — village de la gelée blanche.
- Kerriou* — village du froid, ou plus probablement du nommé Riou.
- Kerrioual* — village de Rioual, autrefois écrit Rigwal (ri = roi ; gwal = valeureux).
- Kervenneg* — sens incertain ; peut-être village de Guenneg.
- Kervelem* — sens incertain aussi : le « kêr » de Belem, ou Gwelem, ou Melem ?
- Kervijen* — écrit aussi *Kervizien* : village du nommé Bizien, ou Gouzien ; on ne peut pas rattacher ce nom à celui de « Beg ar Vechenn », bien que ce soit tout proche.
- Keryel* — village de l'épeautre (variété de froment).
- Keryekel* — village de Yékel, forme contractée de Yézékel.
- Kilhavogen*, écrit *Quillivogan* sur la carte d'état-major, ce qui renforce l'idée de voir dans ce nom un « Killi », ou bosquet, de Mogen ou Mogan.
- Koadivineg* — Le mot « *ivineg* » (le *v* se prononce comme un *f* adouci) est de formation très ancienne et sa terminaison *-eg* ou *ec* signifie que c'est un lieu planté en ifs. A une époque plus récente, on a jugé bon d'exprimer une fois de plus le même sens, en plaçant devant « *ivineg* » le mot *koad*, « bois ».
- Koatigoff* (prononcé : Koatigô, avec l'accent sur la dernière syllabe). Ce nom comprend trois termes : *koad*-*ti*-*gov*. C'est le bois de la forge, ou de la maison du forgeron.
- Kozkêr*, avec l'article : ar Gozkêr, accentué sur la première syllabe. Quand le mot « *koz* », vieux, est ainsi placé devant le nom qu'il détermine, il signifie souvent, en même temps que l'ancienneté, la « vieilleries » plus ou moins méprisables.
- Koztier* — ici le sens péjoratif attaché à « *koz* » est peut-être plus net. Le nom désigne des maisons qui ne valent pas cher.

Kreh ar bleiz, Kreh-David, Kreh-Gwennou — Les « kreh », ou « Créac'h » comme on écrit souvent, désignent des hauteurs à forte pente. Dans le premier, est conservé le souvenir du temps où le loup (on prononce « blei », comme dans toute la Cornouaille) se rencontrait dans nos contrées. Dans les deux autres, le second terme est un nom de personne.

Kroaz-Helleg — sans doute la croix du nommé Helleg.

Lagadvén (accentué sur la dernière syllabe) — Nom de formation très ancienne, signifiant : pierre à œil, très probablement une pierre préhistorique portant une cupule ou quelque chose d'analogue.

Lann... — Six lieux-dits commençant par ce terme, lui aussi très ancien, qui désignait un lieu habité, et plus spécialement une demeure de moines, mais sans doute pas toujours.

Langonteniad — le terme « konteniad » est peut-être un nom de personne.

Landrein — Dans le breton d'aujourd'hui, « drein » signifie épines ; mais il y a eu aussi un vieux saint dit Sant Drén, ou Drin, connu jusque dans la région du Scorff, dans le Morbihan, et dont le nom a été latinisé et francisé en Adrien.

Lanfrank (avec un *f* très adouci) — le mot « frank » indique, semble-t-il, un espace étendu, dégagé.

Lanléan — « Lean » signifie : moine.

Lanverh — Le deuxième terme est-il « merh », fille, ou un autre mot ?

Lanvilliau — c'est le « lann » de Milliau ou Méliau, même nom que celui du saint patron de Plonévez-Porzay.

Lanneg-ar-Yar — avec cette « landaie de la poule », ce terrain planté d'ajoncs, nous trouvons « lann » signifiant ajonc, sens qui est toujours bien en usage.

Launay, c'est la forme francisée des Gwern, ar Wern, villages que nous retrouverons sous cette dernière forme.

L'Eskobed, mot curieusement formé avec l'article fran-

çais ; en breton, « an Eskobed », le lieu de l'évêque (eskob : évêque). La tradition place ici l'ermitage de saint Corentin.

L'Estreved, avec l'article breton : an Estreved, ou Istreved, ce qui signifie : le passage, ou chemin encaissé.

Les- ou *Lez-*, on l'a vu, désignait anciennement une habitation importante avec cour centrale ; on traduit le plus souvent par ce seul mot de « cour ». Le deuxième terme des lieux-dits en *Les-* est un qualificatif, comme dans *Lescuz* : cour cachée, ou un nom de personne, comme dans *Lesloys*, *Lezivi*, sans doute aussi dans *Lezouyer* et *Lespeurs*, mais il faudrait ici retrouver et examiner les formes anciennes. Pour *Lez-ar-menez*, on a peut-être le sens de : bord ou lisière de la montagne. Dans *Lezerouan*, il semble — c'est à vous donner le frisson — qu'on rencontre un « erouant » ou « aerouant », ce qui signifie : monstre, dragon, démon. Quelle histoire peut se cacher sous ce nom ?

Liavén, on l'a déjà noté plus haut, renferme le mot « mén » ou « maen », pierre ; dans cette forme de mot composé, la mutation du *m* initial en *v* est très régulière. Quant au premier terme « lia » ou « lié », il est à rapprocher de cette « Gwarem al lié » que nous avons citée au chapitre sur la préhistoire, et de « Mén-Lié », qui semble être le même mot que « Liavén », mais recomposé.

Lin-, au début du nom de deux villages voisins, *Lindéro* et *Linnihouarn*, semble être une forme réduite, parce qu'en position non accentuée, du mot *lein*, « sommet ». Du reste, un autre Lindéro, en Saint-Evarzec, est marqué sur la carte : Leignero. Nous avons donc, dans ce cas, le sommet ou hauteur du chêne et, dans l'autre, le sommet de Nihouarn, nom de personne.

Loc-Mibrit est le « loc » ou lieu consacré à saint Mibrit ; il s'y trouvait, en effet, une chapelle dédiée à ce saint, qui est inconnu par ailleurs.

Lost-, c'est l'extrémité, la queue ou la fin, soit du bois *Lost-ar-hoad*, soit du tertre ou petite hauteur dans *Lost-ar-run*.

Meneskob est une forme contractée pour *Méz-an-eskob*, champ de l'évêque.

Menez-, ou « montagne », est assez clair, comme son complément dans « Menez-toull-ar-born », le mont du trou du borgne, ou dans « Menez-Yann », le mont de Jean. On est plus hésitant devant « Menez-Triaou » : faut-il y voir le composé « tri-yaou », les trois jeudis ou les trois Jupiter, dieu antique dont le nom breton est Yaou (1) ? Il est plus sage de penser que la forme première de ce lieu-dit a été déformée ; on trouve, du reste, le nom écrit aussi « Menez-Tréou ».

Mez-gouez se traduit : campagne sauvage.

Milin (pron. milh) est le nom commun du moulin. Il y en avait un qui dépendait de l'abbé de Landévennec et son nom l'indique : *Milh an abad*. Un autre semble porter le nom de son premier occupant : *Milh-Menn*. Un troisième restera le « moulin neuf » aussi longtemps qu'on l'appellera *Milh-nevez*. Sans les nommer tous, notons encore le « moulin vert », *ar Vilin-hlaz*. Où portait-il cette couleur, verte ou bleue (« glaz » exprime ces deux teintes) ? Il est bien probable qu'il s'agit de la couverture en ardoises, à une époque où c'était chose exceptionnelle, les toits en chaume étant la règle habituelle. Ce nom, si simple en apparence, est ainsi un document historique auquel il ne manque qu'une date précise.

Mouabrenn est le nom d'une section, très vieux nom puisqu'on y trouve le terme ancien « prenn » désignant le bois et qu'on a perdu le sens du terme initial « moua ».

an Nonnenn, d'après la tradition, est le village de la « nonne » ou religieuse.

Penn-, c'est la tête, le commencement ou début, soit du *run* ou tertre, soit du *ster* ou cours d'eau, de la *gvern* ou aunaie (*Penn-ar-wern*, *Pennawern*). Le sens est

(1) Sait-on que les jours de la semaine ont gardé, en breton comme en d'autres langues, les noms des anciennes divinités sous une forme empruntée au latin ? *Sul*, soleil ; *lun*, lune ; *meurs*, Mars ; *merher*, Mercure ; *yaou*, Jupiter ; *gwener*, Vénus ; *sadorn*, Saturne.

le même, mais le nom est de formation plus ancienne, quand il n'y a pas l'article au début du deuxième terme : *Pen'hran*, tête du bois, *Pennhoad* (même sens), *Penn-enez*, tête de l'île, *Penn'froud*, tête de ruisseau, *Penn'font*, tête de pont, *Penn'foull*, tête de la mare.

Porzmorvan est la cour ou l'entrée de Morvan.

Poullebret — Le mot « poull » (mare, eau qui ne s'écoule pas) est bien clair ; on ne voit pas le sens du deuxième terme « lebret » ou « ebret ».

Poulloupri, « mares de boue » ou, selon le sens plus complet de *pri*, « de terre glaise, d'argile ».

Prad, on le sait, c'est le pré. Il y a un *Pratéganneg*, où le deuxième terme est peut-être un nom propre, et un *Prad-ti'hlaon*, dont le sens exact est difficile à saisir : d'après la forme indiquée, on traduit : pré de la maison du malade. Mais il est au moins aussi probable que *klaon* est ici un vieux mot celtique signifiant prairie.

Reluyan, *Ruluyan* : au vu de la deuxième forme, on peut voir ici un mot composé commençant par « run », tertre. On peut aussi bien penser à une déformation du mot « relais » ; car, sur la route de Quimper à Brest par Lanvéoc, on y changeait jadis les chevaux des voitures.

Ribl, c'est le bord de l'eau.

Sant-Jili, c'est le hameau où était la chapelle Saint-Gilles.

Sant-Sula pose un problème : quelle est la forme primitive du nom de ce saint ? Dans le nom du hameau, c'est « Sula », tandis que le vocable actuel de la chapelle est « Suliau ». Tout porte à croire que c'est le nom de la localité qui est primitif.

Stang-ar-vennig signifie : le vallon du petit arbre.

Tar-menez ou *Tor-menez* : on l'a vu plus haut, pour ce qui est de la signification, « menez » n'est qu'une répétition du très vieux mot « tar » ou « tor », dont ces deux variantes sont équivalentes.

Toull, c'est le trou ou la percée. Il y a le trou du borgne : *Toull-ar-born* ; le trou de terre : *Toull-douar* ; le trou dans le bois, la clairière : *Toull-hoad*.

Trohiller : le « tro- », comme dans beaucoup d'autres lieux-dits, est une forme, en position non accentuée, du mot « traon », vallée. Mais le deuxième terme n'est pas clair. Sa forme même serait à vérifier sur des textes les plus anciens possible. Car, sur la « Nomenclature des lieux-dits du Finistère » (éditée en 1954 par l'I.N.S.E.E. à Rennes), on lit la forme *Trohuillor* ; et la carte d'état-major porte *Trohillec*, qui inviterait à traduire par vallon du coq.

Tirienn (accentué nettement sur le deuxième *i*) est le nom d'une « breuriez ».

Ty ou *Ti*, c'est le nom de la maison. On le trouve au début de plusieurs de nos lieux-dits. Il est parfois suivi d'un nom de personne, comme dans *Ty-Mark* (maison de Marc), *Ty-Vegen*, (maison de Guéguen), peut-être aussi dans *Ty-Nast* (maison d'Athanase). D'autres fois, il est suivi d'un qualificatif, comme dans *Ty-gard*, maison de garde au bord de la baie, à Talagrip — *Ty-lann*, maison couverte d'ajonc — *Ty-didrouz*, maison sans bruit — *Ty-meur*, maison remarquablement grande — plusieurs *Ty-nevez*, maison neuve — *Ty-gwenn*, maison blanche, appellation qui évoque un temps où le blanchiment de la façade était chose rare — *Ty-Glaz*, maison bleue (ou verte), c'est-à-dire, sans doute, couverte d'ardoises ou « meinglaz » — *Ty-koad*, maison de bois — *Ty-mén* (prononcé avec un *é* fermé et long), maison de pierre. Ces deux derniers noms caractérisent, semble-t-il, deux époques assez éloignées l'une de l'autre. Le « ty-koad » est plus récent et doit appartenir à un temps où il était devenu exceptionnel de bâtir une habitation convenable, une vraie maison et non une cabane, avec du bois comme matériau fondamental. Au contraire, le « ty-mén » qui frappa les esprits au point de devenir le nom du lieu-dit dut être la première maison bâtie en pierre dans la région, ce qui nous reporte évidemment assez loin...

ar Valaré — On a ici, comme dans le nom suivant, un *v* initial qui provient de la mutation, après l'article,

d'un *b* ou d'un *m*. Le nom véritable est-il Balaré ou Malaré, et quel en est le sens ? On ne le voit pas.

ar Vevid désigne le lieu planté de bouleau, arbre qui s'appelle en breton « bezo » ou, en forme contractée, « beo ».

ar Wern ou *ar Vern* (sans article, on dit « gwern ») désigne un terrain humide planté d'aulne, une aulnaie. Ceci explique la forme francisée « Launay ». Plomodiern compte trois villages de ce nom : *ar Vern-uhella* (sur la carte, Launay-Bric) ou aulnaie d'en haut, *ar Vern-Izella* ou aulnaie d'en bas (Launay-Curunet) et *ar Vern-all* ou autre aulnaie, qui est située à l'opposé des précédentes et s'appelle sur la carte Launay-Coffec, mot pittoresque qui signifie « ventru ». Le mot « curunet », qui est appliqué à *Vern-Izella*, signifie soit « couronné », soit, bien plus probablement, « frappé par la foudre » (en breton : *kurun* ou *gurun*).

CHAPITRE V

VIE RURALE D'AUTREFOIS (1)

La maison du paysan est faite de moëllons sauf l'encadrement des portes et fenêtres qui comporte de la pierre de taille ; elle est couverte de *gled* ou chaume de paille. De forme rectangulaire, elle comprend deux pièces et est souvent sans étage. L'aire où l'on bat le blé au fléau, l'avoisine. Et puis, il y a les dépendances : maison à four, crèches, écuries, granges.

Près de la maison, un ou plusieurs courtils. Plus loin s'étendent les terres chaudes ou froides, les prés, les garennes, les petits champs enclos de talus, lesquels sont plantés d'arbres qui au cours de la belle saison donnent au pays l'aspect d'un bocage.

**

Le bétail comprend des bœufs, des vaches, des génisses, des veaux. Les bœufs servent à labourer le sol. Quant au cheval, il est là pour les charrois. N'oublions pas le porc, les abeilles, et le chien de garde qui est de rigueur. Les « chapons » parfois mentionnés dans les baux montrent que la volaille n'est pas absente de la ferme.

On cultive le seigle, l'avoine, le blé noir, le froment, les pommes de terre et l'on a soin de planter des pommiers qui fournissent du cidre. Les inventaires mentionnent les fûts. Le tonnelier passe chaque automne à la ferme.

Comme outils signalons la charrue, la herse, la fourche, la tranche, le rateau à dents de fer, la faux, la faucille, la hache.

L'ajonc sert de litière, et on le pile dans l'auge pour en nourrir les bêtes.

(1) Le cadre de vie qui est évoqué ici s'appliquait à tout le pays du Porzay. Il est resté, dans ses traits principaux, pratiquement inchangé jusqu'au début du XX^e siècle.

L'exploitation à un cheval achète à l'automne deux bœufs pour aider au transport et au labourage. Engraisés après les travaux ils sont vendus en avril-mai.

La période 1898-1902 vit la diffusion de la charrue Brabant dont la vente exclusive pour un certain rayon à 180 F. l'unité fut commencée par la forge Jean Brélivet, continuée par Hervé Le Roux, deuxième mari de la veuve Brélivet : progrès remarquable ; désormais le labour à plat utiliserait tout le terrain.

Le pain noir, la bouillie, les crêpes, les pommes de terre forment l'alimentation traditionnelle, même encore au début du XX^e siècle. Comme viande on ne connaît que le lard, qui est conservé dans un énorme pot de grès, ou un fût dit charnier. Si le grain doit être moulu au moulin du seigneur, chacun est libre de cuire le pain dans son four.

La vache fournit du lait qui sert à faire le beurre. On s'en sert peu comme boisson. Ce que l'on boit, c'est de l'eau extraite du puits traditionnel, puis du cidre.

**

Comme lumière on se sert de chandelles de suif ou de résine portées sur des chandeliers de cuivre. Les gens à l'aise ont une horloge ; quant aux pauvres, ils se règlent sur le clocher de l'église ou le chant du coq quand il s'agit de partir pour la messe matinale.

La nuit le fanal éclaire les pas dans l'obscurité.

Les ustensiles de cuisine sont, à côté de la crémaillère et du trépied, la marmite, le chaudron, la terrine, la bassine et la poêle. Pour cuire les crêpes plus rapidement on a parfois deux poêles et ces crêpes s'appellent alors *krampouez diou billig*, crêpes aux 2 poêles.

A table on se sert d'écuelles et d'assiettes souvent en bois. Chacun a son couteau qui fait au besoin fonction de fourchette. Quand on mange de la bouillie, chacun puise au bord du chaudron et trempe sa cuillère dans le beurre qui flotte au centre. Comme sièges on se sert d'escabeaux ou de bancs, quelquefois de bancs-dossiers ouvragés. L'appareil porte-cuillers de bois, suspendu au plafond, est souvent une véritable œuvre d'art.

Non loin de la table on aperçoit le buffet garni du vaisselier, puis les armoires et les lits-clos. La table de nuit et les meubles de toilette sont totalement inconnus. Les draps de lit ainsi que les nappes sont toujours en chanvre. En chanvre aussi les chemises pour les deux sexes et certaines robes de femmes.

Les hommes, coiffés d'un chapeau aux rubans flottants, portent le *bragou-braz*, et les femmes sont coiffées d'une *bourleden* (1). Beaucoup de mobilisés à la guerre de 70 ne reprirent au retour ni le *bragou-braz* ni les cheveux longs.

La toile.

Kanab, Liorz kanab, lian, stern, ty stern : ce ne sont plus que des souvenirs. Quelle belle réalité ce fut dans un passé encore tout proche ! Chaque ferme avait son *liorz kanab*, courtil à chanvre, parcelle abritée, ensoleillée. Chaque année jusqu'à 1914, la plupart des fermes du Porzay semaient du chanvre au début du printemps. La plante poussait vite, à dépasser la hauteur humaine. On l'arrachait ou on la coupait ; on en faisait des poignées qu'on liait et qu'on étendait pour sécher.

Bientôt c'était le rouissage ; on mettait les poignées dans un trou d'eau, dit *Ogen*, routoir. Chaque ferme avait le sien. On maintenait dans l'eau les poignées avec de grosses pierres. L'eau se chauffait vite ; ce qui favorisait la séparation de la filasse de la tige ligneuse. Le rouissage terminé, on retirait le chanvre de l'eau ; on l'étendait au soleil et bientôt on l'engrangeait.

À l'automne, on profitait du four chauffé pour le pain. On y remplaçait le pain par le chanvre qui se desséchait à point. Le soir après souper, à la lueur d'une chandelle de suif ou de résine, la famille s'assemblait dans le *ty-forn* (maison du four) et l'on procédait au broyage du chanvre. Chaque ferme avait une demi-douzaine de broyeurs. L'opération avait pour effet de séparer la filasse des tiges ligneu-

(1) cf : **Elicio Colin**. Quelques aspects de la vie rurale au pays du Porzay. (d'après les archives notariales).

ses. S'il le fallait, on passait encore la filasse sur un peigne aux dents de fer. Ainsi était préparée la filasse pour le filage. Les déchets formaient l'étope qui récompenserait les chanteurs ambulants ou servirait à faire les cordes. Le filage se faisait à la quenouille ou à la quenouille et au rouet ; et c'était plaisir de voir la fileuse travailler tout en faisant réciter la prière ou le catéchisme aux petits enfants assis devant elle.

Tous les trois ou quatre ans, la ferme semait du lin à la fleur d'un reflet bleu le plus agréable. Le fil de lin était mélangé par le tisserand au fil de chanvre pour faire les draps de lit, le linge de corps, les serviettes et la nappe entourant le pain au haut de la table. Il y avait à Plomodiern 5 ou 6 tisserands ; chacun passait à longueur d'année dans une dizaine de fermes. Il était courant qu'une ferme fit annuellement une pièce de toile de 40 mètres. La toile servait à faire les sacs pour le blé, les torchons pour la cuisine ou les grandes étendues sur lesquelles on faisait sécher le blé au soleil. Certains exploitants du Porzay avaient des métiers à Locronan outre le métier de la ferme. Pour beaucoup la richesse se mesurait à la quantité du linge qui remplissait les armoires aux brillants clous de cuivre. On aimait ouvrir ces armoires lors d'une « *gweladenn* », c'est-à-dire d'une visite avant un mariage.

À la belle époque de la toile, *xvii^e* et début *xviii^e* siècle, nombreux étaient les exploitants qui présentaient leur toile au bureau de visite de Locronan qui fut transporté à Quimper en 1780. Pour la campagne de 1711 de Duguay-Trouin, Locronan fournit à la marine du Roi 135.000 aunes de toile à voile. Dans les années 1749-50, où c'était déjà la décadence, 70 exploitants présentaient ainsi leur toile dans la cité de St Ronan ; on les appelait les fabricants-tisserands. Le père de Mgr Le Coz, futur archevêque de Besançon (1740-1815), était un de ces fabricants de toile (1). La toile présentée à Locronan venait surtout du Porzay mais aussi d'Argol, de Briec, de Plogonnec, de Guengat, de Ploaré et

(1) La grand-mère de Mgr Le Coz, Anne L'Helgouarc'h (1688-1758), est née à Penfroud où la famille continue dans les Helgouarc'h, les Blaize et les Bré-livret. Elle épousa Claude Le Coz à Rodou-Glaz en 1714 : mariage béni par l'abbé Claude Le Coz (1666-1735).

de Pouldergat (1). Dans les années 1716-1720, la Compagnie des Indes, fondée par le banquier Law et dont le bureau était la maison actuelle Nicolas, payait la toile en billets Law. La banqueroute de 1720 ruina bien des gens du Porzay.

Les tailleurs.

Les Tailleurs étaient généralement en équipe, équipe commandée par un homme. L'équipe comprenait trois à quatre personnes dont souvent un apprenti ou une apprentie. Les équipes avaient un lot de villages où elles passaient plusieurs fois l'an. A la belle saison, ils travaillaient dans une grange. Quand il commençait à faire froid, on mettait au milieu de leur groupe un chaudron plein de braise ardente. S'il faisait bien froid, ils travaillaient dans la maison.

Vers 1890-1895, l'homme était payé 60 centimes, la femme 40 ou 50 centimes par jour. Certains travaux étaient payés à la tâche, par exemple le piquage des vestes d'hommes ou des corsages de femmes.

A signaler la couture des pièces de toile où l'on appelait plusieurs équipes. Le travail se faisait après souper et se terminait par un casse-croûte avec flip, cidre et alcool chauffés ensemble.

Après une de ces renderies de couture, une équipe venait du village de L. vers Sant Nikodémus. L'équipe était de quatre personnes commandée par Biel P. A Prad Bescou, on fit la rencontre d'un cavalier arrêté auprès d'une grosse dame dont l'ample robe couvrait presque toute la chaussée.

— « Ayez l'obligeance de monter ma femme en croupe derrière moi ».

— « Volontiers, dit Biel, un fort à bras.

Il fit un premier essai. La femme ne bougea point.

— « Sûrement, je n'ai pas bien croché.

Il fit un deuxième effort sans plus de succès.

(1) En 1792 à Plonévez-Porzay des marchands de toile étaient taxés pour les patentes. Plus tard sous Louis Philippe (1830-48), Gilles Louboutin de Koz-Kenkiz, adjoint-maire après 1830, allait deux fois le mois, par la Lieue de grève et par Lanvéoc, vendre sa toile au marché du lundi à Brest.

— Tout de même, le poids d'une femme, ce n'est pas trop pour moi ». Le voilà d'essayer de nouveau.

La grosse dame demeura comme attachée au sol.

L'émotion gagna Biel.

— « Est-ce la femme du diable, Proserpine ou Junon ?

Biel rejoignit presque tremblant l'équipe qui marchait devant. La nuit suivante il rêva de sa rencontre avec le diable : il avait vu du feu en se retournant à 300 mètres.

Au bout de quelques semaines, il fit part de son effroi à ses amis.

Biel était un homme sérieux ; sûrement il n'avait voulu tromper personne.

Ce récit a fait venir des cauchemars dans le sommeil de bien des enfants.

Terminons en disant que nos tailleurs cousaient, généralement, les jambes croisées, en position assise et que, beaux parleurs, ils faisaient volontiers « baz-valan », c'est-à-dire entremetteurs pour les mariages.

Quand venait le temps de la moisson, le tailleur se louait pour le mois de la récolte qui se payait au moins 30 francs en 1892 à un jeune de 17 ans.

Ma nuit au Ménez-Hom

Récit de l'archéologue Bachelot de la Pilaye :
nuit vécue en 1843.

Quant à l'expérience d'une nuit que j'ai voulu passer par curiosité, chez le paysan voisin de Lucas, jamais je n'oublierai le prix auquel j'ai acquis ce complément de mes connaissances topographiques.

Je comptais trouver chez ce voisin un lit confortable, comme Lucas me l'avait fait espérer, mais mon désappointement fut au comble, lorsque je vis mes hôtes me conduire hors de leur appartement, dans une espèce de grand cellier, rempli d'armoires, de coffres, etc..., au fond duquel était le lit qui m'était destiné et dans lequel la maîtresse de maison venait de mettre une paire de draps.

Un des fils de la maison, de retour du service, parlait le français lui seul, et me dit que lorsque je serai couché on viendrait prendre la chandelle... Je me déshabille,

découvre le lit, en soulevant la ballière et le drap de dessus... et voilà l'homme des villes sous la plus dure rusticité bretonne. En m'introduisant dans ce grabat, je crus, pour ainsi dire, me coucher entre deux de ces filets avec lesquels les pêcheurs prennent leur menu poisson ; et la ballière supérieure que j'avais pour toute couverture, en s'ajustant ou plutôt se moulant sur mon corps, me tenait là comme emboîté sous un faix de quinze à vingt livres, où j'éprouvai bientôt une chaleur accablante. Ma position devenait d'autant plus pénible que les lourdes crêpes qui m'avaient tenu lieu de pain, en dînant, ne cessaient de me menacer d'une forte indigestion, en même temps que je fus pris d'un mal de dents assez douloureux.

Donc, il me fut presque impossible de dormir et presque de remuer dans mon lit !

J'entendis la famille se coucher. Successivement deux garçons et le conscrit vinrent dans mon appartement, trouver, derrière les meubles, des lits que je n'avais pas aperçus. Les domestiques se rendirent dans les étables ; ce fut ensuite le tour du mari et de la femme ; puis la vieille tante, après être venue chercher un fichu dans la grande armoire contre la tête de mon lit, et qui me dit à mi-voix en s'en allant : « Kenavo, aotrou, nozvez vad » (au revoir, monsieur, bonne nuit).

A dix heures tout le monde fut couché et bientôt endormi. A peine au lit, mes compagnons de chambre m'annoncèrent que je n'y étais pas seul, et sur trois, deux se mirent à ronfler sur des tons celtiques, dont les modulations firent momentanément ma distraction.

Mais vers onze heures, l'enfant, âgé de cinq à six mois, qu'on avait couché dans un berceau au pied de mon lit, se réveilla, pressé sans doute par quelque besoin, et poussa pendant plus d'une demi-heure des cris perçants, que ne pouvait entendre la mère en raison de son éloignement.

Le petit malheureux semblait déporté ici pour que la famille pût dormir en repos. Enfin, il se tut, mais ce ne fut sans doute que par abattement, par lassitude... Seul, je l'entendais et ne pouvais rien, rien pour lui : ...Ses frères, habitués peut-être à ses cris, continuaient leur premier sommeil... ils ronflaient toujours comme de prime abord.

Mais vers 1 heure du matin le concert cessa, subitement interrompu par un duel à outrance ; le chat de Lucas était entré dans l'appartement, par les passages que les lambeaux pourris du bas de la porte extérieure laissaient entre eux et le reste du seuil. Le chat du logis, s'arrogeant une suzeraineté absolue sur les rats et les souris qui avaient leur part au domicile, se rue furieux sur le maraudeur ; c'est une bataille acharnée qui réveille aussitôt l'enfant, et le voilà de pousser de nouveaux cris. Mes trois chambriers, arrachés enfin à leur sommeil léthargique, de crier sur les chats ; mais une égale vaillance les rend sourds aux menaces de l'homme. Pourtant une vieille chaise lancée vers le champ de bataille par l'ex-conscrit, mit fin à la lutte ; l'un des champions s'enfuit au plus vite par dessous la porte, tandis que l'autre va se cacher sous une armoire. Le calme fut donc rétabli, l'enfant se tut, et les trois garçons de dormir derechef comme s'il n'y avait pas eu d'entracte.

Je regrettai fort, oui, je l'avoue, je regrettai de n'être pas paysan moi-même pour dormir si vite et si bien qu'ils le faisaient. J'étais excédé d'ennui, de fatigue, car outre que mon insomnie ne m'en laissait nullement pressentir le terme prochain, je souffrais toujours et ma ballière-couverture qui me semblait devenir de plus en plus lourde, m'accablait de tout son fardeau. Pas une horloge pour compter les heures !... Parfois j'entendais aussi et sentais circuler dans ma paillasse-monstre, quelques détachements de la petite garnison, à laquelle le chat du logis devait son embonpoint seigneurial. C'était là son Oppidum, ou le Minihi de nos aïeux, contre les griffes du matou.

C'est ainsi qu'en butte à la fois à mon malaise interne et aux tribulations de l'extérieur, je subissais tout le poids de cette éternelle nuit, lorsqu'une chandelle apparaît dans notre appartement. C'était la vieille tante, trompée par le clair de lune et croyant qu'il était près de six heures du matin, qui venait à son armoire y prendre sa toilette du dimanche. Le mari, persuadé à son tour qu'il était tard, se lève et vient à une autre armoire, prendre ses beaux habits ; la femme, ses filles, tout le monde enfin se succède de la sorte, de quart d'heure en quart d'heure, ouvrant, et

refermant toujours à clef, le meuble qui contenait sa défroque ; l'on s'occupa aussi du bétail, puis on fit les préparatifs du déjeuner. Mais le jour n'arivant point, le mari sortit pour regarder le ciel, puis il rentra en disant : qu'il n'est encore que quatre heures et demie du matin, d'après la lune. Alors, il prit sa pipe, battit le briquet, et fut s'installer dans « ar gador », pendant que la femme allumait le feu.

Mes trois chambriers se levèrent à leur tour et les portes de leurs armoires qui s'ouvrirent et se refermèrent encore à différentes reprises, pour leur toilette, furent les nouvelles et dernières tribulations de cette espèce qu'il me fallut endurer. Puis toute la famille déjeuna. Le jour enfin commençait à poindre, une partie des gens de la maison se rendit à Plomodiern pour assister à la messe du matin, afin que les autres pussent aller à la grande messe qui se dit à dix heures. Alors la mère vint lever son enfant et l'emporta au coin du feu.

Voyant le calme revenu dans mon appartement, je voulus essayer de dormir, mais ce fut en vain... et je me levai, mais tout accablé d'un malaise extrême, et me sentant de plus en plus une congestion cérébrale.

J'allai saluer mon hôtesse et sur la demande qu'elle me fit faire par son fils comment j'avais passé la nuit, je lui fis la réponse que je lui devais pour ne pas la désobliger, d'autant plus que ces bonnes gens avaient fait pour moi tout ce qui était en leur pouvoir. Je lui payai mon coucher et fus prendre une tasse de lait chez Lucas, gardant également auprès de lui le secret de ma mésaventure.

CHAPITRE VI

PAYS DE TRADITION ET DE PROGRÈS

Plomodiern fait partie du Porzay, cette région plantureuse qui s'étale en pente douce des sommets bleuâtres du Menez-Hom et de Locronan jusqu'aux sables d'argent de Sainte-Anne et de la Lieue de grève. Qu'on n'y voie pas seulement la zone de riches cultures que le passant admire ; le Porzay est surtout le pays de la stabilité, de la tradition.

Stabilité des familles par la fidélité à la terre. La plupart des familles de Plomodiern sont sur la même terre depuis plusieurs siècles. Voici, pour preuve, la section de Kervijen, « *breuriez-Kervijen* », la confrérie de Kervijen, comme dit le langage savoureux du terroir. Et, en vérité, ne sont-elles pas frères et sœurs, ces personnes qui sont là côte à côte depuis tant de générations ?

La Section comprend 6 villages : *Penfond*, une tenue ; *Kerlaouered*, une tenue ; *Lanfrank-Vraz*, deux tenues mais une seulement avant 1884 ; *Lanfrank-Vihan*, une tenue ; *Keregad*, une tenue ; *Kervijen* enfin, 6 tenues ; total : 11 tenues.

Après avoir consulté les archives paroissiales et communales de Plomodiern, les archives particulières de la famille Briand à Kervijen (divers actes de 1586, 1603, 1607, 1608, 1609, 1617, 1618), de la famille Brélivet à Kervijen (divers actes de 1615, 1627, 1659), de la famille Breton à Langonténiad (divers actes de 1625, 1630, 1635), de la famille Thomas à Lanfrank-Vraz (7 actes de 1651 à 1659), l'auteur de ces lignes doit poser les conclusions suivantes :

La même famille exploite :

Les tenues Lastennet, Roignant et Nicolas, à Kervijen, au moins depuis la fin du XVII^e siècle ; la tenue Kersalé à Penfond, la tenue Pelliet à Kerlaouered, la tenue Fertil à Keregad, la tenue Bescou à Kervijen, au moins depuis le premier quart du XVII^e siècle ; la tenue Brélivet à Kervijen

au moins depuis les premières années de ce même siècle ; la tenue Thomas à Lanfrank-Vraz au moins depuis 1603 (12 générations dont 3 Bescon, 1 Penhoat, 3 Poudoulec, 5 Thomas) ; la tenue Blaize à Lanfrank-Vihan, et la tenue Briand à Kervijen, au moins depuis les premières années du xvi^e siècle (sur la tenue Briand 15 générations dont 1 Le Reste, 4 Croasec, 1 Piclet, 2 Marzin, 1 Gourlay, 1 Mauguen, 5 Briand).

Le nom change plus ou moins souvent dans ces tenues du fait que, par une sorte de droit d'aînesse, la place du père est prise par l'aîné des enfants, garçon ou fille. Mais c'est bien la même famille qui continue sur la même terre. Fidélité à la terre, gage de tant d'autres fidélités.

Ce qui s'établit pour les tenues de la section de Kervijen pourrait s'établir pour celles des autres sections.

Evidemment la fidélité à la terre est favorisée par la condition du tenancier qui est propriétaire dans 10 des 11 cas envisagés ; encore que, dans le 11^e cas, le tenancier ne soit devenu locataire que depuis 40 ans. Et il ne s'agit point ici de propriété de récente date.

Un historien, suspect de partialité, a écrit au siècle dernier : « La première République a donné la terre au paysan ». Vérité peut-être quelque part ; vérité toute relative pour le Porzay. Les tenanciers de la section de Kervijen étaient déjà propriétaires de leurs terres, en tout ou en grande partie, bien avant la fin du xviii^e siècle. Parmi d'autres preuves possibles, en voici une bien ancienne.

Par acte notarié « fait et gréé au tablier de Louis Toulguengat, notaire du bourg de Saint René du bois » (Locronan), le 22 juillet 1586, oncle et neveu, Jean Le Croasec de Kervijen et Hervé Briant de Lanfrank-Vihan, font un échange de terres : Briant cède à Croasec une partie « tant du fonds que des droits superficiels » qui lui viennent de la succession de Marie Le Reste, leur mère ou grand-mère. Où l'on voit que la propriété remonte au moins aux premières années du 16^e siècle, au bon temps de la duchesse Anne. « Fonds et droits superficiels » c'est toute la propriété. « Font ha gwir », l'expression s'entend en Cornouaille encore : « le fonds et le droit ».

Le terme « droits superficiels » amène à parler d'un genre de tenue bien connu autrefois à Plomodiern : la tenue à domaine congéable « à l'usage de Cornouaille ». Les exploitations à domaine congéable étaient surtout les terres nobles, toutes qualifiées manoirs dans l'état dressé le 20 mai 1678, à la requête de Paul Le Styr, procureur terrien, demeurant au manoir de Sant Sula, par Maître Thomas L'Ollivier, notaire royal, et Maître J. Keranguyader, notaire de la seigneurie du Riblé.

Ces lieux nobles ou manoirs étaient au nombre de 34. En voici la dénomination :

Deux appartenaient aux tenanciers : les manoirs de Gorre-Toulhoat et de Lagadven.

Huit étaient à simple ferme : les manoirs de Koadninon, sous le sieur du dit lieu ;

du Boulvern, sous le sieur de Keroubien ;

de Lescuz, sous le seigneur du Boys, juge criminel de Quimper ;

de Tymen, sous le seigneur de Meros ;

de l'Estreved, sous l'abbaye de Landévennec ;

de Lanvilliau, sous le seigneur de Lanvilliau ;

du Riblé, sous le seigneur de Bienassis ;

de Lesaon (nom inconnu aujourd'hui), appartenant à demoiselle Françoise Poulmarc'h, veuve du notaire Louszault, dame de Park ar Zant.

Un était à titre de féage : le manoir du Gillideg, sous le seigneur de Bienassis.

Un autre à titre de cens : le manoir du Poulloupri, sous le seigneur de Moellien. (Ces deux dernières terres payaient annuellement une rente minime au seigneur en souvenir de l'inféodation) (1).

Vingt-deux étaient à domaine congéable :

Les manoirs de Gorre-Ribl, de Koativineg, de Penfroud et de Kergaveg ou Kergaog (aujourd'hui en Dinéault), sous le sieur de Bienassis, seigneur du Riblé ;

(1) Remarquons qu'au 18^e siècle la ferme actuelle des Briand Kervijen payait une rente annuelle de 5 livres pour rappeler l'antique afféagement. Nous en avons eu en mains au moins 50 reus. Locmibrit aussi payait une rente censive.

Les manoirs de Sant Sula, sous l'abbaye de Landévennec ; de Lesivy, sous le seigneur de Meros ; de Lespeurs et de la Forêt, sous le seigneur de Guengat et Leshascouet ;

de Prateganneg, sous Notre-Dame du Menez-Hom ; de Meneskob, sous le seigneur évêque de Quimper ; de Kerharo, sous les héritiers du sieur Bobet de Quimper ; de Tymark, de Keravel et de Brigno, sous le seigneur de Lanvilliau ; de Penn ar hrann, sous le sieur de Koaduinon ; de Koadbihan, sous les héritiers du sieur de Lestramelan ; de Launay-Bric, de Lesouyer, de Kergustans, sous le seigneur du Boys et les héritiers du défunt abbé de Landévennec.

Le tenancier à domaine congéable, sans être propriétaire du fonds, avait la vraie propriété des « édifices et superficies », c'est-à-dire qu'il possédait les bâtiments, la couche arable, les talus, les fossés, les arbres fruitiers et les petits arbres.

Il était « congéable » en ce sens que le propriétaire du fonds pouvait le congédier à condition de l'indemniser des droits superficiels : chose rare car les indemnités à verser valaient souvent plus que le fonds. Et voilà un autre facteur de stabilité.

L'étude des actes notariés des 17^e et 18^e siècles montre que le tenancier à domaine congéable arrivait peu à peu à se racheter. Comme le roi capétien, « rassembleur de terres », avait attaché à la couronne province après province, de même le tenancier à domaine congéable, rachetant parcelle après parcelle, arrondissait son domaine jusqu'à en devenir le véritable seigneur.

Curieuse remarque de M. POUCHOUS, recteur de Plonévez-Porzay de 1832 à 1866, à une époque où n'était pas encore éteint l'écho des doléances d'ancien régime : « Passe au paysan cornouaillais d'être à domaine congéable sous une seigneurie ou une abbaye, mais de l'être sous un paysan comme lui, non ! C'est qu'il fallait dire « *aotrou*, seigneur » au propriétaire foncier. Etant fermier, il dit facilement « *mestr*, maître » à son propriétaire, serait-il paysan. Mais il ne peut se résigner à dire « *aotrou*, seigneur » à un paysan comme lui, quelle que soit sa richesse. Pour n'avoir plus à le dire, bien des tenanciers à domaine congéable s'exposè-

rent à la ruine pour se racheter. (Monographie manuscrite de Plonévez-Porzay) (1).

A Lanfrank plusieurs parcelles étaient en propriété à Nicolas Bescou et consorts début 17^e siècle. On lit dans un acte de 1609 (famille Briand, Kervijen) : entre autres parcelles « Etre an diou ger » donnant du nord sur terre à Nicolas Bescou. Ailleurs donnant sur terre profitée par Jean Le Toupin sous le sire de Lanvilliau. On voit la différence. De multiples exemples pourraient être donnés pour bien d'autres parcelles. Les dernières parcelles à domaine congéable, « 3 ou 4 » furent rachetées en 1764 par Yves Poudoulec, le frère de l'abbé.

Quand vint la Révolution, ce sont surtout les terres à domaine congéable qui fournirent les biens nationaux vendus à Plomodiern. Dans bien des tenues d'ailleurs il ne restait plus à racheter que le fonds des bâtiments, cours, issues et abords immédiats de la ferme, deux ou trois journaux sur 25 ou 30. Il serait facile de citer des exemples. Le tenancier devenait acquéreur tout naturellement.

Il était de bon ton à la fin de l'ancien régime de charger le domaine congéable de tous les péchés d'Israël, et, pour les besoins de certaine cause, maire et agents municipaux de Plomodiern écrivaient en 1790, en réponse à une enquête sur la mendicité : « La municipalité de Plomodiern n'est pas riche ; cela provient de ce que tout tenancier est à domaine congéable, grevé de rente en blés et de commissions ». La vérité est que les pays de tenues à domaine congéable avaient plus d'aisance que les pays de tenues à simple ferme et que pour payer moins on tâche d'être habile.

Aujourd'hui Plomodiern est plus que jamais un pays de propriétaires. Sur 229 exploitations agricoles ayant au moins un cheval, on compte 28 locataires et 201 propriétaires (1940).

Pays de stabilité, pays de tradition. La population restant la même, l'esprit ne change point ou bien lentement. L'ainé des enfants, garçon ou fille, prend la place du père à la tête de l'exploitation familiale et se trouve ainsi avan-

(1) Archives de l'Evêché de Quimper.

tagé par rapport aux autres enfants ; ce qui scandalise certaines gens éprises d'égalitarisme mathématique. Telle est ici la force de la tradition que les cadets acceptent généralement la situation favorisée de l'aîné. Au Porzay, esprit de famille et désir des parents ne sont pas de vains mots. Cette manière de faire maintient en son intégrité le bien familial de génération en génération.

Situation privilégiée pour l'aîné, oui ; mais à lui tout spécialement la charge de tenir haut le rang et l'honneur de la famille parmi les autres familles de la région. Et l'honneur de la famille sonnera toujours fort au cœur de l'enfant du Porzay.

Pays de tradition : où conserve-t-on avec un soin plus jaloux les vieux souvenirs ou papiers de famille ? Voyez plutôt. Certain jour de l'automne de 1793, mourait Jean Poudoulec, le patron de Lanfrank, laissant trois enfants en bas âge. Bientôt louées les terres et vendu le mobilier, entre autres articles, un grand bassin de cuivre — 102 ans passèrent. En 1895, vente mobilière à Poulloupri. Le patron de Lanfrank, arrière-petit-fils de Jean Poudoulec, montait dans le char-à-bancs quand se présente sa sœur : « Tu sais, il y a là-bas *notre* bassin de cuivre (et elle appuyait sur *notre* comme si elle existait déjà en 1793), il y a là-bas *notre* bassin de cuivre depuis plus de 100 ans. Qu'il revienne ici ! » Quelques heures plus tard les rayons du soleil couchant doraient le fond du bassin de cuivre qui, après un exil de 102 ans, rentrait triomphalement à Lanfrank. Il y est encore.

*Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?*

(LAMARTINE)

Oui, dans les pays de tradition comme le Porzay.

Pays de stabilité, de tradition et de progrès. Evidemment la stabilité est favorisée par la fertilité du sol ; et bien ancienne est la renommée de l'opulente vallée du Porzay. Pourquoi quitter un pays si productif ? Notons cependant bien vite que la fertilité y est maintenue et développée par l'activité et l'industrie des habitants. Le progrès est constant. Progrès dans les cultures : tout terrain qui peut

rapporter connaît la charrue. N'a-t-on pas vu les cultures essayer de monter à l'assaut du Menez-Hom ?

Progrès dans l'outillage et les bâtiments de ferme. Pour ce chapitre, le Porzay pourrait prétendre au premier prix dans la région bretonne.

Progrès dans les remembrements qui se sont multipliés depuis 1900. Progrès dans le nombre des arbres fruitiers ; on en plante de plus en plus, et qui mieux est, pour être plus sûr de récolter chaque année, tout patron de ferme veille à planter, entre les variétés à floraison hâtive et les variétés à floraison tardive, les variétés à floraison intermédiaire.

Progrès dans les routes et chemins de ferme.

Plomodiern est surtout producteur de blé et de pommes de terre. Il fut un temps, le beau temps du second Empire où la culture du blé était bien rémunératrice. C'est plaisant de voir à distance le « Glazik » d'alors agenouillé, comme pour un acte de religion, devant le blé de semence qu'il va bientôt vitrioler. Sur la couche mince couleur d'or, il promène lentement des yeux attentifs ; toute graine légère est jetée de côté. L'homme respecte trop sa terre à froment pour lui proposer une semence laissant à désirer.

Il y a 80 à 90 ans de cela. Depuis sont venus les tarares de plus en plus perfectionnés, les trieurs de tous calibres, les machines les plus diverses, les outils et instruments les plus modernes, les façons culturales nouvelles, les engrais chimiques, le traitement des maladies. Et de tout cela l'on peut dire : « Aussitôt connu, aussitôt pratiqué à Plomodiern. »

Avec le temps, le développement des transports a permis de faire venir chaque année, des grandes maisons de sélection, des variétés nouvelles de blés étrangers, et sur bien des terres on a obtenu des rendements de 4.000 kg à l'hectare avec un poids spécifique très satisfaisant. Lorsque « meunier était maître dans son moulin », les marchands de Quimper ont souvent donné une prime au grain replet qui avait mûri en bordure de la baie de Douarnenez.

Vous promenez-vous dans le Porzay ? Vous demanderez peut-être : comment dans la campagne a-t-on bâti tant de maisons entre 1855 et 1875 ? Une seule raison : le prix rémunérateur du blé à cette époque.

Durant la crise agricole 1892-98, nous avons entendu maintes fois rappeler l'heureux cas de Biel Nicolas de l'Estreved. Sans avoir une grande terre, il revint vers 1865 de livrer son grain au Moulin-Mer Landévennec avec 3.300 fr. en pièces d'or dans une bourse de laine tricotée serré-serré, fermée par des cordons tricotés de même : de quoi construire une maison et affermir le souvenir de l'Empereur Trois « AN IMPALAER TRI », le maître de l'heure.

Quant à la pomme de terre, sa culture s'est développée surtout depuis 25 ans. Le terrain argileux, plus amendé depuis 60 ans, grâce au voisinage de la mer, par d'abondants apports de sable calcaire et d'engrais marins, est bien approprié au précieux tubercule qui constitue désormais à Plomodiern la principale source de richesse. On s'est spécialisé dans la production de la semence, et depuis plus de 20 ans la pomme de terre de la région de Châteaulin, avantageusement connue, se sème beaucoup dans le Centre, le Sud et le Sud-Est de la France et jusqu'en Algérie. La plupart des exploitants pratiquent la sélection des plants sur pied ; et malgré la sévérité croissante des divers contrôles, le nombre des sélectionneurs grossit d'année en année. Dans la campagne de 1942, la gare de Plomodiern a fait partir 900 wagons de 10 tonnes, soit 9.000 tonnes de pommes de terre, dont 7.000 tonnes au moins récoltées dans les champs de Plomodiern ; ce qui représente près de 20 millions de francs distribués dans la commune.

Cette prospérité semble devoir continuer, car le cultivateur manifeste une grande faculté d'adaptation. Telle variété, l'Institut de Beauvais par exemple, ne satisfait plus ? Il essaie de nouvelles espèces : Bintje, Flava, Abondance de Metz, Ostbote, etc... et les résultats sont généralement bons.

Autres cultures, en décroissance cependant : les petits pois et les haricots destinés aux usines, et les céréales secondaires. Une partie de celles-ci est employée, avec la pomme de terre, à engraisser les bestiaux, autre source d'importants revenus pour nos campagnards.

Au loin les mécontents qui plaignent leur peine ! Au Porzay on aime son métier, on ne le connaît jamais assez. Depuis 20 ans qu'elle s'est ouverte, l'Ecole d'Agriculture

du Nivot n'a pas eu de plus fidèle recrutement et ses anciens élèves sont à l'avant-garde du progrès agricole de la région. Au Porzay, en vérité, on naît cultivateur et on le devient de plus en plus. Nulle part le terrien n'est plus fier de faire humer à son visiteur « l'odeur du champ plein », c'est-à-dire de lui faire admirer sous le soleil lumineux de l'été commençant, un champ de blé qui promet, ou la parcelle de pommes de terre dont la brise marine balance mollement les fleurs. Là peut-être plus qu'ailleurs, la terre est grande dame ; pour sûr elle répond noblement aux soins dévoués de ses fidèles chevaliers servants. Aide-toi, le ciel t'aidera.

Tableau généalogique

de la famille BRIAND à Kervijen

- 1 Un Le Reste et N.
- 2 Marie Le Reste et Hervé Le Croasec. (Les biens à Kervijen sont du côté de Marie Le Reste).
- 3 Jean Le Croasec et N. (Propriétaire à Kervijen, Jean Le Croasec fait en 1586 un contrat d'échange qui montre la propriété et la filiation. L'acte est chez les Briand. On ne nomme point sa femme, tout comme pour ses fils et petits-fils ; la filiation est donnée dans d'autres actes). Jean Le Croasec meurt en 1617. Une prairie est encore dite « foenneg ar Hroasec ».
- 4 Guillaume Le Croasec (patron en 1609) et N.
- 5 Hervé Le Croasec et N. (Marié avant 1619 d'après certains actes, Hervé Le Croasec devient impotent. Son père fait des actes pour lui).
- 6 Marie Le Croasec (+ avant 1659) et Jean Le Piclet (1614-1694) (Marie Le Croasec fait une fondation en 1648).
- 7 En 1662 Marie Le Piclet (1642-1706) épouse Guillaume Marzin, né à Langonténiad. Leur contrat de mariage est conservé et reproduit plus loin.
- 8 Guillaume Marzin (1678-1723) épouse Anne Lezenven (1677-1696) puis Anne Capiten.
- 9 En 1731 Anne Marzin (+ 1774) épouse Hervé Le Gourlay, né à Dinéault (l'Estreelan).

- 10 En 1756 Marie Le Gourlay (inhumée dans l'église 1767) épouse Corentin Le Mauguen, né à Keryel (1735-1807), parrain d'une cloche en 1764 et premier maire de Plomodiern en 1790.
- 11 En 1780 Marie Le Mauguen (1760-1788), marraine d'une cloche en 1781, épouse Yves Briand (1762-1806), né à Dinéault.
- 12 En 1803 Corentin Briand (1784-1836), maire de Plomodiern en 1829, épouse Marguerite Poquet, de la Forêt, marraine en 1843 de la cloche de Saint Sulliau.
- 13 En 1839, Jean Briand, épouse Anne Le Menn, née à Cast.
- 14 En 1877, Guillaume Briand (1851-1913) épouse Marie-Jeanne L'Helgoualc'h, née au bourg (15 enfants dont 8 se sont mariés).
- 15 En 1920 Thomas Briand (1884-1935) épouse Marie Daniélou, née au bourg. Leurs enfants sont Thomas, Jean et René.



CHAPITRE VII

L'EGLISE PAROISSIALE

I. — Description

L'église de PLOMODIERN a été reconstruite en 1858. L'ancien édifice portait en plusieurs points la date de 1624 et ailleurs, les dates de 1661 et 1713. On en a gardé l'abside, plusieurs arcades de la nef, le porche et la base du clocher jusqu'au dessus de la chambre des cloches. Au témoignage du chanoine Abgrall, l'abside et le porche sont parmi les plus belles œuvres faites dans notre pays au début du XVII^e siècle. Le chevet et le porche sud sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 11 mai 1932.

L'abside de style gothique flamboyant est à pans coupés, avec contreforts et clochetons. « Même extérieurement, écrivait en 1843 Bachelot de la Pilaye, elle offre une architecture élégante et recherchée. Des moulures bordées de modillons entourent ses fenêtres, dont la voussure est surmontée d'une croix. Les contreforts sont des piliers carrés, terminés par un lanternon de même forme, surmonté d'un petit dôme qui porte une urne avec une draperie, ornée de glands, et se termine par une espèce de pomme ou boule tronquée munie de cannelures sur les côtés. Le mode de construction en moëllons de granit est d'un bel effet. » (2)

Les trois fenêtres de l'abside sont garnies de verres de couleurs. La partie supérieure de la maîtresse-vitre présente une belle rosace de 8 rayons, entourée de 10 médaillons. Tout à fait au sommet est figurée la Sainte Trinité. Les autres sujets sont : Jésus enseignant ses disciples, l'agonie au Jardin, Jésus en croix, la résurrection, la descente du Saint-Esprit, Saint Corentin enfonçant son bâton en terre,

(1) Bachelot de la Pilaye, Manuscrit ci-dessus mentionné.

et faisant jaillir une fontaine pour Saint Primel, les officiers du roi Grallon rencontrant l'ermite la bêche à la main, le sacre de Saint Corentin, Saint Corentin évêque bénissant. L'abside a été déplacée lors d'un agrandissement de l'église décidé en 1726. La maîtresse-vitre portait en ce temps, et sans doute longtemps après, les armoiries des familles nobles de la paroisse comme on le verra plus loin au sujet des prééminences.

Au-dessus du tabernacle, un léger baldaquin à quatre colonnettes, surmonté d'une couronne portant une croix, forme un joli ensemble avec l'abside. Aux angles entre le sanctuaire et le transept, deux niches de granit remarquablement ouvragées ont reçu les vieilles statues en bois de Saint Pierre et de Saint Corentin. Au-dessus de leur tête une colombe représente le Saint-Esprit, inspirateur du Pape et des évêques. Saint Pierre, coiffé de la tiare, porte la clef et la triple croix ; Saint Corentin a la mitre, la crosse et une chape dorée ; un poisson d'argent est à ses pieds.

Les chapelles du transept ont des boiseries modernes de style gothique, habilement exécutées. Au-dessus de l'autel du Rosaire figurent quatre statues en bois du xvii^e siècle, la Vierge, l'Enfant Jésus, Saint Dominique et Sainte Catherine de Sienne, statues prévues lors de l'érection de la confrérie du Rosaire. Au sommet des arcades de la nef les sablières sont décorées de fleurs et d'animaux fabuleux, le tout richement colorié. Au milieu de la sablière, côté nord, deux animaux tiennent une pancarte portant l'inscription :

I. BRELIVET
1564

La sablière, côté sud, présente un écusson écartelé. Les quartiers de gauche en haut et de droite en bas sont *d'azur*, les autres sont tour à tour *d'argent* et de *gueules*.

Le porche est à façade triangulaire de temple grec avec colonnes ioniques cannelées ; à droite et à gauche lanternons ; au sommet un petit dôme avec urne comme à l'abside. Il communique avec l'église par une belle porte gothique avec colonnettes et cannelures.

A l'intérieur, dix statues d'apôtres ; trois piédestaux au-dessus de la porte ont perdu leurs saints. Les statues

sont en grès tendre sauf celle de Saint Pierre, qui est en bois. Les apôtres ont leurs attributs ordinaires : livre, scie, épée, équerre, couteau, etc... Saint Jacques est superbe avec livre, bâton de pèlerin, gourde, chapeau et coquille. Saint Jean est tout jeune.

Au pied de neuf statues sont gravés les noms des donateurs. Sur trois d'entre elles sont figurés des calices pour signifier que le donateur est un prêtre.

Voici les noms :

P : AN : DIDAILLER.

M : KERMAREC (Mathias Kermarec, notaire seigneurial du Riblé et notaire royal de la Cour de Châteaulin, dans la première moitié du xvii^e siècle).

PIERRE : D : QUEMENER.

DOUARINOU, avec calice (probablement Hervé Douarinou qui signe prêtre à Plomodiern avant et après 1633).

D : T : IOUIN : 1626, avec calice (Dom Thomas Jouin, curé de Plomodiern en 1617 et 1618).

I : ERNOT.

H : IOUIN : 1621.

IAC : CUZON.

D : I : M : 1626, avec calice (Dom Jean Marzin, recteur de Ploéven en 1612, décédé vers 1635, frère de Hervé Marzin de Langonteniad en Plomodiern).

Au-dessus des niches, la boiserie est décorée d'animaux fabuleux. On y lit du côté Est :

I : DUZ FA : 1624.

Le clocher et ses cloches.

Les cloches sont sous deux arcades à jour, plein cintre au sommet, ouvertes sur les côtés, beaucoup plus ouvertes sur les faces Est et Ouest, de sorte que les cloches se distinguent nettement à leur place jusqu'à plus d'un kilomètre. Au lieu de gargouilles pour l'écoulement des eaux, on voit ici quatre canons en granit placés aux angles de la galerie qui couronnait l'édifice jusqu'à la reconstruction de 1858. Le clocher, à la flèche finement ajourée, est un des premiers clochers construits par l'architecte Le Naour, de Quimper. Il fut terminé en 1864, deux ans après celui de Ste-Anne la Palud.

Les 2 cloches de Saint Mahouarn ont un bel âge. La « principale » fut bénite le 18 décembre 1781 par « Vénérable et Discret Messire Jean Guesdon, docteur en Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Quimper, vicaire général du diocèse, syndic du clergé et prébendé de la paroisse de Plomodiern » et fut nommée Louise-Marie par Louis Le Marc'hadour de Locmibrit, frère du recteur de 1804, et Marie Mauguen, femme Briand, de Kervijen.

La deuxième cloche, fondue par Viel, maître fondeur à Brest, du temps de Monsieur Jean-François Soucet, recteur, fut bénite en 1843 et nommée Henriette-Aline par Alain Gourmelen, de Sant-Sula, maire de la commune, et Madame Balcon, femme du notaire, née Henriette Courtois.

II. — Prééminences

Lors de la visite pastorale de 1726, Mgr de Plœuc, évêque de Quimper, proposa, pour agrandir l'église, de démolir le pignon Est qui menaçait ruine et de le reconstruire un peu en arrière. A cet effet, le 23 août de la même année, à la demande de Guillaume Le Mauguen, fabrique, le présidial, c'est-à-dire le tribunal de Quimper, décida la démolition en prescrivant de faire état des prééminences et armoiries de la maîtresse vitre.

En réalité c'est toute l'église qui fut minutieusement visitée deux jours durant par quatre personnages : Guillaume Billoart, écuyer, sieur de Kervaségant, conseiller du Roi alloué, venu de Quimper ; Huchot, procureur du siège de Châteaulin ; Guillaume Guéguen de Kermorvan, représentant la seigneurie du Riblé ; Jean Ballenois, notaire délégué du marquis de Becdelièvre, seigneur de Lescuz.

La description couvre 4 pages. Après quelques disputes, on convint finalement que trois seigneuries pouvaient prétendre au titre de prééminencières et fondatrices de l'église paroissiale de Plomodiern, celles du Riblé, de Lescuz, et de Tréanna-Lanvilliau.

En conclusion, le général de la paroisse décida de démolir le pignon Est et l'église fut agrandie de ce côté.

Du procès-verbal d'expertise des prééminences ici résumé, nous croyons devoir détacher cette remarque : « On

constate que la tour n'est pas finie, n'étant comblée d'aucune aiguille. » Pas d'aiguille, c'est-à-dire de flèche. La flèche aurait-elle été descendue en représailles de la Révolte du Papier Timbré ? On a pu le penser, Plomodiern ayant été excepté de l'amnistie de février 1676. (Arch. dép. B. n° 484).

III. — Confréries

I. — La confrérie du Rosaire fut érigée canoniquement à Plomodiern le dimanche 10 mai 1671, par le R. P. Le Quiher, sous-prieur du couvent Saint-Dominique de Quimperlé. L'érection se fit après la grand-messe chantée par M. Jean Le Cam, recteur, en présence des prêtres : Y. Laouénan, J. Lastennet, Y. Le Quinquis, Alain Didailler, Y. Trétout, Jean Helgouac'h, Y. Le Calvez et des notaires : Matthias Morvan, Jean Keranguyader, Helgouarc'h et Aug. Drogou et de quelques notables.

La chapelle de Jésus sera affectée à la confrérie. On y mettra un tableau des mystères du Rosaire avec, d'un côté, la Sainte Vierge présentant le chapelet par l'Enfant-Jésus à Saint Dominique et, de l'autre côté, Sainte Catherine de Sienne. La confrérie aura parures et ornements, chape, chasuble, dalmatiques, bannières.

Fête le premier dimanche d'octobre. Quatre anniversaires par an pour les confrères décédés. On recevra fondations. Et il y en eut de nombreuses. (Archives de l'Evêché, dossier de Plomodiern).

II. — La Confrérie du Saint-Sacrement dite aussi « frairie du Sacre » existait à Plomodiern, au moins dès l'année 1685.

Nous voyons, en effet, le 24 octobre de cette année, le recteur, Jean Le Cam, donner par testament 15 livres « pour entretien de la lampe du Saint-Sacrement » devant l'autel où repose le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour être fait participant aux bonnes prières, Messes, suffrages et oraisons qui se font et se feront à perpétuité par Messieurs les prêtres et autres confrères de ladite frairie. (Archives départ. 170 G I).

CHAPITRE VIII

SAINTE-MARIE DU MÉNEZ-HOM

I. — SON IMPORTANCE

Cette chapelle a toujours eu une importance exceptionnelle, comme l'attestent pour l'époque antérieure à la Révolution, les rôles des décimes.

Les décimes désignaient une contribution volontaire que l'Eglise versait pour venir en aide à l'Etat. Cette contribution était proportionnée aux ressources de l'église, de la chapelle, de la confrérie... La chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom était parmi les plus riches, étant bien fréquentée et jouissant de copieuses rentes et fondations. Comparons : en 1780 elle payait 26 livres de décimes, quand la chapelle de Kergoat payait 21 livres, Saint-Tujen 20 livres, et Saint-Cado (Gouesnac'h) 18 livres. Ces chapelles étaient parmi les plus fréquentées (Sainte-Anne la Palud étant dans un rang à part). Seule la chapelle de N.-D. de Bulat-Pestivien était avant Sainte-Marie du Ménez-Hom (1).

Voici l'état des décimes pour la paroisse :

	1770		1789
La Fabrice (église paroissiale).....	6 livres	5 sols	9 livres
Le Rosaire	3	2	5
Saint-Yves	1	5	2 5 sols
Notre-Dame du Ménez-Hom	22	10	29 5
Saint-Corentin	3	26	4 5
Saint-Suliau	1	5	2 5
Saint-Gilles	1	5	2 5
Saint-Sébastien	2	10	3 5
Saint-Mibrit	2	10	3 5

(1) Les gens du Porzay fréquentaient volontiers les chapelles de Saint-Tujen en Primelin, de Saint-Herbot en Plonévez-du-Faou et de Saint-Cado en Gouesnac'h. En 1761 le bac de Saint-Cado, trop chargé de pèlerins, chavira. Gouesnac'h enterra 10 noyés de Briec, Langolen, Cast, Ploëven et Plomodiern.

II. — DESCRIPTION (1)

La chapelle Sainte-Marie s'élève sur un plateau du versant sud du Ménez-Hom, en bordure de la route de Crozon à Châteaulin. La plaque en fonte que l'on voit à la base de la tour indique une altitude de 193 m. 212.

La longueur approximative du monument est de 31 mètres, si l'on y comprend la sacristie, qui s'avance plus loin que le chevet. La chapelle fut classée monument historique le 28 octobre 1916.

Clocher

Ce qui d'abord attire le regard, c'est le clocher à dômes superposés, l'un des plus jolis monuments de ce genre qui s'échelonnent pour ainsi dire, le long de la chaîne des Montagnes-Noires. On en voit de remarquables exemplaires à Notre-Dame de Châteaulin, Notre-Dame de Kergoat, à Plogonnec, à Edern (église paroissiale, chapelles de Lan-nien et du Niver), à l'église paroissiale de Châteuneuf, ainsi que plus loin, à Roudouallec et Gourin.

Le clocher s'élève sur l'angle sud-ouest de la chapelle, et la porte formidablement voûtée qui est à sa base constitue le porche latéral. Au centre, très belle clef de voûte avec feuille d'acanthé.

De chaque côté, un pilastre ionique avec chapiteau et entablement, style xvii^e siècle. Au-dessus des chapiteaux la frise présente, d'une part, le chiffre 16, d'autre part, le chiffre 63 (1663).

Sur le ressaut du milieu de la corniche, au pied de la niche qui la surmonte, on lit : JACQUES - NICOLAS. F. 1670

Immédiatement plus haut, une niche, accostée de deux grandes volutes, abrite une statue de Notre Dame de Pitié, à la figure très expressive, statue montée sur une petite pile en gâtine et cannelée.

A 8 mètres de hauteur saillit, sur la face sud, une petite galerie robuste, où l'on aperçoit deux légers édicules en lanternes carrées, correspondant aux contreforts d'angle.

(1) Chanoine Abgrall, *Chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom en Plomodiern* dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1891, p. 286-292 — La description que nous donnons de la chapelle s'inspire de cette étude et la complète par endroits.

Puis à 5 mètres plus haut, une seconde balustrade, portée sur un encorbellement, contourne les quatre côtés et s'orne, aux quatre angles, de canons en pierre servant de gargouilles. Là commence la chambre des cloches. Sur la pierre qui fait linteau, à mi-hauteur des arcades, se détache cette inscription :

MISSIRE. MATHIAS JEAN LE QVINQVIS
PLASSART. RECTEUR FABRICQUE. 1772

Sur la pile de l'angle sud-ouest de la galerie on lit :
GERMAIN. HILLIE. 1773

Une troisième galerie domine les cloches. Elle est surmontée de trois dômes, dont le second forme lanterne octogonale et le troisième, de dimension fort réduite, supporte la croix.

Le clocher de Sainte-Marie a donc été construit de 1663 à 1773. On voit « qu'il a mis du temps à faire sa croissance sur ces hauteurs arides » (1)

I. — Pourtour extérieur

COTÉ OUEST. — La façade ouest, qui donne sur la route, est en pierre de taille, et a un aspect de forteresse. On y voit deux toitures distinctes, deux pignons, dont l'un est le pignon de l'ancienne sacristie. Celui-ci présente deux fenêtres, étroites comme des meurtrières.

Au haut, sous un écusson, on remarque l'inscription :
H. OLIER FA. EN LAN 1572.

Plus bas, on peut lire : H. HO : MOREAV F : EN : LAN : 1570

Cette partie est plus ancienne, semble-t-il, que la porte de la même façade ouest, décorée tout à l'entour de cercles et de losanges et surmontée d'un entablement dans le style du XVII^e siècle.

Les pierres d'arête des deux pignons ouest ont leur partie saillante ouvragée.

COTÉ NORD. — Contrairement à l'usage, ce côté est plus riche que le collatéral sud. Il présente quatre toits et s'orne de quatre contreforts dont trois anciens, et le quatrième de construction récente, destiné à soutenir un point

(1) Abgrall, Livre d'Or des Eglises de Bretagne, Rennes, Oberthür, 1903.

faible. On voit à cette façade, trois pignons agrémentés de gargouilles, de crochets et de fleurons, puis trois fenêtres, dont l'une est bouchée par une maçonnerie de moëllons. Au-dessus de cette dernière on lit sur une pierre

GUILLAUME DHERVE F.

COTÉ SUD. — Le toit est en trois parties. Au haut de l'un des pignons est gravée cette inscription

MISSIRE : M : CRAVEC : RECTR

DE : PLOMODIERN : GVILL. LE

DOARE : PRETRE : VICAIRE

C : ROIGNANT : F : 1766 (1)

Le pignon du transept porte une inscription de deux lignes, devenue illisible.

Intérieur

Comme distribution intérieure, la chapelle comprend une nef centrale, un collatéral sud, qui devient double pour former transept ou branche de croix, et deux collatéraux nord.

Deux inscriptions s'aperçoivent au-dessus des arcades nord de la nef :

I : MAVGVEN

AV : MOREAU

FAB. LAN : 1574

FAB. : LAN : 1591

Au bas de la nef, des corbeaux en pierre sortent du mur et indiquent l'existence d'une ancienne tribune.

Dans l'une des chapelles formant le collatéral nord, le lambris est remarquablement orné : ce sont des nervures moulurées, des clefs de voûte profondément sculptées, et sur les sablières ou corniches apparaissent des sujets variés.

SABLIÈRE COTÉ OUEST. — Elle présente deux évêques en guise de corbels, puis un aigle à deux têtes. Deux renommées tiennent un cartouche allongé, qui porte, au milieu, la croix avec la couronne d'épines, d'un côté, Judas venant rapporter les trente deniers, de l'autre, le prince des prêtres qui les refuse.

Un autre cartouche, tenu par une femme assise et un personnage nu, représente la fuite en Egypte.

(1) C'était le patron de Kervenneg.

Enfin, une scène extrêmement mouvementée : quatre chevaux attelés à une charrue, un homme les conduisant, deux autres menant la charrue, un quatrième tombé sous les pieds des chevaux et à moitié écrasé, tout cela avec des costumes, des postures, des contorsions impossibles à décrire. Ces laboureurs, d'après la légende, pour s'être moqué de la Sainte Vierge et de Saint Joseph fuyant en Egypte, auraient été punis sur le champ et blessés par leurs chevaux, pris d'une terreur panique.

Sablière côté Est. — Elle aussi est profondément sculptée, sans présenter pour autant tout le mouvement de celle d'en face. On peut y discerner trois parties, de l'extérieur vers l'intérieur.

Première partie. — Deux animaux allongés tiennent, des pattes de devant, un écusson portant la croix de Malte. A gauche une biche ; à droite un animal fabuleux ailé. Puis un personnage tient, de la main droite, la queue de l'animal ailé, et de la main gauche, la queue écaillée d'un cheval ailé à queue de dragon. Ce cheval ailé, et en face de lui un dragon ailé tiennent, des pattes de devant, un écusson portant un calice avec l'hostie.

Deuxième partie. — Celle-ci, moins bien conservée, semble plus ancienne. Un personnage aux jambes écartées (l'une rejoint la main en arrière), coiffé d'un chapeau, la poitrine comme cuirassée, tend la main vers une sorte d'aumônière, pendant qu'en fait autant un personnage assez semblable.

Troisième partie. — Le cartouche de droite présente une figure grimaçante profondément sculptée, encadrée de décorations dont les motifs principaux sont une corde avec nœuds, ainsi que des fleurs.

III. — MOBILIER - AUTELS

Aux trois piliers qui s'échelonnent entre la nef et le transept sont adossés trois autels en pierre, dont deux reposent sur des massifs en granit, et le troisième sur deux colonnes. L'une de celles-ci porte une petite console destinée à recevoir les burettes d'eau et de vin.

Les trois autels en pierre de l'abside sont recouverts de coffres en bois sculptés. L'ensemble est surmonté de retables et de niches à colonnes torsées d'une grande beauté.

Autel Nord

A gauche de l'autel. — 1. Une statue de saint Jean-Baptiste. Le corps mi-nu, revêtu d'une tunique en peau de mouton, le Saint que le jeûne n'a pas usé, donne une impression de force ; il tient de la main gauche une croix très haute ; à ses pieds un agneau couché. Au-dessous de cette statue, un bas-relief figure le baptême de Jésus par le Précurseur. Au milieu, Jésus les bras croisés sur la poitrine ; à sa droite, saint Jean-Baptiste lui versant l'eau sur la tête ; à gauche, un ange soutenant sa tunique. La colombe plane au-dessus du Sauveur. Au-dessous de cette scène un cœur enflammé.

2. Une statue de Saint Laurent. Le Saint tient les bras étendus ; il est costumé en diacre, le manipule sur le bras droit. La main droite levée porte haut la palme : le saint martyr entre dans le triomphe. Au-dessous de la statue, un bas-relief représente saint Laurent ayant à sa gauche un gril et un ange qui l'encourage en lui montrant du doigt le ciel. Le martyr, auréolé, a le visage rayonnant de joie. Dans le lointain on distingue la basilique de Saint-Laurent à Rome. Au-dessous de la scène, un aigle soutient un petit piédestal.

A droite de l'autel. — 1. Une belle statue de Saint Louis, roi de France. La tête nue, le Saint est revêtu d'un magnifique manteau bleu, constellé de fleurs de lys, avec une grande collerette parsemée d'hermines. A la main droite il tient le sceptre d'or, à la main gauche la couronne d'épines. Il a aux pieds des souliers jaunes à boucles d'or, à la ceinture la corde de franciscain.

Au panneau inférieur, un bas-relief représente Saint Louis, couronné cette fois, drapé d'un manteau, la croix de Malte suspendue à sa poitrine. De la main droite, il porte la couronne d'épines, de la main gauche le sceptre. Au-dessous du bas-relief, un aigle supporte de ses ailes un petit piédestal.

2. Une statue de Sainte Marie-Madeleine. Sur une robe bleue la pénitente porte un riche manteau, doré sur les bords ; elle a un collier au cou, le vase d'aromates à la main gauche ; les cheveux sont pendants.

Au-dessous, un bas-relief représente l'arrivée des saintes femmes au tombeau avec leurs vases de parfums. Elles y rencontrent l'ange assis sur la pierre du sépulcre : il leur tend la main, comme pour recevoir les parfums. Au-dessous de la scène, un cœur enflammé.

L'autel lui-même, composé d'un bloc de granit de 2 mètres 15 de longueur, est revêtu de boiseries décorées. Le tabernacle présente un ciboire fermé. Au-dessus, un ostensor. Plus haut encore, deux anges soutiennent une sorte de baldaquin très ouvragé. Au retable apparaissent des mitres, des crosses, des croix pontificales et des clefs. Les mêmes motifs reviennent des deux côtés du tabernacle, sur le bas des colonnes ; on y voit également des croix tréflées et des tiars.

Les colonnes torsées, richement ouvragées, sont revêtues de grappes de raisin, dont les merles picotent les grains. Des fleurs y abondent, particulièrement roses et marguerites. Dans toute la longueur des boiseries on remarque des angelots soutenant de leurs mains l'entablement des colonnes et pilastres. Au-dessus de l'autel un dôme aux nervures sculptées est surmonté d'une tiare richement ornée. Une frange dentelée pend tout à l'entour.

L'ensemble de l'autel côté Nord présente une symétrie remarquable. Les 2 parties, à droite et à gauche, se correspondent parfaitement. Les niches, les piédestaux, les panneaux de saint Jean-Baptiste et de sainte Marie-Madeleine (qui sont aux ailes) révèlent une exacte similitude de plan : niches et piédestaux de statues semblables ; panneaux en hexagone, avec, au-dessous, un cœur enflammé.

Même remarque pour les niches, piédestaux et panneaux de saint Louis et de saint Laurent, qui avoisinent l'autel de part et d'autre. Ici les panneaux sont carrés et portés tous deux par un piédestal que soutient un aigle. Enfin, la position des trois angelots de droite répond exactement à celle des trois angelots de gauche.

L'autel principal et son retable

A gauche : 1. Une statue de saint Joachim. Le Saint tient de la main droite un long bâton.

2. La statue de Sainte Marie du Ménez-Hom. La Vierge couronnée porte un sceptre dans la main droite, tandis que, de la main gauche, elle soutient l'Enfant-Jésus également couronné. D'un pied elle foule le globe du monde, autour duquel s'enroule le serpent. Au-dessus de la statue, un médaillon présente une croix et un aigle.

A droite de l'autel. — 1. Une statue de Saint Joseph. Au-dessus, dans un médaillon, apparaissent un calice et un aigle.

2. Une statue de Sainte Anne.

Le maître-autel est formé d'une table de pierre, mesurant 4 m. 20 de longueur, revêtue de bois sculpté et surmontée d'un magnifique retable.

Il comprend un double tabernacle. Sur le tabernacle inférieur on voit un missel surmonté d'une croix couchée. Le tabernacle supérieur représente, au centre le sacrifice d'Abraham ; du côté de l'Evangile, Saint Jean l'Evangéliste et son aigle ; du côté de l'Epître, Saint Mathieu et son bœuf. De part et d'autre, les quatre évangélistes.

Dans le retable et sur le coffre de l'autel, quatre petits bas-reliefs : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Assomption.

Sur les boiseries, près du maître-autel, sont gravées ces inscriptions :

VE : DI : ME : OL : M : L : GVILLERMOV
BOURDVLOVS : R (1) CURE : 1710

Du côté de l'épître, sous le piédestal de Saint Joseph, on lit : NOEL MOROS : F : 1703 (C'est le patron de Keryekel où sa famille continue depuis).

La maîtresse-vitre porte quatre images, au-dessous desquelles on lit respectivement : Santez Anna - Intron Varia Menez-Hom - Sant Joseph - Sant Caourintin. Dans les soufflets du tympan des anges tiennent des banderoles sur lesquelles on lit :

(1) « Vénérable Discret Messire Olivier Bourdoulous, Recteur ».

Ma bugale, sellit huel,
 Var ar menez, ouz va japel,
 Deuz ma sikour moc'h euz ezom,
 Deuit da japel Menehom (1).

En supériorité sont les emblèmes des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie.

Au bas du vitrail on lit : *Don de la famille Balcon*, 1872 (2). Sur la feuille que tient la Vierge devant Sainte Anne sont inscrits ces mots : J. L. Nicolas, père et fils, Morlaix 1872. Au-dessus du vitrail, le Père éternel, encadré d'anges.

Autel Sud

A gauche de l'autel. — 1. Au-dessus de la porte ouvragée qui donne accès à la sacristie, une statue d'apôtre, qui porte de la main droite une palme, de la main gauche un livre ; on voit immédiatement au-dessous de la statue, des coquilles de Saint Jacques. L'apôtre est donc Saint Jacques.

2. Une statue de Saint Pierre. L'apôtre tient de la main droite la croix pontificale, de la main gauche une clef ; il porte un livre sous le bras gauche.

Au-dessous, un bas relief représente Saint Pierre et Jésus marchant sur les eaux. L'apôtre, perdant confiance, s'enfonce jusqu'au genou dans les flots, le Sauveur le saisit par la main pour le soutenir.

A droite de l'autel. — 1. Une statue de Saint Paul. De la main gauche l'apôtre tient un glaive ; il porte un livre sous le bras droit.

Au-dessous, un bas-relief montre Saint Pierre pleurant son péché, les mains croisées : en face de lui le coq.

2. Une statue de Saint André. L'apôtre tient de la main gauche la croix qui porte son nom.

Au-dessous, une porte sculptée, actuellement condamnée.

L'autel est composé d'une table de pierre revêtue de boiseries sculptées.

(1) « Mes enfants, regardez ma chapelle dressée sur la montagne. Si vous avez besoin de mon assistance, venez à la chapelle du Menez-Hom.

(2) Dans la 2^e moitié du XIX^e siècle, deux Balcon, le père et le fils, ont été maires et notaires à Plomodiern.

Sur le tabernacle se trouvent représentés, au milieu, un ostensor à l'entour duquel brûlent deux cierges ; de chaque côté, un personnage.

A gauche du tabernacle. — Jésus ressuscité porte une auréole ; il tient de la main droite une pelle, et de la main gauche semble écarter Marie-Madeleine : *Noli me tangere* (1) ; celle-ci, la main posée sur le cœur, se prosterne à ses pieds. Entre le Sauveur et Madeleine on remarque le vase de parfums. Dans le lointain on distingue les anges dans le ciel, et les trois croix du Calvaire..

A droite du tabernacle. — Jésus, encore auréolé, marche entre les deux disciples d'Emmaüs, qui tiennent en main, l'un le long bâton de voyage, l'autre un bâton plus court. Les pèlerins semblent faire signe à Notre-Seigneur de rester avec eux : *Mane nobiscum Domine* (2). Dans le lointain se profilent les tours de Jérusalem, que les disciples viennent de quitter.

Au bas des colonnes torsées qui encadrent le tabernacle, deux médaillons représentent, l'un des clefs, la tiare et la croix pontificale, l'autre deux glaives entrecroisés, une mitre, une crosse et la croix pontificale.

Là aussi les quatre évangélistes en statuette méplates.

L'autel sud est ainsi daté :

GVUILLAVME : NICOLAS : F : 1715

V : D : MRE : OL. BOVRDVLOUS : R

Autres statues

A côté de Saint André, l'on aperçoit une remarquable statue en granit de Saint Maudez, mitré, qui tient de la main droite la crosse abbatiale, de la main gauche un livre.

Ailleurs, dans la chapelle, un évêque, un très beau Saint Laurent, Saint Hervé l'aveugle (3), appuyé sur l'épaule de son petit guide Guiharan, qui conduit le loup traditionnel. Tout comme Saint Maudez, ces statues, en kersanton, sont

(1) « Ne me touche pas » (Saint Jean XX, 17).

(2) « Reste avec nous, Seigneur » (Saint Luc XXIV, 29).

(3) Cette vénérable statue a été transportée de l'église paroissiale à la chapelle du Menez-Hom. C'est ici Saint Mahouarn, le patron de Plomodiern.

sculptées dans le style de la dernière période gothique ^{xv^e} ou ^{xvi^e} siècle.

Il y a quatre autres statues, moins anciennes, en bois : Saint Michel, Sainte Barbe, un saint moine et Saint Eloi, coiffé d'un chapeau, portant moustache, les épaules couvertes d'un riche manteau ; un marteau à la main, il se tient debout devant une enclume où l'on voit un fer à cheval.

Cloches

La chapelle Sainte-Marie possède deux cloches. Voici l'inscription que porte la plus ancienne, qui est aussi la plus petite :

« J'ai été fondue du temps de Monsieur Gabriel Marc'hadour curé de la paroisse de Plomodiern et de Monsieur Thomas Poquet maire pour servir à la chapelle de Menez Come. Parrain et marraine ont été Monsieur Guillaume Gorec et dame Corentine Seznec qui m'ont nommée Maria Virginia. Monsieur Corentin Boussard marguillier. A Brest en avril l'an 1810. M. Lebeuvriet m'a fait. » (Marraine et marguillier sont de Penfond).

Sur la grande cloche on lit l'inscription suivante :

« Je me nomme Marie Corentine. Mon parrain Mr Guillaume Briant et ma marraine Melle Marie Balcon. Bénite par M. Quéré curé archiprêtre de Châteaulin. M. Guill. Deroff recteur de Plomodiern, Celtôn et Louest vicaires, Balcon maire, Sébastien Colin trésorier, L. Poquet fabricant de Ste Marie de Menez-Hom.

Jean fondeur à Quimper 1876. »

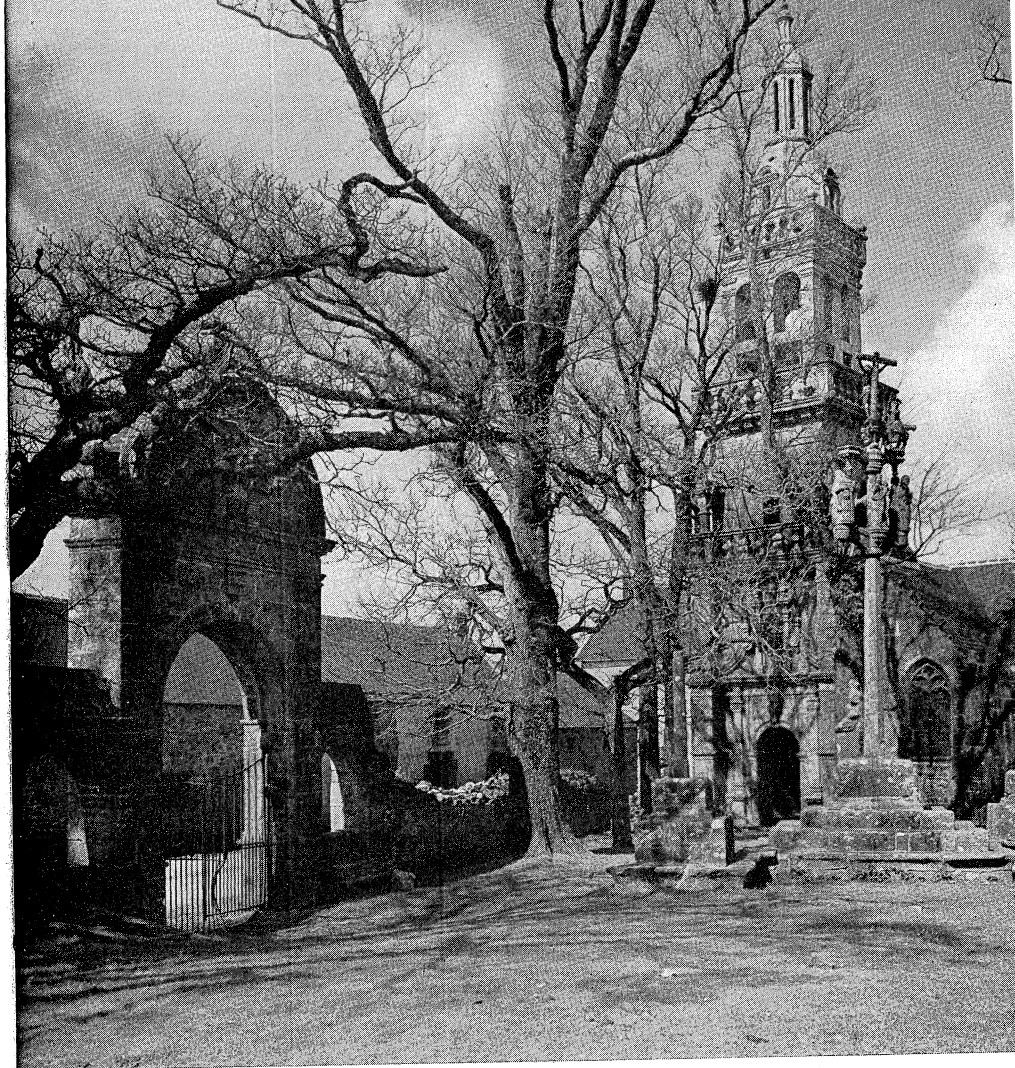
IV. — ARC DE TRIOMPHE, CALVAIRE, FONTAINE

Un joli arc de triomphe, composé d'une grande porte centrale et de deux petites arcades latérales, forme l'entrée du cimetière.

Sur la face ouest, tournée vers la route, on lit la date de 1739. Dans la niche est une statue de la Sainte Vierge.

A l'intérieur, une statue de saint Hervé avec Guiharan, mais sans le loup. Au-dessus, cette inscription :

HERVE LASTENNET FABRICQUE ... 1739



SAINTE-MARIE DU MENEZ-HOM
Clocher Renaissance, Calvaire,
Arc de Triomphe.

A Argol, comme à Telgruc, l'on voit des arcs de triomphe similaires, mais de moindre importance, celui d'Argol porte la date de 1659.



Dans le cimetière, entre l'église et l'arc de triomphe, se trouve un calvaire, qui offre beaucoup d'analogies avec ceux de Loc-Mélar et de Lopérec. Il comprend la croix du Sauveur et celles des deux larrons. De celles-ci il reste seulement le soubassement et le fût. Le soubassement de la croix de Jésus est plus élevé que les deux autres. Ces croix sont rangées en diagonale et forment trois losanges qui se touchent par la pointe.

A la croix principale, sous les pieds de Notre-Seigneur, deux anges recueillent le Précieux Sang dans un calice.

Sur le croisillon supérieur est saint Longin, à cheval, coiffé d'une sorte de turban, ou bonnet pointu. La lance dont il perce le flanc du Sauveur a disparu. Le centurion à cheval qui lui faisait pendant de l'autre côté, est aussi tombé et se trouve tout mutilé dans le réduit de la vieille sacristie.

Sur le croisillon inférieur figurent les statues de saint Jean l'évangéliste, et de l'une des trois Marie portant un vase d'aromates. Au milieu est Notre-Dame de Pitié.

Derrière, et sculptés dans les mêmes blocs de pierre que les statues précédentes, on voit saint Pierre, et saint Yves qui porte l'aumônière et le rouleau des lois. Il est coiffé du bonnet carré et a les épaules couvertes d'un camail avec chaperon.

Le grand Saint breton devait être très honoré à Plomodiern : il y avait au bourg une chapelle sous son vocable. Un calvaire portait son nom. La foire de Plomodiern qui est très ancienne, s'appelle « foire de Saint Yves ». Hervé et Yves sont peut-être les prénoms les plus répandus du pays.

Entre les statues de saint Pierre et de saint Yves se trouve celle de la Sainte Vierge couronnée, portant de la main droite le globe du monde et sur le bras gauche l'Enfant Jésus qui porte, lui aussi, le globe.

Au pied de la croix, Madeleine à genoux, les yeux levés vers Jésus.



RETABLE DE SAINT-SULIAU

Sur la partie supérieure du soubassement de la croix, on lit cette inscription sculptée en jolies lettres gothiques fleuries :

JEHAN. LE. ALONDER. FABRICQE. FEIST. CESTE CROIX. FAIRE
L.M.V.C. XLIII (1)

A 300 mètres au nord-est de la chapelle est la fontaine sacrée. Bâtie sur le modèle ordinaire, elle contient une statue en pierre de la Sainte Vierge. Jamais elle ne tarit. L'eau est excellente.

V. — RESTAURATION

Le 20 juin 1870, M. Celton, recteur, décrit à M. Téphany, secrétaire de l'Evêché, l'importance de Sainte-Marie du Ménez-Hom. « Comme elle est la seule chapelle dédiée à la Sainte Vierge de Châteaulin à Camaret, on y vient de tous côtés. Impossible de préciser le nombre des pèlerins qui viennent à Ménez-Hom ; mais je puis affirmer y avoir plus d'une fois donné la sainte communion à 50 personnes... Lorsque la chapelle sera réparée, le pèlerinage qui n'a jamais cessé, reprendra une nouvelle vie. »

Vers 1884-1885, M. Louis Gargam fit consolider le lambris ; ce fut le travail de Marc, père et fils, de Plomodiern. Au cours des années suivantes fut commencé le pavé. La partie du chœur était déjà posée, en 1891, quand M. Nicolas devint recteur de la paroisse. Le travail continua (2).

Le pavé achevé, le nouveau recteur fit débadigeonner, puis piquer les colonnes. Il s'adressa pour cet ouvrage à l'entrepreneur Morvan, de Locronan. Ce fut ensuite la réfection totale des enduits des murs extérieurs : travail de Germain Quinquis, de Plomodiern. Entre temps, l'entrepreneur Courant, de Quimper, repeignait le lambris et les retables. Quelques familles de la paroisse payèrent la

(1) Date du Calvaire : L (l'an) MVCXLIII (1543). Il fut classé monument historique le 18 octobre 1916 en même temps que l'Arc de Triomphe.

(2) Quand on posait le pavé on découvrit, au pied de la chaire, deux ou trois crânes, qui furent remis sous les dalles.

peinture des statues. D'autres donnèrent des offrandes de 10 à 20 francs.

La balustrade, les stalles, la plateforme et les degrés du maître-autel appartiennent à la même époque ; elles sont l'œuvre de l'entrepreneur Toularc'hoat, de Landernea. On lit sur la balustrade : *G. Gourlan F. 1891*. Guillaume Gourlan, de Toulhoat, paya une partie du travail. Les stalles furent données en 1892, par M. et Mme Jean Le Doaré, à l'occasion de leur mariage. Elles portent cette date, ainsi que les initiales des noms des donateurs : *J.L.D. M.A.P.* (1).

M. Méar, recteur de 1913 à 1937, a fait refaire une bonne partie de la toiture. On lui doit aussi les bancs qu'on voit aujourd'hui à Sainte-Marie.

La chapelle a été classée monument historique en 1937.

VI. — PARDONS, DÉVOTIONS, OFFRANDES

Deux pardons sont célébrés tous les ans à Sainte-Marie, le deuxième dimanche de mai et le 15 août. Le premier attire d'ordinaire plus de pèlerins. Ce sont uniquement des pardons pieux.

Ces jours-là, la procession de Plomodiern se rend du bourg à Sainte-Marie, où se chante la grand-messe. Croix et bannières de la chapelle vont à sa rencontre jusqu'à « *ar Groaz-Ru* », à une distance de 400 mètres ; là s'accomplit le rite touchant du baisement des enseignes. A l'issue des vêpres, la procession contourne la chapelle ; elle passe sous l'arc de triomphe, fait le tour de la place et descend à l'église paroissiale. Sur tout le parcours les touristes peuvent admirer les fines dentelles et les broderies d'or dont s'ornent les costumes des paysannes.

A toutes les fêtes de la Sainte Vierge, on célèbre, dans la chapelle, une messe basse et une grand-messe.

Jusqu'à une époque récente, toute famille qui perdait un de ses membres faisait célébrer une messe à Sainte-Marie pour le repos de l'âme du cher défunt.

Avant 1870, les pèlerins qui, de la région Sud-Ouest de la paroisse, s'acheminaient vers Sainte-Marie, tombaient à

(1) Jean Le Doaré, Marie-Anne Péron.

genoux en découvrant la chapelle à « *Gorre Menez Kerreo* ». Cet endroit s'appelle pour ce motif : *Plas ar zalud*.

C'est dans notre chapelle que se dit, de temps immémorial, la messe de départ des conscrits de la région. Les jeunes soldats viennent y invoquer la Vierge puissante que les Litanies appellent « tour de David » et « tour d'ivoire ».

La dévotion à la Madone du Ménez-Hom prit un nouvel essor au cours de la grande guerre 1914-1918 : chaque samedi, jour consacré à la Vierge dans la liturgie, une ou deux messes se disaient à la chapelle et les fidèles venaient nombreux, sous tous les temps, prier pour les chers absents qui défendaient au loin, sur terre ou sur mer, la liberté de la Patrie. Ils étaient dociles plus que jamais aux douces paroles de la Bonne Mère qu'on lit au vitrail du maître-autel et que nous avons citées plus haut. Certains soldats du pays conservaient pieusement, sur leur cœur dans leur portefeuille, les cantiques bretons dédiés à Sainte Marie.

La chaude dévotion de la guerre eut son couronnement au grand pardon de mai 1920. Une foule nombreuse de pèlerins, conduits par leur clergé, accourut, ce jour-là, de Plomodiern, Ploéven, Dinéault, Saint-Nic, Trégarvan, Argol et Telgruc. On y voyait surtout les anciens soldats et marins. Leur attitude recueillie et leurs généreuses offrandes disaient assez les sentiments qui remplissaient leurs cœurs : vive reconnaissance pour la Protectrice et fervente prière pour les compatriotes tombés sur les champs de bataille ou ensevelis dans les flots : on sait que la contrée fut particulièrement éprouvée.

**

Tables d'offrande.

On voit, au milieu de la chapelle, trois tables de granit adossées à des piliers. On y plaçait autrefois les offrandes en nature, telles que beurre et viande.

De nos jours, les offrandes en nature sont plutôt des céréales, surtout du blé noir, des chemises de toile, des gorets, des génisses, quelquefois des bœufs gras. Le tout est vendu par le fabricant après la messe. Les enchérisseurs

sont toujours nombreux : quoique pas crédules, les gens du pays disent volontiers que l'offrande « porte bonne chance » à l'acheteur. On voit parfois, surtout pour des bêtes, l'offrant lui-même renchérir toujours, jusqu'à se faire adjuger l'offrande, afin d'en donner un plus beau prix à Notre-Dame.

VII. — QUÊTES AUX FOIRES

Il y a trois foires par an à Sainte-Marie : le 17 juin (foire Saint-Hervé), le 16 août et le 9 septembre.

Ces jours-là, au moment où la foire bat son plein, le fabricant fait la quête à travers la place. Le sacristain le précède, agitant une sonnette et portant une statuette de la Vierge. Au passage, les bonnes gens se découvrent et laissent tomber dans le plat quelque menue monnaie. Il y a quelque quarante ans, deux marins en permission eurent la malencontreuse idée de se moquer du quêteur qui passait. Mal leur en prit :

« *Ober goap ouzon-me, an dra-ze c'hoaz ! Ober goap ouz ar Werc'hez ùe ? Gortozit 'ta !... Kemer heman !* » dit le quêteur en remettant son plat à un aubergiste qui était là (1).

L'homme était un fort à bras. Ses poings s'abattirent sur nos deux marins, qui furent bientôt hors de combat. Alors le fabricant reprit son plat et, tout de suite, grave et recueilli, continua à traverser la foule de plus en plus respectueuse : « *Evid an Intron Varia ann hini e-neus devo-sion* » : « Pour Notre-Dame, celui qui a de la dévotion ».

D'après « *Annales de Bretagne* », 1910, p. 191, où est la chapelle actuelle, un sanctuaire roman tombait en ruines en 1386. Pour le restaurer, le Saint Siège (Avignon, 10 décembre 1386) accorde des indulgences à la multitude qui y afflue. Après la guerre, M. Méar, recteur (1913-37), a rappelé ces indulgences à gagner en la fête du 8 septembre et les jours suivants. Et ce fut avec succès : nombreuses assistances aux messes à la chapelle tous ces jours.

(1) « Vous moquer de moi, passe encore ! Mais vous moquer de la Vierge aussi ? Attendez donc... Prends ceci ! »

VIII. — Y EUT-IL DES RELIGIEUX A SAINTE-MARIE ?

Une tradition locale, consignée en 1856 par M. Cariou, recteur, veut qu'il y ait eu autrefois des religieux à Ménez-Hom : ils auraient bâti la chapelle. Que dire là-dessus ?

« Kampr ar veneh », chambre des moines : ainsi appelait-on, jusqu'à la restauration de la chapelle (1884-95) la sacristie basse de Ste-Marie. Avant cette restauration, on pouvait voir des crânes humains dans la sacristie basse et dans la chapelle. « Pennou ar veneh, les têtes des moines », disait-on avec respect.

Une autre « chambre des moines », pièce de 10 à 12 mètres carrés, se voyait à Plomodiern jusque 1890, à l'est et tout près de l'ancien cimetière. Qui étaient ces moines ? Nulle réponse suffisante. Mais après ces propos, on s'étonne moins du procès qui suit.

Le 14 mars 1673, Hervé Marzin, de Langonteniad, fabrique de N.-D. de Ménez-Hom, les prêtres et le corps politique reçurent un exploit d'assignation devant la Chambre royale de Paris, exploit adressé par le grand vicaire et les chevaliers commendataires de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare en Jérusalem : « La chapelle du Ménez-Hom qui était attachée à un hôpital est un bien de notre ordre, nous la revendiquons ». Le corps politique donna tous pouvoirs au recteur Jean Le Cam pour défendre ses droits devant la Chambre royale de Paris. « La chapelle de Ménez-Hom n'a jamais été un hôpital et a toujours relevé de l'évêché de Cornouaille ». Le recteur s'en fut à Paris, où le procès fut jugé en la Chambre royale au profit des paroissiens et du fabrique de N.-D. de Ménez-Hom.

Plus tard, le 25 avril 1683, au prône de la grand-messe, le corps politique, en présence de François Le Didailler, de Kerlaouered, fabrique de N.-D. de Ménez-Hom, et de Hervé Marzin, de Langonteniad, fabrique de l'église paroissiale, décide que le fabrique de la chapelle versera au recteur 700 livres pour ses déboursés lors de ce procès. (Archives paroissiales de Plomodiern).

TRADITIONS POPULAIRES

Légende du roi Marh et de son tombeau.

Elle fut contée à Anatole Le Braz par une mendiante de Port-Launay du nom de Katig koz, dans les termes suivants :

« Si vous avez été au Ménez-Hom, vous avez dû remarquer le « Tas de pierres » (Ar Bern Mein). Mais vous ne savez peut-être pas son histoire. Je m'en vais vous la conter.

Autrefois, il y avait en Bretagne un roi très puissant qu'on appelait le roi Marh, parce qu'il était fort comme un cheval ; Samson lui-même n'aurait pu jouter avec lui. Le roi Marh s'enorgueillissait de sa force ; souvent aussi, il en abusait. C'était un terrible batailleur. Malheur à qui faisait mine de lui résister. Quand il avait envie d'une chose, il ne se gênait pour la prendre, surtout quand cette chose était une belle fille qui lui plaisait. Il faut tout dire : le roi Marh avait aussi ses bons côtés. Par exemple, il distribuait volontiers l'aumône. De plus, quoiqu'il ne fût pas dévot, il avait une vénération particulière pour Sainte Marie du Ménez-Hom. On prétend même que c'est lui qui fit construire la jolie chapelle qui est à mi-pente sur le versant de la montagne, et qui, depuis, est restée dédiée à cette Sainte.

Quand il mourut (notez que c'est en pleine orgie qu'il trépassa), le Bon Dieu parla de le damner : Mais Sainte Marie jeta les hauts cris et plaida si bien la cause de son fidèle serviteur, que le Bon Dieu se laissa fléchir : « Soit, dit-il, ton roi Marh ne sera point damné. Mais son âme devra demeurer dans la tombe, jusqu'à ce que cette tombe soit assez haute pour que de son sommet le roi Marh puisse voir le clocher de la chapelle. »

Le roi Marh, pour être plus près de la Sainte, son amie, avait ordonné qu'on l'enterrât au Ménez-Hom. On l'y avait enterré, en effet. Seulement, au lieu de creuser sa tombe dans le cimetière de la chapelle, parmi les morts du commun, on avait jugé plus convenable de lui faire une sépulture à part, sur le versant opposé de la montagne, en sorte qu'entre cette sépulture et la chapelle, il y avait un grand dos de lande.

Le Bon Dieu, en mettant au salut de l'âme du roi Marh la condition que j'ai dite, pensait satisfaire à sa justice éternelle tout en condescendant au désir de Sainte Marie. Le roi Marh ne serait point damné, il ne serait jamais sauvé non plus.

Oui, mais les saintes ont quelquefois plus de finesse que le Bon Dieu, tout Dieu qu'il est... A quelque temps de là, un mendiant, passant près de l'endroit où avait été enterré le roi Marh, rencontra une belle dame qui semblait porter un objet fort lourd dans les plis de sa robe. Il lui demanda l'aumône : « Volontiers, répondit la belle dame, mais d'abord faites comme moi. Prenez une de ces grosses pierres qui sont là, dans la lande, et venez la déposer sur la tombe où je vais moi-même déposer celle que je porte. »

Le mendiant obéit. La belle dame l'en récompensa, en lui glissant dans la main un louis d'or tout neuf. Vous pensez si le mendiant remercia.

— Promettez-moi, dit la belle dame, qu'à chaque fois que vous passerez en ce lieu, vous ne manquerez jamais de faire ce que vous avez fait aujourd'hui.

— Je vous le promets.

— Je souhaiterais aussi que vous fissiez la même recommandation à toutes les personnes de votre connaissance qui ont coutume de voyager dans la montagne.

— Je le ferai.

— Au surplus je puis vous le confier : c'est l'âme du roi Marh qui est enfermée ici. Elle sera sauvée le jour où, de ce tas de pierre que nous venons de commencer, on pourra voir le clocher de la chapelle qui est de l'autre côté du mont. Le roi Marh a toujours été bon pour les gens de votre sorte. Rendez-lui du moins en cailloux ce que vous avez reçu de lui en pain et en menue monnaie. Soyez assuré d'ailleurs que Sainte Marie vous en saura gré.

Vous l'avez deviné déjà : la belle dame n'était autre que Sainte Marie elle-même. Le mendiant s'acquitta en conscience de la commission de la Sainte.

Depuis lors, il s'est écoulé plus de cent ans. D'année en année, le tas de pierres grandit. Chaque passant y porte

sa pierre. Moi, quand je m'achemine de ce côté, j'ai soin, dès le pied de la montagne, d'emplir de cailloux mon tablier. Beaucoup de femmes font de même pour être agréables à Sainte Marie. Avant que le tas soit assez élevé, il faudra sans doute attendre bien des années encore. Mais aussi le roi Marh sera sauvé pour l'éternité, et Sainte Marie aura joué au Bon Dieu un tour dont certainement il ne se fâchera point.

Voilà l'histoire du « Bern Mein ». (1)

Le trésor de Park ar Groaz Ru.

A 400 mètres au sud de Sainte-Marie, dans un champ, à gauche de la route de Plomodiern, s'élève une croix de granit, toute patinée par le temps : *ar Groaz Ru*, la Croix Rouge.

A 200 mètres au sud de ce calvaire, tout près de la vieille route de Plomodiern, était une fontaine dite *feunteun ar Groaz Ru*. Elle a été captée quand on a établi l'adduction d'eau à Plomodiern.

Le champ où se trouve cette croix s'appelle « Park ar Groaz Ru ».

Or, à son sujet, une vague rumeur existait dans le peuple, au siècle dernier : « Un trésor est caché dedans ».

Et tout cela s'expliquait. Au temps de la grande tourmente, disait-on, les nobles et les moines cachaient leurs trésors, avant de fuir sous des cieus plus hospitaliers. Les moines de Ménez-Hom, ceux-là mêmes qui possédaient une chambre à Sainte-Marie, et une autre à Plomodiern, avaient, eux aussi, caché leur trésor. Où ? — Dans « Park ar Groaz Ru ».

(1) Anatole Le Braz, *La légende de la mort chez les bretons armoricains*. Paris, Champion, 192, 10, p. 97-100 2^e édit. — Le *Bern Mein* consiste actuellement, en deux tas de pierres parallèles, mesurant à peine 1 m. 50 de hauteur. Ils se trouvent sur la pente Nord-Ouest du Ménez-Hom donnant sur Trégarvan, à 500 mètres de la route de Châteaulin à Crozon. La flèche de Sainte-Marie demeure cachée à une personne qui y monte. Pour la découvrir il faut faire une centaine de pas dans la direction de la chapelle. (Note de M. le Recteur de Trégarvan vers 1926).

Comme il n'y a guère de légende sans un fond historique, on éclairera ce conte par ce qu'a écrit le Dr Vourc'h au sujet des *marhou* de cet endroit (voir plus haut : Souvenirs préhistoriques).

Les « Glazik » sont, par tempérament, prudents jusqu'à la méfiance. Aucun d'eux ne se laissait tenter par l'aventure. Un étranger n'était pas tenu à la même réserve. Il y a 80 ans, un brave homme venu de l'autre côté de la montagne, se mit en tête de découvrir le fameux trésor. Il fouillerait le champ « deçà, delà, partout ». Et il le fit.

Il chercha d'abord autour de la Croix. A peine put-il creuser quelques décimètres : les pioches rencontraient bientôt le roc. Notre brave homme chercha ailleurs ; moins il trouvait, plus il s'obstinait. Les « Glazik » s'extasiaient devant une telle crédulité. La verve populaire ne tarda pas à s'exercer aux dépens de l'opiniâtre chercheur. Dans sa certitude de trouver « le trésor », n'avait-il pas formé des projets de grandeur ? Une chanson (1) le tourna en ridicule. Il retourna chez lui.

Nul n'a songé depuis à rechercher le « Trésor » des moines de Menez-Hom.

CHAPITRE IX

CHAPELLES — CROIX ET CALVAIRES — FONTAINES

Avec son église paroissiale et Sainte-Marie du Menez-Hom, Plomodiern possédait avant la Révolution six autres chapelles : Saint-Gilles, Saint-Mibrit, Saint-Yves, Saint-Corentin, Saint-Sébastien, Saint-Suliau. Seules les trois dernières subsistent encore ; quant à la chapelle de Saint-Corentin, elle a été remplacée par une nouvelle chapelle dédiée, elle aussi, au premier évêque de Quimper (1).

Les chapelles

SAINT-GILLES

Cette chapelle, aujourd'hui disparue, est portée au rôle des décimes en 1789. Elle devait avoir son placître ; au village de Sant-Jili, à 2 kilomètres au sud-est du bourg, il y a, en effet, un champ assez vaste que l'on nomme : *Park-ar-Vered*. Il s'agit de Saint Gilles, abbé du VIII^e siècle, invoqué contre la peste.

SAINT-MIBRIT

Chapelle jadis située au village de Locmibrit, à 8 kilomètres à l'est du bourg, entre Cast et Plomodiern. En 1784 y furent mariés Louis Marc'hadour, de Loc-Mibrit, et Marie Joncour de Plogonnec.

En 1823, cette chapelle est en ruines, et le recteur, M. Sizun, demande à l'Evêché, au nom de son Conseil de fabrique, de faire venir les pierres pour réparer le presbytère. Ce qui fut fait. On voit à Locmibrit un calvaire du XVII^e siècle.

(1) On trouvera ce chant satirique à l'appendice.

(1) Peyron, *Les églises et chapelles du diocèse de Quimper*, p. 160-161.

SAINT-YVES

Chapelle mentionnée en 1634, ainsi qu'au rôle des décimes de 1789, et dont il ne reste plus trace. Elle s'élevait près de l'endroit où se trouve le cimetière actuel. Le calvaire qui l'avoisinait et datait de 1584, a été remplacé, en 1894, par la croix de Saint-Yves, que l'on voit sur la place de foire. Au faite de cette croix est adossée la statue du Saint, qui porte surplis, camail, bonnet carré, rouleau des lois et aumônière.

La grande foire de Plomodiern a lieu le 19 mai, fête de Saint Yves.

SAINT-CORENTIN

L'ancienne chapelle de Saint-Corentin se trouvait à deux kilomètres au nord-est du bourg dans une sorte de clairière au milieu des bois, à l'ombre de grands beaux arbres. Ses fenêtres gothiques indiquaient le ^{xv}^e siècle. A l'intérieur, un retable sculpté représentait le sacre de Saint Corentin.

Au chevet de la chapelle on lisait cette inscription :

1668. MISSIRE : IAN : LE : CAM : R.

THOMAS : LE : DIDAILLER : F.

La sacristie portait cette autre inscription :

V : M : O : BOVRDOVLOVS. R.

HIEROSME : BILLON : F : 1701. (Ce Billon est de l'Eskobed)

De belles fêtes eurent lieu dans l'ancien sanctuaire de Saint-Corentin le dimanche 13 juillet 1893, à l'occasion de la translation de Quimper d'une parcelle du Bras du Saint Patron du diocèse (1). Monseigneur Valteau, qui présidait la solennité, procéda ce jour-là à la bénédiction d'une statue en Kersanton, œuvre de Larc'hantec, destinée à la fontaine (2).

Située à quelques pas de la chapelle, cette vieille fontaine est recouverte d'une voûte cintrée, taillée dans le granit. La source est abondante, et c'est une des plus belles fon-

(1) Aux fêtes de la translation des Reliques de Saint Corentin à Quimper (décembre 1886), le Conseil de fabrique de Plomodiern fut à la place d'honneur devant la Relique du Bras en face du Conseil de fabrique de Saint Corentin.

(2) Semaine Religieuse de Quimper, 1893, p. 474-479.

taines de dévotion de tout notre pays. Son eau en tombant forme une cascade dont le bruit égale la solitude.

Cloche : 1770 : parrain Jacques Le Doaré (de la Forêt), marraine Marie Gannat.

La pauvre chapelle érigée au ^{xv}^e siècle fit place, à la fin du ^{xix}^e siècle, à une nouvelle construction plus digne du patron du diocèse de Quimper et de Léon. Érigée de 1898 à 1900 sur les plans du chanoine Abgrall, architecte, elle présente à l'un des bas-côtés une tribune ouverte permettant d'y célébrer la messe quand les pèlerins sont très nombreux (1).

Le nouveau sanctuaire fut béni le jour du pardon, dimanche 22 juillet 1900, par Monseigneur Dubillard, évêque du diocèse (2). Théophile Caradec assista à la fête et en donna un compte-rendu, dont voici quelques extraits :

« Tout à coup, en débouchant d'un sentier rocailleux, quelle vision magnifique de l'épopée bretonne ! Dans la dentelure des branches vertes, l'apparition d'une foule énorme, debout ou à genoux en un champ clos, au pied de la nouvelle église. Le cadre est si grandiose qu'il me semble assister à quelque scène des premiers temps de l'Eglise, quand le Christ entraînait après lui les simples dans les plaines de la Judée et sous le feuillage cendré des oliviers et réchauffait leur cœur.

« Nous approchons, et tout ce papillotement de tâches blanches, noires et bleues, prend un singulier charme. Enfermés dans le cercle sacré, nous regardons ces figures de gens primitifs, tout près de la nature, ces figures de rêve, recueillies, impressionnées jusqu'à l'extase par le magnifique déroulement de l'office.

« La messe est chantée dans une loggia toute blanche, creusée dans l'une des branches du transept, tout en haut, en plein ciel, et de la prairie où nous nous sommes retirés, nous voyons les étoiles jeter des éclairs, pendant que le ciboire levé brille, flamboie comme un soleil d'Orient.

(1) « Semaine Religieuse » de Quimper, 1900, p. 540-546.

(2) Erection due à l'initiative conjuguée de Mgr Valteau et de M. Jean Nicolas, recteur (1891-1899) qui répara les 4 chapelles. L'architecte a eu l'heureuse idée de placer au-dessus de la tribune la statue du saint, jeune encore. La main étendue sur le Porzay, il exauce le cantique : « Diwalit mad or bro. »

« De midi à deux heures, l'âme sommeillant, le corps reprend ses droits...

« Ding-dong, ding-dong !

« Ce sont les vêpres qui sonnent.

D'attaque le cantique de Saint Corentin ouvre la marche.

« Il me semble que j'assiste à la représentation de l'un de ces Mystères du moyen-âge, reproduits par l'imagerie religieuse. Comment redire le charme prenant de cette cérémonie ? Oh ! la féerie de l'évêque paraissant dans la loggia, mitré d'or, en soutane violette, et bénissant les fidèles dans la flambée ardente du soleil, pendant qu'éclatent les fanfares de la Marseillaise (voici Monseigneur, qui est d'un modernisme très aigu !) et que sonne à toute volée la cloche de l'église.

« Comment redire la splendeur de ces chants s'élevant là-haut dans la *scala sancta*, et la douce impression produite par des voix cristallines d'enfants qui, tout en bas, sous le porche, laissent aller leurs douces sonorités dans l'air léger, vers le feuillage frissonnant des arbres ?

« ...Et je revois encore ces oriflammes bleues et blanches aux inscriptions dorées, flottant aux branches de jeunes ormes, ces rubans des bonnets s'envolant, s'éparpillant en mouvements caressants sous la brise fraîche et surtout, oh ! surtout, cette foule bariolée, merveilleusement nuancée, confondue dans la même foi, reliée par une pensée identique.

« De tous les cantons voisins ils étaient venus, portant leurs croix d'argent ou d'or ciselé, auxquelles pendaient des sonnaillles au timbre clair.

« Elles étaient là aussi, les bannières de velours rouge de Locronan et de Ploëven, de velours vert de Trégarvan, gris de Dinéault, il y en avait de toutes pointillées d'or, d'un or grenu et fin, brasillant comme des pépites, il y en avait aussi de soie crépinée de franges aux teintes fauves. Portées par des gars robustes, elles oscillaient comme les mâts d'un navire touché par le grand vent.

« Tout autour, c'était une décoration merveilleuse de paysannes en toilette. J'ai décrit déjà la féerie des costumes

de Pont-Aven. Eh bien ! c'était peu auprès de ce que j'ai vu ici.

« Je rêve encore de ces tabliers de soie brochée, à ruches bleues ou roses, garnies de fleurs d'oranger, ornées de brins de mousses, de perles de jais ou de plumes de cygne. Je revois ces bonnets de velours, aux ailettes en cornes de bélier des filles de Gouézec...

« Oh ! ces jeunes filles de Kerlaz et de Plonévez, en robes de tulle, en corsage de batiste, avec des ceintures enrubannées qui tressaillent en grandes ondes lumineuses.

« Étonnantes, éblouissantes de luxe, ces *bourleden*, qui passent en portant des reliques !

« L'une de ces jouvencelles a une coiffe pailletée d'or, de laquelle, en arrière, se détachent des brides blanches et mauves, gracieusement nouées sous le menton. Le corsage est de velours noir, avec applications de soie rose, et, sur un devantier d'étoffe brochée, c'est un chatolement de cœurs et de croix d'or ciselé. Une autre, sur une robe de velours, porte des bandes d'or d'une richesse inouïe, et, sur le corsage, ce sont les feux étincelants de gros cabochons, de miroirs minuscules, de paillettes d'argent...

« ...Dieu ! que le moment est exquis ! Dans l'apaisant sourire des choses les derniers rayons de soleil se jouent. Une brise parfumée, par les galiums à l'odeur de miel et les chèvrefeuilles fleurant bon la vanille, se glisse jusqu'à nous en ondes voluptueuses.

« Par les chemins creux, dans les fougères et sous l'ombre verte des chênes séculaires, en leur grâce douce et mélancolique, les jouvencelles bretonnes processionnent vers Plomodiern...(1)

SAINT-SÉBASTIEN

Située à quatre kilomètres à l'ouest du bourg, la chapelle Saint-Sébastien est gracieusement assise sur une pente verdoyante qui dévale vers la mer. La vue est très jolie : devant vous, en premier plan, apparaît, sous forme de lac, un fragment tout bleu de la baie ; plus loin, au fond du tableau, se dressent les plages de Tréboul et les maisons de Douarnenez que domine le fier clocher de Ploaré.

(1) Au fil de la Route Bretonne, p. 253-259.

La chapelle est du ^{xvi}^e siècle, comme l'attestent la vitre ogivale du chevet, la verrière, la porte gothique de la longère sud et l'inscription du pignon :

V. Y. TRETOVT.

F. EN. LAN.

1573. (1)

Le pignon ouest fut construit dans la seconde partie du ^{xviii}^e siècle : le petit clocher, moussu et mordoré, porte en effet l'inscription suivante :

IAN. LAVENAN : F. : 1773.

La sacristie est datée de 1830.

Sur le *placître*, au midi gisent le socle et deux marches de l'ancien calvaire, transféré en 1894, en bordure de la grand'route, près de Ty-Gwenn.

Un peu plus bas que la chapelle, une fontaine monumentale avoisine un lavoir. Elle porte la croix de Saint André et les quatre fleurs de lys des Tréanna de Lanvilliau.

Le pardon de Saint-Sébastien se célèbre le dernier dimanche de juillet.

La cloche de Saint-Sébastien porte : « J'ai été fondue en 1843 du temps de Monsieur Soucet recteur de Plomodiern. Alain Gourmelen maire. Mon parrain a été Sébastien Colin et ma marraine Marie Anne Gourmelen. Mon nom Marie Anne ».

Le parrain est le propriétaire de Keryel, et la marraine la fille du maire.

SAINT-SULIAU

La chapelle de Saint-Suliau se trouve à 1.600 mètres environ du bourg, dans la direction de Saint-Nic.

Rien de remarquable à l'extérieur, sauf la porte d'entrée avec ses colonnettes. Au-dessus, les armoiries des Abbés de Landévennec : une crosse, une mitre, quatre oiseaux : deux cygnes et deux colombes. Chacune des colombes porte

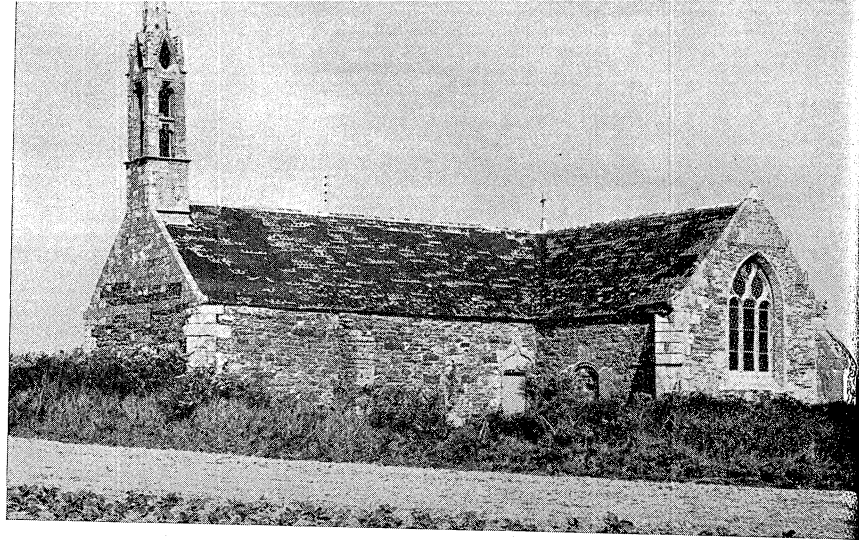
(1) Saint Sébastien, officier de l'armée romaine est un martyr de la fin du ⁱⁱⁱ^e siècle. On l'invoque contre la peste : les flèches qui le transpercèrent évoquent celles du fléau. Notez que la chapelle est de la seconde partie du ^{xvi}^e siècle. Ce saint est imploré chez nous, il y a plusieurs chapelles sous son vocable, et sa statue se trouve dans nombre d'églises et de chapelles. Durant les épidémies de 1892-1893 à Douarnenez et aux environs, des bateaux débarquaient à Porz-Hars des personnes venant prier à la chapelle de Plomodiern.



CHAPELLE SAINT-CORENTIN (1898-1900)



SAINT-CORENTIN — La fontaine au poisson prodigieux



CHAPELLE SAINT-SÉBASTIEN (XVI^e s.)



SAINT-SÉBASTIEN — Fontaine monumentale aux fleurs de lys de France et à la mâcle des Treanna.

un rameau d'olivier. Ces armoiries sont gravées dans une pierre de Kersanton, insérée dans le mur.

A l'intérieur, quelques statues : Saint Suliau, en abbé mitré, Notre-Dame des Grâces, Saint Mathurin avec une âme du purgatoire à ses pieds. Ces statues sont en chêne bien conservé.

Mais ce qui attire le regard, c'est le beau retable d'une si pauvre chapelle. Au haut du retable, l'Enfant Jésus entre deux vases d'encens. Il est porté par trois chœurs d'anges entourés de toutes sortes de fleurs, mais principalement des roses. Puis c'est la niche de Saint Suliau : de chaque côté une belle colonne torse, enveloppée de grappes de raisin, que mangent des oiseaux ; on y voit aussi des aigles.

Les panneaux de l'autel offrent en relief la scène de la Visitation, la Sainte Vierge et Saint Joseph, puis deux autres Saints sculptés dans le bois.

Près de la chapelle, une vieille croix, toute simple.

La fontaine date de 1760.

Calvaires et Croix

Treize croix et calvaires se voient sur le territoire de Plomodiern.

1. *Près de l'église paroissiale*, la croix qui rappelle l'ancien cimetière, est remarquable par la finesse du travail. Au haut d'un long fût elle présente un dais de couronnement comme celle de Kroaz Paol en Lampaul-Guimiliau. En avant le Christ en croix entre Saint Jean et une sainte femme ; à ses pieds une Pieta. En arrière un *Ecce homo*. Cette croix est du début du 19^e siècle.

2. Au milieu du *cimetière*, la grande croix qui domine les tombes est du modèle ordinaire des ateliers de Landerneau il y a 70 ans. On y lit : 1875, Celton recteur, Balcon Maire, S. Colin Trésorier. Elle rappelle la bénédiction du nouveau cimetière.

3. La *croix de Saint-Yves*, décrite ci-dessus, avec la chapelle.

4. Tout près du presbytère, sur la route de la Gare, la Croix dite « *Kroaz Ti Veron* », croix de la maison Véron. La maison dite « *Ti Veron* » est un peu en arrière et porte

l'inscription : JAC. LASTENNET. PRETRE - 1671. Les Véron ou Verron étaient une famille de notaires et procureurs dont on trouve des membres aux 17^e et 18^e siècles à Plomodiern, Plonévez-Porzay, Locronan, Quimperlé, Saint-Renan. Le père du bienheureux Verron, victime des massacres de septembre, avait grandi à Locronan, avant de devenir notaire à Quimperlé. « Kroaz Ty Veron » porte au piédestal la date de 1624 et une inscription illisible. D'un côté le Christ en Croix, de l'autre la Vierge couronnée portant l'Enfant Jésus. Un calice en relief au bas du fût indique que le donateur est un prêtre.

5. *Kroaz Helleg*, à 1 km. du bourg, route de Crozon, à la bifurcation de Lespeurs ; il ne reste que la base.

6. *La Croix de Sant-Sula*, près du village de même nom, érigée en 1893 par la famille Briand-Thomas, en souvenir de la première messe de l'abbé Jean Briand, né à Sant-Sula : belle croix.

7. *La Croix de Lespeurs*, au Sud de ce village ; fût penché, point de Christ ; belle Pieta en kersanton.

8. *Kroaz dibenn*. Croix sans tête, près de la vieille route de Quimper, vers Kergustans ; il ne reste que deux personnages fixés à la base.

9. *La Croix de Saint Sébastien*, restaurée en 1894.

10. *Ar Groaz ru*, la Croix rouge, à 400 m. au Sud de Sainte-Marie, à l'Est de la route de Plomodiern. Croix très intéressante. Le piédestal, de 1610, repose sur trois marches. Le fût et la croix sont comme séparés par une pièce ornée ; du côté de la route, un calice est soutenu de part et d'autre par un ange agenouillé ; du côté opposé, un ange, les ailes déployées, tient une sainte face. Christ et pièce intermédiaire, bien conservés, paraissent plus récents que le fût et le piédestal.

11. *Le Calvaire de Sainte-Marie*, décrit avec la chapelle.

12. *La Croix de Lagadven*, dans le village de ce nom. D'un côté le Christ avec une couronne élégamment travaillée, de l'autre la Vierge couronnée portant l'Enfant Jésus. Christ et Vierge, de belle facture, sont plus récents que le fût. Au pied du Christ un écu avec trois boules en relief très accentué.

13. *La Croix de Locmibrit*, près de ce village, restaurée en 1886 — très simple, probablement du XVII^e siècle, elle rappelle la chapelle de Saint-Mibrit, démolie en 1823.

Fontaines sacrées

1. *Fontaine de Saint-Mahouarn*, près de la gare, construction triangulaire sur une voûte ; datée de 1841 ; à droite, Saint Marc écrivant l'évangile, le lion à ses pieds ; à gauche Saint Nicolas, avec les trois petits enfants montant du saloir. Belles statues en granit.

2. *Fontaine de Sainte-Marie du Ménez-Hom* ; du même genre que la précédente ; une Vierge en pierre sur un socle au fond.

3. *Fontaine de Saint-Corentin* ; à quelques mètres de l'entrée du placître de la chapelle. Haute construction, assez récente ; une statue du Saint au fond.

4. *Fontaine de Saint-Primel*. Partez de la chapelle Saint-Corentin, suivez le ruisseau vers le nord un kilomètre environ dans les prairies et la verdure du bocage ; murmure de l'eau, cascades multiples, chants d'oiseaux ; rien de plus poétique ; rien de plus propre à élever vers le Créateur l'esprit de l'ermite. Vous arriverez à une construction du genre ordinaire, un peu délabrée ; une belle niche voûtée pour la statue du Saint ; joli entourage de buis.

5. *Fontaine de Saint-Suliau* : dans une prairie, à 60 m. au nord de la route de Crozon, à hauteur du chemin qui descend à Milin an Abad. Construction voûtée ordinaire portant la date de 1760.

6. *Fontaine de Saint-Sébastien*. Construction imposante, pierres travaillées. Au sommet un écu divisé par deux diagonales, une fleur de lis en relief dans chacun des quatre cantons indique les armes de la famille noble de Lanvilliau.

7. *Fontaine de Sant-Iler*, entre Lanfrank et Keregad : simple entourage de pierre, sans construction.

8. *Fontaine dite « Feunteun ar Groaz Ru »*, à 200 m. au sud de la Croix de ce nom ; complètement couverte depuis que son eau a été captée pour alimenter Plomodiern.

CHAPITRE X

TRANCHES D'HISTOIRES

I. — PREMIER SOUVENIR : SAINT CORENTIN

Tradition. — Le premier souvenir chrétien qui se rattache à Plomodiern est un titre de gloire : le séjour de Saint Corentin. Au pied du Ménez-Hom, là où se voit aujourd'hui l'élégante chapelle, la tradition place l'ermitage du plus célèbre des Pères de la foi en Cornouaille. Lieu tout poétique : bocage reposant, chant d'oiseaux, murmure incessant du ruisseau rapide qui se hâte de cascade en cascade pour recevoir l'eau de la Fontaine au fameux poisson.

Dans le paysage tout boisé, on se représente facilement le saint prenant dans l'onde claire le poisson docile, en détachant la juste portion et le regardant frétiller de nouveau dans son élément, tout en bénissant le ciel de pourvoir aux besoins de son serviteur. C'est là que le roi Gradlon, témoin lui-même du miracle, vint prendre l'ami de Dieu pour en faire le premier évêque de Quimper.

Un kilomètre plus haut est la fontaine de saint Primel, celle que la légende attribue à la prière puissante de saint Corentin. Le saint ermite n'avait pas de fontaine près de sa hutte ; il devait descendre dans le vallon. Devenu vieux, il remontait un jour péniblement la rude pente, plus courbé encore par le poids de sa provision d'eau. Il allait dans un dernier effort atteindre le but, quand survint Corentin. Emu de pitié, inspiré sans doute d'en haut, celui-ci enfonce son bâton en terre ; l'eau jaillit. Elle coule encore.

Certains placent l'ermitage de saint Primel vers Saint-Thois ; ils ont peut-être raison, mais la tradition à Plomodiern l'a toujours placé aux flancs du Ménez-Hom, où l'on est toujours fier d'associer saint Primel au glorieux souvenir de saint Corentin. L'un et l'autre ont leurs statues dans la chapelle.

Légende. — Voici la légende de saint Corentin telle qu'elle fut contée à Théophile Caradec par un « bragou braz » de Plomodiern.

« Donc le roi Gradlon, chassant un jour avec une suite de beaux seigneurs et de belles dames dans la forêt de Nevet, près Plomodiern, arriva en vue de l'ermitage de saint Corentin : « Vénérable ermite, lui dit-il, nous nous sommes égarés dans la forêt profonde, et voici que, ne pouvant plus retourner chez nous, nous avons grand faim. — Qu'à cela ne tienne, répondit Corentin. J'ai ici tout ce qu'il faut pour vous nourrir. »

« Et, ayant pris le poisson de sa fontaine, il en coupa un morceau et le remit au maître-queux du roi. Cet important personnage sourit malicieusement en recevant un aussi maigre présent. Quelle fut sa surprise pourtant, quand, une fois sur la poêle, le morceau de poisson se mit à se multiplier tellement et tellement que tous les invités du roi en eurent leur part !

« Mais ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est que Gradlon, s'étant approché de la fontaine, vit le poisson mutilé nager dans l'eau, aussi sain que vous et moi... Tout comme aujourd'hui, il y avait des loustics et des incrédules à cette époque reculée. L'un des lascars n'entreprit-il pas de couper à son tour la queue du poisson pour voir si elle repousserait... Hélas ! il resta mutilé, et pour le remettre dans son intégrité, il fallut les bénédictions de saint Corentin.. » (1).

Histoire. — Comme on l'a noté plus haut à propos de la légende du roi Marh, la légende n'a fait, souvent, que donner une allure poétique, teintée de merveilleux, à un fond de réalité dont le souvenir précis s'était perdu. C'est encore le cas ici.

Notons d'abord que le récit qu'on vient de lire correspond très bien à celui de la « Vie de saint Corentin » du XI-XII^e siècle. A un détail près cependant : au poisson, mutilé par la faute d'un serviteur du roi, Corentin non seulement restitua son intégrité, mais commanda de retourner là d'où il était venu, afin de ne plus subir rien de pareil.

(1) Au fil de la Route Bretonne, p. 255-256.

Le récit n'a donc pas varié depuis neuf siècles. A première vue, il n'y a pas de raison d'admettre qu'il ait bougé davantage dans les quatre ou cinq siècles qui séparent cette « Vie » du saint lui-même. Et pourtant il y a eu, en cette période, un *changement très profond*, qui touchait moins le récit lui-même que la manière de le comprendre : là où saint Corentin et ceux qui vinrent après lui pendant deux siècles environ savaient découvrir le sens caché sous le symbole, on crut devoir prendre au pied de la lettre l'histoire du poisson miraculeux. En réalité, cela change tout.

Au temps de saint Corentin — et jusqu'aux invasions normandes autour de l'an 900 —, les monastères bretons cultivaient toutes les traditions des premiers siècles du christianisme, encore tout proches. Ils conservaient aussi, tout naturellement, le goût traditionnel des Celtes pour les symboles. Après les invasions normandes, cette formation des esprits ne se retrouva plus ; ce n'est qu'au *xx^e* siècle qu'on la redécouvre.

Or on sait que le poisson était un des symboles chrétiens primitifs pour désigner le Christ, spécialement dans l'Eucharistie. On est frappé de la parenté entre notre « légende » de saint Corentin et ce passage de la célèbre inscription chrétienne d'Abercius (fin du *ii^e* siècle) : « La foi partout me conduisait. Partout elle me servit un *poisson de source*, très grand, pur, qu'a pêché une vierge chaste. » Ainsi donc, ce n'est pas pour la nourriture corporelle de saint Corentin que Dieu lui envoyait son poisson. Dès qu'on a compris que, sous le symbole du poisson — et ici aussi un poisson de source —, c'est le Christ, nourriture eucharistique, qui est désigné, les détails qui étonnent le plus dans le récit s'éclairent, de même qu'on voit quels traits furent ajoutés pour faire plus pittoresque, mais seulement quand le vrai sens du symbole fut oublié (en particulier, l'étonnement amusé du cuisinier du roi).

II. — DROITS DE L'ÉVÊQUE ET DU CHAPITRE

En 1223, l'évêque de Cornouaille augmenta le nombre de chanoines de la cathédrale. Il donna l'église de Plomodiern en prébende à l'un des nouveaux dignitaires, Guil-

laume Chapalain. A la mort de celui-ci la prébende reviendrait de plein droit au chapitre, sauf le droit de l'évêque. Le rectorat de Plomodiern devenait ainsi un vicariat du chapitre qui aurait le privilège de présenter le titulaire (1).

Six ans plus tard, en 1229, l'évêque donna au chapitre, en Plomodiern, une terre dite *Campus episcopi*, « le champ de l'évêque », en breton *Mez an eskop*, aujourd'hui par contraction *Meneskop*. Mais ce bien était laissé, du consentement du chapitre, à l'usage perpétuel du clergé de l'endroit (2).

Le chanoine prébendé de Plomodiern nommait le chapelain de la Rue-Neuve à Quimper. Le dernier prébendé fut Jean Guesdon, docteur en Sorbonne, recteur de Plomeur en 1746, syndic du clergé et grand vicaire à la fin de l'ancien régime.

Le chanoine prébendé se rendait dans la paroisse pour les grandes circonstances. Jean Guesdon vint à Plomodiern en 1781, procéder au baptême de *Louise-Marie*, la principale cloche de l'église paroissiale.

III. — JACQUERIE EN CORNOUAILLE AU XV^e SIÈCLE

Le chanoine Moreau parle d'un soulèvement de paysans cornouaillais soit en 1430, soit en 1489 ; il ne peut préciser. Les gens des campagnes prirent les armes « publiquement et à guerre ouverte, coururent villes, bourgades et maisons de nobles, tuant ceux qui tombaient entre leurs mains, leur intention n'étant autre que d'exterminer tous ceux de cette qualité, afin de demeurer libres et, affranchis de toute sujétion, des tailles et pensions annuelles qu'ils payaient à leurs seigneurs et revendiquer la propriété de leurs terres ».

Partie des régions de Carhaix et d'Huelgoat, sous la conduite de trois frères paysans de Plouyé, la révolte se répandit rapidement vers la Basse Cornouaille. « La paysantaille », terme de mépris sous la plume du chroniqueur, attaqua Quimper, pilla la ville, puis fut taillée en pièces d'abord à Pratanraz (Plonéis), puis à la Boixière, sur la

(1) Peyron, cartulaire, de l'église de Quimper n° 37, p. 72.

(2) Ibid, n° 45.

mes à feu que de longs bois » (Moreau, La Guerre de la Ligue, p. 165-166).

Cela se passait en 1593 ; nouveau pillage l'année suivante par La Fontenelle : prélude des « ravages opérés par les gens de guerre de l'un et de l'autre parti, tant étrangers, Anglais, Espagnols, Suisses, Lansquenets, que autres », jusqu'aux Royaumes du maréchal d'Aumont, dans leurs courses continuelles entre Quimper et Crozon. Aussi les habitants de la paroisse de Plomodiern (dans le texte Ploediern) exposaient-ils leurs plaintes à « l'audience de la Cour et Siège présidial de Kemper-Corentin le 23 janvier 1599, pour l'information des désordres et cruautés des troupes dans l'évêché de Cornouaille depuis 1592 jusqu'à la paix 1599 » (1).

VI. — LE PERE MAUNOIR A PLOMODIERN

Le Père Maunoir donna deux missions à Plomodiern (1656 et 1677). Voici ce que M. l'abbé Parcheminou a écrit au sujet de la première :

« A l'époque de la Toussaint 1656 le Père Maunoir était à Plomodiern, paroisse de 1.500 communicants. Il n'avait pour toute aide que le recteur de Mur dont la santé était vacillante. Or il avait non seulement les bien portants à instruire à l'église mais encore un grand nombre de malades à visiter à domicile. Une grande épidémie désolait la paroisse et l'on enterrait deux ou trois personnes chaque jour. Dans l'impossibilité où ils étaient, à deux seulement, de faire face à une telle besogne, le Père Maunoir se trouva dans l'obligation de faire appel à M. de Tréméria qu'il savait pourtant malade. Il lui écrivit en ces termes : « Révéré, pour l'amour que vous portez à la sainte obéissance, venez nous aider à Plomodiern où nous ne pouvons suffire pour un peuple si nombreux ».

« ...M. de Tréméria se leva, monta en litière et arriva à Plomodiern, ayant fait un voyage de douze lieues, mais il était si faible qu'il ne put aller jusqu'à l'église ni dire la messe. Il confessa dans sa chambre les hommes et les jeunes gens qu'on lui adressa, et il mit un si grand zèle à

(1) La Ligue en Bretagne, par Anatole de Barthélémy, Nantes 1880.

les entendre du matin au soir, que loin de succomber à la fatigue, il y recouvra la santé. Son ministère fut d'ailleurs des plus fructueux, Dieu lui donna la grâce de convertir un grand nombre de pécheurs en danger de se damner.

« Comme d'habitude, une procession générale termina cette mission. Elle se rendit du bourg à l'ermitage de saint Corentin. M. de Tréméria, figurant Notre Seigneur, portait sur ses épaules une grande croix rouge, à la tête d'un cortège d'enfants habillés en anges et porteurs des instruments de la Passion. Malgré un temps menaçant, la cérémonie fut très belle ; quand on fut près de l'ermitage, on vit la pluie tomber tout autour, mais elle respecta si bien la procession qu'aucun des assistants n'en reçut la moindre goutte. (Parcheminou, M. de Tréméria, p. 50-52).

« A la deuxième mission (1677), le Père Maunoir tomba malade et dut se faire remplacer pour la direction par le Père Martin ». Cette mission de 1677 venait à point pour finir d'apaiser les esprits que la Révolte avait agités.

VII. — PLOMODIERN ET LA REVOLTE DU PAPIER TIMBRE

A court d'argent pour continuer la guerre de Hollande, le roi de France décida, en 1675, d'établir en Bretagne, sans le consentement des Etats, de nouveaux impôts : sur le papier timbré, le tabac et la vaisselle d'étain. Résultat : indignation générale et Révolte dite du Papier timbré ou des Bonnets rouges.

L'agitation fut particulièrement vive en Cornouaille. Dès l'aube du dimanche 9 juin, fête de la Trinité, le tocsin retentissait aux clochers de plus de 30 paroisses des régions de Châteaulin et de Briec : Quéménéven, Edern, Plomodiern, Elliant, Cast, Landrévarzec, etc... Les paysans accouraient armés de fusils, de fourches et de penn-baz, donnant libre cours à leur fureur. Grand rassemblement et bagarres à Châteaulin où le sang coule : un huissier tué, et le marquis de La Coste, lieutenant du roi pour les quatre évêchés de Basse-Bretagne, grièvement blessé.

2.000 personnes à Briec, où la paroisse de Plomodiern était représentée ; incendie du Château de la Boixière en

Edern... Un mois plus tard, nouveaux rassemblements et nouvelles émeutes à Plomodiern, Saint-Nic, Dinéault, Argol et Telgruc... Après la sédition, la répression.

Punitions individuelles : nombreux pendus, roués ou condamnés aux galères. Dans la longue liste des 164 individus exceptés de l'amnistie, dont 79 pour le diocèse de Cornouaille, il y en avait 6, peut-être 7 de Plomodiern ; voici leurs noms d'après la Borderie :

Jacques Riou : les Hernault

Riou (probablement Rioual)

Le Borgne : Egran Mouet (sûrement mal lu, peut-être Yvon Moal).

Quels étaient leurs crimes, quelle fut leur punition ? Impossible aujourd'hui de le préciser.

Punitions générales : 6.000 hommes du bailli de Forbin, aux ordres du duc de Chaulnes, gouverneur de la province, traversèrent tout le pays trois mois durant ; puis vinrent les 10.000 hommes du futur intendant de Pomereu, aux ordres directs de Louvois, pour y prendre leurs quartiers d'hiver, du mois de novembre 1675 au mois d'avril 1676.

On distingua entre les paroisses celles qui avaient été les instigatrices de la Révolte : « Elles furent exceptées de toute amnistie et livrées aux horreurs d'une répression sans pitié. Les soldats y séjournèrent longtemps, vivant aux dépens des malheureux paysans, c'est-à-dire pillant et dévastant tout ». Les dragonnades de Bretagne ! Que Plomodiern ait été classé dans ces infortunées paroisses qui méritaient un châtement exemplaire, on peut le penser quand on examine, aux Archives départementales du Finistère, un cahier de « Baptêmes, Mariages et Sépultures de Plomodiern », trouvé le 5 avril 1925 dans les papiers du Palais de justice de Rennes, cahier fait après destruction des registres originaux pour la période de 1672 à 1677. Le 2^e folio porte comme titre « C'est pour remettre les noms des enfants, mariages et enterrements après les troubles, d'autant que les cavaliers qui furent à Plomodiern pillèrent le presbytère et emportèrent les cahiers et autres garants et titres appartenant à notre église paroissiale de Plomodiern ».

L'ancien clocher de Plomodiern était massif et bas. N'avait-il pas été découronné comme ses frères de Combrit, Lambour, Lanvern et Languivoa (en Plonéour), après la Révolte du papier timbré ?

VIII. — COMMENT LES NOTABLES DE PLOMODIERN ETABLISSENT UN CONTRAT DE MARIAGE IL Y A TROIS SIECLES

Acte de 1662

Jean Le Piclet, époux de Marie Le Croasec, de Kervijen, dont les Briand actuels de Kervijen sont la suite directe, et Hervé Marzin, de Langonteniad, dont les Breton actuels de Langonteniad sont la suite directe, décident d'unir par le mariage Marie Le Piclet, fille des dits époux Piclet, et Guillaume Marzin, frère germain du dit Hervé Marzin.

Le 2 novembre 1662, maître L'Ollivier, notaire royal, assisté de maître Ernault, autre notaire, rédige le contrat de mariage.

« Les dits fiancés demeureront en la maison et ménage du dit Piclet pour y être nourris, habillés et entretenus selon leur condition, outre que le dit Marzin en faveur du dit mariage assure aux dits fiancés la jouissance des héritages de sa femme au dit Kervijen ; en outre le dit Hervé Marzin s'oblige de bailler pour meubles aussi en dot, avec son dit frère, la somme de six vingt quinze livres ou meubles valant la dite somme dans huy en six mois (dans six mois à partir d'aujourd'hui), et en outre est de plus conditionné que le dit Piclet laisse aux fiancés la jouissance d'une parée de terre appelée le Priellec laquelle sera labourée, maniée et engraisée aux frais du dit ménage commun, sans être obligé de payer aucune charge.

Ainsi voulu, fait... au bourg de Plomodiern.

Messire Hervé Marzin, prêtre, signe pour Hervé Marzin, Messire Jacques Lastennet, prêtre, signe pour Jean Le Piclet, disant ne savoir signer ; et est conditionné que le dit Piclet permettra aux dits fiancés de nourrir annuellement un veau parmi les siens. »

Acte de 1704

Dans un contrat de mariage de 1704, une condition à noter : Le père de Jacques Penhoat qui va s'établir à Leskorvo, Saint-Nic, devra donner à son fils un métier à tisser. Preuve que les gens aisés tissaient eux-mêmes et ne laissaient pas ce soin aux petites gens comme cela se faisait souvent après. Jacques Penhoat sera lieutenant de milice à Saint-Nic. Lui et ses 3 frères de Kervijen, dont l'un sera notaire, signent très bien. (1)

IX. — UN CONTRAT DE FONDATION AU XVII^e SIECLE

« Le 22 mai 1686, après-midi, devant nous, Nicolas, notaire de la Cour du Roi à Quimper-Corentin, François Le Didailler, demeurant à Kerlaouered, paroisse de Plomodiern, gisant au lit, malade, sain toutefois de jugement, connaissant la mort certaine et l'heure d'icelle incertaine, voulant mettre ordre à ses affaires ; après avoir recommandé son âme à Dieu, à la Bonne Vierge Marie, à son Ange gardien, à Saint François son parrain, à tous les saints et saintes du Paradis, il nous a prié de rédiger ce qui s'ensuit par forme de testament en présence de Messire Jean Helgouarch, prêtre de Lanléan, Jean-Pierre Cadiou et Yves Bescou de Lanfrank et autres, tous paroissiens de Plomodiern.

veut être enterré dans l'église paroissiale où ses ancêtres ont été enterrés ; un service le jour de son enterrement, un service le jour après pour le repos de son âme.

veut qu'on baille à l'église paroissiale son justecor de drap ;

et à Notre-Dame de Menez-Cosme (Menez-Hom) un juppe à usage chômé drap de Paris ;

à chacune des chapelles et confréries de la paroisse, une chemise, des meilleures de ses chemises ;

(1) Les deux contrats cités sont l'un dans la famille Briand à Kervijen, l'autre dans la famille Thomas à Lanfrank. Ces deux familles descendent des Piclet et des Penhoat.

4 livres 10 sols à la fabrique de l'église, à titre de fondation à payer le second jour d'avril à perpétuité ; à condition : pour lui et ses prédécesseurs un Service avec Messe de Réquiem ;

un nocturne des morts à chant au dit jour ;

3 livres aux prêtres et 30 sols à l'église.

En considération de cette fondation, demande permission de mettre une pierre tombale dans l'église ; engage les héritages ci-après désignés qu'il possède à Kergosker (énumération suit) que ses parents pourront continuer à exploiter en payant la dite rente annuelle ; de plus, demande une trentaine et une messe des Cinq-Plaies.

Fait à Kerlaouered le. »

François Le Didailler signe (signe bien) l'acte qui est aux Archives départ. (dossier Plomodiern) avec beaucoup d'actes de même genre. Il meurt à 50 ans, inhumé le 25 mai 1686.

...Jusque-là nous avons l'engagement du chrétien malade envers l'Eglise. L'acte ne sera valide qu'après l'acceptation par les paroissiens au prône de la grand-messe.

Voici comment elle se fit le lendemain.

Le notaire donne en vulgaire langage breton, lecture du testament ci-dessus.

Le général accepte pierre tombale, services, messes, etc...

Le recteur signe pour les paroissiens ne sachant pas signer.

Plusieurs paroissiens signent comme Nicolas (de Kergô, probablement frère du notaire), Mauguén (de Keryel ou de Keravel), Guillerrou (de l'Eskobed, frère du prêtre), Morvan (de Sant Sula) ; signent les prêtres J. Le Cam, Y. Quinquis, Jacques Lastennet, Jean Helgouarch, Jean Guillerrou, Yves Douarinou, Alain Didailler, tous de Plomodiern, sauf le recteur, né à Audierne.

... Le jour de l'Ascension de N.S.J.-C. vingt-troisième jour de mai 1686, au prône de la grand-messe célébrée par M. Jean Le Cam, recteur, dans la chapelle de Saint-Yves, où étant les paroissiens entre autres Jean et Yves Bescou... faisant la saine et maire voix du général (de l'ensemble) de la paroisse de Plomodiern,

X. — A PROPOS DU TERRIBLE HIVER DE 1709

Nous avons trouvé, dans une famille de Plomodiern, des mercuriales du marché de Crozon touchant le début de cette période, à savoir, d'une part, octobre 1708 et, d'autre part, janvier 1709 :

« Extrait du registre de la cour et juridiction du comté de Crozon. Du lundy huitiesme octobre mil sept cent huit, Audience de la dicte juridiction tenue par M^e Clette Bri-gnon, avocat en la cour, présent le procureur fiscal.

Ont comparus ce jour à l'issue de l'audiance au greffe de cette juridiction les personnes d'Yves Gélébart et Yves Mével, dem^{as} au bourg de Crozon, apréciateurs des blés et grains qui se vendent au marché du dict Crozon pour la présente année, lesquels ont déclaré que les quatre derniers marchés, les bleds ont valus :

sçavoir,

le boisseau de froment mesure de Crozon, quatre livres,	4
l'orge, quarante-sinq sols,	2 05
le boisseau d'avoine, trente-sept sols,	1 17 s.
l'orge mistillon, pareille somme,	1 17 s.

« En l'audiance du septiesme janvier mil sept cents neuf, les mêmes partys ont déclarés que, depuis les deux à trois derniers marchés, le boisseau de froment a valu communément la somme de six livres, cy..... 6

le boisseau orge, trois livres.....	3
l'orge mistillon, deux livres.....	2
l'avoine pareille somme de deux livres.....	2

Ce qu'ils ont affirmés véritable, de quoi est acte décerné, à valoir servir ce qu'il appartiendra.

Lointier, greffier. »

L'hiver vient seulement de commencer et les prix ont déjà monté de 50 % pour le blé, et d'un bon tiers pour les autres grains. La demande est donc forte, penserait-on, et la pénurie se fait sentir. En réalité, l'hiver de 1709 semble avoir moins pesé sur la Bretagne que sur les autres régions.

Nous en trouvons l'explication dans la grande *Histoire de Bretagne* de La Borderie. La province était un grand producteur de blé. Mais, dit l'historien, « toutes les fermes de la province sont à grains, il y en a très peu en argent ; par cet usage, on ne trouve point de grains dans les campagnes. Sauf la part que le fermier garde pour la culture et pour sa subsistance, presque tout est porté dans les greniers des propriétaires, qui attendent pour vendre le moment où ils sont chers. » (1)

La Bretagne de 1709 ne manquait pas de grains. Elle en manquait d'autant moins que cet hiver venait après plusieurs années si abondantes en blé que les prix étaient tombés bas, si bas que les paysans se plaignaient de trop d'abondance. Ce détail est indiqué dans une déclaration comminatoire du Roi en date du 27 avril 1709, lue dans le registre d'audiences de la juridiction du Faou. Avril est précisément le mois où Paris manquait de pain. « L'augmentation subite du prix du blé, déclare le Roi, est due non au défaut de grains, dont il reste grande quantité dans le royaume, mais à l'avidité de ceux qui veulent profiter de la misère publique ou à l'impatience de se dédommager de la perte qu'ils croyaient avoir faite par le bon marché où ils ont vu les grains pendant plusieurs années consécutives, les réservant avec soin pour attendre que la rareté apparente du blé l'ait fait monter à un prix encore plus haut que celui auquel il est à présent. Mais le soulagement de nos sujets, et surtout des pauvres, est le principal objet de notre attention... »

Au terme de cet exposé des motifs, la déclaration royale édicte ces prescriptions : « Tous déclareront la quantité de blé qu'ils ont chez eux, en gerbes ou battu, et de quelle année sont les grains, et combien de chaque année, à peine de 3.000 livres d'amende à notre profit et à celui du dénon-

(1) Hist. de Bretagne. t. V, p. 555.

ciateur et de l'hôpital le plus proche, et de confiscation des grains dont le prix appartiendra moitié au dénonciateur, moitié à l'hôpital et aux pauvres des lieux. Les grains circuleront jusqu'au premier décembre sans taxe d'une province à l'autre. Tous attroupements sont défendus dans les marchés. Le commerce sera libre. Et il faut laisser approvisionner Paris à peine de la vie. »

Effectivement, dans l'*Histoire de Bretagne* de La Borderie, on observe plus loin qu'au cours du printemps 1709, on retira secrètement des grains de Bretagne.

Si notre province fut relativement préservée de la famine, elle connut les *rigueurs du froid*. Sur les bords de la Manche, la mer gela. Ce fut plus dur encore dans les régions de l'intérieur. Ainsi, dans les environs de Moncontour (Côtes-du-Nord), les fruitiers périrent, les rivières gelèrent et la mortalité doubla. Pour ce qui concerne Plomodiern, contre 27 décès en 1708 et 33 en 1710, le registre paroissial en mentionne 51 en 1709, dont 9 en mars et 14 en avril.

XI. — L'INHUMATION DANS L'EGLISE PAROISSIALE

L'usage d'inhumer dans les églises sous l'ancien Régime était un abus contre lequel s'élevèrent souvent le Parlement et les Evêques. Les statuts diocésains de Tréguier de 1626 défendaient d'inhumer les laïques dans les édifices du culte. Les statuts diocésains de Quimper de 1710 sont plus généraux ; ils défendaient à tous les recteurs, curés et prêtres d'inhumer dans les églises d'autres personnes que celles qui y ont leurs enfeux, à moins de payer préalablement le droit, savoir au regard des villes, dans la nef, 3 livres 10 sols et au regard des paroissiens de campagne 50 sols et le double pour les inhumations dans le chœur sans préjudicier aux fabriques qui sont en possession d'avoir de plus grands droits.

Défense absolue d'enterrer dans le sanctuaire ou sous le marche-pied des autels. Le total de ces droits de sépulture serait employé par la main des marguilliers à l'entretien de la lampe.

On accordera aux fidèles l'inhumation gratuite dans les cimetières, mais on paiera une taxe avant de pouvoir enterrer dans les églises.

En publiant ce règlement, Monseigneur F. H. de Plœuc, Evêque de Quimper, se flattait que le motif d'intérêt serait plus puissant que la révérence due aux saints-lieux.

Mauvais calcul. Que pourrait un statut synodal contre la coutume ? Sans doute la famille désirant une sépulture dans l'église était disposée d'avance à payer le droit, surtout dans une région comme le Porzay où l'on a tellement le culte de l'honneur.

C'est si vrai qu'à Plonévez-Porzay, dans l'année 1711, donc dans l'année qui suivit la promulgation des statuts, sur 55 personnes décédées, 31 furent enterrées dans telle ou telle partie de l'église : 18 dans le chœur, 11 dans la nef et 2 Moellien suivant leur droit, dans les balustres où était l'enfeu de cette famille noble.

Si les registres paroissiaux de Plonévez ne mentionnent plus ensuite d'inhumation dans l'église, l'abus continue ailleurs, par exemple à Argol, Audierne, Plomodiern, Gouézec, Kerlouan...

On voit, en effet, la Cour du Parlement de Rennes, faire, le 19 Août 1719 « très expresses défenses à tous les Recteurs et Curés des Paroisses de la Province, tant en ville qu'à la campagne, à tous supérieurs de communautés et maisons religieuses, à tous chapelains et autres personnes, de faire aucun enterrement dans les églises et chapelles, si ce n'est de ceux qui y ont droit et leur enfeu », et ordonner « que toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, seront inhumées dans les cimetières ». Plus question de taxe.

L'arrêt du Parlement eut-il le succès désiré ? Sûrement pas à Plomodiern dans la période qui va de 1728 à 1741, Messire Alain Le Stagner étant recteur de la paroisse. Révolte ouverte ne serait pas trop dire. Dans les registres paroissiaux, l'expression « inhumation par voie de fait » désignait toute inhumation faite dans l'église contrairement aux dispositions de la Cour.

Bien entendu, avant l'heure des obsèques, on avait eu soin de creuser une tombe au cimetière. Cependant, quand

L'office d'enterrement était bien en train, des hommes entraient à l'église avec pelles et pioches et perçaient la tombe à l'endroit que leur indiquait le chef du deuil : Aussitôt recteur ou curé d'observer : « Vous allez contre la disposition des arrêts du Parlement ». Remontrance de nul effet : fi des peines et amendes encourues ! Alors le clergé se retirait et finissait l'office funèbre devant la fosse creusée au cimetière, cependant que parents et amis descendaient le cercueil dans la tombe percée dans l'église. En vain le clergé invitait-il les proches à venir, selon l'usage, signer l'acte de sépulture. Refus général. On semblait se quitter fâché. Cependant, si la famille devait payer l'amende, on ne lui imposait pas de déterrer le cadavre.

La première inhumation « par voie de fait » eut lieu le 12 mai 1728. On lit au registre : « Le 12 mai 1728 a été enterré, dans l'église malgré l'opposition faite à Guénolé Le Mignon, à Pierre Le Droff et à Mathias Pavec qui ont percé, le corps de René Golc'hen, gendre du dit Mignon. Signé : A. Le Stagner, recteur, non présent à sa sépulture ». C'est-à-dire que le recteur n'est pas resté à l'église voir la fin.

Nouvelles infractions aux arrêts les 26 et 31 mai 1728 et le 20 mai 1729. Grand émoi au Siège royal de Château-lin qui mande à sa barre le pauvre recteur. A l'amble de sa haquenée, Messire Alain Le Stagner franchit la montagne le 1^{er} juin. A la requête de Messire Armand Antoine Le Bigot de Keriégu, procureur du roi, l'huissier « Pierre Louis Pélican lui intime et signifie copie de l'arrêt de la Cour du 19 Août 1719 avec sommation d'y obéir et garder état sous les peines qui échéent, de lire et de publier l'arrêt à l'issue de son prône, et de faire enregistrer, faute de quoi proteste mon dit sieur procureur du roi de le faire faire à ses frais ».

Le dimanche suivant, 5 juin 1729, qui était le dimanche de la Pentecôte, le recteur s'empresse de lire et publier le fameux arrêt, se réservant de le reproduire, avec la sommation de l'huissier au dernier feuillet du registre de l'année en cours.

Peut-être se croyait-il au bout de ses tribulations ? Erreur. Avant la fin de 1729, encore deux « voies de fait »,

dont la deuxième faillit tourner au tragique. Qu'on en juge : « Le 24 décembre 1729, je soussigné recteur, après avoir fait connaître la défense que faisaient les arrêts du Parlement d'enterrer dans les églises, quand je me suis présenté lorsqu'il allait percer dans l'église, Thomas Le Roux, de la paroisse de Cast, a levé la tranche en prononçant ces paroles : « Je renie sacre dieu » et en même temps de fureur a percé pour enterrer le corps de... »

En 1730, neuf inhumations par voie de fait. Le 7 mai de cette année, c'est pendant la grand-messe et malgré l'opposition du recteur au prône que Jean Queffélec montre à ses frères où percer pour enterrer Adélice Le Bronnec, leur mère. Voulant décliner toute responsabilité, le recteur fait signer cette fois avec lui-même les 4 prêtres présents pour affirmer et certifier tant son opposition que la « voie de fait » commise. Le 23 octobre suivant, pour réussir plus sûrement sa « voie de fait », c'est bien avant les 24 heures écoulées depuis le décès que le métayer de Lescuz apporte à l'église le corps de sa femme.

En 1731, neuf « voies de fait ». En 1732, deux seulement. Le 27 janvier de cette année, Hervé Lautrou, qui perce pour inhumer le corps de Jean Brélivet, « interrogé de l'ordre de qui il perçait, a répondu que c'était de son ordre propre et que « qui m'avait défendu d'enterrer dans l'église, le lui avait permis ».

L'année 1733 fut une année de grande mortalité : on compte 95 enterrements (contre 60 en 1732 et 48 en 1734). En mars il y en eut 16 et en avril 22. On eût dit qu'une épidémie en amenait une autre. On vit cette année 13 enterrements « par voie de fait », dont 7 pour le seul mois d'avril. Pendant la grand-messe du dimanche de Pâques 5 avril, Jean Le Roux vint percer pour inhumer le corps de Guillaume Dréau, son beau-frère. Trois jours après, la mère de celui-ci fut aussi enterrée dans l'église. Le dimanche 10 mai, le recteur « a été obligé de descendre de chaire et d'interrompre le prône par le bruit, le tumulte et la révolte publique de Jacques Kersalé, de Ploëven, perçant dans l'église pour enterrer Jacques Dénial ».

Les années 1734 et 1735 virent chacune 4 enterrements par « voie de fait » ; les années 1736, 1738, 1739 en virent

chacune un. L'année 1741 elle-même, malgré le chiffre imposant de 94 enterrements, n'en connut qu'un par « voie de fait ». La Providence avait-elle décidé d'accorder à Messire Le Stager une certaine tranquillité d'esprit pour se préparer à la mort ? Le bon recteur décéda le 30 juin 1742 ; son corps fut inhumé dans le cimetière.

Au cours des 25 années qui suivirent, plus question à Plomodiern d'inhumation dans l'église. La mentalité avait-elle bien changé ? Non. Le 19 mai 1767, jour de grande foire, ce qui répandrait plus la nouvelle de la « voie de fait », le principal notable de la campagne, futur maire de la commune, fit percer dans l'église pour enterrer sa jeune femme.

Il y eut encore deux cas en 1768. Le 27 avril on « s'était précautionné d'apporter dans la charette, avec le cadavre une pelle et une pioche ». Aux remontrances faites par le recteur au sujet des peines et amendes encourues « l'homme qui perçait a répondu qu'il perçait à la requête du défunt ». La dernière infraction aux arrêts de 1719 eut lieu le 1^{er} juin 1768. Cette fois les parents du défunt avaient fait creuser la tombe la veille de l'enterrement.

Enfin, après 59 infractions, la population de Plomodiern rentrait dans l'ordre ; à temps pour ne pas encourir la qualification « d'esprits grossiers », adressée spécialement aux gens de Kerlouan par une circulaire de l'administration de Rennes publiée sur la question en 1776. (1)

XII. — LA MILICE GARDE-COTES ET LA BRIGADE DU TABAC

Dans les dernières années du 17^e siècle, l'administration royale affecta des milices spéciales à la garde des côtes. Toutes les paroisses côtières devaient fournir à ces milices des hommes prêts au premier signal. La milice paroissiale était commandée dans les grandes paroisses par un Capitaine et un Lieutenant. Au début du règne de Louis XV la milice de Plomodiern avait à sa tête le capitaine Balle-nois, notaire seigneurial de Lescuz et le lieutenant Jacques

(1) Voir cette circulaire au Cahier des délibérations du Corps politique de Plougourvest, 1776.

Guillermou de l'Escobed. Le lieutenant de Ploéven était Larour de Kergoulouarn, celui de Saint-Nic Jacques Penhoat de Leskorvo, originaire de Kervijen, et frère d'Hervé Penhoat, notaire à Locronan. Deux autres capitaines de Plomodiern : le sieur Rivière qui passa dans la division de Pont-Croix et Gabriel Jouan de Kervennoaël qui le remplaça en 1788.

Plusieurs Moellien, de la famille noble de Plonévez-Porzay, anciens officiers de la Marine royale, furent commandants de la division des garde-côtes de Crozon à Douarnenez.

Une revue des gardes-côtes de la région eut lieu au Ménez-Hom le 2 mai 1722. Manquait à l'appel la compagnie de Crozon comprenant environ 770 hommes. Etaient présentes les milices de Camaret, Telgruc, Landévennec, Saint-Coulitz, Dinéault, Argol et Saint-Nic, comprenant 6 capitaines, 6 lieutenants, 6 enseignes, 1.874 fusiliers, 199 piquiers et 249 jeunes gens ; plus 3 compagnies franches se composant de 2 capitaines, 3 enseignes et 300 fusiliers. (1)

Toutes ces milices furent licenciées en 1791 en même temps que les autres milices provinciales.

**

A partir de 1750, pour empêcher la contrebande, une brigade ambulante du tabac, composée de 6 policiers, fut cantonnée à Sainte-Marie du Ménez-Hom, d'où elle rayonnait à l'entour. Des noms comme Puichaumaye, Sifflet, Laurentié et Dardène disent assez que, pour surveiller les Bretons, on préférait choisir des étrangers.

XIII. — FABRIQUES ET PROCUREURS TERRIENS

Le corps politique d'une paroisse comme Plomodiern comprenait douze notables et le Recteur. Ils étaient choisis pour un an par le corps politique de l'année précédente. Ils nommaient les fabriques ou fabriciens de l'église paroissiale.

(1) D'après Archives départ. B. Amirautés de Corn. et de Quimper, p. 121 et Rég. B.M.S. Plomodiern, Saint-Nic, Ploéven et Plonévez-Porzay.

siale, des chapelles, des confréries. La charge la plus importante était celle de procureur terrien, nommé aussi pour un an. Les fabriciens recevaient les offrandes, faisaient les dépenses et rendaient leurs comptes à la fin de l'exercice annuel. On trouve dans les paroisses les comptes en charge et décharge de chaque fabrique. Chacun rendait ses comptes au représentant de l'évêque, dit commissaire épiscopal, souvent un vicaire général, qui passait dans les paroisses une fois l'an. L'argent était entre les mains du fabricien et non entre les mains du recteur. Voilà pourquoi se lit au mur des chapelles et des églises le nom du fabricien qui a payé les dépenses d'une construction ou d'une réparation en telle année.

Le procureur terrien était comme le premier fabricien et le maire en même temps aujourd'hui. Il était l'intermédiaire entre l'administration centrale et les paroissiens. A lui de recevoir chaque année de l'administration des finances de Quimper le total des impôts à payer par la paroisse. S'il était illettré, il avait recours à un notaire ou à un procureur. Il appelait trois ou quatre notables appelés égailliers (répartiteurs). Ensemble ils établissaient le rôle de chaque contribuable. En 1724 le recteur de Plonévez, M. Talabardon, dénonçait au directeur des finances de Quimper la manière de faire de certains procureurs terriens de la région. Ceux-ci réunissaient les égailliers pour la répartition dans une auberge. Des personnes allaient leur payer à boire pour être moins imposées. Ce qui amenait quelquefois certains riches à payer à l'Etat moins que des gens de conditions modestes. Où l'on voit que le prêtre se faisait le défenseur du pauvre. Au procureur terrien aussi de faire rentrer les contributions et de les verser au bureau de Quimper. En 1763, Yves Poudoulec de Lanfrank, procureur terrien de l'année, verse à Quimper les impôts de la paroisse. Le versement se faisait par semestre. Le reçu d'un des versements est dans les papiers de Lanfrank : il porte : reçu d'Yves Poudoulec.

Le procureur terrien agissait au nom de la paroisse. On disait qu'il représentait le général de la paroisse. Si un fabricien tardait à rendre ses comptes, le procureur terrien pouvait être amené au nom du général à lui faire un procès.

Aux Archives Départementales du Finistère nous trouvons un « Cahier contenant les noms des fabriques et procureurs terriens de Plomodiern pour les années 1736-1766, avec les rentes et fondations de l'église paroissiale, des chapelles et confréries et les titres qui les concernent ». Nous ne donnons ici que les procureurs terriens de la période ci-dessus indiquée.

PROCUREURS TERRIENS (1736-1766) (1)

1736	Louis Blaiz, de Kerhilleg.	1753	Jean Peton fils, de Goulid ar Ger.
1736	Jean Boussard, de Kervijen.	1754	Louis Gourlan, de Koatigô.
1738	Jean Lelgouach, de Kerdréolou.	1755	Jacques Lequer, de Kervijen.
1739	Guillaume Calvez, de Kergô.	1756	Jacques Le Bihan, de Linihouarn.
1740	Alain Le Droff, de Keryekel.	1757	Allain Morvan, de la Forest.
1741	Corentin Marzin, de Penfond.	1758	Jean Gourlan, de Goulid Toulhoad.
1742	Jean Daniel, de Lanverh.	1759	Yves Poudoulec, de Lanfrank.
1743	Mathurin Fertil, de Kerlaouered.	1760	Corentin Men, de Toulhoad.
1744	Pierre Kersalé, de Kérineg.	1761	Allain Boussard, de Kreh ar Bleiz.
1745	Etienne Trétout.	1762	Jean Riou, de Pennenez.
1746	Louis Riou, de Pennenez.	1763	Pierre Pellet, de l'Estreved.
1747	Yves Le Moal.	1764	Yves Boulic, du Launay Cof-fec.
1748	Jean Quiniou, de Kérineg.	1765	Corentin Pellet, de Kreh Gwennou.
1749	Yves Doaré, de la Forêt.	1766	Pierre Men, de Toulhoad.
1750	Hervé Men.		
1751	Jean Piriou, de Kergorz.		
1752	Yves Nicolas, de Lanverh.		

Versement d'impôts par le Procureur terrien

N° 114 121

Paroisse de Plomodiern

Quittance de 1763.

pour le premier terme de la susdite paroisse en l'Evêché de Quimper, employée dans l'Etat de répartition arrêté par N. S. les Commissaires le...

Savoir : Pour le premier terme la somme de 938 livres 3 sols 6 deniers, sur laquelle diminution faite de 4 deniers pour livre accordés aux Collecteurs pour droit de Recette montant à 16 l. 12 s. 8 d.

Reste net 922 l. 10 s. 10 d.

(1) Arch. départem. 170 G. L.

Je soussigné, Receveur des Fouages extraordinaires et autres Deniers Royaux qui se lèvent dans l'Evêché de Quimper, reconnais avoir reçu des Habitants contribuables à l'Imposition ci-dessus spécifiée de la dite Paroisse

par les mains d'Yves Le Poudoulec et consorts la somme de 922 livres 10 sols dix deniers pour le premier terme... dont je quitte les dits Habitants et tous autres...

Fait à notre Bureau à Quimper le 13^e jour d'août 1763.
signé : Gazon.

(Archives famille Thomas)

XIV. — LE TYPHUS A PLOMODIERN 1757-1759

En 1757, une épidémie de typhus, apportée à Brest par l'escadre du Bois de la Motte, déferla bientôt, par Crozon, sur le pays du Porzay. Plusieurs localités furent touchées, parmi lesquelles Plomodiern. De novembre 1757 à avril inclus de l'année suivante, le fléau y fit 138 victimes. Plus faible de mai 1758 à septembre 1759, la mortalité s'accrut sensiblement en octobre et novembre de cette même année : octobre fit 20 morts, novembre 24. L'année 1756 compta 61 décès ; 1757, 109 ; 1760 n'eut que 31 enterrements.

Le mal s'abattit aveuglément sur hommes et femmes, enfants, jeunes gens, personnes mûres, vieillards. Qu'on en juge par le tableau suivant :

Novembre 1757 : 14 décès de 2 mois à 80 ans.

Décembre 1757 : 22 décès de 2 à 82 ans.

Janvier 1758 : 21 décès de 6 jours à 82 ans.

Février et mars 1758 : 43 décès.

XV. — AFFAIRES CRIMINELLES ET BANDITISME

I. — *Vol de chevaux.*

En 1764, une vaste organisation de vol de chevaux opéra dans la région des Montagnes Noires : elle avait des ramifications depuis Laz jusqu'au Ménez-Hom. Les complices étaient nombreux. Des chevaux volés à Cast par exemple étaient le lendemain à 6 ou 7 lieues de là. Les voleurs évi-

taient les grand'routes. Les affaires étaient fructueuses, le secret bien gardé, et... la police sur les dents.

Elle apprit enfin qu'une cachette existait dans le bois de Lescuz en Plomodiern, alors plus étendu qu'aujourd'hui où il a encore 50 hectares.

Venus en force, les gendarmes s'enfoncèrent sous bois. Bientôt un vagissement d'enfant guida leurs pas. Dans un profond fossé, ils virent une hutte adossée au talus. Ils s'approchèrent, les armes en avant. Prudence bien inutile : il n'y avait dans la hutte qu'une jeune femme et son nouveau-né, entre une misérable paillasse et une couette de balle.

Prise des douleurs de l'enfantement, l'épouse d'un des chefs de l'entreprise n'avait pu s'enfuir avec la bande. Elle était de Plomodiern, son mari aussi. Pressée de questions, elle fit, séance tenante, des aveux complets : ce qui permit à la Cour de Châteaulin de prononcer plusieurs condamnations (1).

II. — *Comment la fille de Penfroud défendit le manoir de Sant-Sula.*

C'était dans les dernières années de l'ancien régime, sous le règne, à Sant-Sula, de Michel Gourmelen et de Marie Blaize de Penfroud, sa légitime épouse depuis le 23 juillet 1777.

L'automne était venu, et aussi le « terme de Monseigneur Saint Michel archange ». Relevant de l'abbaye de Landévennec, le manoir de Sant-Sula devait une redevance annuelle au révérend Père Abbé. Et précisément Michel Gourmelen était allé la verser.

Onze heures venaient de sonner ; calme complet dans la ferme. Marie Blaize s'affairait à la préparation de la bouillie d'avoine ; un gros chien était paresseusement étendu au bout de l'âtre immense. Tout à coup, bruit de pas. « Personne à la maison ? » interroge une voix qui se faisait douce. Grognement du chien qui suivit sa patronne jusqu'à la porte.

(1) Arch. départ. Cour Royale de Châteaulin — Série B. Papiers non classés.

Cette porte, suivant l'usage, avait la partie inférieure solidement verrouillée. Tout près, un homme à la figure sinistre ; plus loin, deux compagnons d'aussi terrible apparence. Marie Blaize frémit... « La bourse ou la vie ! » — « Ni l'une ni l'autre »... et déjà une main énergique avait lancé en place la partie supérieure de la porte et poussé à fond le grand verrou de bois. Le bandit avait dû se retirer pour n'avoir pas le nez cassé. Le geste avait été si rapide que le chien lui-même n'avait pu sauter dehors.

Pendant que celui-ci menait un vacarme d'enfer, Marie Blaize se mit à courir d'un bout à l'autre du logis, à crier ses ordres à Jean, à Marie-Jeanne, comme s'il y avait eu plusieurs personnes dans la maison, changeant de voix quand elle changeait de bout. La maison avait de petites fenêtres, étroites comme des créneaux, avec de robustes barreaux de fer. Bientôt, à deux de ces fenêtres parurent deux canons de fusil : « Feu, Jean, s'ils approchent ». Presque aussitôt, à l'un des créneaux, la poudre parla. Du coup les bandits prirent la fuite.

Marie Blaize revint à sa bouillie : elle brûlait. A la tombée de la nuit, apparut Michel Gourmelen. « Ah ! Michel, un peu plus pendant votre absence le manoir était dévalisé. Trois bandits sont venus, mais — Marie Blaize se redressa de toute sa taille — la fille de Penfroud était là ! »

Et Gourmelen de dire : « La fille de Penfroud a bien mérité de Sant Sula ».

III. — *Un exploit des voleurs masqués.*

Si nous ne pouvons assurer la date, nous pouvons assurer l'époque — vers la fin du Directoire — et la ferme visitée par les bandits. Nous avons connu le « bragou-braz », né en 1815, mort en 1894, qui tenait le fait de sa mère.

On avait tué le cochon puis fait la lessive de la saison mais on n'avait encore pu sécher le linge qui demeurait entassé jusqu'au moment favorable.

Sur les entrefaites, une rumeur sema l'épouvante : « soudarded du dre ar vro ». Ainsi appelait-on les voleurs

masqués de noir. De peur de leur passage, on s'empresait de couvrir le charnier avec le linge mouillé. Précaution inutile. Les bandits fouillèrent la maison, jetèrent et piétinèrent le linge, et se retirèrent avec les plus beaux morceaux de viande.

IV. — *La guillotine à Plomodiern.*

Une affaire passionnelle amena la guillotine à Plomodiern en 1835. Un homme du pays avait été tué par sa femme et l'amant de celle-ci. Le corps fut trouvé dans le lit profond de « Rodo Bouhal », à trois kilomètres 1/2 de Plomodiern, au-dessus de la route de Saint-Nic. Condamnés à Quimper et conduits à Plomodiern, les deux complices furent exécutés au champ de foire. Un jeune homme, qui était monté dans un arbre pour mieux voir l'exécution, fut saisi à la vue du sang et se fit mal en tombant.

CHAPITRE XI

LE CLERGÉ SOUS L'ANCIEN RÉGIME

I. — DECIMES ET REVENUS

1° - Au xvr^e siècle. — Dans le rôle des décimes à payer pour les bénéfices du diocèse de Cornouaille, suivant la déclaration faite par Guillaume de Buys, vicaire de Cornouaille, le 5 mars 1574, le bénéfice de Plomodiern devait 7 livres 10 sols, la prébende 8 livres et le vicaire 20 livres. (Arch. départ. G. 57).

2° - En 1688, Jean de Lesguen, chanoine de Cornouaille, reçoit 37 écus de Jean Le Mauguen, fermier de ses dîmes pour la cueillette de 1687.

3° - Fin du xviii^e siècle. — Nous avons déjà donné (1) les rôles des décimes de Plomodiern pour les années 1770 à 1789.

A la fin de l'ancien régime, la fabrique paroissiale était, au point de vue richesse, dans la première dizaine des paroisses de Cornouaille avec de 3.000 à 4.000 livres de revenus. Cependant le bénéfice était plutôt médiocre pour le recteur qui ne dépassait pas 1.300 livres de revenus. Au chanoine prébendé allait une partie des revenus. Le recteur de Cast avait plus d'aisance.

Un état de 1780 indique pour Plomodiern (2) : revenu, 1.050 livres ; un recteur et un vicaire : 750 livres. Restaient au chanoine 300 livres pour vivre et entretenir un cancel. On peut observer que le cancel n'exigeait pas de grosses dépenses chaque année.

Une portion congrue était due par le Chapitre qui avait affirmé les dîmes au recteur en 1790 pour 1.050 livres.

(1) Voir plus haut, à propos de Sainte Marie du Menez-Hom.
(2) Peyron, Actes du St Siège, page 206.

L'évêque percevait aussi à Plomodiern une portion de dîmes valant 250 livres.

Pour 1790, revenu de la chapelle Ste-Marie de Menez-Hom : 1.700 livres (1).

LA DIME. — La dîme est un sujet souvent exploité contre l'Eglise de l'Ancien Régime. C'était un prélèvement sur la valeur des cultures pour la rétribution du service paroissial. En général en Cornouaille, sauf dans la région de Pont-l'Abbé où elle affectait aussi la culture maraîchère (dîme verte), elle ne se levait que sur les céréales, et pas de manière uniforme : le plus souvent à la 25^e ou à la 30^e gerbe, c'est-à-dire 1 gerbe par 25 ou 30, taux point onéreux au jugement de Savina (le Clergé de Cornouaille, pages 46-55) et de Kerbiriou (Bull. diocésain 1925, pages 114-118). Ce pouvait être ainsi que les paroissiens de Plomodiern reconnaissaient le service spirituel rendu par leurs prêtres. En 1790 les dîmes donnaient au recteur 1.050 livres et à l'évêque 250 livres.

II. — CHANOINES PRÉBENDÉS

Au début du xiii^e siècle, la paroisse de Plomodiern fut attribuée comme prébende à un chanoine du Chapitre de Cornouaille. Seize chanoines reçurent ainsi en prébende des paroisses du diocèse.

Ne pouvant s'acquitter personnellement du service religieux des paroisses qui formaient leurs prébendes respectives, les chanoines confiaient cette charge à un prêtre qui, sous le nom de vicaire perpétuel ou même de recteur, administrait la paroisse, moyennant l'abandon d'une partie des dîmes par le chanoine, que l'on appelait *gros décimateur* et qui conservait le titre de *recteur primitif* de cette paroisse.

Depuis 1270 jusqu'à la Révolution, chacun des chanoines présentait à l'agrément de l'évêque le vicaire de la paroisse dont il était prébendé. Mais, dans la seconde moitié du xviii^e siècle, le revenu des prébendes canoniales était considérablement réduit, et un mémoire rédigé par le Chapitre

(1) Jean Savina, Etat du Clergé de Corn. à la fin de l'A. R. (Quimper 1926).

de Quimper en 1780 fait observer à l'évêque que, de 16 canonics, quatre, dont Plomodiern, ont « une dotation absolument insuffisante ». Sur ses 1.050 livres de revenu, le prébendé de Plomodiern devait donner 750 livres au recteur et au vicaire, de sorte qu'il lui restait seulement 300 livres pour sa propre subsistance et l'entretien d'un cancel (1).

Les chanoines ne pouvaient toucher les gros fruits de leur prébende avant d'avoir fait acte de résidence pendant trois mois consécutifs. En 1606, il fut décidé que cette résidence trimestrielle serait exigée chaque année et qu'on ne pourrait s'absenter sans dispense. L'examen des registres paroissiaux de Plomodiern permet de constater plusieurs fois la présence du chanoine prébendé, par exemple Le Calloc'h en 1742, Guesdon en 1781...

Parmi les chanoines prébendés de Plomodiern, nous connaissons les noms qui suivent : 1223 : Guillaume Chapalain (2) ; 1459 : Caznevet de Tresséaul, recteur de Corlay et de Plomodiern (3) ; 1573-1593 : Ronan Euzennou ; 1593-1597 : Ferrand de la Marche ; 1597-1600 : Pierre Mau-gouéric ; ...1608 : Pierre Romaric ; 1608-1626 : Gilles Evéoc ; ...1688... Jean de Lesguen-Kerity (4) ; ...1742... A. Le Calloc'h ; 1756-1767 : Guillo ; 1768-1772 : Kerraoult ; 1773-1790 : Jean Guesdon, vicaire général, syndic du clergé.

III. — LES RECTEURS

1503	Ollivier Le Du.
31 octobre 1510	Yves de Lescoet est nommé par le Saint Sièges (5).
1567	Mort d'Alain Pencoet, recteur de Plomodiern et de Landrévarzec.
1603-1617	Germain Lastennet.
1617-1626	Sébastien Guéguen.
1626	Alain Le Moal.
1630-1651	Jean Gourmelen.

(1) Peyron, Bull. Soc. arch. du Finistère, p. 273-301.

(2) Peyron, Cartulaire de l'église de Quimper, n° 37.

(3) Peyron, Actes du St Siège, Quimper 1915, p. 206.

(4) Archives de l'Evêché. — Les autres chanoines sont donnés d'après une note de M. Peyron aux archives départementales.

(5) « Bulletin diocésain de Quimper » 1941, p. 106.

1668-1688

Jean Le Cam, d'abord vicaire perpétuel en 1663, recteur au moins de 1668 à 1688, ensuite vicaire perpétuel décédé en 1694. Il devait être d'Audierne.

Il restaura la chapelle de Saint-Corentin, établit les Confréries du Rosaire et du Sacre et fit de nombreuses fondations.

1688-1717

Olivier Bourdoulous, né à Plougastel-Daoulas. Nommé à Plomodiern en 1687, il prit possession tout de suite par le recteur de Cléden-Cap-Sizun et par lui-même le 22 août 1688, en présence de « Messieurs de Lanvilliau, Tréanna et de Trémaria, ses fils, des Messieurs de Moellien, du Vieux-Châtel et de Tronjoly ses enfants ». En 1696 il déclara ses armes à l'Armorial : « d'or à la couronne d'épines de sinople ». Son nom inscrit au retable de Sainte-Marie du Ménez-Hom indique qu'il fit faire ou restaura certaines boiseries. Grande mission en 1715. Décédé en 1717.

1717

de la Noé. Son nom est à l'Evêché ; il ne paraît pas à Plomodiern.

1717-1724

Jacques Kerfridin (1658-1724).

1724-1742

Alain Le Stager, né à Elliant.

1742-1744

R. Le Berre (1705-1744).

1744-1769

Michel Cravec (1694-1769). Il fit bénir la grande cloche de Saint-Mahouarn en 1764. Son nom est inscrit au pignon de la chapelle de Sainte-Marie.

1769-1781

Mathias Plassart (1719-1781). Son nom est inscrit sur la chambre des cloches de Sainte-Marie.

1781

Joseph François Le Coedic. Il fit bénir la petite cloche de Saint Mahouarn par le chanoine prébendé Jean Guesdon en 1781. Prête serment. Signe pour la dernière fois le 27 juin 1791 curé de Plomodiern. Le 21 novembre 1792 il signe curé de Saint-Mayeux.

IV. — CURÉS ET PRÊTRES
EXERÇANT LE MINISTÈRE AVANT LE CONCORDAT

*La plupart sont de la paroisse — A gauche l'année
où ils paraissent.*

- 1586 Yves Briant, Kervijen-uhella.
1592-1630 Guillaume Lavanant, de Kellereg.
1603-1657 Jean Le Piclet, curé (1).
1603 Jean Laouénan.
1609 Pierre Briant, de Kervijen-uhella (aujourd'hui
Lanfrank-vihan).
1614-1634 Jean Moreau.
1617 Thomas Jouin, curé.
1626 Jean Marzin.
1630 Morvan.
Yves Ernault, curé 37 ans (1603-1670).
1639 Yvon Guillermou, prêtre curé.
1639 Jean Le Mauguen administre la paroisse.
1647-1660 Yves Laouénan, prêtre curé.
1645-1659 Hervé Marzin, demeurant à Kergozker.
1659 Jean Guillermou, de l'Eskobed.
1660 Yves Laouénan.
1660 Yves Trétout, curé (1682).
1660 Jacques Lastennet (1623-1703). Sa maison dite
« Ty Veron » au bourg, porte au linteau de la
porte : JAC. LASTENNET PTRE 1671.
1660 Vincent Le Doaré, de l'Estreved, « bachelier en
théologie » (1630-1697).
1660-1701 Yves Le Quinquis, de la Forêt, curé, décédé
1701.
1668 Alain Le Didailler (1621-1696), « curé et vicaire
perpétuel ».
1668-1706 Jean Helgouarch, de Lanlean, curé (1639-1706).
1668 Mathias Le Didailler.
1670-1693 Yves Douarinou, devint vicaire à Trégarvan
(1693), décédé au manoir du Riblé, 79 ans.
1669 Yvon Euzen, de Plomodiern, curé de Mahalon.

(1) il est bon de rappeler que le titre de « curé » équivalait autrefois à celui de vicaire aujourd'hui. C'est le sens qui est resté à ce mot en breton : « an aotrou Kure », c'est M. le vicaire.

- 1670-1677 Hervé Le Calvez, de la Forêt.
1670 Yves Marzin (1645-1701).
1682 Guillaume Lautrou, de Porzmoërvan.
1684 Jean Guillermou, curé (1715).
1688 Jean Guyot, de Poulloupri, recteur de Plomelin.
1692 Yves Helgouarch (1666-1721).
1696 Guillaume Le Marc'hadour, de Locmibrit.
1697 Jean Helgouarch, de Menez-Hom, devint cha-
pelain de Saint-Sébastien en Saint-Ségal.
1701 Alain Le Quinquis, de Penfond (1676-1706).
1703 René Le Marc'hadour, de Kerriou.
1703 Guillaume Lavanant, curé (1712).
1704 Pierre Le Roux, de Ruluyan (1677-1741).
1704 Yves Lastennet.
1705 Yves Le Bris.
1707 Jean Lautrou, de Porzmoërvan, chapelain de
Lescuz (1679-1764).
1715 Yves Carel, curé (venu du dehors), ne fait que
passer.
1715 Hervé Nicol, de Leskudeed.
1717-1719 Alain Créou, curé (venu du dehors).
1718 Décès de Jacques Guyot, de Poulloupri (1689-
1718).
1720 Jean Le Mauguen, de Keryel (1695-1730).
1722 Louis Le Marc'hadour, de Locmibrit (1696-
1725).
1730 Jacques Helgouarch, de Lanlean.
1732 Décès de Mathias Guyot, de Poulloupri (1695-
1732), neveu de Jean.
1745-1758 Tanguy Horellou, de Dinéault, décédé 1758, à
60 ans.
1747-1764 Luc David (venu du dehors).
1756 Jean Poudoulec (1726-1783), de Lanfrank où sa
maison porte, après un calice, l'inscription :
« I H S-1757-D. I. POUDOLEC PTRE ». curé.
1763 Guillaume Le Doaré, de la Forêt (1738-1769).
Son nom est inscrit au pignon de la chapelle de
Sainte-Marie. Curé.

- 1764 Jacques Le Marc'hadour, né à Kerriou d'où ses parents allèrent s'établir à Kerlaouered, Ploéven ; curé de Laz (1778-1780), décédé à Gorre Ribl.
- 1764 Louis André Véron, de Kervelem, fils du notaire royal, mort sur la route devant Kerineg, cousin du Bienheureux Nicolas Véron (1735-1782).
- 1779 Gabriel Le Marc'hadour, de Locmibrit (1753-1822), dont il est parlé ailleurs.
- 1779 Pierre Hascoët, né à Kerc'hog en 1749, curé, puis recteur de Saint-Evarzec, insermenté. Mort en Espagne pendant la Révolution avec Le Du, son recteur.
- 1782 Noël Kerauterff, assermenté, devint en 1791, recteur de Roscanvel.
- 1791 Gabriel Le Marc'hadour, assermenté, vicaire jusqu'au 18 août 1791. Elu curé constitutionnel de Châteaulin le 23 mai 1791, recteur de Plomodiern en 1804.
- 1791 Jean-François Porlodec, assermenté, vicaire (août 1791-août 1792), devient curé constitutionnel de Ploudaniel (août 1792).
- 1792 Pierre Le Pellet, assermenté, vicaire à Ploéven, signe d'octobre 1792 à janvier 1793 ; devient officier public. Né à Kergoneg.
- 1793 Mathurin Quiniquidec, assermenté.
- 1799-1802 Jean-François Porlodec (revenu), vicaire d'office.

CHAPITRE XII

L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

En 1790, Plomodiern avait pour recteur depuis neuf ans Joseph-François Le Coëdic, qui avait été l'un des 32 électeurs diocésains chargés de choisir les députés du clergé aux Etats généraux. Deux prêtres l'aidaient : Noël Kerauterff, curé depuis 1782, et Gabriel Marc'hadour, originaire de Locmibrit où la famille était déjà au début du 17^e siècle.

Nouvelle organisation administrative

A l'établissement de l'administration communale le maire fut Corentin Le Manguen, de Kervijen.

Plomodiern devint le chef-lieu d'un canton auquel se rattachaient Ploéven et Saint-Nic et le siège d'une justice de paix. Les premiers juges de paix furent : Guillaume Le Bris, de Keralliou, Plomodiern, et Jean Cornic, de Kervennou, Ploéven ; les premiers greffiers furent successivement Yves Poudoulec, de Lanfrank, naguère brillant élève du collège de Quimper, et les notaires Guéguénou et Le Normant.

Par décret du 11 août 1792, le territoire de la commune fut réduit, à l'est, au profit de Cast, et, à l'ouest, au profit de Ploéven, qui s'étendit jusqu'à la Lieue de Grève et fut doublé de ce fait. Du pont de Penfond à la Lieue de Grève la route départementale fit la séparation.

Vers l'est Cast s'avança jusqu'à Kreiz Toulhoad, Ti Vegen, Goulid Toulhoad, Koad Tigô et Kerbiked. En même temps Cast gagna 2 ou 3 villages de Ploéven, mais en perdit plusieurs, comme Quéménéven, au profit de Plonévez-Porzay.

Le 1 frimaire an 3 (21 novembre 1794) les habitants de la section de Mouabren, anciennement de Plomodiern, demandent à la Convention de rapporter le décret du 11 août 1792 sur la circonscription des communes de

Ville sur Aulne (Châteaulin). « Que les hameaux situés à l'occident de la route de Locronan à Lanvéoc qui ont été unis à Ploéven malgré eux (on les nomme tous de Kerlaouered à l'Estrevet) soient, comme au passé, annexés à Plomodiern. » (Arch. Nat. D IV bis 83). Ils eurent satisfaction en germinal an 4 (printemps 1796). Vers l'est aussi fut en même temps rétabli l'état antérieur. Autant pour les autres communes.

Jusqu'au 26 décembre 1793, tout est du vieux style. Ensuite calendrier républicain.

Le serment schismatique

Le 27 janvier 1791, MM. Le Coédic, Kerauterff et Le Marc'hadour vinrent déclarer au maire leur intention de prêter serment, le dimanche suivant, à la Constitution civile du clergé.

Donc le dimanche 30 janvier, « dans l'église paroissiale comme il est dit dans le procès-verbal, en présence du conseil municipal et des fidèles assemblés pour ouïr l'office divin, les sieurs recteur, curé et prêtre ont, à l'issue du prône de la grand-messe y dite et célébrée par le sieur recteur, juré dans leur âme, la main *ad pectus*,

« savoir, le dit sieur recteur de veiller avec soin sur les fidèles de cette paroisse de Plomodiern qui lui sont confiés.

« et les dits sieurs curé et prêtre de remplir avec exactitude leurs fonctions.

« Et tous trois l'un après l'autre d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi.

« Duquel serment ils ont requis acte après avoir dit avant de le prêter qu'ils le prêtaient parce que l'Assemblée Nationale s'est expliquée qu'elle *n'entend toucher en rien au spirituel*. »

Par besoin de soulager leur conscience les prêtres de Plomodiern rappelaient que l'Assemblée n'avait entendu toucher en rien au spirituel. Dans leur esprit il pouvait y avoir quelque restriction ; pour l'administration il n'y en eut aucune : tous trois furent classés parmi les prêtres

assermentés, comme la plupart des prêtres des paroisses environnantes.

Autrement courageuse fut la conduite du chanoine prébendé, Jean Guesdon, ancien recteur de Plomeur et, comme grand vicaire, un des administrateurs du diocèse après la mort de Monseigneur de Saint-Luc. Il refusa le serment et accomplit avec zèle et courage tous les devoirs de sa charge jusqu'au jour où, à l'âge de 78 ans, il fut arrêté en 1792. Il fut emprisonné à Audierne, à Kerlot, puis aux Capucins de Landerneau où il mourut de misère en 1794 (1).

Compte du 24 avril 1793 :

Analyse des titres de l'église et des chapelles

Analyse des titres de l'église paroissiale et des chapelles de Plomodiern. Il s'agit surtout de fondations ou d'actes les concernant. Les plus anciennes pièces sont de 1584, 1603 et 1611.

COMPTE en charge et décharge que Corentin Le Mau-guen (Kervijen), Thomas Poquet (La Forêt), Jean Keras-coet (bourg), Louis Le Marc'hadour (Locmibrit), Guillaume Le Guédez (Penn ar vern), Jean Le Quinquis (Gorré-Ribl), maire et officiers municipaux, Mathias Nicolas (Landrein), procureur de la commune, tous sortis de fonction dans le cours de l'an dernier, Jean Fertil (Kerniol) et Michel Gour-melen (Sant-Sula), receveurs des contributions et patentes, rendent à Barthélémy Le Billon (l'Eskobed), maire, Coren-tin Le Péton (Kreh ar bleiz), Jacques Lautrou (bourg), Corentin Boussard (Penfond) et Julien Jacq (Penfroud), officiers municipaux, et à Corentin Lastennet (l'Eskobed), procureur de la commune, tous actuellement en exercice à Plomodiern.

(1) Manuscrit Boissière, page 26 en note.

N. B. — Ce compte du 24 avril 1793 est un résumé très succinct d'un cahier de 19 pages d'écriture serrée, trouvé à Saint-Nic vers 1925-1930 chez un Quinquis, descendant de l'officier municipal Jean Le Quinquis de 1792. Tout semble se passer comme avant les troubles.

Titres de Saint Mahouarn, église paroissiale, 123 pièces dont la dernière est le bail par Jean Poudoulec, fabrique, à Yves Drogou, de Park ty hlaon, du 8 février 1793.
6 cahiers de délibérations, 36 papiers concernant les procureurs terriens, et 84 comptes de fabriques.

Titres de la chapelle de Ménez-Côme
163 pièces, 31 baux à ferme, et 98 comptes de fabriques.

Titres du Rosaire
16 pièces, 7 baux à ferme, 85 comptes de fabriques et 1 cahier de comptes.

Titres de Saint Yves (depuis 1584)
8 pièces, 88 comptes de fabriques et 1 cahier de comptes.

Titres communs à Saint Mahouarn et à la chapelle de Ménez-Côme
12 pièces.

Titres de Saint-Mibrit
89 comptes de fabriques.

Titres de Saint Gilles
87 comptes de fabriques et 1 cahier de comptes.

Titres de Saint Sébastien
87 comptes de fabriques et 1 cahier de comptes.

Titres de Saint Suliau
82 comptes de fabriques et 1 cahier de comptes.

Titres de Saint Corentin
85 comptes de fabriques.

Recette et Dépense

La recette totale monte à 1.598 livres 2 sols 6 deniers dont se charge Mathias Nicolas, procureur de l'année 1792.

La dépense monte à 1.632 livres 0 s. 6 deniers dont le procureur demande décharge.

Après balance des comptes, paiement au rédacteur du présent compte (93 livres), paiement de réparations à la caisse (10 l.) et à l'enregistrement à Châteaulin et diverses opérations, le procureur se trouve en avance de 107 livres 17 sols 8 deniers.

Arrêté à Plomodiern, le 21 avril 1793, l'an deux de la République.

Le compte est signé des personnes en fonction en 1792 et du procureur de 1792, Mathias Nicolas.

Le clergé constitutionnel

Le 3 avril 1791 le curé Kerauterff est élu par l'Assemblée de Châteaulin à la cure de Roscanvel ; il accepte le poste. Le Couédic prend le titre de curé le 6 mai et Gabriel Marc'hadour devient vicaire le 29 mai en attendant de signer « curé de Châteaulin » le 18 août.

Le nouveau vicaire est alors Jean François Porlodec qui a prêté serment au Faou. Une lettre du 2 février de la municipalité de cette ville au district de Landerneau présente ce prêtre comme un « vrai et digne citoyen ». Aussi espère-t-on que le district lui accordera le traitement « que vous avez accordé aux autres ecclésiastiques patriotes ». Cependant Jean François Porlodec est noté à l'évêché comme « sujet médiocre, tête chaude et peu instruit ». Il sera au service de Joseph Le Couédic jusqu'au 30 août 1792 où il signe « Curé de Ploudaniel ». Elu à cette cure le 15 juillet 1792, il s'y fait installer le 12 août suivant et préside bientôt, avec son vicaire Inizan, la plantation de l'arbre de la liberté.

Le Couédic lui-même devient, le 21 novembre de la même année, curé de Saint-Mayeux (ancien évêché de Cornouaille, aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord).

A partir de fin octobre 1792 les offices et les actes sont faits par Pierre Le Pellet, de Kergoneg (Ploéven), prêtre en 1770 et vicaire d'abord à Ploéven, puis à Trégarvan où il a prêté serment.

En ce qui touche 1793 et les années suivantes il n'y a pas de registres paroissiaux pour Plomodiern, mais tout se passe, semble-t-il, comme auparavant. Les déclarations diverses de naissances, mariages, décès, sont dites « faites à la sacristie haute de l'église paroissiale, lieu ordinaire des assemblées municipales » qu'on appelle bientôt « salle publique de la maison commune ». A toute déclaration de naissance, deux témoins ; un homme et une femme, c'est-à-dire le parrain et la marraine. Si l'on déclare deux jumeaux, les témoins sont différents pour chaque enfant. En février 1793, par exemple, on voit rapporter la naissance d'un enfant « auquel le père a donné le prénom de Guil-

laume conjointement avec Corentin Le Doaré et Marguerite Le Guédès ».

A partir d'avril 1793, le service religieux est assuré par Mathurin Quiniquidec. Né à Argol le 17 juillet 1756, et vicaire d'abord dans sa paroisse natale (1787-1790), puis à Saint-Nic, ce prêtre a prêté serment, non point en public, devant la paroisse assemblée, mais à la sacristie devant les officiers municipaux, et avec des réserves, à la Constitution civile du clergé le 30 octobre 1791 ; le 14 octobre 1792 et sans réserves, avec la formule du serment Liberté-Egalité imposée par l'Assemblée législative après le 10 août 1792, formule où l'orthodoxie ne semblait point engagée.

En septembre 1793, on le voit toucher 15 livres 5 sous pour l'enterrement et l'octave de Jean Poudoulec, du village de Lanfrank (le reçu est conservé dans la famille) (1). Le défunt était, pour cette année-là, le fabrique de l'église paroissiale et, à ce titre, avait loué Park Ty Hlaon à Yves Drogou le 8 février 1793.

Le 7 fructidor an VI, on lui établit le certificat suivant : « Nous, administrateurs municipaux du canton de Plomodiern, certifions que le Citoyen Mathurin Quiniquidec, pensionnaire dit ecclésiastique, âgé de 42 ans finis, ainsi qu'il résulte de son extrait de naissance du 17 juillet 1756, est vivant pour s'être présenté devant nous, qu'il réside dans la commune de Plomodiern, chef-lieu de ce canton, sans interruption depuis le 21 avril 1793, et qu'il a déclaré devant nous n'avoir rétracté ni serment, ni soumission, par lui faits en exécution des lois ».

Quiniquidec figure comme scrutateur à l'assemblée primaire du 1^{er} germinal an VII (21 mars 1799) où l'on procède aux élections annuelles et à la prestation du serment de haine à la Royauté et à l'anarchie.

(1) Je soussigné Curé de Plomodiern Reconnais avoir Reçu de Jean Le Roux Tuteur des premiers enfants de Jean Poudoulec de Lanfranc, et de Marguerite Le Bozec sa veuve et Tutrice de l'enfant issu de son mariage pour l'Enterrement et octave de feu Jean Le Poudoulec la Somme de quinze Livres Cinq sols dont nous les quittons sauf recours. Ce jour 14 7bre 1793. Math. Quiniquidec, curé d'office de Plomodiern.

(Archives de la famille Thomas).

(2) L. (M) Archives Départementales du Finistère — Prestation de serments.

Le 29 octobre 1798, Louis Le Breton, curé de Pleyben, Audrein, évêque du Finistère, et six autres prêtres de la région de Châteaulin, au nombre desquels Jean Porlodec, furent mandés au tribunal correctionnel de cette ville pour « avoir fait une procession dans le cimetière de Pleyben le dimanche 5 août de la même année ». L'évêque plaida lui-même à l'audience et obtint un acquittement général « en considération que le curé de Pleyben avait revendiqué pour l'exercice de son culte, non seulement l'église, mais aussi ses dépendances ». (1)

En juillet 1800, Porlodec est, comme vicaire d'office de Plomodiern, au synode de Quimper présidé par l'évêque Audrein. Il signe aux registres paroissiaux des années 1801 et 1802 tantôt « vicaire d'office », tantôt « prêtre desservant ». Il est nommé recteur de Quéménéven en 1804, se réfracte en 1806, devient en 1812 recteur de Cast où il meurt le 20 décembre 1820.

Assemblées et fêtes

Les différentes réunions ou assemblées du canton se font à la « ci-devant chapelle de Saint Yves », même après qu'elle a été acquise par un particulier en vertu de la loi du 28 ventôse an IV, et les prêtres constitutionnels y prennent part au début.

Le 2 ventôse an IV (21 février 1796), il y avait là, « à l'effet de célébrer la fête de l'anniversaire de la juste punition du roi des Français, et de prêter le serment » les salariés et fonctionnaires publics et citoyens ci-après :

Jean Martin, président des administrations cantonales ; Jean Fertil, agent, et Pierre Colin, adjoint de Plomodiern ; Pierre Cornic, agent de Ploëven ; Guillaume Le Droff, agent, et Hervé Guéguénat, adjoint de Saint-Nic ; le citoyen Le Normant, commissaire près l'administration cantonale ;

Georges Février, secrétaire greffier, le citoyen Jean Guéguénou, juge de paix ;

(1) D. Bernard « Documents et Notes sur l'histoire religieuse du Finistère » sous le Directoire. 1936, p. 49.

Guillaume Le Guédès, Guillaume Le Clech, Jean Laouénan, assesseurs de Plomodiern, Hervé Bozec, François D'Hervé, Yves Le Billon et Mathieu Le Breton, assesseurs de Ploéven, Corentin Le Boussard, secrétaire du juge de paix, René Marzin, huissier du juge de paix, Jean Gourmelen, homme de loi et notaire public, Sébastien Guéguénou, notaire public, Jean Vincent Desnos, homme de loi et notaire public, Yves Mazé, lieutenant des douanes, commandant le corps de garde de Cambro (Saint-Nic), Corentin Horellou, Corentin Lagadec et Guillaume Le Droff, gardes-côtes avec le dit Mazé, Henri Klein, sergent commandant le poste de correspondance militaire à Pentrez, les citoyens Louis, Blonden et Julien, soldats sous ses ordres.

Tous prononcèrent le serment individuel : « Je jure d'être sincèrement attaché à la République et d'exécuter pour toujours la Royauté ». On signale deux absents pour maladie : Guillaume Horellou, adjoint de Ploéven, et Sébastien Millour, assesseur du juge de paix.

Mathurin Quiniquidec, vicaire à Saint-Nic, signe à cette fête, seul prêtre d'ailleurs. Dans la plupart des cantons, les prêtres s'abstenaient d'assister à cette cérémonie.

Les impôts

La capitation au XVIII^e siècle.

L'examen du chiffre de la capitation (impôt par tête) sous l'ancien régime donne lieu à d'intéressantes observations.

Pour cet impôt, Plomodiern était, après Pleyben, la paroisse la plus grevée de la sénéchaussée de Châteaulin. On voit le chiffre de la capitation monter ou baisser avec les difficultés de l'Etat ou la sagesse des hommes au pouvoir. De 1.028 livres en 1696, il passe à 1.542 en 1701 et 1702 ; à 1.540 en 1705, 1710 et 1713, et atteint 1.700 en 1714 : c'est la période malheureuse de la fin du règne de Louis XIV.

20 ans passent. La bonne administration de Fleury (1726-1743) a ramené la prospérité. De 1.431 livres en 1735 et 1736, le chiffre de la capitation tombe à 1.075 en 1740.

50 ans plus tard, le désordre financier de la fin de la Monarchie l'aura fait remonter à 1 616 livres en 1790. (1)

Contribution patriotique et Emprunts forcés.

En 1792 la population de Plomodiern était de 1.844 habitants (Châteaulin 1.866, Plonévez-Porzay 2.035). Elle comptait 240 citoyens actifs, c'est-à-dire ayant droit de voter aux assemblées primaires (Châteaulin 178, Plonévez-Porzay 205). En l'an V, il y aura 456 électeurs (Saint-Nic 176, Ploéven 77). Citoyen actif était celui qui payait le prix de 3 journées de travail.

En 1792 encore, la journée était évaluée à 12 sols à Plomodiern, Ploéven et Plonévez-Porzay, tandis qu'elle valait 1 livre à Cast, Châteaulin et Saint-Nic.

Au début de la Révolution, on avait imaginé, pour remplir le trésor, les dons volontaires et la contribution patriotique du quart du revenu. Faut-il penser que la corde patriotique résonnait faiblement à Plomodiern ? Il n'y fut versé, au titre de la contribution patriotique, que 724 livres pour les 3 années 1790-91-92. (Ploéven 803 livres, Saint-Nic 321 livres, Cast 426 livres, Châteaulin 3.377 livres, Plonévez-Porzay 3.013 livres, Locronan 1.632 livres).

L'emprunt forcé de l'an II aura-t-il plus de succès ? 16 notables, dont 4 ne savent signer, se réunissent à la maison commune le tridi de la première décade de germinal (3 mars 1794) et décident « qu'il ne se trouve à Plomodiern aucun individu sujet à l'emprunt forcé ». 29 communes du district de Châteaulin parmi lesquelles Locronan, Plonévez-Porzay, Châteaulin et Ploéven, envoient pareil état négatif. Cependant le noble Trédern, de Saint-Coulitz, signe pour verser 1.500 livres ; peut-être espère-t-il sortir ainsi de la prison de Carhaix où il est détenu ? Il sera déçu.

L'emprunt forcé de 100 millions de l'an IV (18 mars 1796), rendu davantage. Le 28 nivose de cet an IV (18 mars 1796), les administrateurs municipaux du canton certifiaient que les individus imposés et imposables de la commune de Plomodiern étaient au nombre de 293, mais que seuls les 98

(1) Renseignements pris aux Archives départementales d'Ille et Vilaine, C. 4225-4226-4227.

désignés par eux avaient les moyens de contribuer à l'emprunt forcé.

La liste de ces 98 est établie *decrecendo* d'après l'évaluation de la fortune de chacun en valeur métallique, évaluation qui varie de 7.500 à 2.000 livres. Dans les 98 on signale un notaire, un meunier (celui de Kergustans), et un fermier ; les autres sont dits « cultivateurs », terme qui, par opposition à fermier, pourrait signifier propriétaire.

Pour une évaluation de 7.500 livres, les trois plus riches ménages, à savoir Yves et Thomas Hascoet de Kerhög, Corentin Mauguén et son gendre Yves Briand de Kervijen, et Thomas Poquet de la Forêt, sont taxés 200 livres chacun. Pareille taxe de 200 livres est à payer par les 3 ménages suivants : Michel Gourmelen de Sant-Sula, Corentin Bousard de Penfond et Guillaume Le Doaré de L'Estreved pour une évaluation de 7 000 livres.

Les taxes suivantes sont 100 livres de 6.600 à 5.000 livres de fortune (45 ménages) ; 80 livres de 4.900 à 4.000 livres (18 ménages) ; 60 livres de 3.700 à 3.000 livres (18 ménages) ; 50 livres de 2.500 à 2.000 livres (10 ménages).

D'une manière générale, l'emprunt forcé de l'an IV atteignit le quart des contribuables, mais d'une commune à l'autre, la taxe fut très différente pour une même évaluation de fortune. Dans certaines communes, les répartiteurs tinrent à charger particulièrement les acquéreurs de biens nationaux. Les états de Plomodiern ne font pas mention de cette catégorie de nouveaux riches. (1)

Rapports du Canton avec le Pouvoir Central

La correspondance avec le Directoire du Département est empreinte de l'esprit de prudence qui caractérise les gens du Porzay : ne pas se compromettre, ne pas compromettre les autres, tout en exprimant le plus large dévouement à la cause publique.

En l'an 6, c'est Le Gorec qui est commissaire du Directoire exécutif près le canton de Plomodiern. Le 27 frimaire (17 décembre 1797) il écrit au citoyen Le Goazré, commis-

(1) Arch. départ. du Finistère, Finances LP. district de Châteaulin.

saire du Directoire près le Département : « J'ai reçu votre lettre du 8 courant relative au son des cloches. En conséquence j'ai fait assembler la municipalité et fait appeler les prêtres soumis résidant dans le canton ; je leur ai rappelé les dispositions des lois et les peines qu'encourent ceux qui y contrarieront et leur ai observé que les cloches ne doivent être sonnées que pour les affaires publiques. Soyez assuré que si l'on contrevient à cet avertissement je vous en ferai part de suite ».

Le 2 ventôse (21 février 1798) il mande au même Le Goazré « qu'il ne s'est commis dans le canton aucun crime en haine de la République ou des Républicains ».

Et quelques jours plus tard, le 12 ventôse (2 mars) à propos de la lettre du Ministre de la Police relative « au reste de ces révoltés (c'est-à-dire les chouans) qui n'ont pu soutenir les efforts de la valeur des intrépides défenseurs de la patrie », il dit : « Jusqu'ici la tranquillité règne dans notre canton. Si quelque événement avait lieu, je prendrai les mesures nécessaires pour ramener le calme et vous instruirai sur le champ ».

Encore quelques semaines et Le Gorec, avec toute son habileté, est révoqué par le Ministre de l'Intérieur le 23 floréal (12 mai). Malgré la tranquillité prétendue, il a pu se passer quelque chose de sérieux. Depuis plusieurs années les réquisitions succédaient aux réquisitions. Les cultivateurs du canton devaient fournir bêtes, grains, farines, pailles, légumes, fils, lits et literie, et faire des charrois jusqu'à Ville sur Aulne (nouveau nom de Châteaulin), Port-Launay, Châteauneuf, même jusqu'à Brest et Morlaix. Obligations autrement lourdes que la corvée ou la dîme de l'ancien régime. Et gare à qui faisait la sourde oreille ! L'amende ou l'emprisonnement venait en supplément de la réquisition. (1)

Exemple de transport particulièrement onéreux : Voyez en l'an IV Gabriel Scoarnec porter du grain du Kozker Plomodiern à Brest par Ville sur Aulne et Landerneau : au moins 75 km 2 fois (le laissez-passer est dans la famille Thomas à Lanfrank).

(1) Voir Abbé Parcheminou, Saint-Nic, p. 65-77.

Il y avait aussi le logement et l'entretien des militaires. Dès les premiers bruits de guerre de 1792 avait régné la peur de l'Anglais. Un poste de correspondance avait été établi à la Lieue de grève, d'abord 1 sergent et 5 soldats, plus tard 18 soldats. Sans compter les douaniers permanents de Kameron et les troupes de passage vers la Presqu'île. A Pentrez se croisaient les courriers de Brest et de Quimper avec estafettes chaque jour vers Locronan et Lanvéoc.

Si la mort de Robespierre (9 thermidor, juillet 1794) avait été suivie de l'abolition du maximum et de la liberté du commerce, cela n'augmenta pas la valeur du papier-monnaie dit assignats, ni ne multiplia les denrées plus rares de mois en mois. Donnons pourtant là-dessus un bon point à l'administration cantonale de Plomodiern. Le 3 floréal an IV elle fit une distribution de savon, matière devenue inconnue. La bonne aubaine pour les ménagères !

La première lettre du nouveau commissaire, le notaire Le Normant, qui sera maire de Plomodiern sous l'Empire, lettre datée du 15 prairial an 6 (3 juin 1798) est pour demander indulgence et lumière et pour protester que la confiance du Directoire ne sera point trahie.

Le 2 messidor de l'année suivante (20 juin 1799), il rend compte de ses recherches pour trouver le *Bulletin Royal*. « Mes recherches ont été infructueuses. J'ai la presque certitude qu'il n'a pas pénétré dans ce canton. S'il vient à y circuler, j'en serai instruit et j'aurai soin de m'en emparer et de vous l'envoyer ».

Du même an 7, un rapport pour la période du 1 au 25 messidor (19 juin-13 juillet) donne la situation générale du canton. L'esprit est bon, la population est attachée à l'ordre des choses établi. « Les revers momentanés de nos armées (il s'agit de la défaite des armées du Directoire) ont inquiété ; mais, la cause connue, l'inquiétude a cessé. L'instruction est nulle ici. On envoie les enfants à Quimper surtout pour apprendre le français. Il faudrait surveiller les instituteurs dans cette commune.

« Le canton est tranquille surtout parce qu'il n'y a pas de prêtres réfractaires ; personne ne les souffre, ils ne sont

pas seulement haïs, mais voués à l'exécration publique. (1) Les lois touchant le culte sont exactement en vigueur. Point de sonnerie de cloches depuis longtemps. Rien de relatif au culte ne transpire hors des édifices destinés à son exercice. (2)

« Les fêtes nationales et décadaires consistent dans la lecture des lois, l'explication de leur objet et des buts du législateur en les instituant et la célébration des mariages. Les contributions sont en avance ; les plantations sont nulles ; les chemins vicinaux sont très mauvais en hiver. Le commerce a pour objet le blé, les chevaux, les bestiaux. Une colonne mobile a passé dernièrement et s'est bien conduite... Une maison de détention serait nécessaire à ce canton. » (3)

Peu après, Le Normant note dans un autre rapport un signe spécial que l'esprit est bon dans le canton : l'empressement à acheter les biens nationaux. C'est précisément à cette époque, fin de l'an VII, qu'un groupe de personnes de Plomodiern, dont le vicaire d'office Jean François Porlodec, achète la chapelle, le « placître » et les terres de Sainte-Marie du Ménez-Hom. Le Normant a donné l'exemple en achetant le presbytère de Ploéven et ses dépendances. Il les vendra plus tard en 1811, pour servir au recteur, à 10 personnes de Ploéven, se réservant à lui-même la onzième partie des frais, afin de profiter après sa mort de quelques prières déterminées.

La suite du rapport note de nouveau que la tranquillité du canton n'a jamais été troublée, que les cloches ne se font plus entendre depuis longtemps, qu'il n'y a dans le pays ni émigré, ni réfractaire... Cette dernière assurance est renouvelée dans un état adressé « aux citoyens administrateurs du Finistère » le 13 frimaire an 9 : ni individu amnistié, ni individu ayant fait partie des rassemblements de chouans ; aucun individu ne s'est absenté. « L'administration l'a dit... le fait, c'est la vérité même ».

(1) Le Normant aurait pu faire allusion au passage des faux-chouans ou des chauffeurs qui traversaient le pays en pillant.

(2) Conclusion facile : Le culte est célébré.

(3) Arch. département. L (M) : « Situation morale et politique des cantons ».

A noter que la tranquillité relative du canton était favorisée par la fréquente circulation des troupes entre Quimper et Crozon et la présence d'un poste de correspondance militaire à Pentrez (Saint-Nic) et des postes de douaniers de Tréfenteg (Plonévez-Porzay) et de Kameros (Argol).

Ecole

Un des rapports du commissaire Le Normant signale que l'instruction est nulle dans le canton et qu'il faudrait surveiller les instituteurs. Qui sont ces instituteurs ? En l'an II, c'est Jean Gourmelen, le notaire public, qui est chargé de l'école ; en l'an III on voit à ce poste Georges Febvrier qui, de maire de Dinéault en 1790, est devenu secrétaire greffier de Plomodiern. Il y a aussi une institutrice : Jeanne Françoise Véron, habitant Kervelem, fille du notaire André Véron, sœur de l'abbé Véron, et cousine du Bienheureux Nicolas Véron, victime des massacres de septembre 1792.

Vente des chapelles

Les biens d'église comme les biens d'émigrés furent confisqués par l'Assemblée Constituante à partir de 1790 et vendus peu à peu comme biens nationaux.

Mise en vente le 20 septembre 1799, la chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom avec le placître, le champ de foire et la ferme qui y était attachée, fut adjugée pour 1.800 Fr. à quelques notables, « les citoyens Jean Kerascoët (bourg), Barthélémy Billon (L'Eskobed), Jean Fertil (Kerniol), Pierre Colin (Lagadven), Michel Gourmelen (Sant Sula), Jean François Porlodec, vicaire constitutionnel, et autres... ».

En 1801, par le Concordat, le Pape entendait ne plus inquiéter les acquéreurs de biens nationaux. Peu après, la famille propriétaire légale, remit gracieusement la chapelle à la paroisse.

Les chapelles de Saint Yves et de Saint Gilles furent adjugées à Barthélémy Billon.

A noter que dans nos régions, églises et chapelles étaient généralement achetées dans le but de les conserver en état

et de les rendre au culte dès que possible. Vérification facile par exemple pour la chapelle de Kersaint-Landunvez, où est gravée dans le marbre la reconnaissance à la famille Bazil-Le Marc'hadour et pour l'église abbatiale du Relecq (famille Hénaff - Frère) d'après « L'Abbaye du Relecq » par H. Pérennès, 1932.

Dans les guerres sans fin

Le revenant de Kervijen.

C'était après Waterloo. Vingt-deux ans avaient passé depuis la fameuse levée en masse de 300.000 hommes de mars 1793, dirigée dans le district de Châteaulin par l'administrateur Yves Le Gac, bientôt victime de Robespierre.

Le 16 octobre 1793, un conscrit était parti de Kervijen, portant en croupe derrière lui jusqu'à l'église sa sœur Marie, qui allait se marier ce jour-là. Assistait-il à la messe de mariage ? Plomodiern ayant sur place un prêtre constitutionnel, tout se passait encore comme avant la Révolution.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que pendant vingt-deux ans on n'eut plus de nouvelles de lui. Et, maintes fois, on avait dit la pieuse formule « Doue e bardono ». Or donc un jeudi, après Waterloo, Hervé Lautrou et sa femme, Marie Piriou, de Kervijen, étaient au marché aux veaux à Châteaulin. Tandis que l'homme s'affairait à son marché, la femme regardait de plus en plus attentivement un groupe de militaires qui manœuvrait au-delà de la rivière. Ne disait-on pas auprès d'elle que ces soldats revenaient de la guerre ou des prisons de l'Anglais ?

Bientôt, de plus en plus émue, n'y tenant plus, elle tira le chupen de son mari et, pointant le doigt : Hervé, mon frère Jean est là-bas. — Que dis-tu, pauvre Marie ? ton frère Jean. — *Doue e bardono*, Dieu ait son âme — est mort depuis longtemps. — Non, c'est lui là-bas.

Elle fut bientôt devant les militaires. L'un de ceux-ci vint vers elle et, les larmes aux yeux : « ma sœur Marie ! » — mon frère Jean ! »

Quelques heures plus tard, Jean Piriou était à Kervijen où il était né en 1771, fils de Jean Piriou et de Marguerite Penhoat. Son retour fit sensation. Ce fut le « Revenant de Kervijen ». Retourné avec une santé délabrée, il était généralement au coin du feu et ne parlait même pas de ses campagnes ni des marches qu'il avait dû faire à travers l'Europe. Esprit et corps étaient également touchés.

Certain jour d'automne 1820, sept mois avant l'exilé de Sainte-Hélène sous les drapeaux duquel il avait combattu, il passa de vie à trépas, mais lui du moins parmi les siens, « e Ploudiern henniget », bercé comme dans son enfance par la clameur de l'Océan qui ne finit jamais.

Le mal du pays et la désertion.

Après la mention de l'homme de Kervijen parti au service militaire pour plus de vingt ans, faisons une allusion aux soldats qui ne pouvaient se faire à l'armée et que la nostalgie (klenved ar gêr) ramenait au pays natal.

Au temps des guerres interminables de la Révolution et de l'Empire, il y en eut en Cornouaille, au Porzay aussi. Vers 1890-1895, on nous montrait le grenier en torchis d'une maison à four avec ce commentaire : « Dans ce grenier, on dressait un lit pour un soldat déserteur ». Les parents étaient morts jeunes ; sa sœur, patronne de la ferme, avait beau le conseiller : « la police viendra te prendre, nous serons punis à cause de toi. Va te livrer, mon frère, la guerre finira bientôt ». Après plusieurs fugues, il fut enfermé à la citadelle de Belle-Île, où il mourut en 1811.

Ce souvenir nous aida plus tard à comprendre la strophe suivante d'une poésie antinapoléonienne :

*Napoleon oa ar roue, eur gwir vreiz a vrezel,
Hep true digand ar vamm e skrabe he bugel
Lavared rêr er bed all eman en eul lennad,
Eman beteg e houzoug en eur poull leun a wad.*

En français :

Napoléon était le roi, un vrai loup de guerre,
Sans pitié, à la mère il arrachait son enfant.
On dit que dans l'autre monde, il est dans un étang,
Il est jusqu'au cou dans une mare pleine de sang.

« Vive l'Empereur ! »

C'était en 1817, deux ans après Waterloo. La monarchie était restaurée, et elle devait, à son tour, se défendre contre les mécontents, surtout contre les partisans de Napoléon I^{er}, déchu et prisonnier des Anglais à Sainte-Hélène, mais toujours vivant.

Le dernier dimanche d'août de cette année, tout comme aujourd'hui, se déroulait le pardon de Sainte-Anne la Palud. Dans l'après-midi, lisons-nous dans les archives paroissiales de Plonévez-Porzay, un cri éclate au sein de la foule, lancé à pleins poumons, le cri alors séditieux par excellence : « *Vive l'Empereur !* » Aussitôt grand émoi parmi la police, bien représentée à la fête... Qui avait crié ? Sans doute quelque vieux grognard bien échauffé. Enquête sur enquête... Tous avaient entendu lancer le cri, nul ne savait par qui. Le maire, interrogé, resta coi. La police en fut pour ses frais. Le comportement « glazik » jouait à plein : ne pas se compromettre, ne pas compromettre...

CHAPITRE XIII

LE CLERGÉ DEPUIS LE CONCORDAT

Gabriel Le Marc'hadour (1804-1816).

Né à Locmibrit (1) le 18 avril 1753 et ordonné prêtre en 1778, Gabriel Le Marc'hadour avait été élu à la cure de Châteaulin par l'Assemblée Electorale du 23 mai 1791 : distinction due peut-être à l'influence de son frère Guillaume, notaire à Port-Launay et président du district. (2) Le jour de son installation, le nouveau Curé avait renouvelé son serment devant les autorités et les paroissiens. Quelques semaines plus tard, le 14 juillet, anniversaire de la fête de la Fédération, il avait chanté la grand-messe et le Te Deum et allumé le feu de joie avec les notabilités. (3) Puis la Révolution avait marché, le frère aîné Guillaume avait été remplacé au district et le culte constitutionnel avait cessé d'avoir les égards de l'administration. Les sacristies hautes et basses de l'église de Châteaulin étaient devenues des magasins à fourrages. Elles peuvent même, avait-on dit, « servir à loger bois et avoines ». (4) Le curé lui-même avait été poursuivi devant le tribunal correctionnel de Châteaulin, pour avoir pris part à une procession dans le cimetière de Pleyben le 5 août 1798, avec l'évêque Audrein, le curé de l'endroit et cinq autres prêtres constitutionnels. La plaidoirie de l'Evêque avait obtenu de justesse, un acquittement général. (5) Autant dire que le culte constitutionnel avait perdu le droit de paraître.

(1) A Locmibrit déjà au début du XVII^e siècle, les Marc'hadour y sont encore.

(2) Arch. départ. Quimper, Fonds du départ, Liasse Election des nouveaux curés.

(3) Arch. communales, Châteaulin.

(4) Admin. et comptab. canton, Arch. départ. Quimper, dossier Châteaulin, L N frimaire, an 4.

(5) Notes et doc., Bernard, 1936, Quimper, p, p, 48-49.

Enfin était venu le Concordat. Classé, comme curé de ville dans les notabilités ecclésiastiques du département (1), Monsieur Le Marc'hadour fut nommé recteur de Plomodiern, sa paroisse natale. Il devait y passer douze ans (1804-1816).

A peine arrivé à son poste, il réclama un auxiliaire le 12 février 1804. « Plomodiern a 2.500 âmes et il y a de grandes distances ». Autre motif de sa requête : les infirmités du recteur de Ploëven, Monsieur Ignacé Le Garrec, un des rescapés des pontons de Rochefort, auquel il doit porter secours.

Le 19 juin 1809 il mande à l'Evêché : « La chapelle de Menez-Com, celle de St-Corentin, celle de St-Sébastien et celle de St-Sulliau sont utiles au culte et appartiennent à la paroisse. La chapelle de St-Mibrit et celle de St-Gilles ne sont pas utiles au culte. Je crois qu'il serait utile de les vendre pour les réparations de la mère église et des chapelles conservées. » Toujours seul prêtre dans la paroisse, il demande de nouveau un vicaire.

« Je vous prie, Messieurs, écrit-il aux grands vicaires, d'avoir égard à ce que vient de me dire un patriarche voisin : Mon cher Marc'hadour, dresse ton testament si tu ne reçois pas de secours. »

Observons en passant : Sous la plume de Monsieur Le Marc'hadour, le mot « patriarche » dit assez quel respect il a pour le vénérable confesseur de la Foi qu'est Monsieur Le Garrec. Celui-ci quitte Ploëven en 1810, le recteur de Plomodiern le supplée quelque temps en cette paroisse.

Le 10 octobre 1813, nouvelle demande d'un auxiliaire : « Depuis 12 ans je dessers cette paroisse, depuis 10 ans je suis valétudinaire... venez à mon aide. » Peut-être défaut de prêtres, l'auxiliaire tant désiré ne viendra jamais. Mais pour Monsieur Le Marc'hadour, l'âge est venu, la fatigue aussi : son caractère s'aigrit. Et, quand pour un différend survenu en 1815, l'autorité croit devoir lui nommer un successeur, il s'entête à rester. Remplacé au début de novembre, il continue ses fonctions jusqu'au 28 janvier 1816, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il soit interdit. Malgré cette

(1) Peyron, Mgr André et le Rétablissement du Culte.

grave mesure disciplinaire, malgré la présence du nouveau recteur qui signe dès le premier février, la population soutient son compatriote. Et le 10 février une lettre signée de 29 notables, réclame à l'Evêché le retour de l'ancien pasteur. Le bel éloge que l'on fait de celui-ci ! « La population est édifiée de son zèle et de la douceur de ses exemples. On remarque en lui un attrait extraordinaire pour l'assistance aux veuves et aux orphelins. Sa maison devrait être appelée un hospice, il a mérité le nom de père des pauvres. » Bien entendu cette démarche n'eut aucun résultat. Retiré chez son frère Jean à Kerléo, Cast, Monsieur Le Marc'hadour a le temps de réfléchir.

Quatre mois plus tard, le Curé de Châteaulin sera tout heureux d'adresser à l'Evêque la lettre de soumission et de rétractation que voici :

Je soussigné déclare par la présente reconnaître mes erreurs et notamment la faute que j'ai faite en prêtant le serment à la Constitution, dite civile du Clergé. — J'abhorre et détesterais toutes les fautes et nullités que j'ai eu le malheur de faire. J'en demande pardon à Dieu ainsi que des erreurs où j'ai induit les personnes qui m'ont suivi et du scandale que je leur ai donné. Je les prie de me pardonner.

Je déclare de plus me soumettre aux brefs du Pape qui me condamnent, j'y adhère d'esprit et de cœur en me soumettant entièrement à leurs décisions et j'y souscris.

A Châteaulin, le dix-huit juin mil huit cent seize.

MARC'HADOUR, prêtre.

Monsieur Marc'hadour mourut à Kerléo, Cast, en octobre 1822, âgé de 69 ans.

François Le Pennec (1816-1822).

Le nouveau recteur si fraîchement reçu en février 1816, était digne d'un meilleur accueil : il avait souffert pour la Foi.

Né à Quimerc'h le 19 février 1763, ordonné prêtre en 1787, François Le Pennec avait été aussitôt nommé directeur, puis procureur au Séminaire de Plouguernével. Monsieur Boissière, dans son manuscrit, loue le zèle et la fer-

meté sacerdotale des prêtres de cette maison. « Ils ont rejeté avec horreur toute espèce de serment. » (1)

Déporté en Espagne avec trois de ses collègues, M. Le Pennec vécut pauvrement dans une maison particulière à Elorrio, au diocèse de Calahorra.

Au Concordat, il fut recteur d'Ergué-Gabéric.

Arrivé à Plomodiern, il s'empresse de demander un prêtre à l'Evêché. Il écrit le 4 juin : « Il est moralement impossible aux habitants d'assister au Saint Sacrifice et aux instructions qui leur sont d'autant plus nécessaires qu'ils en ont été privés : Depuis le commencement de cette fatale révolution, il n'y a eu ici que des jureurs *in flagrante delicto, non pascentes gregem.* »

La remarque touchant les jureurs caractérise la tournure d'esprit de M. Le Pennec : il a la phobie des jacobins et des jureurs, il se croit surveillé par eux à tout moment. Aussi voudrait-il un autre poste. En 1818, il fait des démarches dans cette intention. Cette même année il écrit à l'Evêque une lettre qui montre combien son esprit chagrin le rend malheureux :

« Monseigneur, je suis assailli de tant de calomnies que je ne puis me dispenser d'en instruire Votre Grandeur. *Je suis en butte aux hommes scandaleux*, aux impies, en un mot au jacobinisme... Je suis atterré de toutes les dénominations que l'on fait, dit-on, contre moi...

Je n'ai rien fait ni contre la religion catholique, ni contre le gouvernement, ni contre mes Supérieurs, ni contre le Séminaire, ni contre mes confrères, ni contre le peuple. Cependant on m'a tellement dénigré que les uns ne me voient qu'avec peine et que les autres craignent de me voir. Aussi suis-je à peu près totalement isolé...

Les jacobins me feront dire ce que je ne dis pas... Le maire m'avait dénoncé... (*Ici une charge contre le maire*)... Je suis poursuivi devant le tribunal. Depuis 31 ans je remplis mon ministère sans presque aucune consolation... si ce n'est de faire mon devoir dans la tribulation... Je suis désormais quasi incapable. Si Votre Grandeur veut que je continue, je la conjure de me donner un aide. »

(1) Evêché, liasse Plomodiern.

Mentalité de persécuté ! Les dix ans de misère de 1791 à 1802 n'auraient-ils pas atteint la santé du corps et touché la tête ? Malheureux recteur, malheureuse paroisse !

Une autre lettre montre M. Le Pennec s'immisçant dans la nomination du maire, et produisant de sérieux griefs contre un candidat.

Le grand vicaire député auprès de lui M. Quévarec, recteur de Plonévez-Porzay, qui note ainsi ses impressions le 15 mai 1818. « Son sentiment est de quitter Plomodiern après la Saint-Michel, mais avec un petit grade de plus et un vicaire. Il m'a dit n'avoir pour ennemis dans les paroisses où il a été depuis le Concordat, qu'un petit nombre de jacobins et qu'il n'a jamais voulu fréquenter les ecclésiastiques voisins parce qu'il est sûr que ce sont tous ses ennemis, mais il n'a pour ennemis que des jacobins. » (1)

Juste retour des choses ! C'est un de ces ecclésiastiques qu'il appelait jacobins que M. Le Pennec fit venir pour l'assister à ses derniers moments. Hommage rendu in extremis à la dignité de M. Savina, recteur de Ploéven, qui avait juré, mais qui avait montré depuis tant d'humilité et de repentir (2).

« Il était sans paroles, écrit celui-ci à l'Evêché ; je lui présentai un Christ qu'il embrassa... Je lui inspirai de mon mieux des sentiments de résignation et de confiance en la miséricorde divine. Je lui administrai l'Extrême-Onction. » (3)

Ainsi passa M. Le Pennec de l'inquiétude de ce monde à la paix du Seigneur, le 9 février 1822.

L'interdit sur Plomodiern.

M. Le Marc'hadour avait eu avec l'Evêché des difficultés qui avaient attiré sur sa personne deux sanctions graves : la démission et l'interdit, mais qui s'étaient terminées par la soumission la plus humble et la rétractation la plus nette.

(1) Evêché Liasse Plomodiern.

(2) Même défunt, Monsieur SAVINA continue à prêcher d'exemple. Sa pierre tombale, à Ploéven, porte cette inscription composée par lui-même : Hic jacet Henricus SAVINA, sacerdos et peccator, expectans justitiam et misericordiam Dei. Ci-git Henri Savina, prêtre et pécheur, attendant la justice et la miséricorde de Dieu. — 1826.

(3) Evêché. Liasse Ploéven.

Les difficultés de M. Le Pennec avec la population devaient avoir, jusqu'après la mort du recteur, de lourdes conséquences pour la paroisse entière.

« Voulez-vous avoir un nouveau pasteur ? Réparez d'abord le presbytère », fut-il dit par l'Evêché à la municipalité de Plomodiern. Celle-ci, aigrie par plusieurs années de mésentente avec le presbytère, se buta. L'Evêché avait pris la manière forte : l'interdit fut jeté sur la paroisse.

Plus de prêtres à Plomodiern, plus de messe, plus de cérémonies religieuses, sauf les enterrements. Ceux-ci ne comportent que les prières au cimetière et sont faits par les recteurs de Ploéven et de Saint-Nic et les vicaires de Plonévez-Porzay. Baptêmes et mariages sont faits surtout à Ploéven par M. Savina.

Celui-ci, peu après la mort de M. Le Pennec, et voulant sans doute aplanir les difficultés, écrivait à l'Evêché : « Les habitants de Plomodiern sont en général de bonnes gens ; le bourg est moins mauvais qu'on se l' imagine. » (1)

L'administration diocésaine ne se montrait pas pressée. L'interdit durait depuis huit mois, quand le curé de Châteaulin, le 10 octobre 1822, insista auprès de l'Evêque pour qu'on donnât un recteur à Plomodiern : « Le presbytère a besoin de réparations, mais je crois que le pasteur que Votre Grandeur nommera obtiendra facilement ces réparations, tant on désire avoir un prêtre. » (3)

Encore quatre mois d'attente, ce qui devait porter à un an, la durée de l'interdit ; et le 24 février 1823, Bernard François Marie Le Teurnier signait au registre « Recteur de Plomodiern ». Il fut remplacé, moins d'un mois après, par Yves Michel Sizun, alors recteur de Cast, qui devait achever l'apaisement. Le 30 mai 1823, il écrivait à l'Evêque :

« La chapelle de Saint Mibrit est en ruines ; le Conseil municipal décide de faire venir ses pierres pour réparer le presbytère. La chapelle appartient à la fabrique et Monsieur Le Marc'hadour (2) du Port-Launay, dans les terres

(1) Archives de l'Evêché, Liasse Ploéven.

(2) C'est l'ancien président du district de Châteaulin (1790-94) notaire au Port-Launay.

(3) Archives de l'Evêché, Liasse Plomodiern.

de qui elle se trouve, convient qu'elle nous appartient et se montre très content de voir enlever les pierres » (1).

Le presbytère réparé, on inscrivit au linteau de la porte la date 1823, date heureuse pour la paroisse.

Suite des Recteurs.

- 1823-1830 Yves Michel Sizun.
- 1830-1831 Bernard François Marie Le Teurnier.
- 1831-1838 Raymond Guillou, devint curé de Fouesnant.
- 1838-1846 Jean François Soucet, oncle du chanoine Belbéoc'h.
- 1846-1859 Julien Cariou de Mahalon ; acheta pour l'église de belles terres de ses propres deniers ; reconstruisit l'église paroissiale en 1858.
- 1859-1869 Pierre Jean Goardon.
- 1869-1875 Henri Jean François Celton ; fit venir les Sœurs Blanches en 1874.
- 1875-1879 Guillaume Le Déroff ; noyé en prenant un bain à Kervijen.
- 1879-1883 Jean-Louis Gargam (Mission en 1881).
- 1883-1891 Louis Gargam, frère du précédent, fut Zouave Pontifical en 1860.
- 1891-1899 Jean-Marie Nicolas, « Misisonnaire Apostolique », orateur de beau talent, conférencier breton remarquable par la pureté de sa langue et la clarté de son style ; auteur de *Buhez ar Zent, an Avel, an Istor Zantel* ; bâtit la chapelle de Saint-Corentin, refit la sacristie de l'église paroissiale, restaura chapelles et calvaires (1849-1899).
- 1899-1913 Cécilien Péron ; en 1900, grande fête pour la bénédiction de la chapelle de Saint-Corentin par Monseigneur Dubillard. Mission en 1909.
- 1913-1937 Paul Méar ; bâtit l'école chrétienne des filles en 1914-1915. Missions en 1920 et 1933 ; prédicateur aux missions.
- 1937-1948 Jean-Louis Kerdilès, né à Plouvorn, précédemment recteur de Pouldavid.

(1) Archives de l'Evêché, Liasse Plomodiern.

- 1948-1961 François Suignard.
- 1961 Emmanuel Bernard.

Les Vicaires.

- 1824-1831 Guillaume Le Guen.
- 1831-1831 Jean Corvellec.
- 1831-1838 Louis Le Grand.
- 1838-1846 Herlé Marie Belbéoc'h.
- 1846-1847 François Héloux.
- 1847-1850 Jean Cren.
- 1850-1851 Jacques Brévalaire Huguen.
- 1851-1855 Joseph Mahé.
- 1855-1858 Yves-Marie Jézégou.
- 1858-1859 Célestin Yves Cuff.
- 1859-1864 Félix-Marie Poullaouec.
- 1864-1869 Yves Poullaouec.
- 1869-1872 Jean-René Celton (1).
- 1872-1874 Pierre Le Jacq, mort curé de Crozon.
- 1874-1879 Emile Le Louët ; établit la dévotion au Sacré-Cœur ; devint bénédictin.
- 1879-1881 Jean-Louis Buanne.
- 1881-1885 François-Claude Vigouroux.
- 1883-1888 Jean-Baptiste Péron.
- 1885-1904 Jacques Hamon.
- 1888-1895 Pierre Guirriec.
- 1895-1903 Olivier Caër.
- 1904-1909 Joachim Joncqueur, mort pour la France 1915.
- 1903-1906 Jean Le Moign.
- 1906-1921 Joseph-Marie Dantec.
- 1909-1915 Jean-Marie Cabon.
- 1915-1938 Michel Lannuzel.
- 1921-1925 Jean Sanquer.
- 1933-1941 Yves-Marie Le Pape.
- 1938-1955 Corentin Pelléter.
- 1939-1942 Yves Le Pape.
- 1942-1953 Guy Guéguen.
- 1956-1958 François Copy.
- 1958-1962 Jean Guénégan.
- 1963-1966 Jean Louboutin.

(1) Un second poste de vicaire fut créé en 1871 ; il a duré jusqu'en 1953.

Prêtres nés à Plomodiern aux 19^e et 20^e siècles.

- En 1808 Jacques Nicol, né à Bronnua, vicaire (1834-1838) et recteur (1855-1871) à Clédén-Cap-Sizun.
- 1817 Joseph Billon, né à Penfond, prêtre 1842, vicaire à Trégunc, à Concarneau, puis à Trégunc, recteur de Tréboul (1856), puis curé de Scaër (1857-1889), chanoine honoraire. Homme volontaire et de puissante énergie ; bâtit l'église de Scaër et l'école des Sœurs. Décédé à Quimper (1889).
- 1839 Jacques Poudoulec, né à l'Eskobed, prêtre 1863, vicaire à Plouguer, Plonéour-Lanvern, etc. ; recteur de Gourlizon et de Plogoff. Décédé à Saint-Pol 1893. « Je n'ai qu'éloges à donner à sa mémoire, que le ciel soit sa demeure ! » (J.-P. Chever).
- 1840 Guillaume Thomas, né à Sant-Sula, vicaire à Saint-Martin de Brest, Jésuite 1870, décédé à Nantes (1925).
- 1841 Jean-François Belbéoc'h, né à Ploaré 1841, élevé à Plomodiern dès 1842. Une quête annuelle par des notables lui paya ses études. Zouave pontifical en 1860. Fait prêtre à Rome où il étudia jusqu'au doctorat. Brillant professeur au Séminaire, puis Supérieur du Petit Séminaire de Pont-Croix. Décédé à Quimper 1910.
- 1849 Jacques Rognant, né à Leskudeed, vicaire à Saint-Martin de Brest, décédé à Saint-Pol (1880).
- 1859 Jean Le Moal, né à Lanverh, prêtre 1884, vicaire à Camaret et à Ploudaniel, recteur de Locmaria-Berrien et de Hanvec où il est mort en 1914.
- 1863 Guillaume Blouët, né au bourg, prêtre 1887, vicaire à Pleyben, aumônier à La Salette, recteur de Mahalon et de Melgven, décédé à Plomodiern en 1937.
- 1865 Alain Mao dont il est parlé plus loin.
- 1867 Jean Briand, né à Sant-Sula, prêtre 1893, vicaire à Lothey et à Gouézec, recteur de Kerlaz et de Plomeur, où il bâtit l'école chrétienne de filles, décédé à Plomodiern en 1925.

- 1868 Sébastien Colin, né à Keryel, vicaire à Saint-Martin de Brest, décédé à Plomodiern en 1894.
- 1868 Thomas Blouët, né au bourg, frère de Guillaume, prêtre 1892, vicaire à Saint-Mathieu de Quimper, décédé à Plomodiern en 1894.
- 1868 Guillaume Mao, né à l'Estreved, frère d'Alain, prêtre 1892, professeur au Petit Séminaire de Pont-Croix, recteur de Tréglonou, d'Esquibien et d'Ergué-Armel, aumônier à Roscoff, où il est mort en 1936.
- 1869 Corentin Rognant, né à Leskudeed, prêtre 1894, décédé à Plomodiern en 1894.
- 1874 Jean L'Helgoualc'h, dont il est parlé ailleurs.
- 1875 Joseph Desnos, né au bourg, prêtre 1901, vicaire à Locunolé, au Cloître-Pleyben et à Ploudiry.
- 1877 Corentin Breton, né à Langonténiad, prêtre 1902, vicaire à Lanhouarneau et Ergué-Gabéric, recteur de Roscanvel et de Telgruc. + 1946.
- 1877 Joseph Cadiou, né à Kervenneg, prêtre 1903, vicaire à Saint-Yvi et Guissény, recteur de Tréméven et de Penmarc'h, curé-doyen de Châteauneuf-du-Faou, saisi de nuit par les Allemands et bientôt abattu à coups de fusil, le 6 août 1944.
- 1879 Jacques Plouzennec, né au bourg, prêtre 1903, vicaire à Lothey, Châteauneuf-du-Faou, Plougastel-Daoulas, recteur de Locmélar 1930. + 1954.
- 1883 Jacques Thomas, né à Lanfrank, prêtre 1908, instituteur à Concarneau et Landivisiau, recteur de Treffiagat et Plonévez-Porzay, auteur de Sainte-Marie du Ménez-Hom (Brest 1927), Sainte-Anne-la-Palud (Brest 1936), le Père Alain Mao (Jersey 1937), les Confesseurs de la Foi de Plonévez.
- 1885 Guillaume Le Roux, dont il est parlé ailleurs.
- 1885 Henri Marc, né au bourg, prêtre 1910, vicaire à Roscanvel, Langolen et Kernével, recteur de Confort-Meilars. + 1951.
- 1885 Jean-Pierre Férec, prêtre 1913, né à Krêh ar Bleiz, instituteur et directeur d'école à Plabennec, recteur de Coat-Méal. + 1949.

- 1888 Yves Cariou, né au bourg, prêtre 1914, des Pères du Saint-Esprit, missionnaire au Congo.
- 1897 Corentin Pellet, né à Dinéault 1897 d'une famille qui venait de quitter Plomodiern et y revint après la guerre, prêtre 1926, instituteur à Quimperlé, puis vicaire à Rédéné. Curé-doyen d'Arzano et ensuite chanoine titulaire.
- 1905 Louis Didailler, né à Saint-Nic 1905, élevé à Keralliou à partir de 1911, prêtre des Pères du Saint-Esprit 1930, missionnaire au Sénégal, directeur de l'Ecole apost. de Langonnet.
- 1904 Joseph Colin, né à Keryel, prêtre 1930, moine de l'Ordre de Saint-Benoit, au monastère de Dalat (Vietnam).
- 1909 Joseph Nicolas, né au bourg, prêtre 1934, vicaire à Langeais, puis curé dans le diocèse de Tours.
- 1909 Jean L'Helgoualc'h, né au bourg, prêtre Oblat de Marie 1932, missionnaire dans l'Extrême Nord du Canada.
- 1912 Jean Colin, né à Keryel, prêtre 1938, moine de l'Ordre de Saint-Benoit à la Pierre qui Vire.
+ 1965.

LE PÈRE GUILLAUME LE ROUX
Oblat de Marie Immaculée
(1885-1913)

Guillaume Le Roux vint au monde à Maner Lanvillio, en Plomodiern, le 31 mars 1885. Domanière sur les terres de Lanvillio, la famille Le Roux devait s'y trouver assez bien, puisque plusieurs générations s'y succédèrent au même titre. On voit aux états de section de Plomodiern, établis vers 1812, que les « conjoints Le Roux » tiennent Lanvillio à domaine congéable. C'est un peu plus tard qu'ils devinrent propriétaires fonciers d'une partie des terres relevant de l'antique manoir. Sa mère était cousine au troisième degré du Père A. Mao. L'abbé G. Mao était son parain. Sa famille fut à Dinéault à partir de 1889.

Après des études primaires faites au Pensionnat Saint-Louis de Châteaulin, Guillaume entra en sixième en 1898

au Petit Séminaire de Pont-Croix. « Il portait aux jours de fête « *chupen rouzik* », grand chapeau aux longs rubans flottants, gilet à velours échancré sur un plastron bien empesté, et large turban bleu ciel ».

Du Petit Séminaire il se dirigea à la fin de sa rhétorique, en 1904, vers le Noviciat des Oblats, alors établi au Bestin, en Belgique, puis de là, en 1905, entra au Scolasticat de Liège pour y donner aux études supérieures de philosophie et de théologie les six années d'usage.

Promu au sacerdoce en 1910, le nouvel Oblat reçut l'année suivante son obédience pour les glaces polaires. C'est au mois de juillet 1912 que le Père Le Roux rejoignit son compagnon d'apostolat, le Père Rouvière ; les deux pionniers de l'Evangile s'acheminèrent vers l'extrême nord du Mackenzie.

Les Esquimauds étant descendus au lac Iréménik, un peu au-dessous du cercle polaire, nos missionnaires passèrent l'automne avec eux et s'employèrent à l'étude de leur langue. Désireux de les évangéliser au pays même de leur habituelle résidence, sur les bords de l'Océan glacial, les Pères se mirent en marche le 8 octobre 1913. Lamentable odyssée d'une douzaine de jours, parmi les froids très rigoureux et les cinquantaines tempêtes de neige !

Parvenus au point final de leur randonnée, les missionnaires, exténués, subirent de poignantes déceptions : des familles entières d'indigènes avaient déjà émigré vers d'autres horizons ; la famine n'était pas loin, les provisions qu'avaient apportées les voyageurs leur ayant été dérobées. Leur hôte, d'autre part, du nom de Kormik, tenta, une nuit, de s'approprier la carabine du Père Le Roux. Devant toutes ces difficultés, les Pères décidèrent de rétrograder vers le lac Iréménik.

Le troisième jour du voyage ils virent venir à eux deux sauvages, leur demandant à faire route avec eux. Ils s'appelaient Ouloulak et Sinisiak, et ce dernier était ami intime de Kormik. Deux jours plus tard, ces indésirables profitèrent d'une violente bourrasque de neige pour assassiner les deux missionnaires. C'était la vengeance du misérable

Kormik, qui ne pouvait se consoler de l'affront que le Père Le Roux était censé lui avoir fait d'après le protocole esquimaud, en refusant de se dessaisir à son profit de sa carabine. La police découvrit les assassins bien plus tard. Condamnés, ils furent graciés à la demande de l'évêque et se firent baptiser. Sang des missionnaires, semence de chrétiens.

Vaillant témoin du Christ, le Père Le Roux demeure la gloire de la paroisse qui lui a donné naissance ! (1)

LE PÈRE ALAIN MAO
Oblat de Marie Immaculée
(1865-1937)

Alain Mao naquit le 18 février 1865 au village de l'Estreved. Il fit ses études secondaires au Petit Séminaire de Pont-Croix et reçut le diaconat à Quimper, après trois ans de formation cléricale.

C'est en 1887 qu'il s'agrégea à la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Ayant fait profession l'année suivante à Saint-Gerlach, dans le Limbourg hollandais, il fut promu au sacerdoce en 1889 à Notre-Dame de Sion, en Lorraine.

De santé délicate, le jeune prêtre se vit assigner à Jersey, deux ans plus tard, une obédience qu'il conservera quarante ans durant. D'abord vicaire à Saint-Mathieu, il passe, en 1900, à Saint-Thomas dans la ville de Saint-Hélier et y est chargé du quartier de Saint-Aubin où l'on vient d'ouvrir une chapelle-école. Ce sera le champ du Père de famille qu'il défricha pendant 19 ans. Dès son arrivée, un rêve le prend tout entier : y bâtir une belle église au Sacré-Cœur. Le Père Lemius s'enthousiasmait de son rêve !

Recteur de Saint-Mathieu en 1919, il devint, l'année suivante, supérieur des Oblats de Jersey et reçut la direction de Saint-Thomas, la paroisse française de la ville. Sentant ses forces décliner, il accepte en 1933 l'humble service de Saint-Aubin et donne les soins de son ministère à l'Orphe-

(1) Bulletin du Petit Séminaire de Pont-Croix, 1926, p. 25-28 ; 1939, 88-92.

linat du Sacré-Cœur. C'est là qu'après une maladie gaîment et pieusement supportée, il s'endormit, le 3 février 1937, dans la paix du Seigneur. Les obsèques eurent lieu trois jours après en l'église de Saint-Thomas, et l'inhumation se fit au cimetière de Saint-Mathieu. Les plus hautes sommités de l'île étaient présentes, et la presse locale, neutre ou protestante, fit du défunt le plus bel éloge.

Ce qui frappait dans la physionomie du Père Mao, c'était la douceur austère de son visage, les caressantes étincelles de son regard et la bonté de son sourire.

Apôtre, le R. Père le fut dans toute la force du terme. Son grand cœur, son allant, le tour jovial de sa conversation lui donnait accès près de tous. Il excellait de surcroît dans la direction des âmes et se vit rapidement apprécié des communautés religieuses comme des âmes pieuses du monde. Il fut l'un des meilleurs fils de la Bretagne : à vrai dire son pays natal ne le vit qu'à deux ou trois reprises, mais combien, par souvenir, il lui demeura fidèle ! Ses lettres sont là pour en témoigner. Ecrites dans un style original, toutes pétries d'esprit surnaturel, aussi riches de cœur que d'imagination, elles dégagent d'un bout à l'autre cette « odeur de champ plein » dont parle la Sainte Ecriture.

La belle carrière du Père Alain Mao tient tout entière dans ces curieuses strophes qu'il composa en décembre 1902 :

Faire le bien, mais sans le voir,
Et vivre en saint, sans le savoir,
C'est mon devoir !
Etre toujours dans la douleur,
Avec Jésus mon bon Sauveur,
C'est mon bonheur !
Aimer, travailler et souffrir,
Et, quand Dieu le voudra, mourir,
C'est mon désir !
Mourir, ô Jésus, et vous voir,
O sort heureux qui va m'échoir,
C'est mon Espoir ! (1)

(1) Abbé Jacques Thomas, le R. P. Alain Mao, 1937, Jersey.

LE PÈRE JEAN L'HELGOUALC'H
Oblat de Marie Immaculée
 (1874-1943)

Le 10 mai 1943 mourait à Pontmain le R. P. Jean L'Helgoualc'h, O.M.I. : — « Grosse perte pour notre institut que la disparition du bon Père si original et si sympathique », écrivait aussitôt un distingué Père Oblat de la région. En effet !...

Jean L'Helgoualc'h naquit à Plomodiern le 16 février 1874 dans une famille qui devait compter treize enfants. Sa sœur aînée devint Fille du Saint-Esprit ; lui-même porta très tôt et garda toujours la marque imprimée par l'excellente chrétienne qu'était sa mère : enfant, sa tenue à l'église était déjà ce que serait plus tard son attitude à l'autel : une prédication !

Entré à douze ans au Petit Séminaire de Pont-Croix, il y fut durant sept années, le camarade le plus sympathique et l'élève le plus curieux de savoir.

« Premier du cours », il étonnait ses condisciples par son extrême facilité, surtout il les éblouissait par sa brillante imagination. Cultivée sans cesse, et remarquablement développée, l'imagination semblait être chez lui un véritable don, il aimait à dire : « Toute idée se présente à mon esprit habillée d'une image ». La curiosité de son esprit fit de lui un questionneur si opiniâtre que son meilleur ami le surnomma « le juge d'instruction ».

Sa faculté d'imagination le porta de bonne heure à la poésie : en 6^e déjà il répétait à ses amis des tirades de vers, souvent ses propres vers ; en 4^e il s'essayait à la tragédie. Ses poésies d'élève de Seconde et de Rhétorique se chantaient aux séances récréatives. Quel bonheur pour les survivants du cours de fredonner aujourd'hui, à cinquante ans d'intervalle :

L'astre du jour décline,
 L'ombre de la colline
 S'allonge par degrés ;
 Tout s'éteint dans l'espace,
 La verdure s'efface
 Sur la fraîcheur des prés !

Le Grand Séminaire favorisa le développement de ses qualités intellectuelles dans une direction nouvelle et fortifia ses pieuses dispositions.

Revenu au Petit Séminaire, n'étant que diacre, il reprit *con amore*, une « spécialité » où il avait excellé comme élève : les compliments aux « Régents ». Quel élève d'alors ne se souvient du fameux compliment lu à M. le Supérieur le 15 juin 1898 par l'organe souple d'un rhétoricien distingué ? Un chef-d'œuvre du genre sans doute !

Prêtre en 1898, Jean L'Helgoualc'h devint l'année suivante vicaire à Lannilis ; il n'y resta que le temps de se faire estimer des paroissiens et de son vénérable curé, M. Ollivier.

Se sentant appelé à la vie religieuse, il bouscula certaine opposition et s'en fut, chez les Oblats, au noviciat d'Angers. Il en sortit pour rejoindre au Pays de Galles le R. P. Trébaol ; heureuse rencontre de belles intelligences.

Quel enthousiasme avec la prise de contact des anciens Bretons ! « Cymru est un pays de Cocagne... Devant moi le Snowdon pointe haut dans le ciel sa couronne de neige... »

Quel ardent désir aussi de ramener au bercail nos frères séparés ! Avant deux mois de séjour, le jeune missionnaire prêchait en gallois.

Mais la Providence avait destiné le R. P. L'Helgoualc'h à l'enseignement. Devenu professeur en 1905, d'abord à Wareghem en Flandre, puis à Jersey, il se trouva dans son élément : passionné de savoir, il était aussi passionné de communiquer sa science à la jeunesse. On rapporte qu'il eut une grande action sur les élèves. En 1927 il publia pour eux « Les deux Martyrs Nantais », drame sacré apologétique.

Il professa longtemps à Jersey la Première, l'anglais et les mathématiques. Beaucoup pour un seul, pensera-t-on ; peu pour l'activité intellectuelle du P. L'Helgoualc'h. Bien vite à Jersey il avait découvert une mine : la bibliothèque des Pères Jésuites. Avait-il satisfait à ses obligations professionnelles ? A lui les ouvrages de théologie, de littérature, de philosophie, d'histoire, d'ascétisme. Et les notes de s'entasser. Ainsi garnissait-il son esprit de « la plus substantifique moëlle », fruit d'une lecture immense.

Vers l'âge de cinquante ans, certain soir de novembre, il réfléchit : « Je devrais m'avancer en mathématiques ». Et le voilà de s'entretenir avec un Père Jésuite qui avait jadis préparé les jeunes gens au concours de l'Ecole Navale. Lorsque vint Pâques : « Père, dit le Jésuite, vous êtes aussi capable que moi de préparer les élèves à l'Ecole Navale ! »

Le professeur de Jersey avait des vacances. Il les passait d'abord en Angleterre, à faire des remplacements çà et là, surtout dans la banlieue de Londres ; et bien souvent, à l'entendre prêcher aux messes de midi ou d'une heure dans l'anglais le plus classique, des bourgeois, sortis de la capitale pour le week-end, firent cette réflexion : « Ce prêtre serait un étranger ??? Allons donc ! »

Chaque année aussi il faisait une apparition en Bretagne, une simple apparition : il passait trop vite ! Craignait-il de trop s'attacher aux vastes horizons qu'il contemplait si amoureuxment des pentes de Roh Trévél ou du Ménéz-Hom ?

A la faveur du recrutement des Junioristes, il traversait le pays, cotoyait quelques amis, admirait une fois de plus « la robe aux couleurs variées de sa Mère Bretagne » et regagnait en hâte son île, le cerveau plein d'images nouvelles qui serviraient bientôt. Une escale particulièrement chère fut plusieurs fois l'arrêt à Pont-Aven. Théodore Botrel et le Père L'Helgoualc'h étaient faits pour s'attirer : même confiance, même optimisme, même charité : « Fermons les yeux, ouvrons les cœurs ! »

En 1932, le P. L'Helgoualc'h fut attaché à la maison de Saint-Brieuc. De professeur il devenait prédicateur. Il prêcha surtout aux religieuses, cloîtrées ou non, en Bretagne, en France, en Angleterre, en Ecosse et jusqu'en Italie, toujours goûté, toujours désiré. Pour communiquer une exhortation toute de douceur et d'espérance, il avait des expressions imagées qui frappaient l'auditeur et ne s'oubliaient plus. Tel Carmel breton attendait comme une fête une conférence spirituelle du P. L'Helgoualc'h, simplement de passage. Le séjour à Saint-Brieuc présentait pour l'ardent celtisant un charme tout spécial. Il allait de temps en temps s'entretenir avec MM. Ernault et Vallée ; et la fréquentation

de ces maîtres du breton fortifiait encore son attachement à la chère langue maternelle et son désir de la cultiver encore plus !

En 1934-36 il fut aumônier des Sœurs Blanches de Pontypool (Angleterre) : deux ans d'isolement. « Cependant, écrivait-il, je ne me suis jamais ennuyé ».

La Manche est trop large, le bras trop court : impossible d'atteindre la bibliothèque de Jersey. Eh bien ! on se repliera sur soi. L'abeille rentrée à la ruche prépare son miel avec les sucres recueillis de fleur en fleur ! Ainsi le bon Père mit-il en œuvre à Pontypool son abondante provision intellectuelle. Son talent d'écrivain, de poète breton, de poète français, allait briller d'un nouvel éclat. On vit paraître dans « *Feiz ha Breiz* », « *Ar Vuhez Kristen* », le « *Bulletin de Pont-Croix* », « *le Courrier du Finistère* » des poésies ou des études sur les sujets les plus divers. Une de ses poésies les plus remarquées : « *An divroet* » (l'exilé), égale au moins, pour le sentiment et la forme, les meilleures pages écrites sur ce sujet.

Chez le Père L'Helgoualc'h le cœur était, si l'on peut dire, en vibration constante ; l'émotion animait chacune de ses lignes, et toute composition finissait au ciel ou sur une note surnaturelle. Que de fois cette idée : « *Eost santetez, va breur, araok kousk ar vered* » (moissonne de la sainteté, mon frère, avant le sommeil du cimetière !) Le poète rejoint l'apôtre, la poésie était une manière d'apostolat.

Quant à la forme, il voulait toujours l'embellir, fidèle au précepte de Boileau : « Vingt fois sur le métier... » Sa langue est remarquable de pureté, sans néologisme, son style très personnel et le plus bref possible.

Un jour le Père Kerrien, de Saint-Thégonnec, publia dans « *Feiz ha Breiz* » une sorte de règle d'or de la versification dans les langues accentuées : la rime ne doit pas seulement affecter les syllabes finales, mais d'abord les syllabes accentuées. Par suite, pensait-il, il serait difficile et presque impossible de composer des vers satisfaisants dans la langue bretonne, qu'il est convenu d'appeler langue pauvre !

— Presque impossible !... Était-ce un défi ? Le numéro suivant de la revue donna, de la plume du P. L'Helgoualc'h, une poésie aux rimes parfaites suivant la règle d'or. Une fois de plus le breton se montrait langue riche grâce à son fidèle chevalier servant.

Poète français, le P. L'Helgoualc'h remporta plusieurs mentions aux Jeux floraux de Toulouse. Une fois sa pièce de vers fut classée première ; mais l'auteur avait oublié d'écrire le titre ! Distraction qui le fit passer au deuxième rang.

De son lit d'hôpital, en septembre 1942, il voulut encore prendre part au concours de la présente année ; il adressa au jury de Toulouse le sujet le plus actuel pour lui-même : « *La valeur de la souffrance* ».

Mais revenons à Pontypool où les vers n'étaient qu'une distraction. De là partit un jour, pour le nouveau Monde, tout un exposé théologique où la doctrine la plus abstraite s'étonnait de se voir en vêtement si coloré : le style du P. L'Helgoualc'h n'est pas ordinaire en théologie. Cet exposé intitulé « *Les Dons du Saint-Esprit d'après Saint Thomas* » parut en plusieurs articles dans la revue de l'Université d'Ottawa. « Quels flambants sous-titres feraient certaines de vos expressions ! » écrivait en 1942 un connaisseur au bon Père qui songeait à faire de ces articles une édition spéciale retardée par la guerre.

Aux deux années de Pontypool succéda une année à Rome. Commencée dans l'enthousiasme, la vie romaine du Père L'Helgoualc'h se termina dans l'inquiétude. Effet du climat, pensait-il ! Non, plutôt la première atteinte du mal qui devait l'emporter.

L'activité des dernières années s'exerça surtout à Saint-Brieuc et à Bordeaux. En août 1942, après plusieurs retraites, le Père, déjà bien fatigué, dut subir une opération. Il ne fut pas débarrassé de son mal principal : « Un de ces maux qu'on ne balaye qu'à coups de miracles, écrivait-il dans son langage imagé !

Son profond esprit surnaturel lui permit d'accueillir avec sérénité l'annonce d'une fin prochaine : « Et moi qui demandais au ciel quinze ans pour mettre de l'ordre dans

ma montagne de notes ! Eh bien ! on va donc orienter sa vie d'un autre côté. » Oui, le côté de la rencontre avec le Père, du baiser du Père, « *bouch an Tad* », mentionné par le poète à la fin de tant de pièces.

Le P. L'Helgoualc'h avait souhaité mourir « *a-wel da Vreiz* », en vue de la Bretagne. La Providence l'exauça. Venu en novembre à Pontmain, le célèbre bourg marial situé aux marches de la Bretagne, il descendit vers la tombe lentement, sans une plainte, tout près de la basilique de Notre-Dame « *Ar Vamm* », la Mère, si souvent et si ardemment chantée. Il occupait une chambre dans l'aile dite des novices. Ces jeunes gens chantaient ou jouaient à l'harmonium airs et cantiques bretons et le malade, à les entendre chanter son pays et sa langue, oubliait un peu sa souffrance et murmurait avec Brizeux :

« Non, nous ne sommes pas les derniers des Bretons ! »

Au début de mai, le Frère infirmier, au dévouement duquel le Père rendait le plus bel hommage, remarqua que le questionneur ne posait plus de questions ! « Cette fois, dit-il, le Père va partir ». En effet, le 10 mai 1943

« *Mestr ar bed deut d'e hervel
Her hanas eurus da vervel* ».

Le Maître du monde venu l'appeler le trouva heureux de mourir ! (1)

Ce jour même, les lecteurs de « *Feiz ha Breiz* » lisaient « *Da Vab Doue* », la dernière poésie du R. P. L'Helgoualc'h !

Ainsi disparut une belle figure, d'autant plus belle qu'elle cherchait moins à paraître. Religieux exemplaire, professeur hors pair, théologien profond, poète-né, Breton jusqu'à la moëlle des os !

Vie bien diverse en apparence, mais tellement une par l'étude et la piété ! Il est, dit-on, des degrés dans la vision béatifique. De quelle ampleur ne sera-t-elle pas là-haut, la connaissance du R. P. L'Helgoualc'h qui tant voulut savoir !

(1) « *Maro ar Breizad Koz* » par le P. L'Helgoualc'h, 1931.

CHAPITRE XIV

L'EPOQUE CONTEMPORAINE

I. — LES MAIRES DE PLOMODIERN

Sont maires :

1790-1793	Corentin Le Mauguén, de Kervijen.	1826-1829	Hervé Lautrou, du bourg.
1793-1794	Barthélémy Le Billon, de l'Eskobed.	1829	Corentin Briand, de Kervijen.
De 1795	à 1799 les fonctions de maire sont remplies par le Président de l'Administration cantonale.	1829-1835	Hervé Trétout, de Kerreo.
1795	Jean Martin, commerçant au bourg.	1835-1843	Alain Gourmelen, de Sant Sula.
1797	Sébastien Guéguénou, notaire.	1843	Pierre d'Hervé, de Pouloupri.
1798	Guillaume Guédès, de Penn ar vern.	1843-1846	Alain Gourmelen, de Sant Sula.
1799-1808	Yves Le Normant, notaire.	1846-1871	Yves Balcon, notaire.
1808-1812	Thomas Le Poquet, de la Forêt.	1871-1881	Henri Balcon, notaire.
1813-1816	Alain Gourmelen, de Sant Sula.	1881-1889	Yves Blaise, de Penfroud.
1816-1818	Olivier Marc, du bourg.	1889-1892	Jean Noury, de Lespeurs.
1818-1826	Pierre Colin, de Lagadven.	1892-1903	Corentin Thomas, du bourg.
		1903-1920	Jean Le Doaré, notaire.
		1920-1947	Louis Larvol, de Bronnua.
		1947-1965	Mathieu Breton, de Sant Sula.
		1965	Joseph Blouet, de Kerviharo.

II. — NOTAIRES DE PLOMODIERN

1584	Moreau..	1670	Jean Helgouarch.
1609	Jacques Coetsquiriou.	»	Joseph Véron.
»	Yves Foest.	1671	Augustin Drogo.
1614	Mathias Kermarrec.	1688	Alain Jannou.
1618	Jean Trétout.	1705	Jean Ballenois.
1640	Mathias Morvan (1606-1702), de Sant Sula.	1715	Nicolas Cevaer.
1645	Thomas Lollivier.	1717	René Chauvin.
1657	Jean Keranguyader.	1718	Yves Véron.
1662	Pierre Ernault.	1735	Louis Véron.
		1747	André Etienne Véron.

1750	Corentin Marzin.	1871	Henri Balcon.
1760	Le Paige.	1881	Edouard Le Forestier.
1775	Jean Sébastien Blanchard.	1895	Traonouez.
1781	Sébastien Guéguénou.	1896	Jean Le Doaré (1863-1923).
1794	Jean Gourmelen.	1925	Jean Le Doaré fils.
1798	Yves Le Normant.	1953	Francis Bellec.
1845	Yves Balcon.	1961	Jean-Yves Le Doaré.

III. — AMÉLIORATION DANS L'EXPLOITATION

Moissonner à la faucille, battre au fléau, besognes pénibles.

Venu le temps du battage, le Porzay, pays de céréales, voyait venir des étrangers, fléau à l'épaule, en équipe de 6 (Kouch dorna). Il en vint une année, vers 1840, coiffés du bonnet phrygien, symbole de la Révolution. Gros émoi dans les campagnes où l'imagination aidant, on pensa aux bandits, aux chauffeurs (an dommerien), qui vers la fin du Directoire (1798-99) avaient passé en pillant. Emoi sans raison : ces batteurs ne demandaient que de l'emploi.

En 1867 apparut la première batteuse à manège (dans la famille Briand à Kervijen) : progrès si appréciable que la machine fut déplacée pour travailler dans bien des fermes.

La batteuse à manège se répandit vite. Vers 1895-1900, même chaque petite exploitation avait la sienne.

De bonne heure on avait adapté le manège au hachelande, au coupe-racines et dès lors on ne pila plus l'ajonc dans l'auge de granit avec le marteau ferré.

1898 vit apparaître la charrue Brabant vendue 180 frs en exclusivité, et Plomodiern ne connut plus que le labour à plat qui utilise tout le terrain.

Vers 1900-1904 viennent les écrémeuses dont certaines mues par la force hydraulique (par exemple à Penfroud).

En 1910 se fondèrent la Mutuelle-bétail et la Mutuelle chevaline. Peu après la guerre, le Syndicat Agricole groupa pour ainsi dire tous les exploitants. Son bulletin « Ar vro goz », lu avec soin, préconisa une culture de plus en plus rationnelle. Et l'emploi de la potasse d'Alsace devenue française améliora les rendements.

En 1920 on vit venir les faucheuses.

En 1922 le premier tracteur (à Kergustans) ; dans les années suivantes les moissonneuses-lieuses.

1922 vit la fondation du syndicat de sélection des pommes de terre due à l'initiative de Hervé Kernévez, de St-Nic. Premier fondé en France, il eut vite de nombreux adhérents à Plomodiern et marqua un grand progrès pour l'agriculture de la région de Châteaulin.

Peu à peu après 1925, le moteur à essence fait tourner les batteuses, le grand-travail se multiplie. Les exploitations s'associent à 3 ou 4 pour en acheter un en commun. Plomodiern marche avec le progrès. Moisson et battage s'y font plus vite et avec moins de peine.

Vers la même époque on voit construire les premiers hangars agricoles. Un autre progrès : les adductions d'eau.

IV. — QUAND LA RÉPUBLIQUE S'INSTALLAIT

14 juillet. — Le second Empire tombé par la défaite de Sedan, la République fut proclamée à Paris et le carillon sonna le 14 juillet pour fêter la République comme il sonnait naguère le 15 août pour fêter la Saint Napoléon. Les mères de Plomodiern répétaient à leurs enfants après quelque facétieux :

« Vive la République !!
Eun tamm bara, eun tamm kig,
Eur skudellad voued
Hag eur chopinad chistr. »

D'après quoi l'idéal républicain des grand-mères du Porzay était plutôt terre à terre ; sûrement était-il moins éclatant qu'à Port-Launay où l'on faisait du 14 juillet le « Pardon de la République ».

Le cimetière. — La date de 1875 portée au calvaire du cimetière actuel donne l'année de l'inauguration. Jusque-là, on n'enterrait qu'autour de l'église, où l'espace était bien insuffisant depuis plus d'un siècle. Et l'archéologue Bachelot de la Pilaye pouvait écrire en 1843 : « Dans le cimetière on voit un si grand nombre de pierres tombales qu'il en est comme pavé ».

En 1885 commença le transfert des ossements au nouveau cimetière, transfert qui fut sans doute une besogne pénible et difficile, car à ce sujet le nom de Plomodiern défraya maintes fois la chronique des journaux, au grand dépit des autorités locales, mairie et presbytère.

Avec ce transfert disparut « la pierre des annonces » où se plaçait le crieur, pierre fameuse sous le nom de « men konseilh », parce que de temps immémorial y venaient s'asseoir, dès le moindre loisir, trois ou quatre voisins, notables ou autres, semblant discuter les affaires du pays.

Elections. — 1885 fut une année d'agitation du fait de l'annulation des élections législatives du département, jugées en haut lieu trop favorables au parti conservateur. La polémique fut vive dans les journaux et les brochures. Jusqu'en 1920, certains anciens de Plomodiern se rappelaient encore la question que les électeurs se posaient l'un à l'autre : « Te zo de Legge pe de Pompery ? » De Legge était un châtelain de Gouézec, nettement conservateur ; de Pompery était un châtelain de Rosnoën, nettement républicain.

1886 voit le vote de la laïcisation de l'enseignement public ; désormais Dieu allait être inconnu à l'école publique. Cependant, de longues années encore dans nos campagnes, maîtres et maîtresses continueront à faire réciter la prière au début de la classe, à conduire et à surveiller les enfants à la messe, et à leur apprendre le catéchisme.

Emouvants adieux d'un maire et d'un recteur.

Plomodiern eut comme recteurs l'un après l'autre deux frères nés à Pleyben : Jean-Louis Gargam (1879-1883) et Louis Gargam (1883-1891). Celui-ci avait gardé dans l'âge mûr, avec un farouche attachement au passé, l'ardent tempérament du zouave pontifical qu'il avait été dans sa jeunesse. C'est l'explication d'un geste plutôt provocateur dont on parla longtemps à Plomodiern et aux environs. Certain jour de 14 juillet, le recteur n'eut pas plutôt entendu les premières envolées du carillon de la République qu'il cou-

rut à l'église, chassa les sonneurs, et se mit à sonner le *glas* ! Surprise dans la localité, et bientôt émoi dans l'administration de Châteaulin. Nul besoin d'enquête : le fait était si évident ! Sans tarder vint la sanction bien connue dans les 20 ou 25 années qui précédèrent la suppression du Concordat : le recteur perdit les 900 francs de traitement annuel qui lui revenaient de par le Concordat de 1801, en compensation de la masse de biens d'Eglise confisqués par la Révolution. Peut-être se consola-t-il de cette perte par la pensée d'avoir nargué la République. Le maire, lui, fut grandement peiné de voir prendre pareille sanction contre son pasteur tandis qu'il représentait l'administration dans la commune. Si bien que plus tard, après avoir reçu les derniers sacrements, il dit au prêtre : « Je voudrais demander pardon à M. le Recteur. »

M. Gargam fut bientôt sur place. Et tous deux, maire et recteur, en larmes, se donnèrent cordialement l'accolade suprême : lequel avait le plus de chagrin ? Ainsi consolé, partit peu après pour un monde meilleur le patron de Penfroud, Yves Blaize, maire de Plomodiern (1827-1889).

V. — CRISE AGRICOLE DE LA FIN DU 19^e SIÈCLE

La crise dura de 1892 au printemps de 1898. Intempéries nuisant à la qualité des récoltes, mévente des produits. 1893 fut une année de sécheresse : point de pluie de février à septembre, sauf, le 15 août, un orage qui creva sur la procession montant du bourg à Sainte-Marie. Puits et fontaines à sec. Peu de ruisseaux continuant à couler, ce devint dès le début de l'été un problème d'abreuver les bêtes : certains troupeaux devaient être conduits à deux kilomètres pour trouver de l'eau.

Après la sécheresse, ce fut l'humidité ; 1894 fut une année pluvieuse. Le temps doux favorisa la végétation, et les céréales donnaient de belles promesses. Mais les mois d'été connurent surtout la pluie. Moisson et battage furent grandement contrariés. C'était pitié, dès que paraissait le soleil et que soufflait le vent, de voir les moissonneurs tourner les javelles mouillées pour tâcher de les sécher et devoir reprendre ce travail plusieurs fois. Plus pitié encore pour

l'exploitant arrivé au moulin avec un chargement de grain d'entendre du minotier : « Grain bien humide, acceptez 12 francs du quintal ou retournez le tout chez vous ».

L'hiver suivant, 1894-1895, fut très rigoureux ; s'il y eut peu de neige, il gela très fort trois mois. On ne sortait plus les bêtes.

Le point le plus douloureux de cette période fut que sept ou huit exploitants, trop gênés, durent se résigner à vendre la terre que leur famille cultivait de temps immémorial : malheur à mettre sur le compte de la malchance plus que de l'incurie et malheur auquel compatissait, pour ainsi dire, la paroisse entière.

Enfin, mémorable printemps où un collégien, arrivant en vacances le samedi des Rameaux 1898, trouva un courtier offrant à son père 30 francs du quintal pour son deuxième lot de blé (1). Que s'était-il passé ? Méline, devenu chef du gouvernement, voulut protéger l'agriculture et s'empressa d'élever les droits de douane. Les prix intérieurs montèrent aussitôt pour demeurer à peu près les mêmes jusqu'à la grande guerre. Plus question de crise agricole dans le journal.

VI. — LA GRANDE GUERRE (1914 - 1918)

Plomodiern perdit à la grande Guerre 151 de ses enfants. Un monument leur fut élevé au cimetière avec la participation de la municipalité et de toutes les familles. Il fut inauguré le jour du Pardon de St Mahouarn, 26 septembre 1920, au cimetière, face à la route de Châteaulin.

Les enfants de Plomodiern, il en tomba sur le front de France, celui d'Orient, sur terre, sur mer, en captivité, partout où il fallut lutter et souffrir pour l'honneur de la Bretagne et de la France.

(1) Nous avons écrit : « deuxième lot de blé ». Généralement, on vendait le blé en deux fois, en novembre-décembre et en avril-mai. Ainsi le glazik réfléchi était-il plus sûr d'avoir un prix moyen.

1914

Alain BILLON,	de Sant Jili.
Jean-Marie BLAISE,	de Kervijen.
Corentin BRELIVET,	du Boulvern.
Mathias BRÉLIVET,	du bourg.
Jean COULLANDON,	de Kerrioual.
Jacques CURUNET,	de Penfroud.
Guillaume DANIELOU,	du bourg.
Yves D'HERVE,	de Kéravel.
Jean EVARISTE,	du Boulvern.
Alain FERTIL,	de Kergô.
Gabriel GOURLAN,	du Vern-Uhella.
Guillaume LE DOARE,	du bourg.
Guillaume LE PAGE,	de Lagadven.
Joseph LE PORS,	du Gillideg.
Corentin LE ROUX,	de Kervavel.
Jean-Marie LE ROUX,	de Kervijen.
Guillaume LE ROUX,	de Kervavel.
Guillaume LE SEAC'H,	de Lezloys.
Corentin LE SEAC'H,	de Lezloys.
Jean-Pierre MARZIN,	de Kergorz.
Pierre MARZIN,	de Kergorz.
Pierre MARC,	du bourg.
Guillaume MAUGUEN,	de Lagadven.
Jean MAUGUEN,	de Lagadven.
Yves MEVEL,	de Kergozker.
Corentin NOURY,	de Lespeurs.
Pierre PERENNES,	de Lanvillio.
Hervé PIRIOU,	du bourg.
Jean-Marie PIRIOU,	du bourg.
Guillaume POQUET,	de Kerriou.
Alain QUEFFELEC,	de Kergozker.
Corentin SCOARNEC,	de Sant Jili.
Joseph SEZNEC,	du bourg.
Guillaume SEZNEC,	du bourg.
Jean THOMAS,	de Lanfrank-Vraz.
Pierre THOMAS,	de Lanfrank-Vraz.
Jean TRETOUT,	du Benniel.

1915

Hervé BIDEAU,	de Poulloupri.
Jean BILLON,	de Ty-Lann.
Joseph BILLON,	de Ruluyan.
Yves BILLON,	de Keralleon.
Guillaume BOUSSARD,	du bourg.
Etienne BRELIVET,	de Kervijen.
Sébastien BRELIVET,	de Penfroud.
Joseph CALVEZ,	de Stang ar Vennig.
Sébastien COLIN,	de Keryel.
Guillaume DANIELOU,	du bourg.
Jacques EON,	de Lanfrank-Vihan.
Jean-Pierre FEREC,	du Vern-Izella.
René GARREC,	du bourg.
Louis GOUEZEC,	du bourg.
Alain GUEGUENIAT,	du bourg.
René JOLEC,	de Tymen.
Thomas KERSALE,	de Penn ar vern.
Yves KERVELLA,	de l'Eskobed.
Alain LE ROUX,	de Kervijen.
Joseph LE ROUX,	de Kervenneg.
Jean LE SAOS,	du Benniel.
Guillaume MARC'HADOUR,	de Kilhavogen.
Jean MARZIN,	de Lanléan.
Thomas MAUGUEN,	du Boulvern.
Jean MOREAU,	du bourg.
Yves MOREAU,	du bourg.
Ange MORICE,	du bourg.
Hervé NINON,	de Gorre hoad.
Pierre PELLIET,	de Kerlaouered.
Guillaume-Pierre PERFEZOU,	de Dinidig.
Jean PETON,	de Milin ar Vern.
Joseph POQUET,	du Vern-Coffec.
Corentin QUILLIEN,	du bourg.
Guillaume QUINQUIS,	de Gorre-Ribl.
Jean QUINQUIS,	de Kilhavogen.
Yves-Corentin TRETOUT,	de Kerineg.
Yves VEPIERRE,	du bourg.

1916

Auguste ARQUIE,	du bourg.
Alain BLAIZE,	du bourg.
Jean-Marie BLAIZE,	du bourg.
Jean-Marie COLIN,	du Boulvern.
Louis DERRIEN,	de Kergorz.
René DOARE,	de Goulid-Toulhoad.
Pierre EON,	de Menez-Nonnen.
Alain FERTIL,	de Kergò.
Germain GUIDAL,	de Sant-Jili.
Yves LE DEUFF,	de Lez ar menez.
Guillaume LE ROUX,	du Kozker.
Pierre-Marie LE ROUX,	de Kervijen.
Jean MAO,	de l'Eskobed.
Alain MIGNON,	de Prateganneg.
Pierre NOURY,	de Lespeurs.
Yves PIRIOU,	du bourg.
François POUDOULEC,	de Kergozker.
Corentin ROGNANT,	de Leskudeed.
Gabriel SALAUN,	de Milin-Menn.
Guillaume SCOARNEC,	de Kergozker.
Corentin SEZNEC,	de Menez-Hom.

1917

Jean-Louis BIRIEN,	du bourg.
Guillaume BLOUET,	du bourg.
Corentin BOUSSARD,	du bourg.
Jean CAM,	de Torr ar menez.
Corentin COFFEC,	de l'Estreved.
Pierre DANIELOU,	du bourg.
Thomas HASCOET,	du Milin-Hlas.
Corentin JOSEPH,	de Penn ar run.
Jean LAGADEC,	de Krêh-Gwennou.
Thomas LANDOUEZ,	de Gwarem-Richard.
Hervé LE ROUX,	de Krêh-David.
Jean MOREAU,	de Kergorz.
Jean-Pierre MOREAU,	de Kergorz.
Jean MOULINEC,	de Kerniol.
Corentin NINON,	de Gorre-Hoad.
Pierre PERENNES,	du bourg.

1917

Jean PETON,	de Kellereg.
Louis-Joseph POQUET,	de Lost ar hoad.
Louis ROGNANT,	du bourg.
Thomas-Yves SEZNEC,	de Lanfrank-Vraz.
Jean-Pierre TRETOUT,	de Kerineg.
Alain YANN,	de Pennenez.

1918

Jean-Marie APPERE,	du bourg.
Jean-Yves BILLON,	du bourg.
Guillaume-Yves BILLON,	de Ty-Lann.
Jean BLOUET,	du bourg.
René BRELIVET,	de Kervijen.
Corentin CHEVALIER,	de Lezouyer.
Thomas COLIN,	de Meneskob.
Hervé CORNEC,	du bourg.
Jean-Louis DANIELOU,	de l'Eskobed.
Germain FEREC,	de Lanverh.
Guillaume HASCOET,	de Milin-Hlas.
Lucas HILY,	de Sant Sula.
Hervé KERVELLA,	de Krêh-David.
Jean-Marie KERVELLA,	de Garspiriou.
Jean-Louis LE BERRE,	de Kilhavogen.
Hervé LE MOAL,	de Lanverh.
Pierre MAO,	de l'Estreved.
Corentin MARC,	de Penhoad.
Corentin MAUGUEN,	de Boulvern.
Gabriel MEAR,	du bourg.
Louis MOREAU,	du Vern-Coffec.
Guillaume POUDOULEC,	de Krêh ar Bleiz.
Jean QUINQUIS,	de Kilhavogen.
Guillaume ROGNANT,	de Brigno.

1919

Alain BILLON,	de Kerdreolou.
Louis FLOC'HLAY,	du bourg.
Guillaume GOURLAN,	du bourg.
Guillaume NOURY,	de Lespeurs.
Jean-Marie POUDOULEC,	de Kergozker.

1920

Corentin LAGADEC,	de Krêh-Gwennou.
Louis LAUTROU,	du bourg.
Hervé SEZNEC,	de Menez-Hom.
Gilles-Marie LE ROUX,	de Kerlaouered.

VII. — INSTRUCTION

Sous l'Ancien Régime.

Les registres paroissiaux sont conservés à Plomodiern depuis 1668. A cette époque et dans les 60 ans qui suivent, les signatures des hommes ne sont pas rares et témoignent d'un certain degré d'instruction chez quelques paysans. Parmi les femmes, ne signent que les dames de la noblesse ou de la bourgeoisie. Du début à la fin du 17^e siècle, on compterait bien 20 notaires sortant des familles de la paroisse. On en voit 6 signant à la fondation du Rosaire, le 14 décembre 1670. L'ouverture du Collège des Jésuites à Quimper, en 1620, était pour donner de l'essor à l'instruction. On sait qu'il compta bientôt 900 élèves des campagnes comme des villes.

Parmi d'autres signatures aux registres, relevons Yves Nicolas de Kergô avec paraphe, Louis Lastennet, Yves Pichavan de Kerreo avec paraphe, des Mauguen de Keryel et de Keravel, Lautrou de Porzmorvan, Le Didailler de Kerlaouered, les Marzin de Kervijen et Langonteniad, 4 frères Penhoat de Kervijen dont l'un, Hervé, sera notaire à Locronan et un autre, Jacques, marié à Leskorvo, sera lieutenant de la milice de Saint-Nic de 1704 à 1739.

A partir de 1725, progrès prodigieux. Sûrement, de plus en plus de familles mettent leurs garçons au Collège et l'on voit des paysannes signer aux baptêmes et aux mariages.

Plutôt rares sont les programmes d'exercices publics et les palmarès aux Archives départementales ou de l'Evêché pour les années 1770-1792. Il n'est pourtant pas de listes où l'on ne voie des noms du Porzay. Pour Plomodiern vers 1775-1780, nous avons relevé Henri Bernard de Lan-

gonténiad et 3 frères Poudoulec de Lanfrank dont Yves, brillant élève avec beaucoup d'empire ou premiers prix chaque année, sera le premier greffier de paix du canton en 1790. Bien d'autres avaient certainement passé au Collège, par exemple ceux qui furent en fonction sous la Révolution et l'Empire. Un rapport de Lenormant apprend que quelques jeunes de Plomodiern fréquentaient l'Ecole Centrale qui tâcha de remplacer le Collège après 1791.

De la Révolution à la loi Guizot.

Pendant la Révolution, quelques essais d'école à Plomodiern avec Jean Gourmelen, le notaire, Georges Février, le greffier, Jean Le Gall et Jeanne Véron. Peu de résultats, au dire du notaire Lenormant.

Ensuite rien, semble-t-il, sauf l'enseignement mutuel le soir à la veillée. Jusqu'en 1895, on voyait de vieilles personnes qui avaient appris à lire « e beilhadegou eur goanvez, dans les veillées d'un hiver », suivant leurs propres termes. Souvent elles n'avaient appris à lire que le breton. Cependant la famille Le Breton à Langonténiad avait encore vers 1930, un cahier d'exercices français-bretons, datant de 100 ans (1). Quelle avidité à lire « Lizeri Breuriez ar Feiz » et « Feiz ha Breiz ».

Progrès décisifs depuis 1840.

Enfin Plomodiern, en 1840, voulut avoir une école officielle en application de la loi Guizot de 1833.

Alain Gourmelen étant maire, le Conseil municipal vota 200 frs de traitement à l'instituteur. Celui-ci touchera de plus une rétribution mensuelle scolaire fixée d'abord à 0 fr. 50 pour les uns, à 1 fr. et 1 fr. 50 pour les autres et portée bientôt à 1 fr. 50 pour tous. Seulement, il devra recevoir gratuitement un certain nombre d'indigents, de 20 à 25, fils d'ouvriers et journaliers dont la liste arrêtée

(1) Au dernier quart du 19^e siècle, certains vieillards, même ne sachant pas lire, savaient les noms bretons d'un grand nombre d'étoiles, mieux que des collégiens après leur année de cosmographie ne les nommaient en français.

chaque année par le Conseil et le Recteur sera portée régulièrement au Cahier des délibérations.

En 1866, le maître a droit en tout à 700 frs, rétribution comprise et, si besoin est, le Conseil votera le supplément. Au Conseil également de fournir 0 fr. 75 pour chaque indigent.

En 1873, la Municipalité exprima son désir d'avoir un instituteur laïc pour les garçons et une institutrice congréganiste pour les filles. Aussi les Sœurs blanches apparurent-elles en 1874.

Avant d'aller plus loin, signalons que, pour le 19^e siècle, la population a gardé fidèlement le souvenir de M. Liziard, directeur sous le Second Empire, qui épousa une personne de la commune ; de M. Goasdoué, directeur très apprécié, venu vers 1885 et demeuré jusqu'à la retraite, et de Sœur Théophile, directrice de 1874 à 1902. Cette religieuse a préparé plusieurs jeunes filles au Brevet élémentaire, et fut maintes fois félicitée par les Inspecteurs pour la bonne tenue de son école communale.

Disons aussi que les parents, généralement, ont compris et comprennent que l'enseignement est une besogne ingrate ; aussi savent-ils reconnaître le dévouement des maîtres et maîtresses, quelle que soit l'école.

Si Plomodiern mit de l'empressement à ouvrir une école en application de la loi Guizot de 1833, il faut convenir que les locaux scolaires laissèrent longtemps à désirer. Enfin, en 1892, la commune construisit, pour les filles, dans un bel emplacement, une école bien confortable dont le personnel fut laïcisé en 1902 malgré la protestation suivante de la population :

« Les pères et mères de famille de Plomodiern, en communauté d'idées avec les habitants de cette commune ;

Considérant qu'ils ont le droit absolu d'élever leurs enfants comme il leur convient, sans qu'aucune disposition de la part du législateur puisse prévaloir contre ce droit primordial,

Considérant en outre que l'école communale fonctionne aux frais des contribuables et que tout changement à l'état

actuel des choses est de nature à léser gravement les intérêts matériels et moraux,

Demandent instamment le maintien de leur école communale actuelle et des Sœurs du Saint-Esprit qui la dirigent depuis 1874 avec un grand succès et à la satisfaction générale,

Ont l'honneur de prier Monsieur le Préfet de transmettre la présente pétition à Monsieur le Président du Conseil, revêtue de la signature des intéressés. »

Premier résultat de cette mesure de laïcisation : de très nombreuses filles de Plomodiern furent confiées dès septembre 1902 aux écoles privées de Châteaulin, de Quimper, de Riec, de Moëlan... Il y en eut même à passer en Angleterre.

En 1908, la commune bâtit pour les garçons de beaux bâtiments scolaires un peu hors du bourg, en plein soleil, en vue de la vallée du Porzay et de la baie de Douarnenez.

Peu d'années après, M. Méar, devenu recteur en 1913, entreprit, sur les instances et avec l'aide des paroissiens, la construction de l'école Notre-Dame de Menez-Hom, dans une situation de choix. L'école s'ouvrit en 1915, avec les Sœurs blanches que Plomodiern revit avec bonheur après 13 ans d'absence. Elle reçut aussitôt la plupart des fillettes de la commune.

Convenons que Plomodiern, soit paroisse, soit commune, a bien travaillé pour l'instruction de ses enfants.

Mais, ajoutons que les écoles de Plomodiern n'ont jamais suffi au désir d'instruction de la population. Dès que se sont ouverts, pour les garçons, le Likès de Quimper en 1838, l'Ecole Saint-Louis de Châteaulin en 1865 et, pour les filles, les Etablissements des Ursulines de Quimper vers 1840, des Sœurs blanches de Kerfeunteun en 1852 et de Locronan en 1859, ces maisons ont eu un sérieux contingent d'enfants de Plomodiern. Et parfois de bonne heure malgré la distance. Nous avons le « Livre de Lecture courante » d'un de ces enfants né en 1845 et placé au « Likès » à ses 9 ans. L'habile main du Cher Frère a tracé à la page de garde Y... T..., juin 1854.

De la classe au mariage.

Vers 1850-60, certaines dames de Quimper se virent confier l'éducation de filles du Porzay. Une certaine Marie-Jeanne, portée là-bas après sa première Communion, y était depuis trois ans et demi quand elle vit venir son père : « Finie l'école, fillette, ramasse tout ».

Docile, elle fit son baluchon et fut bientôt en croupe derrière son père, en route vers le village natal qu'elle n'avait plus vu que 3 semaines par an, plus un jour ou deux pour nommer une petite sœur numéro seize de la famille. Quinze jours passent. Elle s'entend dire : « Mets tes habits de dimanche ». Et ce fut au bourg l'inscription des bans. Avait-elle vu le fiancé ? Marie-Jeanne était née en 1841, son armoire de mariage, décorée de volailles et de clous de cuivre, porte 1857. Elle avait donc 16 ans et quelques mois peut-être. Le ménage fut de belle entente et l'écolière fit une laborieuse mère de 13 enfants. Trois ans et demi de classe : elle ne savait pas tout, elle savait le nécessaire et le savait bien. Et comme elle savait s'exprimer en français comme en breton ! Bien sûr la dame de Quimper avait compris que pour ouvrir l'esprit, rien ne vaut comme de passer d'une langue à l'autre.

VIII. — TRADITION — CARACTÈRE

Goût de l'instruction.

Pour l'instruction aussi, une tradition s'est établie à Plomodiern depuis longtemps. Une famille peut-elle faire des sacrifices ? Les premiers seront pour l'instruction des enfants, souvent complétée hors de la commune.

N'a-t-on pas compté, il y a 20 ans, près de 100 garçons ou filles instruits hors de la commune, soit dans les écoles primaires ou primaires supérieures, soit dans les écoles secondaires ou professionnelles ? Parmi celles-ci, l'Ecole d'Agriculture du Nivot, en Lopérec, a une place de choix dans l'esprit des familles.

Dans l'intention des parents, instruction générale et instruction professionnelle permettront aux enfants de

tenir mieux le rang que leur impose l'honneur traditionnel de la famille.

Réserve et distinction.

De la famille, vient aussi à l'enfant du Porzay, cette prudence réfléchie qui a fait dire à plus d'un étranger : « Le Glazik ne se livre pas, on ne sait pas ce qu'il pense ». En vérité, il n'a pas besoin de se livrer. Le voisinage séculaire des familles fait qu'elles se connaissent, et qu'elles entretiennent une confiance mutuelle : nul besoin pour cela de protestations répétées. Où l'entraide est-elle plus étendue et plus cordiale ? Cette prudence, mélange de réserve et de respect, donne au « Glazik » une distinction spéciale qui faisait dire à un sous-préfet nouvellement arrivé à Châteaulin : « Dès que j'ai affaire à vos gens du Porzay, je me trouve en pays évolué ».

Oui, en pays évolué où l'on réfléchit avant de prendre une décision. « Wait and see. Attendez et voyez », dit le diplomate outre-Manche. — « Ni a welo... Gwelet vo, nous verrons... on verra », dit le Glazik à travers les âges.

Comment la presse appréciait-elle au début du XIX^e siècle hommes et enfants du Porzay ? — L'auteur de l'Histoire de Quimperlé écrivait en 1847 à propos de l'abbé Joseph Boussard (1793-1885) né à Kerrannou, prêtre en 1817, vicaire à Saint-Corentin et longtemps aumônier des Ursulines de Quimperlé.

« Nous l'avons connu sur les bancs de l'école, au Collège de Quimper, dans un temps où l'amour de l'étude, continuellement troublé par le bruit des armes qui retentissaient dans toute l'Europe, était un exemple de courage et de persévérance. (C'étaient les guerres de Napoléon). A son air bon et studieux on eût reconnu dans le jeune Boussard un enfant de Plonévez-Porzay, pays où tous les hommes et même les enfants sont graves, bons et laborieux... » (Le publicateur du Finistère, 20 mars 1847. Note communiquée par M. Daniel Bernard et reproduite ici parce que tout le Porzay est tellement semblable.

Emulation.

Répondons ici à une remarque désobligeante des voisins à l'encontre de Plomodiern : « *Ploudiern, bro ar fougase-rien*, Plomodiern, pays des vantards ».

Vantardise est un mot fort avec une note péjorative. Disons plus justement : esprit d'émulation.

Quelques exemples dans un passé proche et jusqu'à nos jours.

3 ou 4 gamins près de leurs vaches au bord du ruisseau où il s'élargit déjà à l'approche de la mer.

Un cri : « Qui saute par-dessus le ruisseau » ?

— Oui, pour tomber dedans ?

— Tu vas voir, tiens !

Et déjà le premier gamin a volé et se trouve du côté Ploéven, lançant tout fier : « A qui le tour » ?

Pour avoir les jambes plus courtes, le deuxième n'a pas moins d'ambition. Mais dans sa hâte d'égaler l'autre, il prend mal son élan et... plouff ! Rires.

Vite hors de l'eau, il réalise un effort plus adroit et rejoint son camarade sur la rive opposée. — Emulation enfantine.

... 1885, à Ker..., grande journée d'écobue.

Ecobuer, c'est détacher des mottes d'un terrain laissé longtemps en jachère. — Le travail se fait à la tranche, « marr », d'où vient « marradeg », écobuage.

Au lever du jour sont venus, à l'épaule la tranche nouvellement reforgée, 15 à 20 hommes en pleine force. Tous sont venus pour l'entraide, c'est sûr, mais plusieurs forts à bras et courageux pour disputer une victoire.

Premier travail : délimiter une surface égale à chacun des concurrents. Tandis que cela se fait, arrive le patron avec le mouton, enjeu de la journée.

Coup d'œil sur le champ où les concurrents sont prêts.

— « Da biou ar maout, à qui le mouton » ?, crie le maître.

Aussitôt les échines se courbent, les tranches taillent, découpent, détachent les mottes et... bientôt les chemises se

mouillent. De haut en bas du champ, ce sont camps rivaux et fraternels, aussi fraternels que rivaux, rivaux tout de même. Car à qui sera l'honneur de la journée, honneur plus convoité que la récompense ?

A quel fils victorieux, une mère dira ce soir : « Gwaz out, ma fôtr, tu es un homme, mon fils » ?

Disons pour être complet, qu'avant de proclamer le vainqueur de la journée, 3 ou 4 sages examinent le travail des 2 ou 3 premiers : la récompense doit aller à la fois à la rapidité et à la qualité de l'ouvrage réalisé, à ce qui s'appelle « eul labour a zoare » — Emulation d'adultes.

Fin 1895 ou début 1896... Il va y avoir un mariage. — « Ar verh nevez », la nouvelle fille (terme autrement plus savoureux que la future) vient du côté de la mer. — 15 voitures ouvrent la voie à la sienne. — 15 voitures, cela fait 15 conducteurs, chacun désireux d'arriver le premier devant l'église et de recevoir le fameux ruban « ar zeizenn », qu'il sera si fier de placer à la tête de sa bête.

« 10 heures ! la course va être en vue », dit le vicaire, amateur de chevaux. Le voilà, jumelles en mains, à une fenêtre du 2^e étage. — Écoutons-le.

— Les premières voitures paraissent devant Lanlean, elles viennent à la file, bon train... Un instant !... Les voilà maintenant dévalant dans la ligne droite vers Prad Ty Hlaon. — Je reconnais les bêtes et certains cochers. — Première voiture, connu — Deuxième voiture, connu — Troisième voiture, — oh ! la jolie bête ! Et c'est Herveig qui tient les guides, Herveig, le cavalier par excellence, nouvellement libéré du 2^e chasseurs... Il n'est pas homme à rester en troisième position avec une telle bête... En effet, le voilà qui déboîte... Il fonce, fonce et arrive en tête au point où la côte va commencer... L'ordre ne peut plus changer. — Je vais voir l'arrivée avant de m'habiller pour la messe. »

Emulation de cavaliers.

Qui présentera les plus beaux bœufs à la foire Saint Yves ? Et on rappelle l'ordre répété d'un Tad koz : « Boued d'ar holeou. Nourris bien les bœufs, Fanch. » Emulation d'éleveurs.

Quand le 19^e siècle tirait à sa fin, le Likès établit un « Cours Agricole ».

Pour entretenir l'ardeur de ses élèves, le Frère responsable rappelait de temps en temps que fin juillet la « Grande Charrue » serait attribuée au meilleur élève.

Combien de fois est-elle venue à Plomodiern ?

En 1923 s'est ouverte l'Ecole d'Agriculture du Nivot. Combien de fois le premier de l'année fut-il un élève de Plomodiern ? — Emulation d'écoliers.

Et si le lecteur nous permet de mettre l'esprit d'émulation comme note au caractère de Plomodiern, nous pourrions demander : « Saint Paul prêchait-il autre chose ? » — Lisons l'Epître de la Septuagésime : « Au stade, tous courent, mais à un seul revient le ruban ; courez de manière à le gagner ». Et si vous mettez tant d'ardeur à obtenir la couronne de lauriers bientôt fanés, combien n'en devez-vous pas déployer pour vous assurer la couronne qui gardera son éclat pour l'éternité, « ar zeizenn na zislivo biken » ?

IX. — LA LANGUE

Depuis bien longtemps les habitants de Plomodiern sont bilingues, mais la langue ordinaire est le breton, quoiqu'il ne soit lu que par occasion. Naguère quand « Buhez ar Zent » se lisait assez régulièrement à la veillée, les enfants étaient exercés à la lecture bretonne. Après un an ou deux d'école, chaque enfant lisait à son tour ; s'il faisait une faute, le père ou la mère redressait.

Outre que « Buhez ar Zent » et « Miz Mari » sont lus en certains ménages, il n'y eut jamais plus d'abonnés à des revues comme « Ar Vuhez Kristen », « Kannad ar Galon Zakr », « Lizeri Breuriez ar Feiz » et « Feiz ha Breiz ». Les journaux donnant du breton comme « Le Courrier du Finistère » ont des lecteurs fidèles. (1)

(1) Depuis que ceci fut écrit, le temps d'une génération, la roue a tourné, la lecture du breton a à peu près disparu, mais non pas, grâce à Dieu, la connaissance et l'usage quotidien de la vieille langue.

Dès l'âge le plus tendre, les enfants apprennent de leurs mères les refrains usuels du Porzay : « Sant Korantin, Patron Kerne » et « D'or Mamm Zantez Anna ».

Plus grands, ils chanteront, en ramenant leurs vaches, les vieilles ritournelles :

« Kavet peuz da zaoud ta, Yannig ? »

et « Me zo bet en ifern epad miz gwengolo ».

D'autre part, aux séances récréatives, aux kermesses, aux repas de noces, les pièces bretonnes ou chants bretons ont la faveur du public. — N. B. Plomodiern accentue fort.

X. — AUTOUR DE LA NOCE : COUTUMES ET COSTUMES

« Marianna vihan » se marie demain. Le soir venu, voici accourus voisins et voisines, bouquets en main. Nul bouquet plus délicatement arrangé que celui de Nonn Garrec, un vrai du Porzay. Nul compliment mieux tourné que le sien. Il l'a composé tout à l'heure, tout exprès pour « Marianna vihan ». Ecoutons le chanter. En breton bien entendu ! Quelle langue exprimerait aussi bien la sincérité du sentiment, l'éloge de la « dousig koant », les félicitations à son promis et les vœux au nouveau ménage ?...

Le lendemain, grand carillon au clocher de Saint Mahouarn. En tête du défilé, dix couples de petits enfants, les filles en bonnets de perles, un bouquet différent aux mains de chacun. Au bras de son père, la mariée, tout de blanc vêtue dans le somptueux costume du Porzay, les yeux baissés, grave et modeste : pour elle, le mariage est chose sainte. Avec cette modestie devait s'avancer, dans son ample robe rouge, l'arrière-grand-mère de 1830. « Marianna vihan, vous êtes dans la tradition ».

Puis, au bras de sa mère en coiffe blanche et robe de velours noir, voici le marié. Malheureusement depuis neuf ou dix ans il vient « e kiz kêr », en costume de la ville. Voyez tout de même, sinon le costume, du moins le sérieux du glazik.

Pour voir hommes et femmes en vrai costume du Porzay, les hommes en gilet et chupen bleu décorés de velours

noir et de fleurs de soie jaune, les femmes et jeunes filles en coiffes de dentelles, corsage, jupes et tabliers de velours noir ou de soie blanche, parsemés de fleurs brodées et brillants de perles, il n'est que de venir assister aux processions de Sainte Marie du Ménez-Hom et de Saint Mahouarn. Mieux encore, qu'on vienne assister à la procession de Sainte Anne la Palud, où toutes les paroisses de la région sont représentées et où les beaux costumes sont si nombreux que c'est une féerie pour les yeux. Là surtout, hommes glazik, femmes et jeunes filles bourledenn, s'avancent portant les enseignes avec une dignité qui a fait dire aux étrangers : « Mais ce sont des princes et des princesses ! » C'est que le Porzay ne crut jamais s'être fait assez beau pour honorer Notre Dame et Madame Sainte Anne.

...Cependant le carillon annonce la fin de la messe de mariage. Tout le bourg est devant l'église. Au haut du peron apparaît la mariée, souriante au bras de son époux. L'un et l'autre jettent aux gamins des poignées de gros sous... Puis photo traditionnelle... Clac !... C'est fini.

Le défilé se reforme, précédé du musicien, accordéon ou biniou. Au milieu de la place, celui-ci lance les premières notes de la danse. Comme s'il avait des ressorts sous les souliers, le marié entraîne son épouse, car c'est à lui, par tradition, de mener la première gavotte... « Kavet 'peus da zaout 'ta Yannig ?... As-tu trouvé tes vaches, Jean ? » Le nouvel époux, le cœur en liesse, répond avec la musique : « Gwelloh 'vito, 'meus kavet... Mieux qu'elles j'ai trouvé... J'ai trouvé Marianna vihan ! » Et avec elle, nous continuerons le Porzay, n'est-ce pas ? — « Oui, oui, Tinig (mon Corentin) s'il plaît à Notre-Dame de Ménez-Hom et à Madame Sainte Anne la Palud ».

XI. — LE CULTE DES MORTS

Le culte des morts est très répandu en Bretagne. Meurt-il une personne ? Le soir du jour du décès commencé la veillée funèbre : c'est le moment de dire ou de chanter les « grâces ». Il y avait naguère dans les paroisses rurales des personnes spécialement accréditées pour présider ces prières.

res. Peu à peu disparaissent ces spécialistes dont des femmes ont pris la place. Aujourd'hui, dans certaines paroisses, nul ne connaît plus les prières pour les morts et les « grâces » sont hélas ! en train de mourir.

Plomodiern possède encore plusieurs « diseuses de prières ». L'une d'elles, Madame Parcheminou, la femme du bedeau, communément appelée Gaid ar Hariou, âgée de 62 ans, a bien voulu transcrire pour nous ses oraisons bretonnes. Elle les récite à deux reprises : à la veillée du soir et avant la levée du corps.

Comme la plupart des « grâces », ces prières sont empruntées, presque toutes, aux « Heuriou Bris », heures latines-bretonnes de l'abbé Charles Le Bris, prêtre de la fin du XVII^e siècle, ouvrage qui a connu une vogue remarquable. Plusieurs remontent au Père Maunoir, tel le Cantique de la Passion, universellement connu naguère en Cornouaille. Il comporte seize quatrains de vers octosyllabiques. La recension réécrite à Plomodiern a été retouchée par un autre auteur.

Notons encore dans les « grâces » de Plomodiern une prière à Sainte Anne, une autre à la Sainte Vierge. La première est un poème de douze strophes de vers octosyllabiques ; la deuxième, intitulée « Kantik d'ar Werhez evid an Anaon » a sept strophes du même mètre.

Après cet aperçu des « grâces », prière privée, voici pour les prières officielles. La veille de l'enterrement, le clergé va chanter les vêpres des morts dans la chambre mortuaire. Le lendemain de l'enterrement, en présence des parents et des amis, le clergé chante l'octave, répétitions de plusieurs nocturnes de l'office des morts ; la semaine suivante, ce sera le service de huitaine qui comporte un nocturne chanté solennellement et une grand-messe des défunts ; chaque mois suivant, quatre services dits « de l'annuel » ; au bout de l'an, le service anniversaire, analogue au service de huitaine.

Ajoutons que tout service de huitaine et tout service anniversaire sont accompagnés de nombreux services, moins solennels, recommandés par les parents, amis, voisins et

porteurs des croix, du corps, des couronnes... rarement moins de 30 par décès, parfois jusqu'à 80, 100.

Après le service anniversaire, on inscrira le défunt à la prière prônale, longue litanie de noms de trépassés, lue du haut de la chaire pendant la grand-messe. Va-t-on assister à un enterrement ? On se plaira à visiter les tombes de ses défunts. Y a-t-il un mariage ? On associe les défunts à la joie des vivants, en faisant chanter pour eux quelques services avant la messe du mariage. Vienne le 11 novembre : les familles recommandent chaque année des services pour leurs morts pour la Patrie. Enfin à qui entre au cimetière, le soin et l'entretien des tombes diront aussitôt : « A Plomodiern, on se souvient des morts ».

Marque de fidélité au culte des morts et à l'esprit de famille — Paraît-il un enfant « au cercle de famille » ? La coutume est de lui donner le nom de la dernière personne retournée du logis à la maison du Père.

XII. — ROUTES DE PLOMODIERN

La plus ancienne est la route d'Hennebont à Lanvéoc par la Lieue de grève. Le nom de Ruluyan, déformation de « relais », rappelle qu'il y avait là des chevaux de rechange pour les diligences. Il y a 70 ans, on pouvait voir au haut du raidillon de Nonnen, au côté est de la route, les fondations de maisons du village de Nonnen, vendu en 1609 par Jean Gloaguen à Guillaume Le Croasec de Kervijen pour la somme de 210 livres thournois. Il est à croire que l'endroit était plutôt mal famé. Au 19^e siècle, les mères faisaient danser leurs petits sur leur genou en chantant :

« So du, so gwenn
Da vond d'an ebad d'an Nonnen ».

Cette route fut longtemps la seule voie de communication entre la Presqu'île et Quimper, Douarnenez, Pont-Croix, pour les foires et marchés. Au temps de la Ligue, par là passèrent les Espagnols, et bientôt les Royaux d'Henri IV qui devaient les déloger de la Pointe ; plus tard,

sous le second Empire, les équipes de Piémontais qui reconstruisirent les fortifications de la Presqu'île de Crozon.

Maintes fois au voisinage de cette route on a mis à jour, lors de démolitions, des pièces de monnaie, duca et douro à l'effigie de Philippe II ou d'autres rois d'Espagne : souvenir des guerres de la Ligue. Certains n'ont pas oublié la découverte comme d'un trésor lors de la démolition vers 1925 d'un talus dépendant du village dit « Ar Gerig treut » en Plogonnec, à proximité de cette grande voie de communication.

La route de la montagne, passant par Sainte Marie, est à l'origine un chemin d'intérêt stratégique. Napoléon 1^{er} la conçut comme reliant Rennes à Camaret par le milieu de la Bretagne, en vue d'acheminer des troupes vers l'Ouest en cas de tentative des Anglais sur la Presqu'île de Crozon. Elle fut longtemps la voie du courrier postal de Châteaulin à Camaret.

Le déclassement, vers 1900, de la route d'Hennebont à Lanvéoc, a donné de l'activité au chemin de grande communication de Toulfil à Saint Jean par Ploéven, Plomodiern et Saint-Nic.

Service d'eau, chemin de fer, poste.

En 1921, les eaux de la fontaine dite « Feunteun ar Groaz-ruz » située à 2 kilomètres dans la direction de Sainte-Marie, ont été captées, amenées à Plomodiern et distribuées dans le bourg par de nombreuses bouches.

Plomodiern est desservi depuis 1922 par la ligne de chemin de fer économique de Châteaulin à Camaret. Il y a deux gares sur le territoire de la commune : Plomodiern-Ploéven et Kerhillec.

Pour le volume des affaires, la gare de Plomodiern-Ploéven est la plus importante de la ligne.

Depuis 25 ans, les relations postales entre Plomodiern et Quimper sont assurées chaque jour par une autopostale prenant aussi les voyageurs.

XIII. — FOIRES

Plomodiern a plusieurs foires :

1° Au bourg, le 27 février ; le 19 mai, foire de St Yves, très ancienne, renommée pour les jeunes chevaux et les bêtes grasses ;

2° A Ste Marie du Ménez-Hom, le 17 juin, foire de Saint Hervé ; le 16 août et le 9 septembre. La foire du 17 juin est importante.

Foar sant Youen, quel jour pour toute la région, bien plus que la coupe du goémon qui n'intéressait que le côté Ouest !

D'an naontek a viz mae,
Foar Sant Youen epad an de
Hag antronoz betek kreisde.

Oui bien ! un jour et demi, « tout le monde sur le pont ». Petits et grands, chacun faisait une apparition.

Allons au pittoresque : les restaurants en plein air. Entendez d'abord : « D'ar brilli tomm ! » lancent à tour de rôle cinq ou six poissardes. Voyez maintenant : près du fossé, au bord de la route où l'on fait courir les poulains, elles ont établi trépieds et poêles où pleurent les maqueriaux. Clientèle à volonté, opérations fructueuses. Sur son « bara dre lez » (pain au lait de Pont-Croix) la personne reçoit le maqueriau dégoulinant de graisse ou de beurre, et va le manger d'un appétit analogue à l'ambiance de la foire.

Voyons l'anecdote. 1885. L'atmosphère du poisson frit avait cessé de caresser les narines du cheval Brekig de Bronnua. Depuis deux mois, on avait préparé le vieux serviteur pour la foire : foin plus fin, riche barbotage, trèfle tendre et coups de brosse. Il avait fait peau neuve et parfois voulait hennir. Si bien que le « mevel braz » lui chantait :

Brekig, Brekig, sao da lost,
Foar Sant Youen zo deut tost.

Hélas ! la foire se vide. Nul ne l'a marchandé. Force lui est de retourner à Bronnua tête basse, ayant laissé toute

espérance. Comme il entre à l'écurie, le « potr saout », sans pitié, lui fredonne :

« Brekig, Brekig, sar da veg,
Foar Sant Youen zo paseet ».

XIV. — DÉMOGRAPHIE (1668-1937)

17^e siècle :

1669	58 baptêmes	—	11 mariages	—	41 décès
1689	80	»	11	»	25

18^e siècle — Années de forte natalité :

1734	94 baptêmes
1746	89

Années de forte mortalité

1741	94 décès
1758	110 » dont 64 en janv.-fév.-mars (typhus)
1767	107 »
1779	121 »
1780	109 »
1786	119 »

Dans le dernier tiers du siècle meurent beaucoup d'enfants, jusqu'à 36 de moins d'un an en 1786.

Recensements

1788	1.884 habitants.
1837	2.602 »
1900	2.984 »
1926	2.743 »
1937	2.505 »

19^e siècle — Années de forte natalité :

1859	112 naissances
1870	109 »
1879	116 »
1881	110 »
1882	124 »
1883	120 »
1884	108 »
1885	138 »
1890	106 »
1900	106 »

Années de forte mortalité

1828	128 décès	1840	103 décès
1834	114 »	1870	175 »
1829	132 »	1842	118 »
1831	111 »	1859	179 »
1836	117 »	1881	127 »
1838	123 »		

Dans les trois siècles de nos registres, l'année 1920 a la plus forte nuptialité avec 69 mariages.

CONCLUSION

Magnifique accroissement de 1,100 au cours du 19^e siècle, malgré des épidémies. Et l'on songe au cantique « Le-zenn Doue gwechall a rene kaer ar vro » : si bellement jadis, la loi de Dieu gouvernait le pays, c'est-à-dire s'imposait aux consciences ! »

Ensuite, diminution de 479 en 37 ans du 20^e siècle : émigration globale de 135 personnes vers une filature d'Ourscamp (Oise) en 1903 ; émigrations individuelles ; années creuses ou de faible natalité 1915-1919 ; perte de 151 morts pour la patrie à la Grande Guerre avec le contre-coup pour l'avenir. Surtout 106 naissances en 1900, et 47 seulement en 1937. C'est là un point douloureux. Pour autant que les volontés humaines sont en cause, nous prions notre Mère Sainte Anne que changent les volontés.

Sinon à qui seront plus tard les belles terres que les mêmes familles du Porzay cultivent avec amour depuis tant de siècles ?

Santez Anna zo hir he breh.

Sant Kourintin, patron Kerne, diwallit mad or bro.

APPENDICE

I. — SON HERVEIG BEG DU (1)

Pe son an Tenzor

Un naïf voulut trouver le trésor qu'une légende disait avoir été caché par des moines au temps d'une grande épouvante. Il fut chansonné. C'était vers la fin du second Empire.

Tre Mene-Hom (2) hag ar Groaz-ru
Eman tenzor Herveig beg du.

An Tad : Toullit, keskit, ma bugale
Ma teui an tenzor war horre !
E Kerhere (3) zo koliou mad
Da gas an tenzor da Gerbrad.
Louini (4) neve vo prenet :
Pa larin « ja », na dorrin ket.

Ar vugale : Pa teui an tenzor war horre,
« Ni 'no bep a vragou neve. »
Herveig d'e berson a lare :
« Fabrik braz vin-me er bla-me ?

An Teodou : Da fabrik braz vi ket laket,
« Da vragou zo re benselet.
« Pa zi-te gant da blad en dro,
« Oll verhed Dineol a hoarzo.
« An eil d'eben guzuliko :
« Sellit Herveig, truilh e vrago.
Dre ma save mein war horre,
An otrou Balcon (5) a hoarze :
« Ma kendalh heman da doullad,

(1) **Beg du** : une personne au teint bien brun.

(2) **Ménez-Hom** : Ici le hameau de Sainte-Marie.

(3) **Kerhere et Kerbrad** : villages au nord des Montagnes-Noires, commune de Dinéault, à 5 ou 6 km de Sainte-Marie. Notre héros habitait Kerbrad.

(4) Louini, pluriel de louan, trait.

(5) **M. Balcon** était maire et notaire à Plomodiern. Le terrain fouillé lui appartenait.

« Hep dale vo mein eun ty mad ».
 En toull, da zarr-noz, ar Balcon
 Guzas eur bladenn war an deon.
 Da Vene-Hom, an de warlerh
 Pignas an noter gant e verh.

An noter : « Man ar men-golo war horre !!
 « Prestik an aour zeuio ue ! »

An Tad : « A-vreman me vo eun oah mad
 « Badiant a don vo euz Kerbrad !!
 « Komperien (1) dru 'zin-me da glask,
 « Ma sono deom-ni ar hloh braz ».

An Teodou : « Badiant a don ebed ne vo :
 « An tad e re loued e varo ».
 Tre Karreg-Moh (2) hag ar Groaz-ru
 Gant ar grehenn teue Beg du.
 Boutou mad 'naoue da vale,
 Pa zeue euz Kerbrad bemde.
 Daoust d'e chapeled bea 'n e zorn,
 Yae ket an tenzor en e forn.
 Merhig ar Balcon, Eujeni,
 D'an touller lare dizoursi :
 « Me 'm euz klevet gant ma « fapa »
 « Emoh o toullad war netra ».

An Tad : « Kerz alese, innosantez,
 « Pe te bako penn ma boutez ! »

An Teodou : « Koliou Kerhere, it d'ho kraou ;
 « Perak gwiska deoh ho tokou ? (3)
 « Chomit er gêr, komperien dru :
 « Neus tenzor ebed er Groaz-ru !
 « Komperien dru, chomit er gêr,
 « Herveig 'n eus toullet en aner.
 « Kloh braz Dineol, na zonit ket :
 « Paourkez Herveig zo rivinet ! » (4)

(1) **Komperien** : parrain et marraine.

(2) **Karreg-Moh** : gros rocher schisteux à proximité de Sainte-Marie.

(3) Mot à mot : « A quoi bon vous revêtir de vos chapeaux, c'est-à-dire de vos jougs.

(4) : Bulletin Diocésain d'histoire et d'Archéologie de Quimper, 1929, p. 336-342.
 Poésie écrite sous la dictée de Jacques Quinquais, dit ar Brezel, mort vers 1925.

II. — KANAOUENN AR BOKED

da gana d'an dud nevez d'an noz araog an eured.

1.

Me meus klevet lavared
 Ez eus frikou preparet
 Gant tud an ty d'ar bôtred
 'Zeufe gant bep a voked.

2.

Gant doujans ha gant dudi
 On-me deut d'ho saludi
 Evit lared deoh, tud neve :
 Yehed 'ha prosperite !

3.

Sellit pebez fleurennig
 Dibabet er bradennig
 Testeni ho yaouankiz
 Ha huez vat hoh onestiz.

4.

Warhoaz ho po an enor,
 Doue zigor deoh an nor,
 Da vond diouz ho santimant
 Dirak taol ar Zakramant.

5.

War ho taouarn unanet
 Redo an dour benniget ;
 Ar hleier zono laouen :
 Eureujet 'zo daou gristen !

6.

An holl dud n'int ket galvet
 Da gaoud enor ar pried :
 Pôtred 'zo vez beleget
 Merhed 'zo vez sœurezet !

7.

Mad eo meuli ar hras kaer
 A ro da lod or Zalver
 Da brezeg an Aviel
 D'ar bayaned, du-ze pell.

8.

Tud neve, hervez ar giz
 'N eur guitad ho yaouankiz
 Bevit eurus asamblez
 Ha pell er briedelez.

9.

Savit e doujans Doue
 Eur gond vrao a vugale
 Da hortoz ar Baradoz
 Eno 'kanim deiz ha noz :
 « Hi zo Chann
 Hag heñ zo Laou
 Chans ha bonheur ! (diou wech)
 Hi zo Chann
 Hag heñ za Laou
 Chans ha bonheur
 D'ezo o daou... ! »

Yves GARREC, Kerveo,
 Plonevez-Porzay.

III. — SON AR VOURLEDENN

DISKAN :

*Ma ouefen me kana
Kouls hag ouzon lenva,
Me ganfe war bouez ma fenn : } bis
Ma mamm oa 'r Vourledenn.*

Ploudiern, Ploneve,
Parreziou ar Porze,
Gand ar merhed war ho fenn
Sellit koef bourledenn.

War he zron an Dukez
Lare ar wirionez :
Koant on me, koantoh vefen
O tougen bourledenn.

Deu-et da Lokornan (1)
Da bedi Sant Ronan,
E oa ganti war he fenn
Eur pezh mell bourledenn.

Abaoue an Dukez,
Ken meulet en hon touez,
Ar vourledenn zo chomet
War bennou ar merhed.

Renkit an daledenn,
Ar hoof bihan ouspenn,
Diou spilhenn d'al lasou gwenn,
Peyet ar vourledenn.

Lasou gwenn o sevel
Gant eur bannig avel,
Pintet uhel war ar penn,
Me gar ar vourledenn.

Pe vez bras pe vihan,
Diouz vez priz al lian,
Gand bourledenn war he fenn
Koant e vez ar blahenn.

Gwelit d'an eureujou,
Redit d'ar Pardonjou,
Weloh ket merhed fichet
Par d'ar Vourledenned.

Da Bardon ar Palud
Lare 'n Eskob d'an dud :
Sellit pebez prinsezed
Eo ar Vourledenned.

Kalz koefou zo e Breiz,
Kizou a zo eleiz ;
Me ne blijjo d'in eur penn
Ma ne zoug bourledenn.

Peus ket koef ar Porze ?
It diwar ma hent-me :
Ma dorn-me ne vo biken
Nemet d'eur Vourledenn.

Krampouez a vez aozet,
Krampouez a vez drebet ;
Gwella re am eus kavet,
Re ar Vourledenned.

Mad ar chistr e Kerne,
Foenant pe Gemperle,
Gweloh vez d'am gourlanchenn
Hini ar Vourledenn.

Lod ya pell euz o bro,
Ha kerse vez ganto ;
Me fell d'in chom er Porze
Ken vo fin d'am buhe.

Evelse ma lagad
Hello gweled dalhmad
Tachennou glaz ma farrez,
Mor beo Douarnenez.

Traou zo hag a dremen,
En dro na zeuont ken ;
Met en Nenv vo da viken
Koefou gwenn bourledenn.

Evid « kermesse » ar brizonidi

mae 1942 — J. T.

La duchesse Anne de Bretagne, reine de France, était à Locronan le 15 juillet 1505 pour prier le saint ermite Ronan et commander la construction de la chapelle du Penity et du tombeau royal du patron du lieu, chapelle et tombeau que la bonne duchesse paierait de ses propres deniers.

TABLE DES MATIÈRES

Préface, par S. Exc. Mgr Fauvel.

Avertissement, par l'auteur.

Préliminaires — La situation, le nom de Plomodiern
(Porzay, Plomodiern, Saint-Mahouarn).

CHAPITRE I. — Géologie et Géographie	1
1 — Géologie	1
2 — Géographie	3
Le Ménez-Hom : description	3
Rôle de frontière	4
« An tan e Kelern »	5
Ar vur-vein	5
Partage et vente	6
Panorama du Yed	7
Du sommet du Yed, évocation	8
Le Ménez-Hom et le Roman d'Aquin	12
Les cours d'eau	12
La plaine	13
Moulins	13
La côte (la Lieue de grève, Yan Ar Saë)	14
CHAPITRE II. — Dans les temps très anciens	16
1 — Préhistoire (les « marhou »)	16
2 — L'époque du bronze	19
3 — L'époque gallo-romaine	21
CHAPITRE III. — Maisons nobles et manoirs	22
1 — Lescuz	22
2 — Le Riblé	25
3 — Lanvilliau	27

Divers : Jean de Langueouez	29
Cornouaille	30
Montres de 1481 et 1562	30
Mariage entre noble et roturière	31
Anciens manoirs	31
CHAPITRE IV. — Les villages	33
1 — Les sections	33
2 — Pour comprendre les noms de lieux	34
Note sur les mutations en breton	35
Les traits géographiques	36
L'habitation	37
La végétation	38
3 — Noms des villages	39
CHAPITRE V. — La vie rurale d'autrefois	48
La toile	50
Les tailleurs	52
« Ma nuit au Ménez-Hom »	53
CHAPITRE VI. — Pays de tradition et de progrès	57
Fidélité à la terre	57
Régime foncier	58
Le domaine congéable	60
Goût du progrès	62
Généalogie de la famille Briand	65
CHAPITRE VII. — L'église paroissiale	67
1 — Description	67
2 — Prééminences	70
3 — Confréries	71
CHAPITRE VIII. — Sainte Marie du Ménez-Hom	72
Son importance	72
Description : clocher	73
pourtour extérieur	74
intérieur	75
sablières	75

Mobilier — autels	76
autel nord	77
maître-autel	79
autel sud	80
statues	81
cloches	82
Arc de Triomphe, calvaire, fontaine	82
Restauration	84
Pardons, dévotions, offrandes	85
Quêtes aux foires	87
Y eut-il des moines à Sainte-Marie ?	88
Traditions populaires : le roi Marh	89
le trésor de Park ar Groaz Ru..	91

CHAPITRE IX. — Autres chapelles, Croix et Calvaires, Fontaines.	93
(Long récit pour Saint-Corentin)	94

CHAPITRE X. — Tranches d'histoire	102
Premier souvenir : Saint Corentin	102
Droits de l'évêque et du chapitre	104
Jacquerie au XV ^e siècle	105
Aliénation de biens de l'Evêché	106
Pillages sous la Ligue	107
Le Père Maunoir	108
La révolte du Papier timbré	109
Un contrat de mariage	111
Un contrat de fondation	112
A propos du terrible hiver de 1709	114
Inhumations dans l'église	116

Milice et brigade ambulante, du tabac	120
Fabriques et procureurs terriens	121
Le typhus	124
Affaires criminelles et banditisme	124
Vol de chevaux	124
La fille de Penfroud	125
Exploits des voleurs masqués (sous le Directoire).	126
La guillotine à Plomodiern (1835)	127

CHAPITRE XI. — Le clergé sous l'Ancien Régime	128
Décimes et revenus	128
Chanoines prébendés	129
Recteurs, curés et autres prêtres	130
CHAPITRE XII. — Plomodiern à l'époque révolutionnaire	135
Nouvelle organisation administrative	135
Le serment schismatique	136
Compte du 24 avril 1793	137
Le clergé constitutionnel	139
Assemblées et fêtes	141
Les impôts	142
Rapports du canton avec le département	144
Ecole	148
Vente des chapelles	148
Dans les guerres sans fin	149
CHAPITRE XIII. — Le clergé depuis le Concordat	152
Les premiers recteurs : Le Marc'hadour, Le Pennec, l'interdit jeté sur la paroisse ..	152
Suite des recteurs	158
Les vicaires	159
Les prêtres originaires de la paroisse	160
Le Père Guillaume Le Roux	162
Le Père Alain Mao	164
Le Père Jean L'Helgoualc'h	166
CHAPITRE XIV. — L'époque contemporaine	172
Maires et notaires	172
Améliorations en agriculture	173
Quand la République s'installait : 14 juillet, nouveau cimetière, élections, maire et recteur	174
Crise agricole à la fin du XIX ^e siècle	176
La Grande Guerre, liste des morts	177
L'instruction :	
Sous l'Ancien Régime	182
De 1789 à la loi Guizot	183
Progrès décisifs	183
De la classe au mariage	186

Tradition, traits du caractère :	
Goût de l'instruction	186
Réserve et distinction	187
Appréciation d'un journal	187
Emulation	188
La langue	190
Autour de la noce : coutumes et costumes	191
Le culte des morts	192
Routes, service d'eau, chemin de fer, poste	194
Foires	196
Données démographiques	197
Conclusion	198

APPENDICES — Son Herveig beg du pe son an teñzor	199
Kanaouenn ar boked	201
Son ar Vourledenn	202

TABLE	205
--------------------	-----

HORS-TEXTES

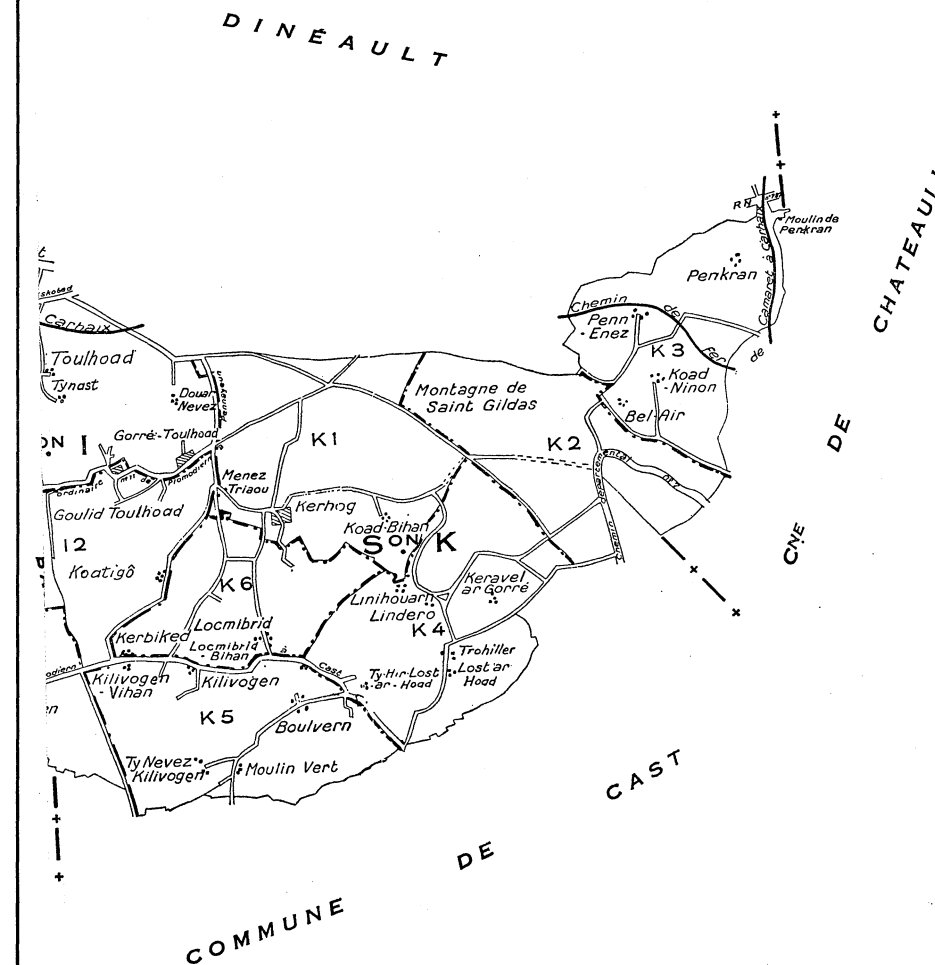
Grève de L'Estrevet
Vue du Menez-Hom
Sulian Goz war ar Billig
Ferme au Porzay
Sainte-Marie du Menez-Hom
Retable de Saint-Suliau
Chapelle Saint-Corentin
Fontaine Saint-Corentin
Chapelle Saint-Sébastien
Fontaine Saint-Sébastien

COUVERTURE : Eglise paroissiale : Abside et Porche

P.L.F. IMPRIMERIE CORNOUAILLAISE
Dépôt légal, 4^e trimestre 1966

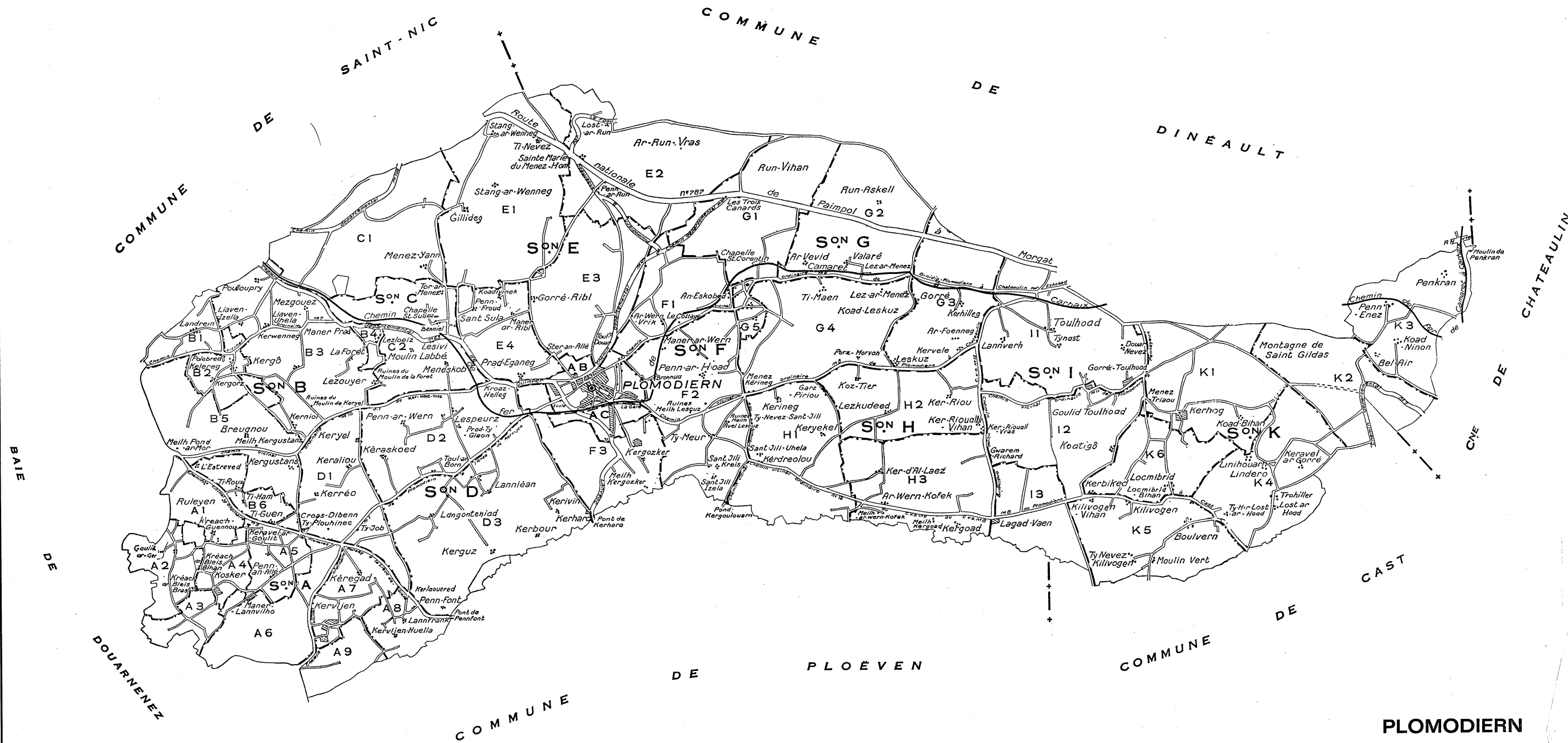
Achévé d'imprimer le 28 Octobre 1966
sur les presses
de l'Imprimerie Cornouaillaise à Quimper

Les photos de la couverture
et des hors-textes
ont été gracieusement mises
à notre disposition
par M. JOS LE DOARÉ
Editions d'Art à Châteaulin



PLOMODIERN

EXTRAIT DU CADASTRE REVISÉ — 1959



PLOMODIERN

